ÉTUDES

Te

TERRITOIRES

DECEMBRE 2016

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Angers Loire Métropole
Contribution au projet de territoire

aura
agence d'urbanisme
de la région angevine

SOMMAIRE

PRESENTATION DU TERRITOIRE 6

DEMOGRAPHIE 7
Une hausse de la population modérée 7
Un solde naturel qui compense tout juste le déficit migratoire 9
Périurbanisation et croissance démographique des communes périphériques 10
CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ET DES MENAGES 13
Structure par âge : un vieillissement de la population qui reste plus jeune que la moyenne 13
Une tendance nationale au desserrement des ménages 14
POPULATION ACTIVE 15
Une population active résidente stable 15
Dissociation croissante entre lieux de résidence et lieu d'emploi 16
Progression des cadres et professions intermédiaires 17
Une population globalement de plus en plus qualifiée 18
SYNTHESE THEMATIQUE : TENDANCES, QUESTIONNEMENTS ET ENJEUX 19

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI 20

TISSU ECONOMIQUE 20
Le poids des services et des petites entreprises 20
Des créations d'entreprises en hausse, un nombre d'établissements en progression 22
Force et faiblesse d'un tissu économique diversifié 23
MARCHE DU TRAVAIL ET EMPLOI 24
Un marché de l'emploi au ralenti 24
Une progression du chômage plus rapide depuis quelques années 28
Des cadres des fonctions métropolitaines en progression 29
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION 31
Angers 5ème ville universitaire de France 31
Un potentiel de recherche à confirmer 34
Innovation : un terreau fertile à cultiver 35
ESPACES D'ACTIVITES ECONOMIQUES 38
Une offre foncière abondante dédiée à l'implantation d'entreprises 38
Immobilier d'entreprise : une offre importante, des situations différentes 40
TOURISME ET ECONOMIE RESIDENTIELLE 43
Des atouts indéniables à valoriser 43
Une offre d'hébergements touristiques à développer 43
SYNTHESE THEMATIQUE : TENDANCES, QUESTIONNEMENTS ET ENJEUX 45

CADRE DE VIE ET AMENITES 46

ENVIRONNEMENT 46
Une diversité exceptionnelle de paysages et d'ambiances 46
Une situation énergétique conforme à la tendance, un recours modeste aux énergies renouvelables 49
CADRE DE VIE ET AMENITES 51
Le paradoxe d'une identité du territoire à la fois marquée et discrète 51

Un environnement naturel à la base de la qualité de vie 51
Une offre en commerces et services de proximité mature et structurée 53
SYNTHESE THEMATIQUE : TENDANCES, QUESTIONNEMENTS ET ENJEUX 56

SOLIDARITES ET COHESION SOCIALE 57

COHESION SOCIALE 57
Disparités sociales et revenus des ménages dans la moyenne 57
Tissu associatif dense et maillage complet des maisons de quartier d'Angers 61
SANTE PUBLIQUE 61
Un territoire bien doté en offres de formation et en professionnels de santé 61
Un pôle de santé de dimension régionale 63
Une offre funéraire à adapter aux évolutions démographiques et sociétales 65
SYNTHESE THEMATIQUE : TENDANCES, QUESTIONNEMENTS ET ENJEUX 66

EDUCATION, CULTURE, SPORT 67

EDUCATION 67
Les équipements de la petite enfance : bonne capacité globale mais quelques inégalités territoriales à surveiller 67
L'offre en équipements scolaires du premier degré : une diminution globale des effectifs mais des pressions localisées à prendre en compte 68
L'offre en équipements scolaires du second degré : de très fortes disparités territoriales 69
CULTURE ET LOISIRS 71
Lieux de lecture publique : un territoire globalement bien doté et qui continue de se structurer 71
Une offre en équipements culturels variée et à la mesure de l'agglomération 72
Une offre cinématographique développée sur Angers Loire Métropole 73
De grands équipements qui participent au rayonnement culturel 73
Une offre en salles de spectacles plus rare dans les communes rurales 74
SPORT 75
Un éventail complet d'équipements sportifs métropolitains 75
Des pratiques courantes accessibles et nombreuses 77
SYNTHESE THEMATIQUE : TENDANCES, QUESTIONNEMENTS ET ENJEUX 78

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 79

L'EVOLUTION DE L'OCCUPATION DE L'ESPACE 79
URBANISME 80
Morphologie urbaine : la recomposition des espaces, entre préservation et urbanisation 80
HABITAT ET LOGEMENT 83
Répartition et typologies des logements : équilibre relatif mais majoritairement anciens 83
Revenus des ménages et logements : des ménages modestes presqu'autant propriétaires que locataires mais concentrés sur Angers 85
Le parc de logements et son évolution : progression des petits logements et rythme de construction conforme à la tendance nationale 86
MOBILITES 91
Des réseaux structurants confortés par un rôle de carrefour 91
Déplacements et modes de transport : des mobilités dans l'ère du temps 94
Une desserte haut débit en constante progression 101
SYNTHESE THEMATIQUE : TENDANCES, QUESTIONNEMENTS ET ENJEUX 102

RELATIONS ET COOPERATIONS AVEC LES AUTRES TERRITOIRES 103

LE POLE METROPOLITAIN LOIRE ANGERS 103
L'AXE ANGERS-NANTES 103
LE DEPARTEMENT ET LA REGION 105
GRAND OUEST, POLE METROPOLITAIN LOIRE BRETAGNE ET AXE LIGERIEN 105
Le Val de Loire, patrimoine mondial de l'Unesco 106
Angers Loire Métropole au cœur d'un réseau des agglomérations de l'Ouest 106
Le Pôle Métropolitain Loire-Bretagne, espace de coopération des métropoles du Grand ouest 107
PARIS ET LES RESEAUX METROPOLITAINS 108
INTERNATIONALISATION ET RESEAUX UNIVERSITAIRES 109
SYNTHESE THEMATIQUE : TENDANCES, QUESTIONNEMENTS ET ENJEUX 111

ANNEXE 1 : 112

SYNTHESE ATOUTS, FAIBLESSES, OPPORTUNITES , MENACES (AFOM). 112

ANNEXE 2 : 121

ELEMENTS DE PROSPECTIVES, TENDANCES ET PRINCIPAUX DEFIS POUR LE TERRITOIRE 121

PRESENTATION DU TERRITOIRE

Capitale administrative du Maine-et-Loire, deuxième agglomération des Pays-de-la-Loire et troisième ville du Grand ouest après Nantes et Rennes, 18ème ville de France et 22ème agglomération par sa population, Angers Loire Métropole regroupe aujourd'hui 30 communes[1] sur un territoire de plus de 550 km².

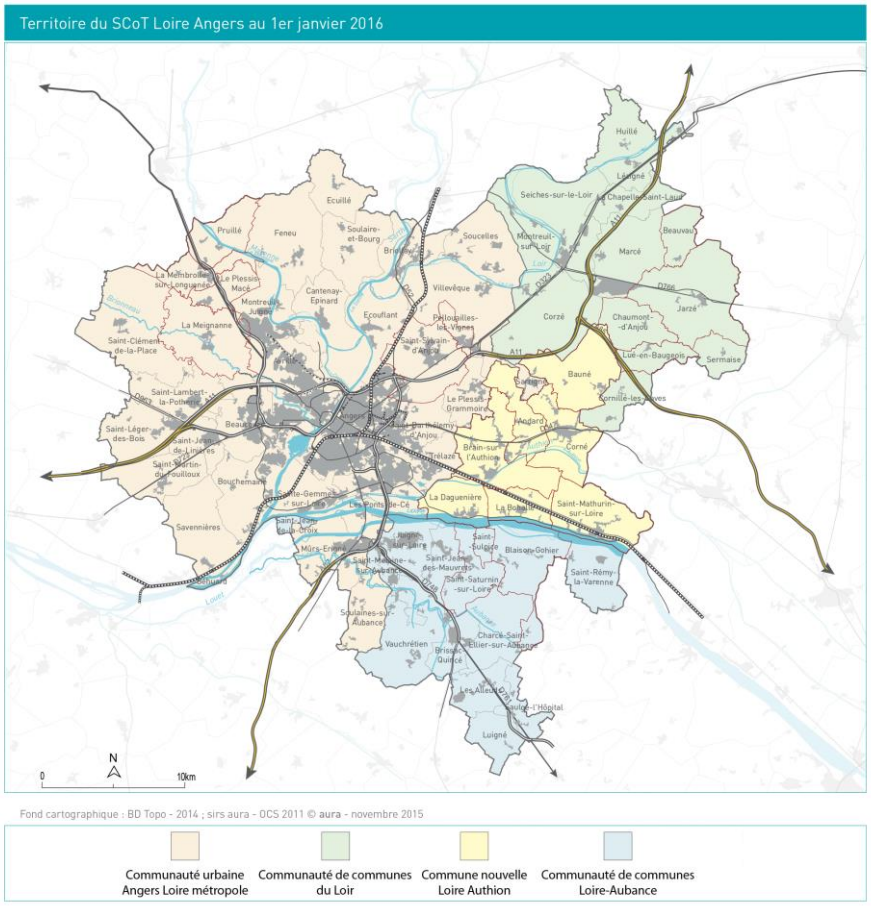

Communauté urbaine Angers Loire Métropole : 28 communes, 2 communes nouvelles ; 553 Km²

Angers; Avrillé; Beaucouzé; Behuard; Bouchemaine; Briollay;Cantenay-Epinard; Ecuillé; Ecouflant; Feneu; Le Plessis- Grammoire; Les Ponts-de-Cé; Montreuil Juigné; Mûrs-Erigné; Saint-Barthélémy-d'Anjou; Saint-Clément-de-la-Place; Saint-Gemmes-sur-Loire; Saint-Jean-de-Linières; Saint-Lambert-la-Potherie; Saint-Léger-des-Bois; Saint-Martin-du-Fouilloux; Sarrigné; Savennières; Soucelles; Soulaines-sur-Aubance; Soulaire-et-Bourg; Villevêque; Trélazé.

Commune nouvelle Longuenée-en-Anjou La Meignanne; La Membrolle-sur-Longuenée; Le Plessis-Macé; Pruillé.

Commune nouvelle Verrières-en-Anjou :

Pellouailles-les-Vignes; Saint-Sylvain-d'Anjou;

Communauté de communes du Loir : 9 communes, 1 commune nouvelle ; 204 Km²

Cornillé-les-Caves; Corzé; Huillé; La Chapelle-Saint-Laud; Lézigné; Marcé; Montreuil-sur-Loir; Seiches-sur-le-Loir;Sermaise.

Commune nouvelle Jarzé-Villages : Beauvau; Chaumont-d'Anjou; Jarzé; Lué-en-Baugeois.

Commune nouvelle Loire-Authion : 7 communes déléguées ; 113 Km²

Andard; Bauné; Brain-sur-l'Authion; Corné; La Bohalle; La Daguenière; Saint-Mathurin-sur-Loire

Communauté des communes Loire Aubance : 12 communes, 1 commune nouvelle ; 157 Km²

Brissac-Quincé; Charcé-Saint-Ellier-sur-Aubance; Juigné-sur-Loire; Les Alleuds; Luigné; Saint-Melaine-sur-Aubance; Saint-Jean-de-la-Croix; Saint-Jean-des-Mauvrets; Saint-Rémy-la-Varenne; Saint-Saturnin-sur-Loire; Saulgé-l'Hopital; Vauchrétien.

Commune nouvelle Blaison-Saint-Sulpice : Blaison-Gohier; Saint-Sulpice.

[1] Deux communes nouvelles ont vu le jour au 1er janvier 2016, en plus de l'intégration de Pruillé dans l'agglomération : Longuenée-en-Anjou, regroupement des communes de La Meignanne, Le Plessis-Macé, La Membrolle et Pruillé, et Verrières-en-Anjou regroupement de Saint-Sylvain-d'Anjou et Pellouailles-les-Vignes.

Démographie

Une hausse de la population modérée

On dénombre 271 405 habitants dans les 30 communes d'Angers Loire Métropole (ALM) en 2016 au dernier recensement (Insee, RP 2013). La ville d'Angers accueille désormais 150 125 habitants.

Si la population augmente très légèrement dans l'agglomération, de +1% par rapport à 2007 (soit +0,2% en moyenne chaque année), la ville centre perdait plutôt des habitants ces dernières années.

Nombre d'habitants en 2012 et évolution 2007-2012 (en %/an)

Territoire	Population 2012	Variation 2007-2012	Evolution annuelle 2007-2012 (%/an)
Angers	149 017	-2 091	-0,28
Angers Loire Métropole	269 340	2 547	0,19
Pôle métropolitain Loire Angers	315 408	4 013	0,27
Département Maine-et-Loire	795 557	24 780	0,63
Région Pays-de-la-Loire	3 632 614	150 020	0,85
France métropolitaine	63 375 971	1 580 421	0,51

© aura – Source : INSEE, RP 2007-2012, exploitation principale

Une croissance démographique dans la moyenne des autres agglomérations

La croissance démographique d'ALM est donc inférieure à la plupart des autres grands territoires mais finalement conforme à la trajectoire des autres agglomérations comparables. La dynamique démographique d'ALM est ainsi moins forte que pour Tours ou Orléans mais supérieure à celle de Dijon, Caen et Nancy.

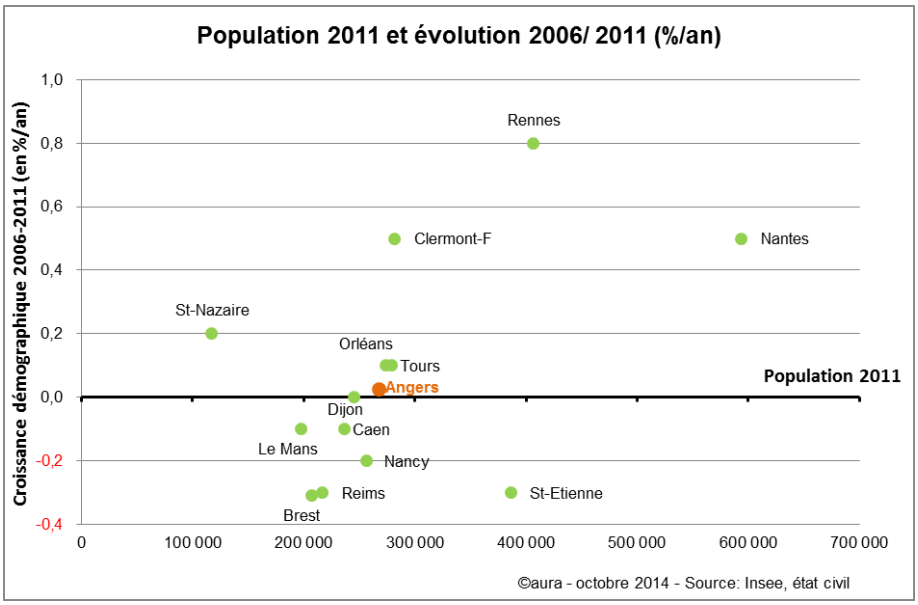

Le Pôle centre[2], cœur de l'agglomération

Avec environ 217 000 habitants, dont près de 150 000 pour la seule ville d'Angers, les neuf communes du Pôle centre – Angers, Avrillé, Beaucouzé, Bouchemaine, Ecouflant, Les Ponts-de-Cé, Montreuil-Juigné, Saint-Barthélemy-d'Anjou et Trélazé – représentent 81% de la population de l'agglomération.

Une densité très élevée dans le Pôle centre

Comparativement à d'autres agglomérations, Angers Loire Métropole est un territoire relativement peu dense avec moins de 500 habitants au km² compte tenu d'une superficie supérieure à de nombreuses autres intercommunalités.

En toute logique, le cœur urbain de l'agglomération composé de la ville d'Angers et d'un Pôle centre regroupant huit communes limitrophes – Angers, Avrillé, Beaucouzé, Montreuil-Juigné, Bouchemaine, Les Ponts-de-Cé, Trélazé, Saint-Barthélemy-d'Anjou, Ecouflant – affiche la plus forte densité.
Inversement, la densité est moindre dans les polarités – 7 communes concernées sur ALM (cf. SCoT du Pôle métropolitain Loire Angers) – et les autres communes.

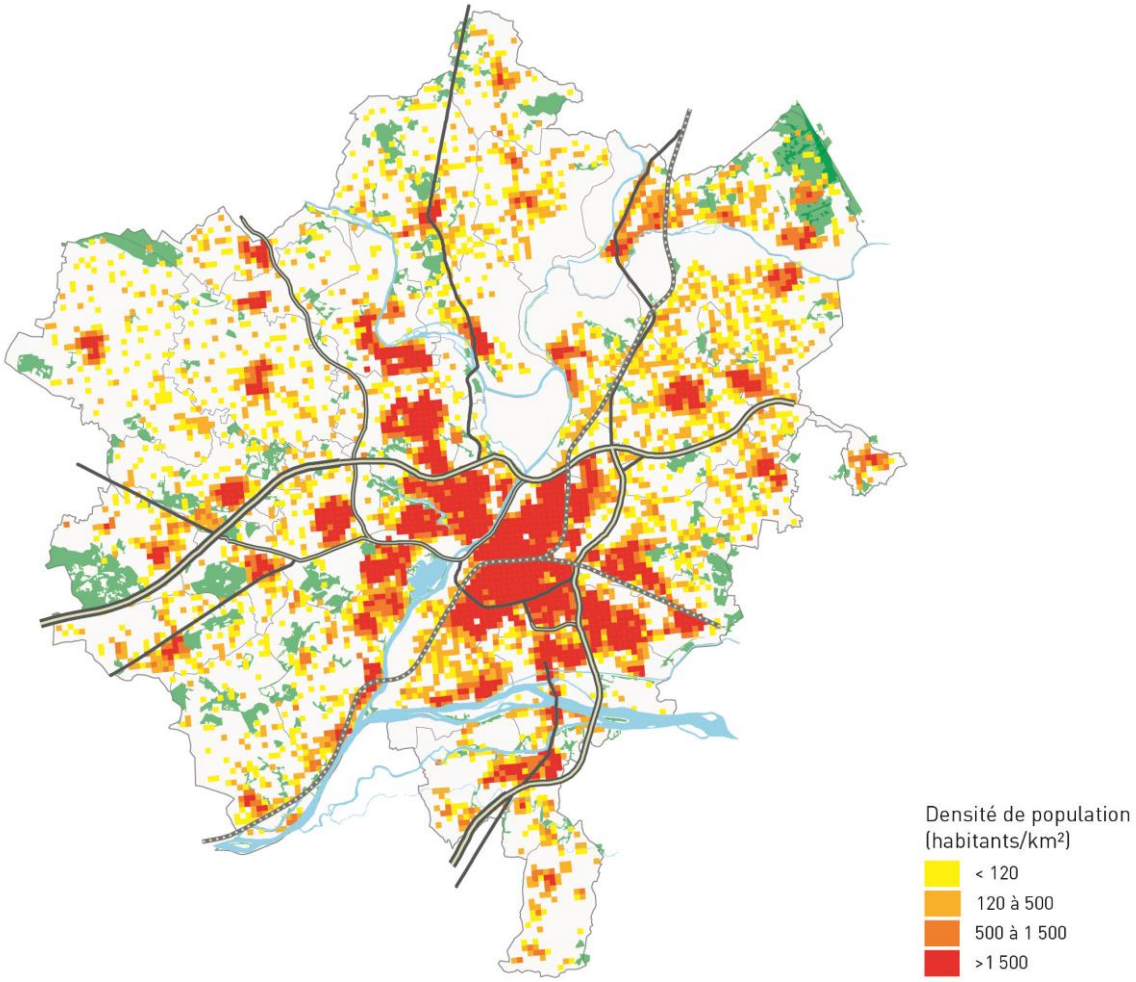

© aura – Source : Insee, données carroyées 2010 (sauf Pruillé)

[2] Le pôle centre et les polarités renvoient à l'organisation territoriale retenue par le SCOT du Pôle métropolitain Loire Angers et ses 54 communes.

Un solde naturel qui compense tout juste le déficit migratoire

Le solde naturel, principal moteur de la croissance démographique… qui s'essouffle

Entre 2006 et 2011 la croissance démographique d'Angers Loire Métropole est principalement alimentée par l'excédent naturel (plus de naissances que de décès), qui compense le déficit migratoire (plus de départs que d'arrivées de population sur le territoire). Entre 2006 et 2011, Angers Loire Métropole perd environ 6 016 habitants (déficit migratoire), compensée par un excédent naturel de 6 364 habitants.

Toutefois on constate qu'avec le temps l'excédent naturel a tendance à se réduire, avec une diminution des naissances un peu plus rapide que celle des décès (1,7 naissance pour 1 décès entre 2006 et 2011 contre 2,1 dans les années 80).

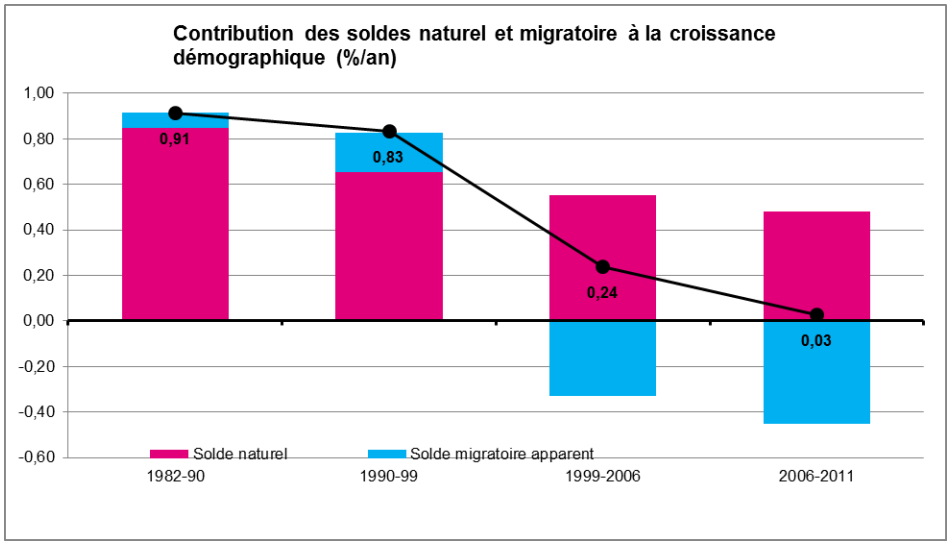

© aura – Source : Insee

Un déficit migratoire pour la plupart des agglomérations

Comme pour l'agglomération d'Angers, la majeure partie de la croissance démographique des autres agglomérations est alimentée par un excédent naturel. A l'exception de Rennes et de Clermont-Ferrand, les agglomérations enregistrent un déficit migratoire, provenant de départs de populations des villes centres vers la périphérie des agglomérations.

L'agglomération angevine subit en effet un départ de population vers les communes extérieures à l'agglomération. Cet exode est lié à la périurbanisation, des ménages quittant l'agglomération pour s'installer aux franges ou à sa périphérie.

Migrations résidentielles vers Angers : le poids de Paris et Nantes

Si le solde migratoire est globalement déficitaire pour l'agglomération, en revanche la grande majorité des nouveaux habitants angevins arrivent principalement des aires urbaines de Paris et Nantes, avec près de 9 250 nouveaux résidents (soit 17% des nouveaux arrivants).

Les nouveaux habitants de l'agglomération provenant d'un autre département s'installent prioritairement dans la ville centre. En effet, 78% de ces nouveaux habitants s'installent à Angers et ils représentent près de 18% de la population. La ville-centre joue donc le rôle de porte d'entrée pour les nouveaux arrivants.

Des évolutions démographiques hétérogènes entre les communes d'Angers Loire Métropole

Entre 2006 et 2011, le nombre d'habitants a légèrement diminué dans le Pôle centre (-0,2% / an en moyenne) et augmenté dans les autres communes de l'agglomération (+0,8% / an).
Le repli du nombre d'habitant dans le Pôle centre ces dernières années est majoritairement dû à la baisse de population de la ville d'Angers (3 500 habitants de moins environ entre 2006 et 2011[3]), et dans une moindre mesure dans la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou (-475 habitants, ce qui représente plus de 5% de la population communale).

Les communes de Soulaines-sur-Aubance (-0,8% / an) et de Sainte-Gemmes-sur-Loire (-0,7% / an) ont également connu des variations à la baisse relativement importante de leur population. Enfin pour Béhuard, Savennières et Saint-Sylvain-d'Anjou la baisse de population est moins prégnante.

Toutes les autres communes de l'agglomération ont vu leur population augmenter, certaines portées par un fort excédent migratoire, démontrant ainsi toute leur attractivité pour de nouvelles populations : en particulier La Membrolle-sur-Longuenée, Saint-Jean-de-Linières, Saint-Clément-de-la-Place, Bouchemaine, Feneu, ou Avrillé.

Périurbanisation et croissance démographique des communes périphériques

Ce phénomène de périurbanisation se joue à plusieurs échelles : au sein de l'agglomération d'Angers vers les franges, et de l'agglomération vers l'extérieur, de proche en proche.
Concernant les flux migratoires, depuis les années 2000 on constate davantage de départs que d'arrivée dans l'agglomération, tendance qui s'est accentuée au cours de la période 2006-2011.

[3] Attention : les premières estimations du dernier recensement, pour lequel seules les données sur la population 2012 sont disponibles, semblent atténuer ce phénomène de décroissance démographique a fortiori sur le Pôle centre et Angers.

Malgré une croissance hétérogène des communes au sein de l'agglomération, d'une manière générale se sont les polarités qui contribuent le plus à la croissance démographique d'ALM ainsi que certaines communes du pôle centre : Bouchemaine (+573 habitants depuis 2007), Les Ponts-de-Cé (+475 habitants en 5 ans), Avrillé (+415 habitants), Montreuil-Juigné (+377), La Membrolle-sur-Longuenée (+328).

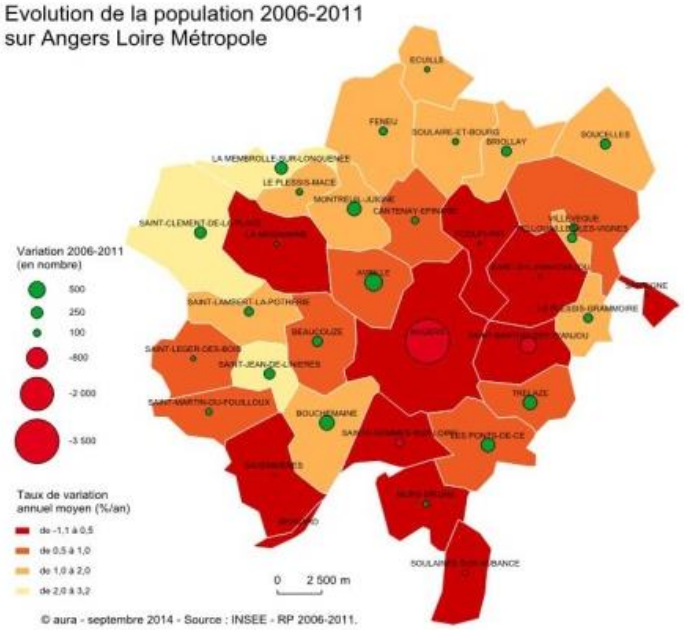

Angers Loire Métropole perd des habitants au profit de communes rurales de plus en plus éloignées

Entre 2003 et 2008, près de 19 000 habitants ont quitté l'agglomération pour s'installer principalement sur les communes limitrophes à l'agglomération angevine (Brain-sur-l'Authion, Cholet, Mazé, Tiercé, Beaufort-en-Vallée, Seiches-sur-le-Loir...).

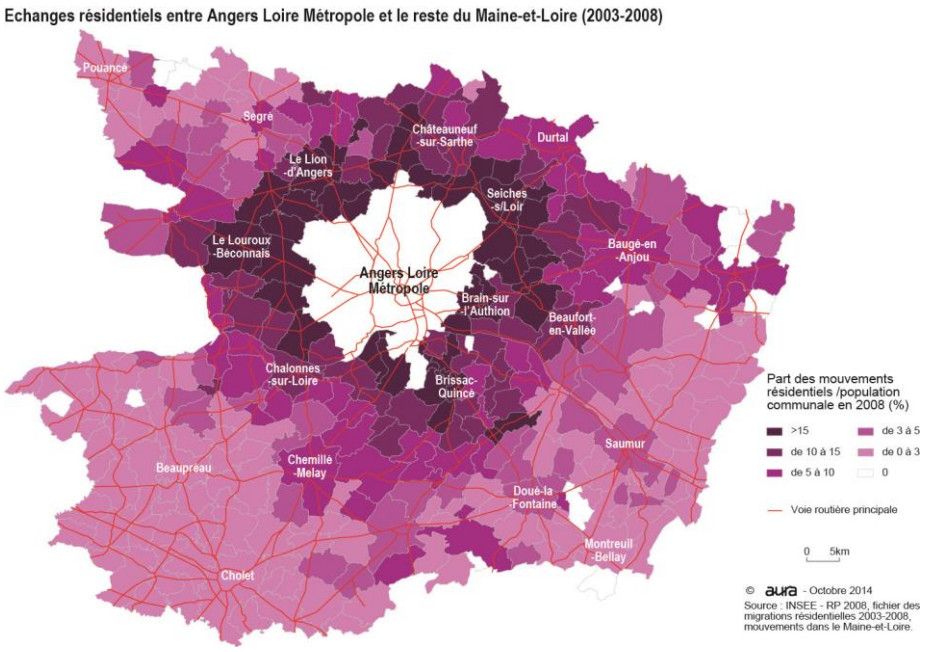

Un phénomène d'évasion des jeunes actifs et des familles

Cette périurbanisation lointaine touche particulièrement les grands ménages en quête d'accession à la maison individuelle (famille avec plusieurs enfants), a fortiori les couples « bi-actifs » (les deux membres ont un emploi) et les catégories les plus modestes.

En effet, le tiers de l'ensemble des départs de l'agglomération concerne des couples actifs de 25-34 ans.

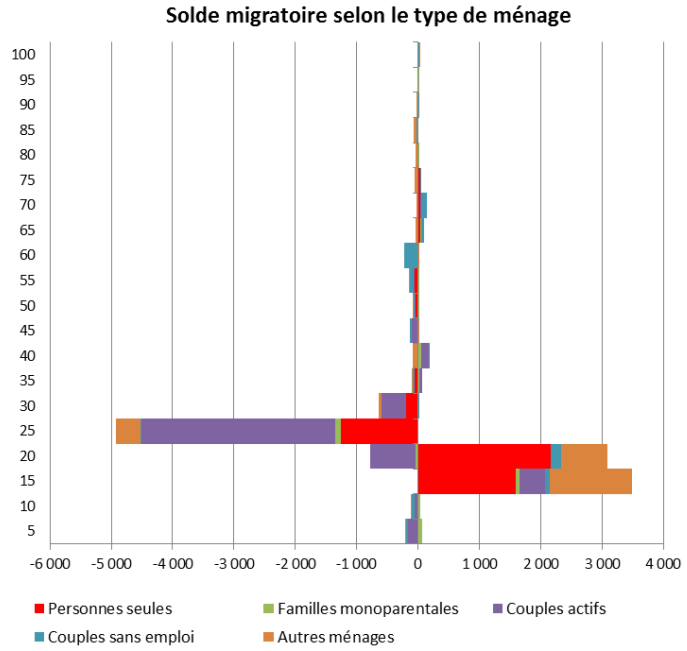

© aura – Source : Insee, fichier détails des migrations résidentielles (2003-2008)

Le cœur d'agglomération : un territoire attractif pour les jeunes en formation et les étudiants

1/3 des nouveaux habitants sont des jeunes en formation. L'agglomération angevine tire en effet parti de la forte présence universitaire. Mais une fois leur formation achevée les jeunes quittent ALM pour poursuivre leurs études, retourner dans leur région d'origine ou bien trouver un premier emploi dans un bassin d'emploi plus à même de leur offrir.

Le nombre de jeunes qui arrivent en formation correspond peu ou prou au nombre d'actifs occupés qui la quitte.

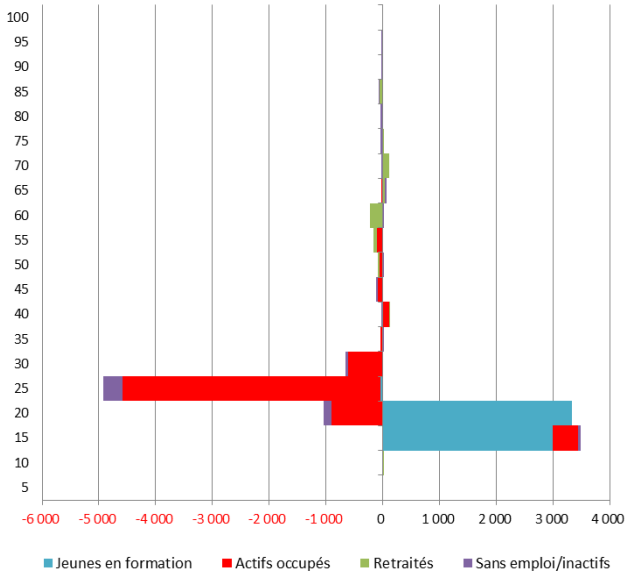

© aura – Source : Insee, fichier détails des migrations résidentielles (2003-2008)

Caractéristiques de la population et des ménages

Structure par âge : un vieillissement de la population qui reste plus jeune que la moyenne

Une population jeune mais qui n'échappe pas au vieillissement

Le vieillissement de la population est une tendance de fond qui concerne la plupart des pays européens comme la France.

En 2011, on compte près de 58 200 personnes âgées de 60 ans et plus dans l'agglomération (22% de la population d'ALM). La projection démographique 2007-2042 effectuée par l'Insee (méthode Omphale2010) confirme la tendance à la croissance démographique du territoire (+0,3%/an) et à son vieillissement. La population d'Angers Loire Métropole de 60 ans et plus augmenterait pour atteindre près de 78 600 habitants en 2030, soit 27% de la population (contre 30% en France métropolitaine). Les plus de 70 ans connaîtront une hausse de leur volume de 63% entre 2007 et 2030.

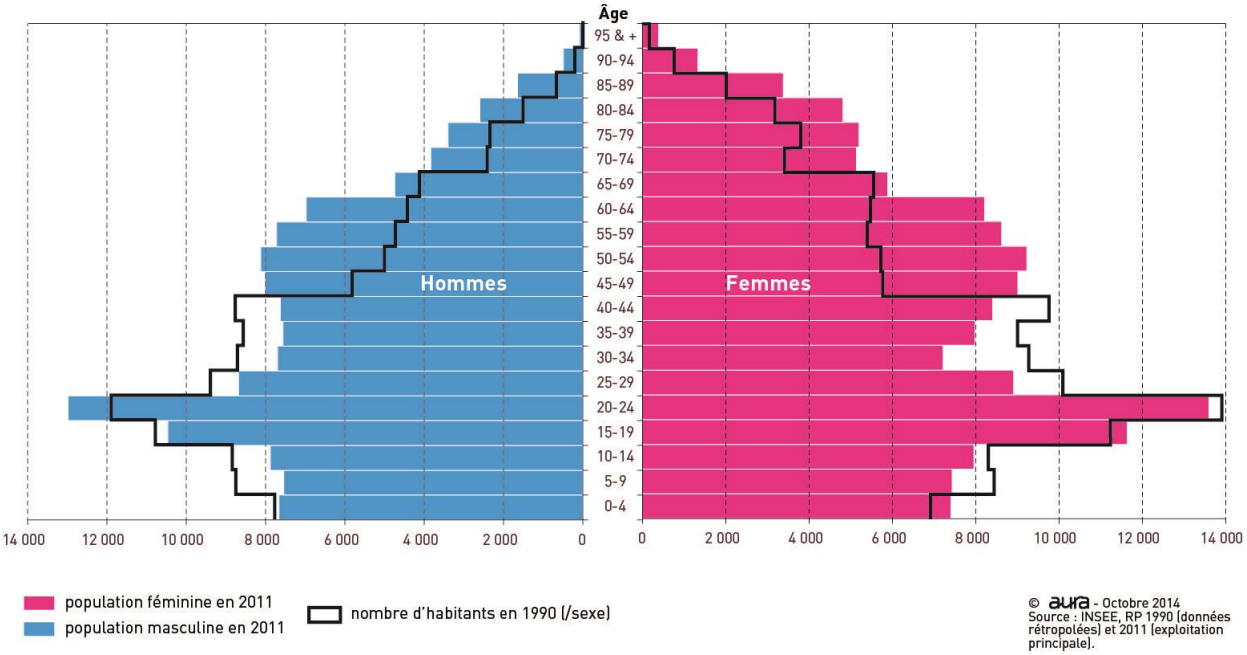

Angers Loire Métropole n'échappe pas à ce phénomène bien que sa population soit plus jeune que la moyenne nationale. La population vieillit, mais la part des moins de vingt ans reste cependant élevée. Sur Angers Loire Métropole, l'indice de jeunesse qui marque le rapport entre le nombre des moins de 20 ans et celui des 60 ans et plus, est supérieur aux indices observés sur l'ensemble des autres territoires de comparaison. Angers Loire Métropole se distingue par sa forte proportion de jeunes (15-29 ans), liée notamment à la présence de nombreux étudiants et jeunes en formation sur le territoire, et Angers se classe en 5e position parmi les 50 plus grandes aires urbaines pour la part des moins de 20 ans.

Indice de jeunesse en 2011

Territoire	Indice de jeunesse
Angers	1,16
Angers Loire Métropole	1,17
Département du Maine et Loire	1,16
Région Pays de la Loire	1,08
France métropolitaine	1,04

© aura – Source : INSEE, RP 2011, exploitation principale

Davantage de personnes âgées dans le Pôle centre

Si la ville d'Angers concentre le plus grand nombre de personnes âgées elle affiche un taux relativement faible de 60-74 ans (11,1% en 2011) au regard des communes du Pôle Centre en dehors d'Angers (16,6% de la population).

Evolution de la population des 60-74 ans par territoires d'ALM

En tête	1999		2006		2011	
Angers	16 228	10,7%	15 406	10,1%	16 587	11,1%
Pôle centre hors Angers	79 86	12,0%	9 487	14,4%	11 239	16,6%
Polarités	2 132	9,0%	2 628	10,5%	3 477	13,2%
Autres communes	2 283	10,8%	2 691	11,3%	3 480	14,0%
Angers Loire Métropole	28 629	10,9%	30 211	11,3%	34 783	13,0%

© aura – Source : INSEE, RP 1999, 2006 et 2011, exploitation principale

Une tendance nationale au desserrement des ménages

Composition familiale au sein de l'agglomération

L'agglomération compte 123 612 ménages en 2011, dont 41,4% de personnes seules (majoritairement des femmes), 26% de couples sans enfants (soit environ 31 400 ménages), 22% de couples avec enfants (soit environ 27 400 ménages) et 8% de familles monoparentales (soit environ 9 800 ménages).

Reflet de transformations sociales importantes, la composition des ménages et des familles évolue. Le nombre de ménage augmente plus vite que le nombre d'habitants (respectivement +1,1% contre +0,2%/an). Ce phénomène est lié à celui de la baisse de la taille moyenne des ménages occasionnée notamment par le vieillissement de la population et le desserrement des ménages. En 2011, Angers Loire Métropole enregistre une taille moyenne des ménages (2,09) comparables aux intercommunalités de l'Ouest mais plus petite que les moyennes départementale, régionale et nationale.

Taille moyenne des ménages en 2011

Territoire	Taille moyenne en 2011
Angers Loire Métropole	2,09
Département du Maine et Loire	2,29
Région Pays-de-la-Loire	2,26
France Métropolitaine	2,25

© aura – Source : INSEE, RP 2011, exploitation principale

Quel que soit le territoire d'observation, la taille moyenne des ménages de l'agglomération baisse régulièrement depuis au moins 1975. Cette taille moyenne des ménages est plus élevée au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la ville centre : elle est de 1,9 pour Angers contre 2,6 pour les Polarités.

Une géographie du desserrement des ménages plus prégnante dans le Pôle Centre

Ce constat se vérifie sur le Pôle Centre qui a perdu de la population alors que le nombre de ménages a augmenté. A l'inverse, les autres communes du territoire ont enregistré une hausse plus importante du nombre d'habitants que du nombre de ménages, confirmant leur rôle d'accueil de ménages plus grands.

Des personnes seules toujours plus nombreuses et de plus en plus âgées

Selon l'Insee, la part des personnes vivant seules a plus que doublé entre 1999 et 2011, passant de 13 à 33%. Sur Angers Loire Métropole, environ 51 000 ménages se composent d'une seule personne en 2011. Depuis 2006, leur nombre a progressé d'environ 3 000. Leur part s'élève donc à 41,4% en 2011 contre 40,2% en 2006.

Sur Angers Loire Métropole, en 2011 la majorité des personnes seules concerne les 25-39 ans. Néanmoins, depuis 2006, le nombre de ménages isolés plus âgés progresse plus vite que les plus jeunes : +85 ménages pour les moins de 40 ans contre +3 066 pour les autres.

Une place pour les familles nombreuses ?

L'ouest de la France et en particulier Angers Loire métropole se caractérisent par une forte proportion de ménages de grande taille, bien supérieure à la moyenne des autres agglomérations comparables.

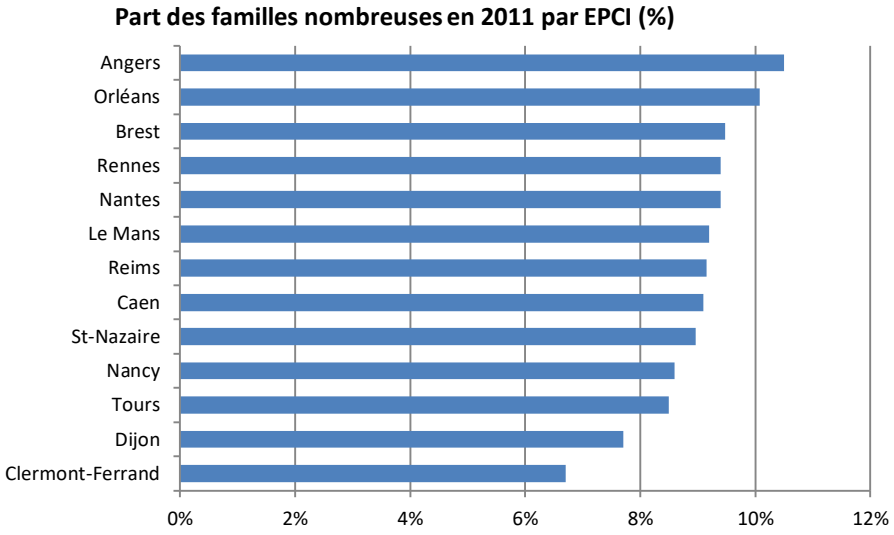

© aura – Source : Insee RP 2011, exploitation complémentaire

Angers Loire Métropole conjuguerait donc à la fois une taille moyenne des ménages globalement plus faible que la moyenne mais une sur-représentation des familles nombreuses par rapport aux autres agglomérations.

Population active

Une population active résidente stable

En 2011, la population en âge de travailler de 15 à 64 ans résidant sur l'agglomération comprend près de 124 000 individus dont 106 500 actifs occupant un emploi. Le nombre d'actifs est parfaitement stable par rapport à 2006, avec le nombre d'actifs ayant un emploi en légère baisse (- 2685 individus) tandis que dans le même temps le nombre de chômeurs augmentait dans les mêmes proportions.

Un taux d'activité en hausse

Le taux d'activité[4] des 15-64 ans s'est accru entre 2006 et 2011, passant de 68,5 à 69,2%, d'abord parce que la population en âge de travailler a reculé, mais aussi en raison de la hausse du taux d'activité des femmes (66% en 2011 contre 65% en 2006).

Le vieillissement de la génération du baby-boom entraîne une progression du taux d'activité des séniors : hausse du nombre d'actifs de 55 à 64 ans, a fortiori chez les femmes.

Parallèlement, le nombre d'hommes actifs de 25 à 49 ans baisse fortement, avec près de 4 100 personnes en moins entre 2006 et 2011 (-5,2%).

[4] Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante ; on retient en général la population en âge de travailler, c'est-à-dire entre 15 et 64 ans.

Dissociation croissante entre lieux de résidence et lieu d'emploi

Sur Angers Loire Métropole, 47 530 actifs travaillent dans leur commune de résidence, soit 43% en 2011. Cette part baisse de quatre points par rapport à 2006 (soit 47%). Cette proportion se situe dans la moyenne des autres territoires de comparaison (38% département du Maine-et-Loire, 36% Orléans, 37% Caen, etc. mais 50% à Dijon ou 58% au Mans).

En 2011, près de 92 000 actifs occupés de 15 ans et plus (dont environ 44 600 mobiles) se déplacent dans leur commune ou une autre commune de l'agglomération pour se rendre à leur lieu de travail. Près de 26 500 actifs résidant dans une autre commune de l'aire urbaine d'Angers viennent travailler dans l'agglomération.

Déplacements domicile-travail entre Angers Loire Métropole et l'aire urbaine d'Angers

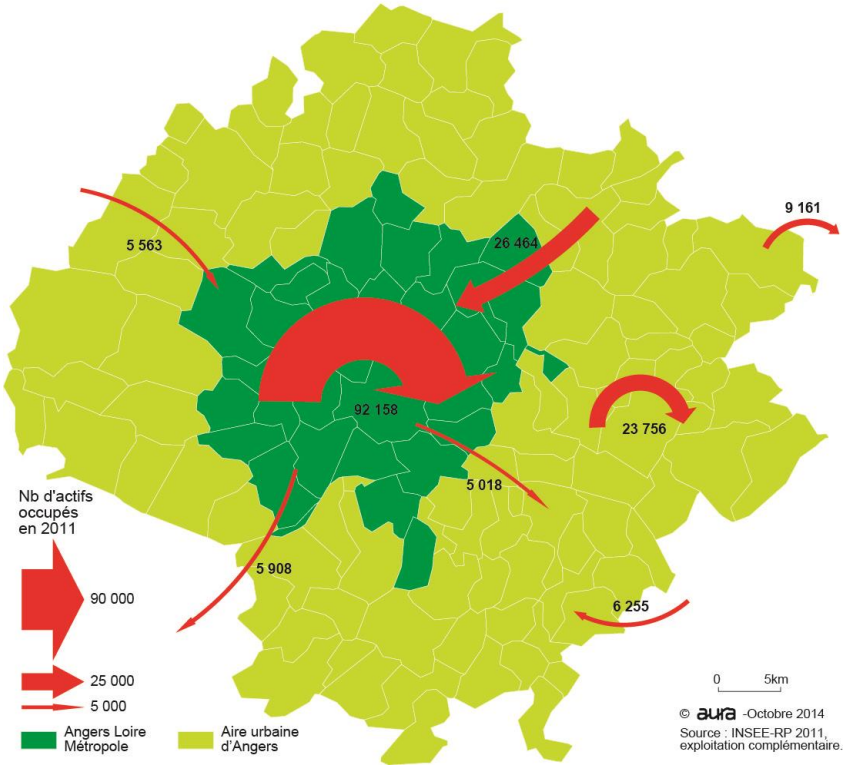

La dissociation entre lieu de travail et lieu de résidence se poursuit, conséquence du phénomène de périurbanisation lié aux choix résidentiels et à la bi-activité des ménages.

Globalement, 56% des actifs d'Angers Loire Métropole quittent leur commune de résidence pour aller travailler. Dans certaines communes, ce taux peut atteindre plus de 80%, notamment à l'ouest et au nord de l'agglomération.

Concentration de l'emploi et étalement résidentiel

Alors que la population ne cesse de se loger de plus en plus loin, l'emploi reste encore largement concentré dans le Pôle Centre.

Angers reçoit chaque jour 11 330 actifs provenant du reste de l'agglomération (contre 20 575 en 2006 !) et 20 432 actifs quittent Angers pour aller travailler dans une autre commune d'ALM (contre 11 307 en 2006 !), en lien avec la progression des emplois en première couronne.

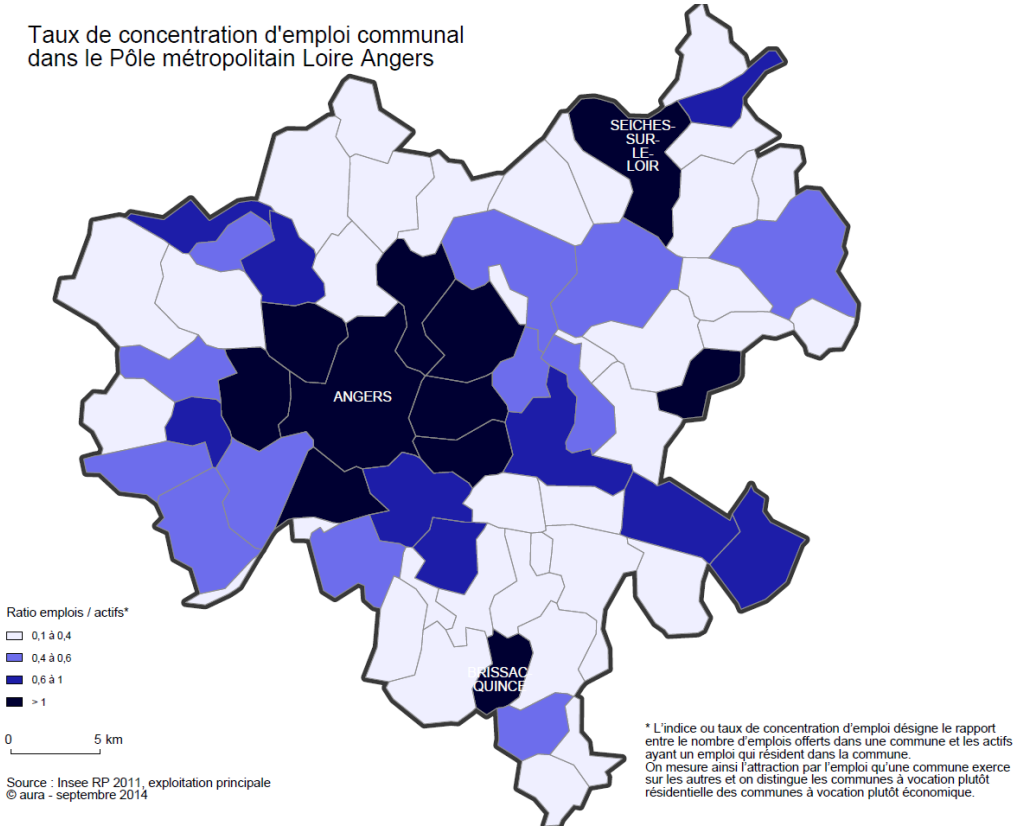

Progression des cadres et professions intermédiaires

En 2011, sur Angers Loire Métropole, les professions intermédiaires et les employés sont les catégories socio-professionnelles les plus représentées avec environ 29% des actifs occupés chacune (soit 57% des emplois pour les deux).

La part des cadres et professions intellectuelle supérieures et des professions intermédiaires augmente de 3 points entre 2006 et 2011 ; les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent désormais près de 19% des actifs d'ALM.

La progression de la part des cadres s'observe particulièrement dans le Pôle Centre hors Angers (+1 125 actifs entre 2006 et 2011).

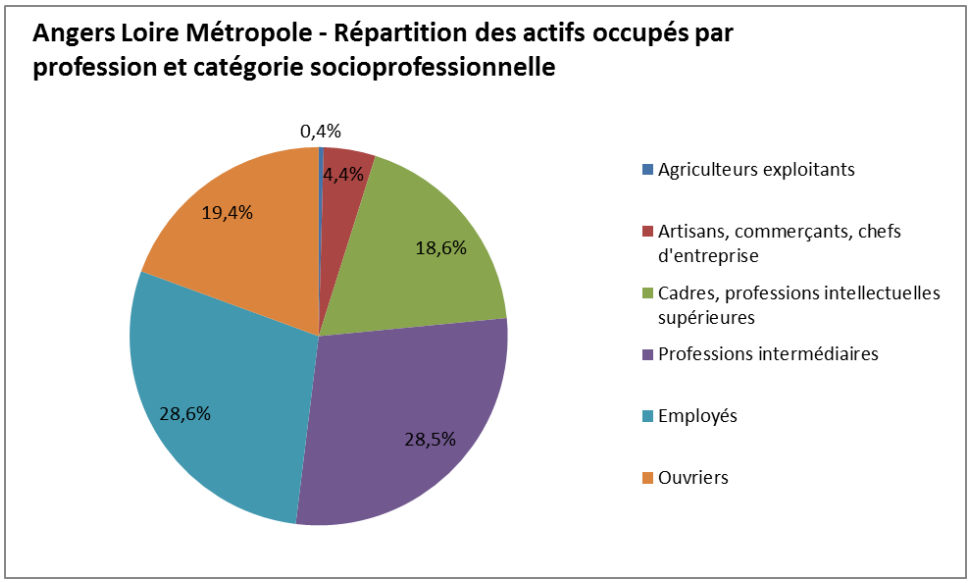

© aura – Source : INSEE, RP 2011 - exploitation complémentaire

Le taux de féminisation de l'emploi atteint 66% en 2011. Il est en progression et 91% de l'emploi occupé par les femmes se situe dans le secteur tertiaire (dont 48% dans l'administration publique).

Une population globalement de plus en plus qualifiée

En 2011, 30% de la population d'Angers Loire Métropole sortie des études possède un diplôme d'un niveau équivalent à Bac+2 ou plus (contre 26,5% en 2006). A l'inverse, près de 15,6% de cette population ne possède aucun diplôme (contre 16,3% en 2006), part inférieure à celle du département (18,9%).

Cette augmentation générale du niveau scolaire est d'abord due à un effet de génération : les jeunes générations sont plus diplômées que les anciennes. Dans l'agglomération, 28 375 personnes âgées de 18 à 29 ans sont scolarisées en 2011, en écho à la forte présence d'étudiants et de jeunes en formation à Angers. Ces derniers représentent la moitié de la population d'Angers Loire Métropole âgée de 18 à 29 ans.

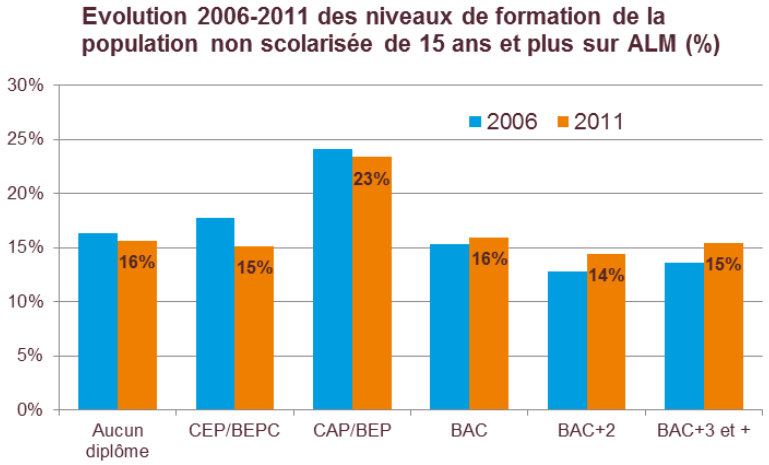

© aura – Source : INSEE – RP 2006-2011, exploitation principale

Angers Loire Métropole se situe dans la moyenne des autres agglomérations comparables pour la proportion de diplômés post-bac (en dehors de la population scolarisée).

Malgré une dynamique positive et des résultats supérieurs à la moyenne départementale pour ALM, certains publics demeurent plus particulièrement touchés avec un risque de marginalisation plus important, le niveau de qualification étant souvent un facteur cumulatif parmi d'autres.

Par exemple alors que les jeunes sont particulièrement représentés parmi les demandeurs d'emploi (1/5), 50% des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans ont un niveau de qualification inférieur au Baccalauréat.

Synthèse thématique : tendances, questionnements et enjeux

Tendances

- Une croissance démographique ténue des agglomérations, et plus forte en périphérie que dans la ville centre
- Des évolutions sociétales à prendre en compte : le phénomène de décohabitation des ménages (familles monoparentales en particulier) et le vieillissement de la population
- Un phénomène de périurbanisation confirmé ces dernières années mais qui pourrait ralentir

Questionnements

- Comment l'agglomération peut-elle retenir davantage les couples actifs sur son territoire ?
- Comment expliquer l'accroissement des déplacements domicile / travail ? Faut-il chercher à rapprocher lieu de vie et lieu de travail ou accompagner cet éloignement par la mobilité (transports, numérique) pour préserver la qualité de vie ?
- A quoi répond la spécialisation géographique et typologique des logements ? Quelles sont les conséquences de cette spécialisation ? Comment infléchir les logiques de marché (localisation, nature, prix) ?
- Quel aménagement du territoire et des villes avec de plus en plus de personnes seules (familles monoparentales et personnes âgées) et des difficultés de ressources particulières ?

Enjeux

- **L'attractivité résidentielle de l'agglomération et en particulier le rôle de la ville centre :**

  « l'affaiblissement » de la ville centre peut affaiblir l'agglomération entière (centre = rôle de capteur et de diffuseur)

  une croissance modérée = une métropole raisonnée ?

- **Diversifier l'habitat au cœur de l'agglomération, pour la ville d'Angers en particulier, pour favoriser la richesse sociale et économique de l'agglomération et limiter l'étalement l'urbain**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Tissu économique

Le poids des services et des petites entreprises

Définitions :

- L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.
- L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière,...

Nombre d'entreprises et d'établissements par secteur d'activité au 1er janvier 2013

ALM	Entreprises		Etablissements	
	Nombre	%	Nombre	%
Industrie	754	6,2	964	6,6
Construction	1 127	9,2	1 239	8,4
Commerce, transports, services divers	8 083	66,1	10 041	68,3
dont commerce et réparation automobile	2 316	18,9	3 090	21,0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	2 267	18,5	2 459	16,7
Ensemble	**12 231**	**100**	**14 703**	**100**

© aura – Source : Insee, REE (Sirène)

Champ : activités marchandes hors agriculture

Globalement, les deux tiers des établissements n'ont pas de salarié (65%).

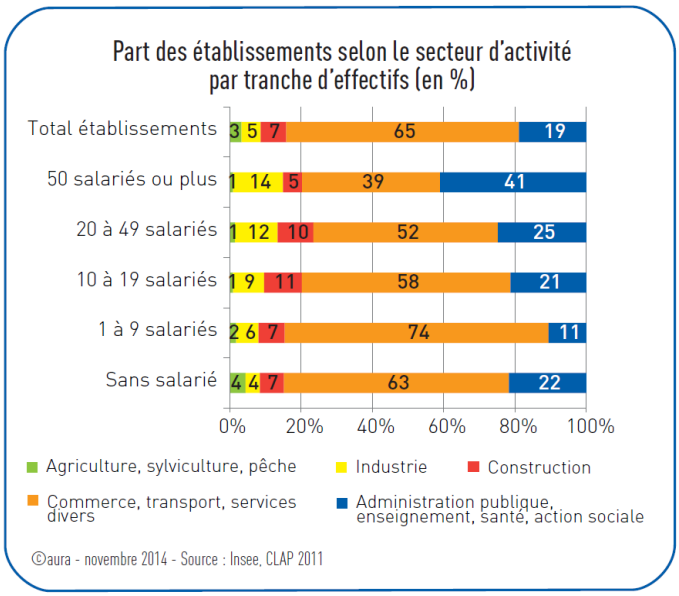

Les petits établissements se trouvent majoritairement dans le secteur tertiaire : les deux tiers des établissements n'employant aucun salarié sont des commerces ou des activités de services.

A l'inverse les secteurs de la construction et de l'industrie sont proportionnellement plus représentés parmi les établissements de 10 salariés ou plus.

Globalement, 90% des établissements ont moins de 10 salariés et accueillent 16% des effectifs alors que 2% des établissements employant 50 salariés et plus concentrent 60% des effectifs salariés de l'agglomération.

Economie Sociale et Solidaire (ESS) et nouvelle économie

Secteur d'activité particulier, transverse à l'économie et reposant avant tout sur des valeurs et un engagement de ses entreprises, il n'en reste pas moins un levier de développement territorial et un vecteur majeur d'innovation sociale. Malgré des statuts et une réalité parfois hétérogène, de nombreuses structures, entreprises, associations et coopératives, s'engagent au quotidien sur Angers Loire Métropole.

Par rapport au niveau régional comme national, l'ESS est fortement présente dans le département du Maine-et-Loire avec près de 30 000 emplois. L'économie sociale et solidaire est même sur-représentée sur Angers Loire Métropole avec près de 22% des emplois privés, soit environ 18 500 salariés présents dans près de 1 400 établissements.

Proportion du nombre de salariés (en %), par rapport au total des salariés privés en 2010 :

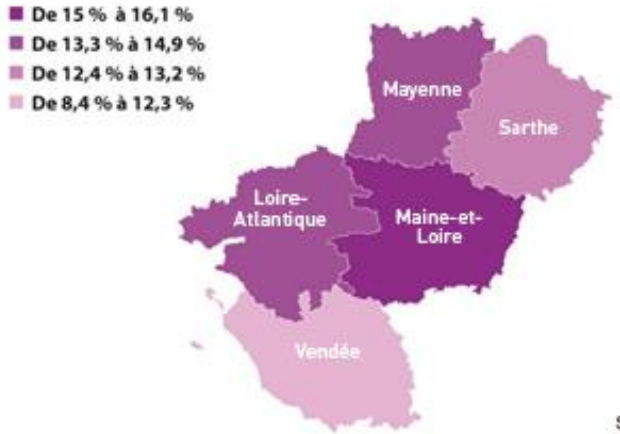

Source cartographique : Articque
Source des données : ACOSS-URSSAF-MSA-Traitement R&S, CRESS-Observatoire de l'ESS

Nouvelles formes d'économie

Depuis plusieurs années, Angers Loire Métropole soutient le développement de l'économie sociale et solidaire à travers diverses initiatives (IRESA - Inter Réseau de l'Economie Sociale et Solidaire en Anjou, le FONDES, Coup de Pouce 49, la Boutique de Gestion, etc.). L'IRESA regroupe aujourd'hui une centaine d'adhérents qui participent à la promotion et au développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) en Maine-et-Loire, dont bon nombre d'entreprises et associations qui conjuguent développement économique et cohésion sociale et qui sont reconnues au-delà du territoire angevin (Envie Anjou, la SADEL, Restoria, etc.). Premier fonds de dotation de grande agglomération urbaine de ce genre en France, Angers Mécénat (anciennement Angers Active) finance désormais des projets d'intérêt général dans les secteurs du développement solidaire et de la protection de l'environnement.

Symbole d'une époque et d'un monde qui change, œuvrant parfois pour l'insertion professionnelle, souvent dans les domaines des services aux personnes et la banque de détail, ce secteur d'activité qui n'en est pas vraiment un connait aussi des pratiques de plus en plus proche de nouvelles formes d'économies respectueuses de l'environnement, plus inclusive, plus locales.

L'émergence de ces modèles économiques plus ou moins nouveaux s'est accélérée avec la conjonction de plusieurs facteurs, la Grande crise économique des années 2008 et une prise de conscience relative aux valeurs non financières, ainsi que la diffusion massive des technologies numériques : on parle aujourd'hui d'économie circulaire, collaborative, du partage, de la fonctionnalité, mais aussi de circuits-courts, de monnaies locales, etc. Autant de nouvelles pratiques de production, de consommation et d'échanges pour lesquelles le système de valeur est repensé, la logique financière moins prégnante au profit de l'environnement et de valeurs humaines ou l'individu tente d'être plus actif. Les multiples initiatives privées sur le territoire et leur traduction concrète méritent sans doute qu'on s'intéresse à cette effervescence.

Le territoire connait également quelques frémissements du côté de nouvelles formes de travail et de management, avec quelques exemples d'« entreprises libérées[5] » comme les sociétés Lybernet ou Octave le promeuvent à Angers.

Bref, autant de démonstrations que les modèles de développement économique, social et environnemental peuvent être porteurs de valeurs humaines et sont compatibles entre eux et avec la digitalisation de notre société.

Des créations d'entreprises en hausse, un nombre d'établissements en progression

En 2013, l'agglomération compte 12 231 entreprises. Entre 2008 et 2013, elle connaît une croissance annuelle moyenne de 4%, correspondant presqu'à la moyenne des EPCI de comparaison (+4,3%/an).

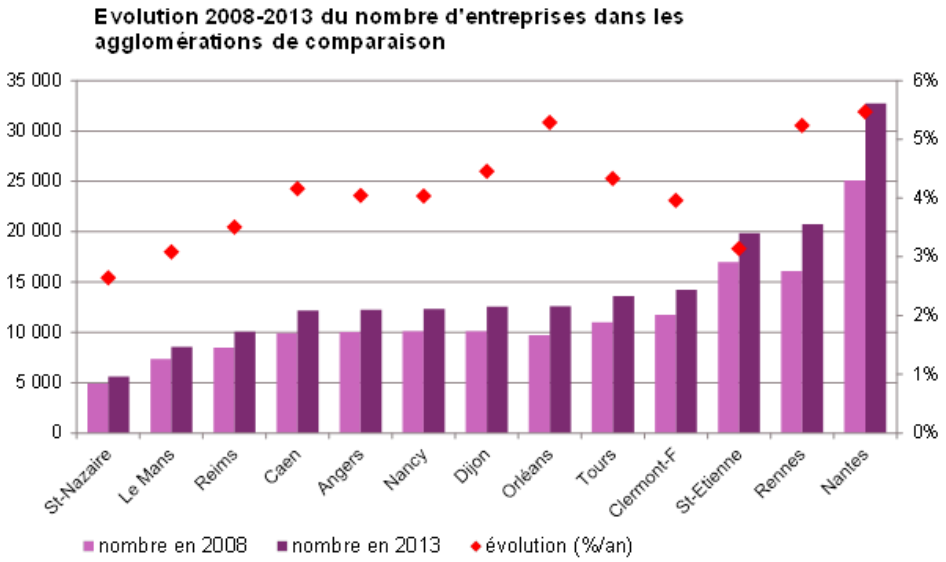

© aura – Source : INSEE, Répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE)

En dix ans, le nombre d'établissements sur le territoire d'Angers Loire Métropole a progressé en moyenne de 3,1% par an. En 2013, ce chiffre atteint près de 14 700 unités.
Au sein d'ALM, le nombre d'entreprises angevines progresse particulièrement dans les communes du Pôle centre hors Angers (+6,8%/an) lié à plusieurs transferts de sièges d'établissements.

[5] Une entreprise « libérée » est un concept en vogue de nouvelle organisation des entreprises qui s'en réclament et qui substitue le management pyramidal, le contrôle, et les procédures pour laisser place à des salariés responsables et libres d'entreprendre toutes les actions qu'ils estiment les meilleures pour l'entreprise.

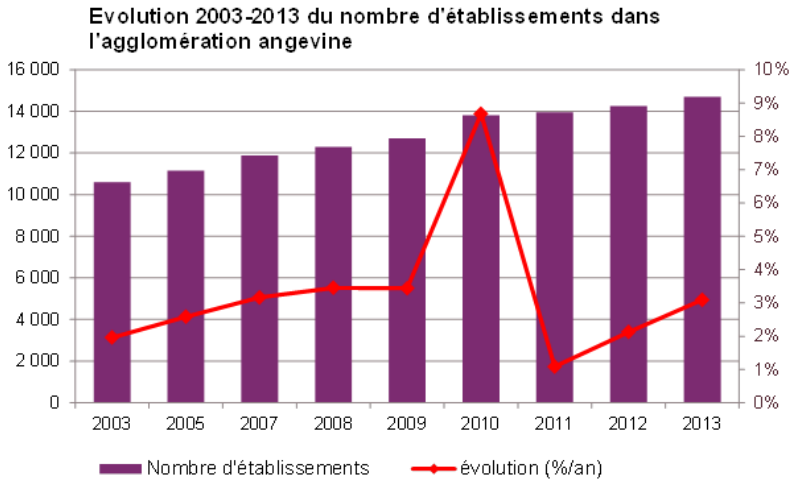

© aura – Source : INSEE, Répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE)

Force et faiblesse d'un tissu économique diversifié

En comparaison avec d'autres territoires, Angers Loire Métropole est caractérisé par un tissu économique très diversifié où, autrement dit, les emplois du secteur privé sont peu concentrés avec un manque de filière réellement dominante et structurée ayant un véritable effet d'entrainement sur le reste du tissu économique.

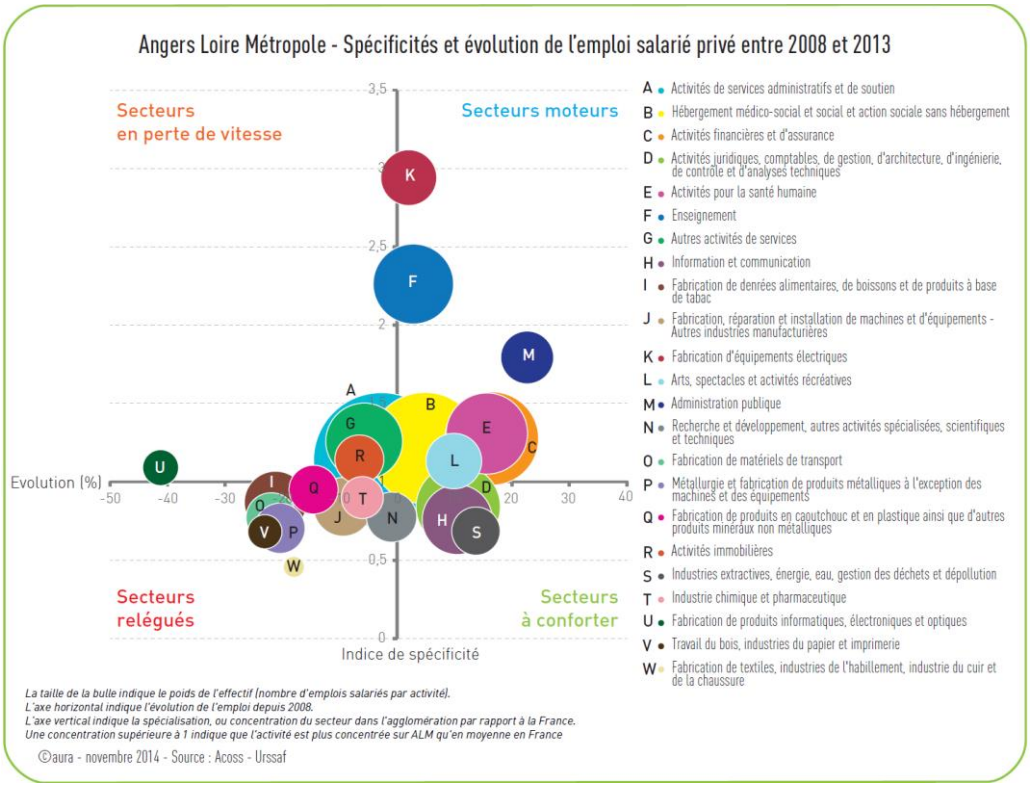

Une analyse plus fine des spécificités sectorielles d'ALM permet néanmoins de dégager deux atouts majeurs pour l'agglomération en dehors du végétal[6] : la fabrication d'équipements électriques (> 1700

[6] En dehors du végétal, spécialité reconnue pour le territoire angevin mais domaine d'activité particulièrement difficile à appréhender dans les statistiques publiques et qui demanderait des analyses complémentaires.

emplois salariés au sens strict, logique de cluster) et l'enseignement (> 3500 emplois salariés, poids de l'enseignement universitaire et privé), avec un poids des emplois salariés plus de 2 à 3 fois supérieur à la moyenne.

Cette diversité sectorielle est plus à même d'amortir les chocs impactant un secteur d'activité dont le territoire serait dépendant, mais à l'inverse le territoire ne bénéficie pas suffisamment d'un secteur d'activité ou d'une entreprise « locomotive » entrainant le reste de l'économie locale.

Deux domaines d'excellence angevins se distinguent néanmoins sans qu'ils ne ressortent clairement ici (voir *infra*) : le Végétal (pour des raisons statistiques), qui représente environ 4 500 établissements, 20 000 emplois, 450 chercheurs, et où la région angevine fait figure de référence européenne et de 1er pôle français de formation avec 2 500 étudiants ; le Numérique (en raison de la forte concurrence métropolitaine), avec un tissu économique en mutation mais fort de quelques grandes entreprises, PME et start-up, cet écosystème de plus de 6 000 salariés profondément ancré sur le territoire est désormais soutenu depuis 2015 par le label French Tech IoT[7] et accompagné par la Cité de l'objet connecté, véritable accélérateur industriel de projets innovants.

Aide au développement et accompagnement des mutations économiques

La Commission européenne a adopté le 2 juillet 2014 la carte française des zones d'aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2014-2020, qui remplace la carte des zones AFR 2007-2013 venue à expiration. Cette nouvelle carte délimite les zones, conditions et limites dans lesquelles l'Etat et les collectivités locales pourront allouer aux entreprises des aides à l'investissement et à la création d'emploi. Elle détermine les taux plafonds d'aide à l'investissement qui varient selon la fragilité des territoires, conformément aux règles européennes (Pour plus d'informations se reporter au site du CGET).

3 communes de l'agglomération sont concernées par le zonage des aides à finalité régionale (AFR) : Saint-Sylvain-d'Anjou, Le Plessis-Grammoire, et Trélazé.

Marché du travail et emploi

Un marché de l'emploi au ralenti

L'emploi

Angers Loire Métropole compte près de 133 000 emplois en 2011, soit environ 1 400 emplois supplémentaires depuis le dernier recensement en 2006 (+0,2%/an en moyenne).
Angers Loire Métropole représente ainsi 41% de l'emploi départemental.

Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2011

Territoire	Nombre	Taux annuel moyen entre 2006 et 2011 (en %)
Angers	81 436	-0,5
Angers Loire Métropole	**133 182**	**+0,2**
Pôle métropolitain Loire Angers	144 646	+0,3
Aire urbaine d'Angers	167 913	+0,4
Zone d'emploi d'Angers	187 789	+0,3
Maine-et-Loire	370 831	+0,3
Pays-de-la-Loire	1 861 787	+0,4
France métropolitaine	32 859 694	+0,4

© aura – Source : INSEE, RP 2011, exploitation principale

[7] IoT : 'Internet of Things', désigne le marché des objets connectés.

La tendance générale au recul des activités primaire et secondaire se confirme également sur le territoire angevin. Dans l'agglomération d'Angers, le secteur tertiaire occupe plus de 8 emplois sur 10. Les emplois de l'industrie et la construction représentent deux fois moins d'emploi qu'il y a 30 ans, soit à peine 17% de l'emploi total et désormais environ 1,5% dans l'agriculture contre5% encore en 1975.

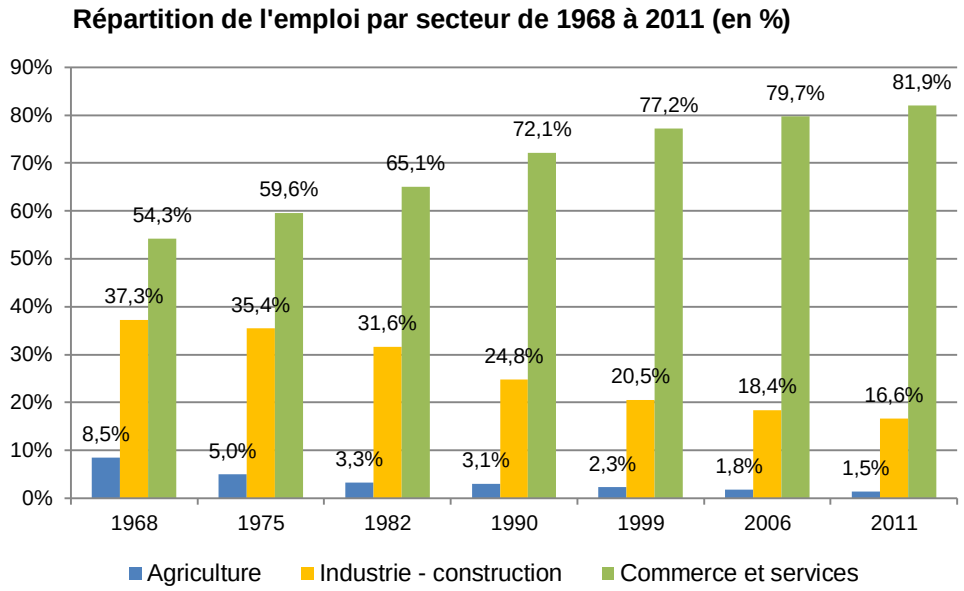

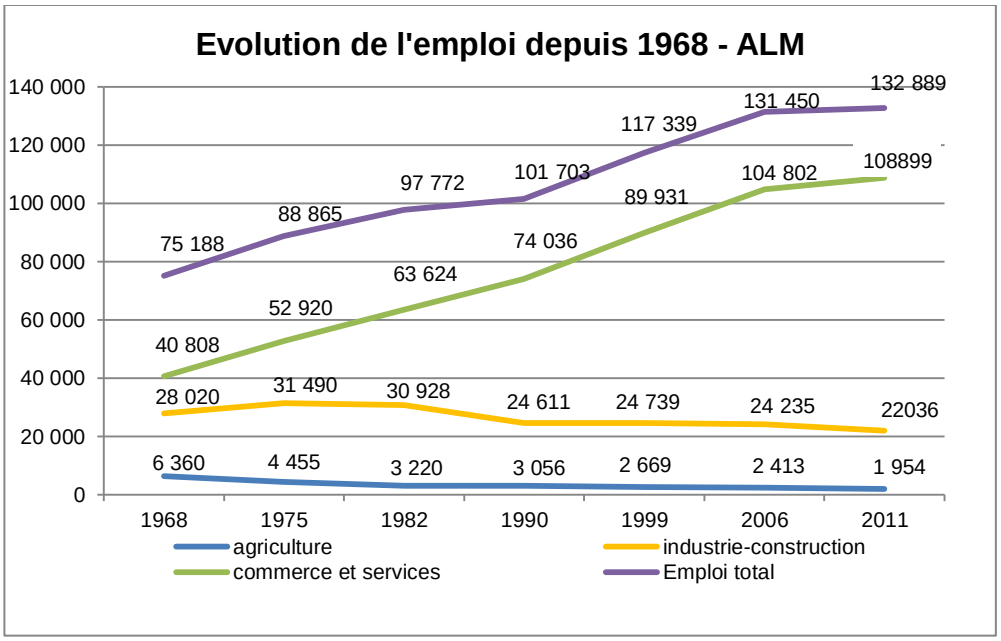

© aura – Source : Insee, RP 1968 à 2011

Depuis les années 80-90, l'augmentation du volume total d'emplois – avec plus de 30 000 emplois supplémentaires dans l'agglomération depuis 1990 – s'est accompagnée de mutations du système productif :

- Une croissance de l'emploi portée par les services, avec environ 35 000 emplois nouveaux depuis 1990 ;
- Des emplois industriels en repli dans des secteurs très concurrentiels (environ 3 500 emplois en moins dans l'industrie-construction depuis 1990) ;
- L'emploi agricole, en majorité salarié, qui représente désormais à peine 1,5% des emplois.

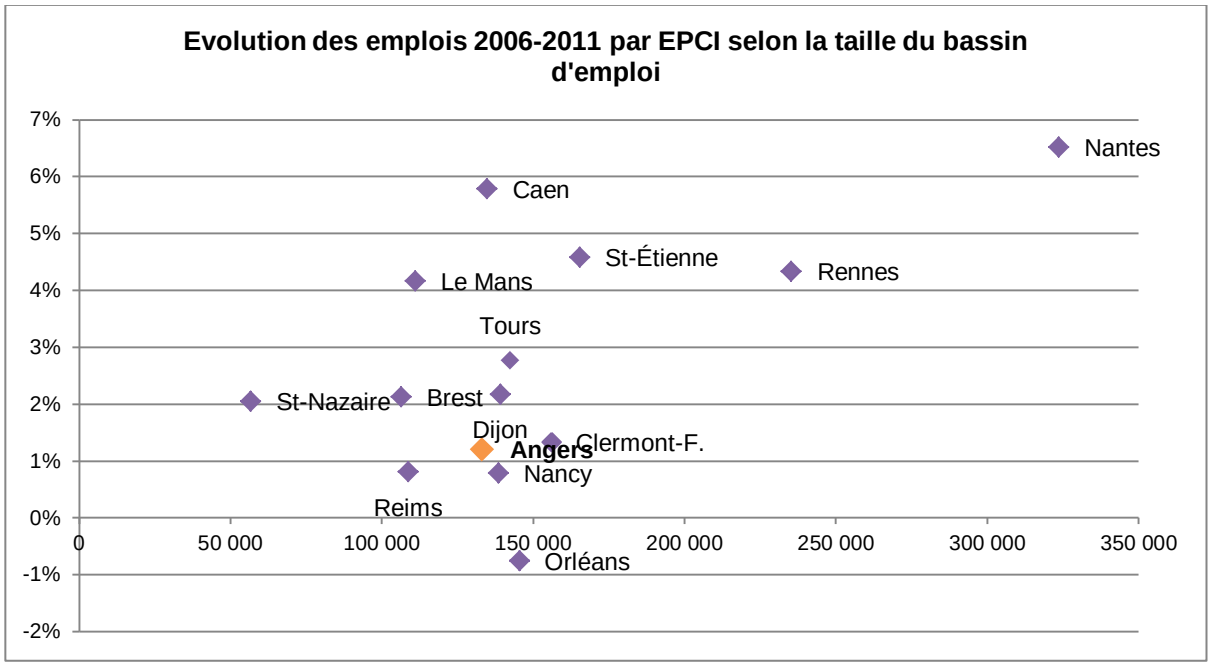

© aura – Source : INSEE – RP 2006-2011

Une croissance de l'emploi portée en dehors d'Angers par le Pôle centre

Sur Angers Loire Métropole, la croissance de l'emploi n'est pas uniforme et profite plus à la couronne urbaine qu'à la ville centre. Cela s'explique notamment par la présence de grands pôles d'emplois concentrés sur les communes de première couronne (Saint-Sylvain-d'Anjou, Ecouflant, Avrillé, Beaucouzé, etc.) en limite d'Angers.

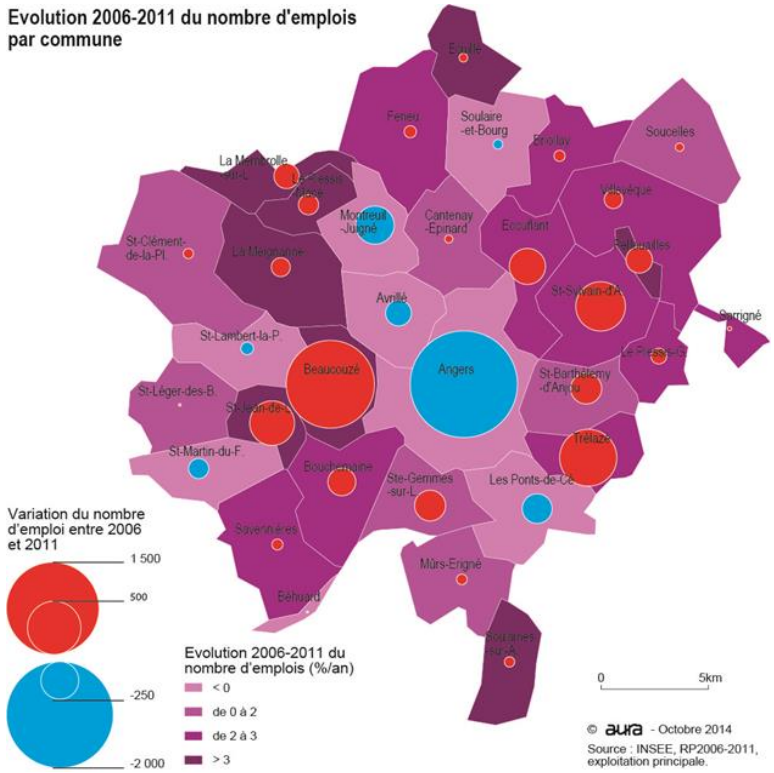

Les emplois se concentrent sur le Pôle centre avec 1,4 emploi pour un actif (voir carte p.17).

La crise et les territoires, tendances récentes

Alors que le marché de l'emploi avait relativement mieux résisté sur la première partie de la crise que dans d'autres territoires, depuis 2012 l'emploi salarié privé a connu un nouveau repli plus marqué sur Angers Loire Métropole que dans des agglomérations plus petites et plus grandes.

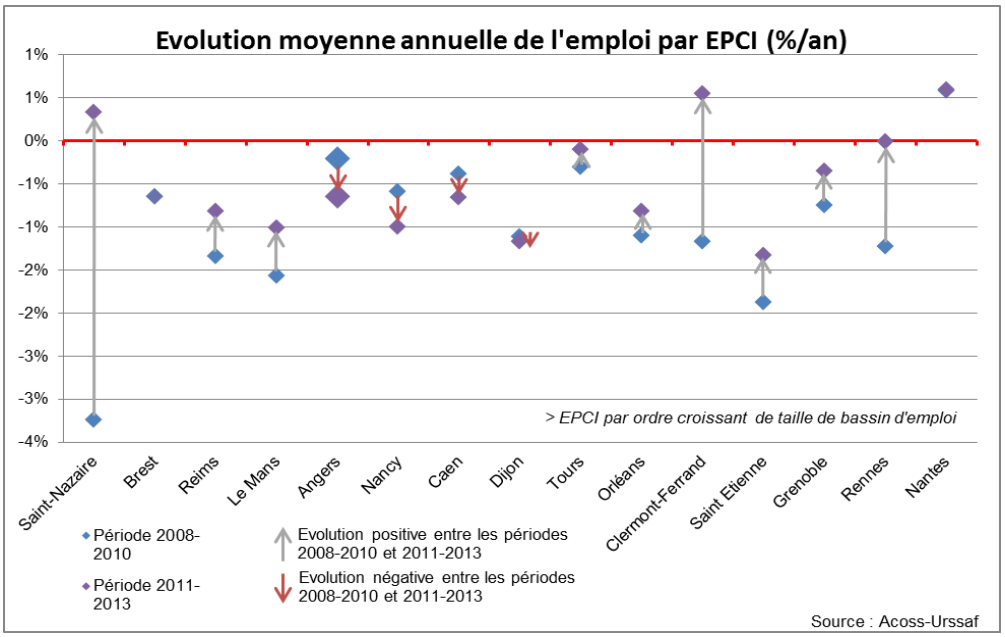

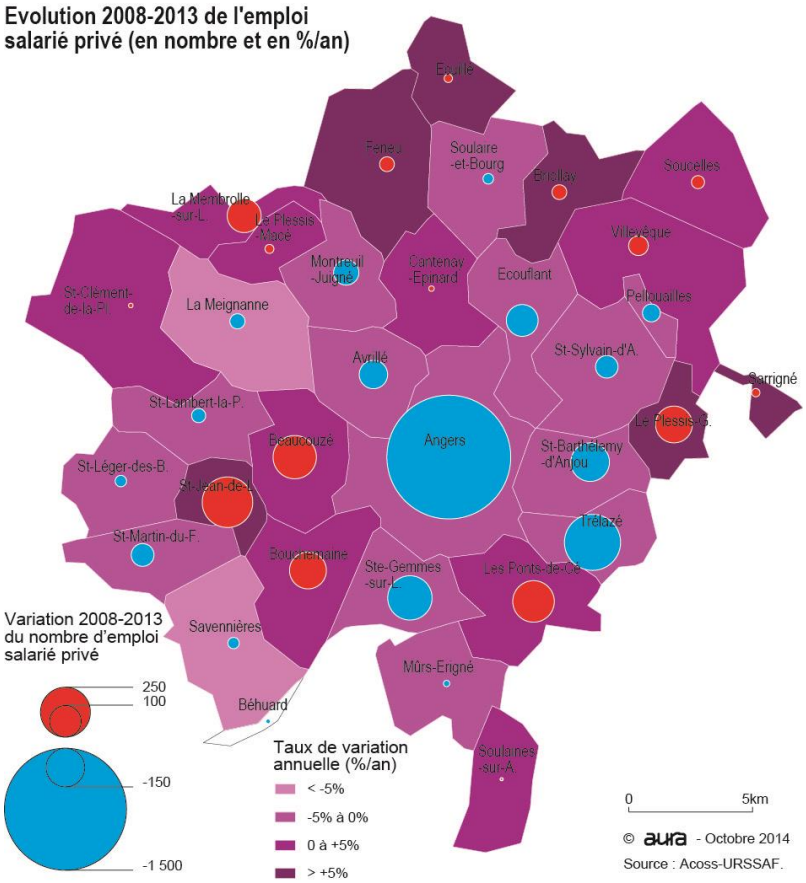

Entre 2008 et 2013 l'emploi salarié privé a reculé sur Angers Loire Métropole (-0,3%/an en moyenne), souvent là où l'emploi était déjà concentré à savoir dans le Pôle centre, sauf pour Beaucouzé (+189 emplois salariés) et Les Ponts-de-Cé (+174 salariés du privé) ;

Angers a perdu plus de 1500 emplois salariés en 5 ans, Trélazé 317 et Saint-Barthélemy-d'Anjou 150 salariés en moins à fin 2013 ; A l'inverse, le sud-ouest d'Angers a était globalement plus dynamique : +258 salariés à Saint Jean-de-Linières, +189 à Beaucouzé et +137 emplois salariés du privé à Bouchemaine.

Une progression du chômage plus rapide depuis quelques années

Un taux de chômage en hausse qui rejoint la moyenne nationale

Après avoir longtemps résisté, le taux de chômage de la zone d'emploi d'Angers est désormais équivalent à la moyenne nationale et supérieur à la plupart des zones d'emploi des métropoles françaises de comparaison.
Le taux de chômage de la zone d'emploi d'Angers s'est stabilisé à 9,8% de la population active au 2ème trimestre 2014, soit le même taux de chômage qu'au niveau national.

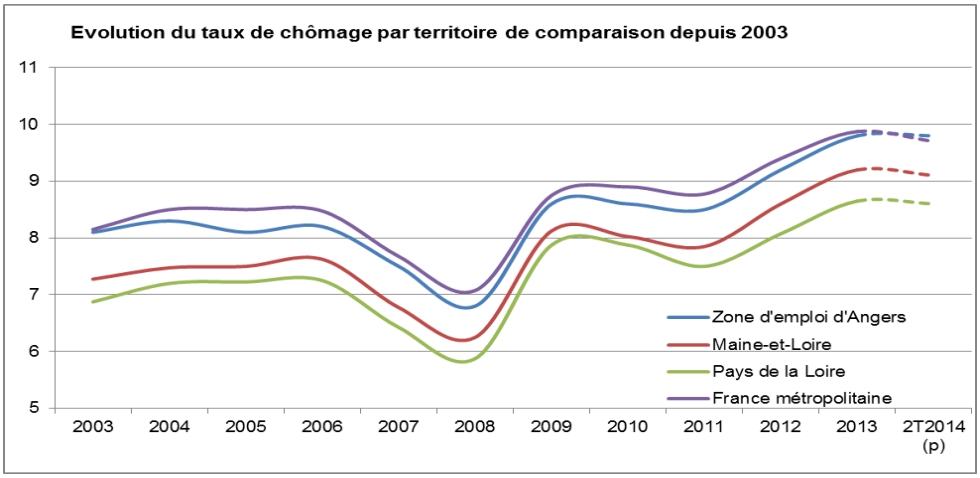

© aura – Source : Insee, taux de chômage localisés (données provisoires au 2ème trimestre 2014)

Alors qu'il était jusque-là inférieur, le taux de chômage angevin rejoint début 2014 le niveau national mais demeure au-dessus de la moyenne départementale et surtout régionale (les Pays de la Loire sont en effet la région au taux de chômage le plus bas à 8,6%).

Taux de chômage au 1er trimestre 2014 par zone d'emploi

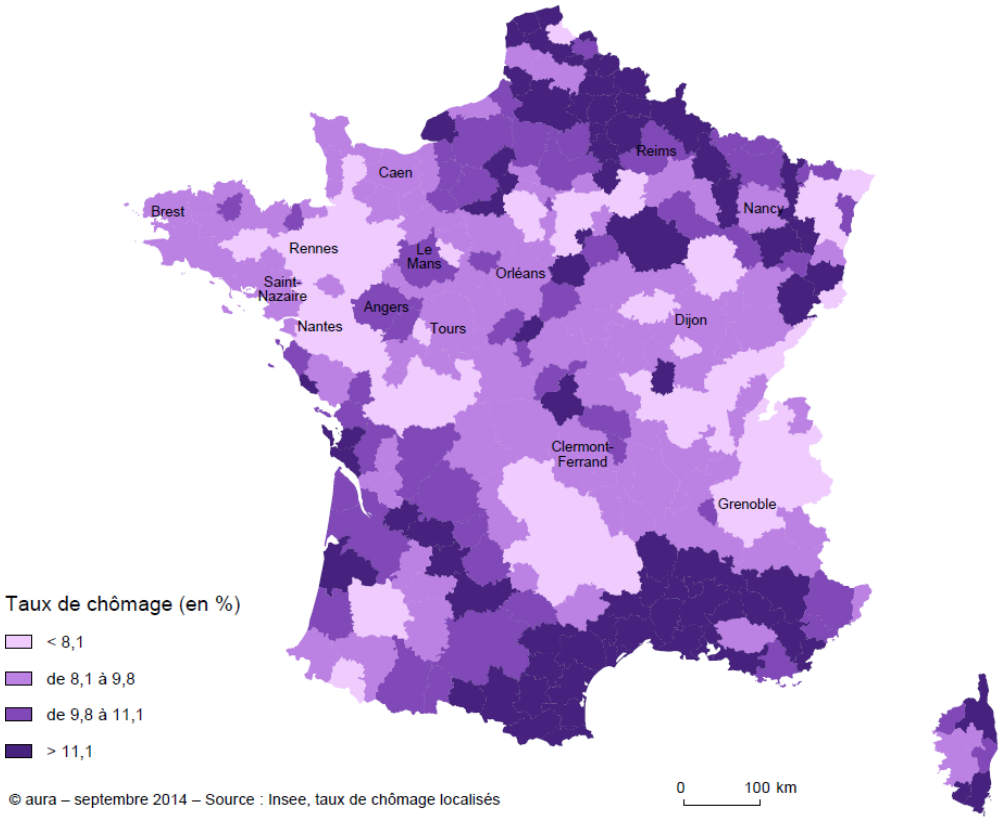

© aura – septembre 2014 – Source : Insee, taux de chômage localisés

Le nombre de demandeurs d'emploi n'exerçant aucune activité (catégorie A) au 2ème trimestre 2014 s'établit à 16 055 pour Angers Loire Métropole, soit une hausse de 5,8% en un an. Au niveau national, ce nombre est en hausse de 4% sur la même période.

Depuis le début de la crise Angers Loire Métropole est ainsi passée d'environ 9 000 demandeurs d'emploi sans emploi à plus de 16 000 (DEFM A), dont les deux-tiers pour la ville d'Angers.

Plus globalement, on estime le nombre de demandeurs d'emploi qui exercent une activité réduite ou non (catégories A, B et C) à 25 695 personnes au 2ème trimestre 2014.

Plus des deux tiers des demandeurs d'emploi sont concentrés dans la ville d'Angers.

En outre on constate qu'une forte proportion d'actifs au chômage sont concentrés dans les communes de Trélazé et dans une moindre mesure de Montreuil-juigné, voire Avrillé et Saint Barthélemy d'Anjou.

Géographie du chômage des 15-64 ans

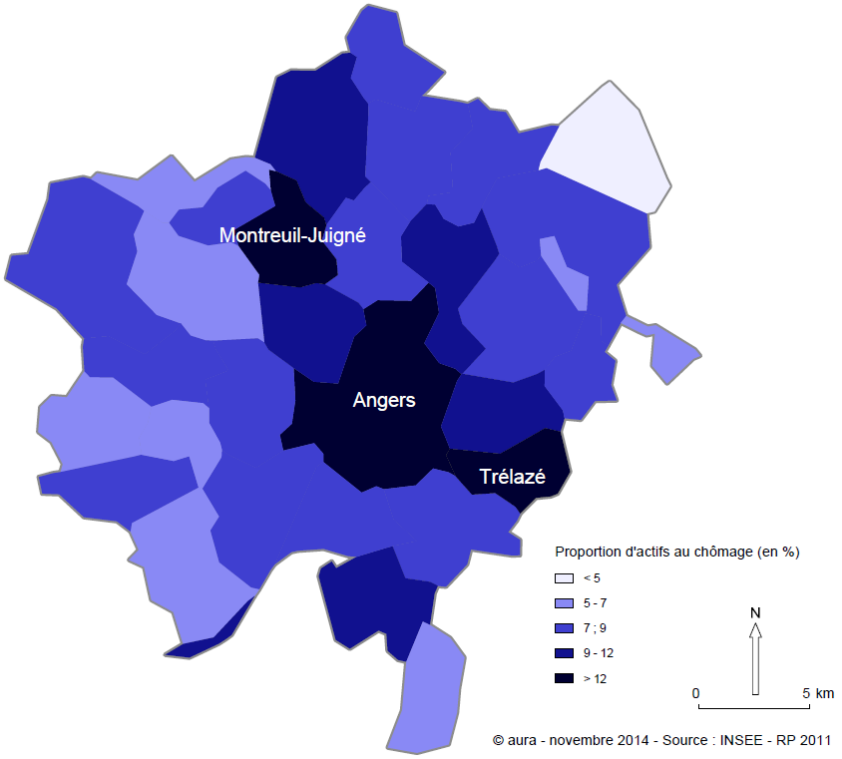

Des cadres des fonctions métropolitaines en progression

Angers, comme les autres villes de l'Ouest, profite d'une évolution positive des emplois de cadres des fonctions métropolitaines[8] avec une croissance moyenne. Ces emplois, générateurs de richesse et de rayonnement, représentent aujourd'hui un enjeu fort de développement.

Angers Loire métropole accueille ainsi 10 500 emplois dits « métropolitains » en 2011 (soit 7,9% du total des emplois) avec une progression moyenne annuelle de 3,2% entre 1999 et 2011. Localement, ces emplois ont particulièrement augmenté pour les prestations intellectuelles et beaucoup moins dans la conception-recherche.

[8] Les Cadres des Fonctions Métropolitaines (CFM) regroupent les cadres ou dirigeants d'entreprises exerçant leur activité dans cinq fonctions dites « métropolitaines » : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce interentreprises, gestion et culture-loisirs. Les emplois de cadres des fonctions métropolitaines (CFM) reflètent le potentiel de développement d'un territoire, du fait de leur rôle d'entraînement vis-à-vis d'autres fonctions productives.

Malgré cette croissance des emplois stratégiques plus forte que la moyenne, l'agglomération angevine a connu une évolution un peu moins favorable que d'autres agglomérations, à la croisée des chemins avec Le Mans et Dijon (croissance comparable), entre un groupe d'aires urbaines composé de Clermont-Ferrand, Tours et Brest d'une part (croissance supérieure), et Nancy et Reims d'autre part (croissance inférieure).

Evolution des emplois métropolitains supérieurs entre 1999 et 2011

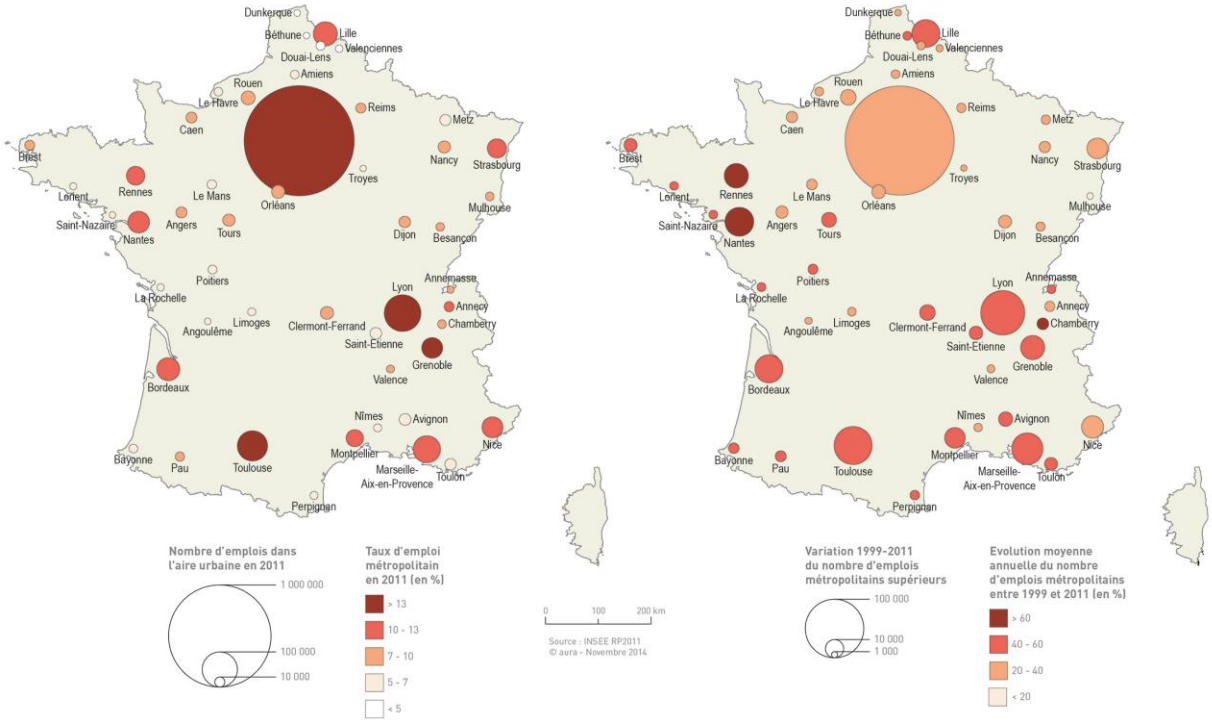

Au sein de l'agglomération, Angers concentre près de 65% des emplois de cadres des fonctions métropolitaines (près de 6 500 emplois), suivi de Beaucouzé (9,1%), Saint-Barthélemy-d'Anjou (6,1%) et Avrillé (3,5%). Beaucouzé est la commune dont la part des CFM dans l'emploi total est la plus importante (13,5% des emplois de la commune).

Ces communes présentent quelques spécificités. Les emplois de cadres des fonctions métropolitaines dans le domaine des « Prestations intellectuelles » sont surreprésentés à Angers, ils le sont en « Conception-recherche » à Beaucouzé, et en « Commerce inter-entreprises » à Saint-Barthélemy.

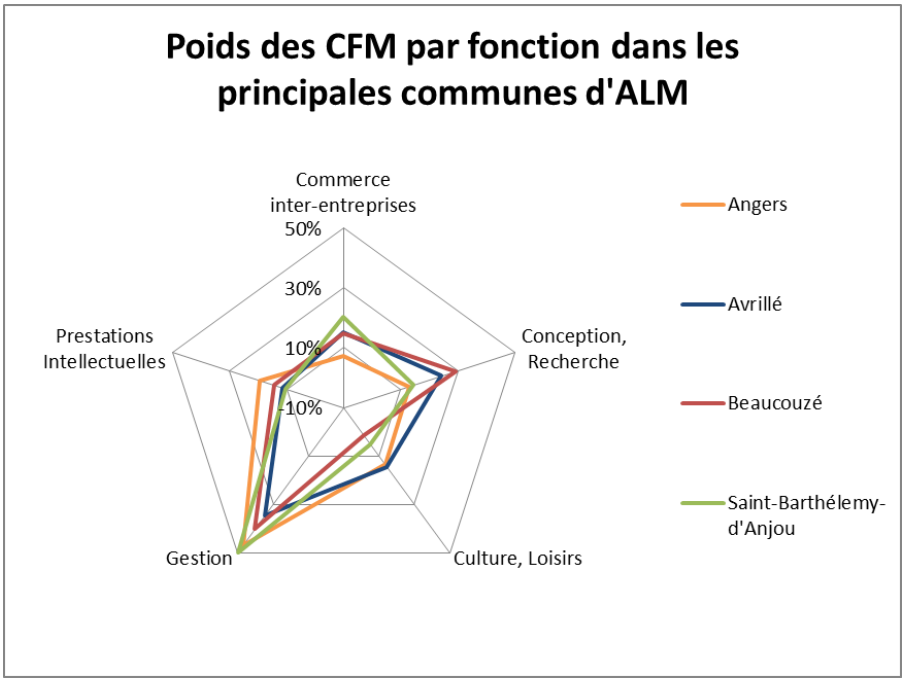

© aura – Source : Insee

Note de lecture : les emplois de cadres des fonctions métropolitaines du domaine « prestations intellectuelles » sont sur-représentés à Angers avec 19% des CFM de la ville ; à Beaucouzé, les CFM les plus représentés sont les emplois de cadres des fonctions métropolitaines du domaine « conception-recherche » avec 29% des CFM de Beaucouzé.

On constate d'ailleurs que la dynamique des emplois de CFM au sein des principales aires urbaines ces dernières années est plutôt davantage localisée en périphérie que dans le cœur même des agglomérations.

Enseignement supérieur, recherche et innovation

Angers 5ème ville universitaire de France

Par rapport à sa taille, Angers Loire Métropole est une agglomération où la présence universitaire est particulièrement forte. Angers se classe ainsi au 5ème rang des unités urbaines de France[9] (10 communes, 217 399 habitants – RP 2011) si l'on tient compte du ratio entre le nombre d'étudiants et la population globale de la ville (16% de la population), derrière Poitiers, Rennes, Montpellier et Amiens.

[9] Dans la plupart des métropoles l'enseignement supérieur est rarement cantonné à une ville mais plutôt à un système urbain uniforme composé de quelques communes importantes autour de la ville centre qu'on appelle unité urbaine. Si au sein de son unité urbaine des sites d'enseignements peuvent se situer en dehors d'Angers (comme par exemple l'IRCOM aux Ponts-de-Cé) le terme de ville est utilisé comme raccourci.
Unité urbaine : Ensemble de communes abritant au moins 2 000 habitants dont aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. Zonage établi à partir du recensement de la population par l'INSEE en 2010. L'unité urbaine d'Angers regroupe : Angers, Avrillé, Beaucouzé, Bouchemaine, Juigné-surLoire, Les Ponts-de-Cé, Mûrs-Erigné, Saint-Barthélemy d'Anjou, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Trélazé.

Effectifs de l'enseignement supérieur et leurs évolutions

UU 2010	Etudiants inscrits dans l'enseignements supérieur à la rentrée 2012-2013	Evolution des effectifs entre 2002 et 2012 (en %)	Poids des étudiants/population (en %)
Rennes	63 608	11,4%	20,5%
Angers	35 017	14,3%	16,2%
Nancy	44 845	0,6%	15,7%
Clermont-Ferrand	37 757	10,3%	14,5%
Caen	28 491	-3,8%	14,5%
Dijon	32 471	5,8%	13,7%
Reims	26 967	2,7%	12,9%
Grenoble	54 395	-1,9%	10,9%
Brest	21 454	2,1%	10,7%
Nantes	52 556	12,9%	8,9%
Tours	29 872	8,1%	8,6%
Saint Etienne	22 872	18,3%	6,2%
Orléans	15 350	-11,8%	5,7%
Le Mans	12 889	27,0%	nd
Saint Nazaire	3 037	3,2%	nd

Avec deux universités – Université d'Angers (publique) et Université Catholique de l'Ouest (privée) – huit écoles d'ingénieurs (notamment en agronomie et électronique, et avec l'implantation de l'Istom en 2018), une école supérieure de commerce (ESSCA), une école supérieure des beaux-arts (ESBA), une école de formation des décideurs (Ircom), et de nombreux établissements, l'offre d'enseignement supérieur d'Angers est riche et diversifiée. L'unité urbaine d'Angers compte aujourd'hui près de 38 000 étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur.

A Angers, plus d'un étudiant sur trois est inscrit dans le privé (38%).

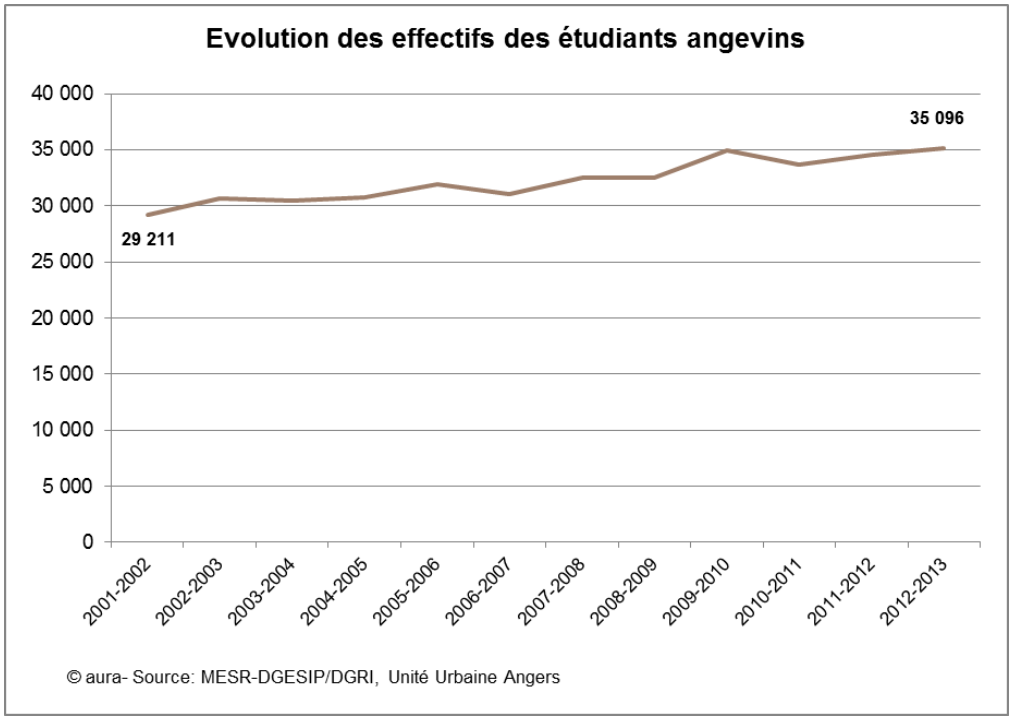

Les 35 096 étudiants angevins inscrits en 2012 représentaient 30% des effectifs régionaux (contre 45% pour Nantes et 11% pour le Mans). En 10 ans, les effectifs ont cru de plus de 18% à Angers, soit près de 4 points de plus qu'à l'échelle régionale et 10 de plus qu'à l'échelle nationale, et cette tendance se renforce encore ces dernières années.

L'offre universitaire angevine permet des études longues

Pour ce qui est des effectifs purement universitaires, la répartition des étudiants entre les différents cycles laisse apparaître que le 2e cycle rassemble une proportion relativement importante des étudiants (près de 42%), plus importante que dans les autres agglomérations, ce qui est notable pour une petite agglomération. En revanche, la proportion d'étudiants inscrits en 3e cycle est relativement faible ce qui place l'agglomération angevine seulement au 11e rang des agglomérations de comparaison, avec moins de 3% des étudiants, dont une très forte proportion d'étudiants étrangers.

Répartition des effectifs universitaires par cycle pour l'année 2009-2010

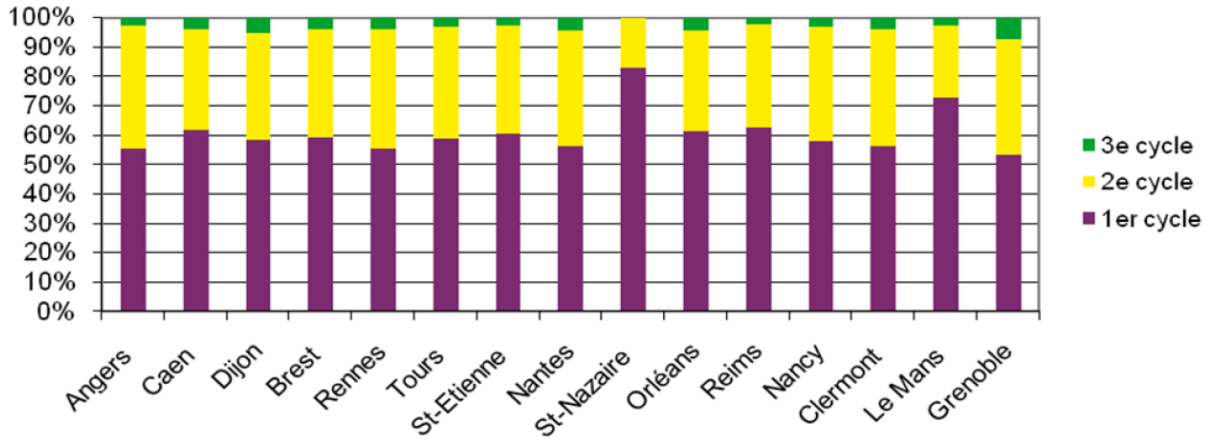

© aura – Source : MESR – DGESIP / DGRI – SIES, Atlas régionaux

Les étudiants inscrits dans les formations d'ingénieurs représentent 7,3% des effectifs totaux de l'enseignement supérieur pour l'année 2012-2013, ce qui place Angers dans la moyenne haute des agglomérations de comparaison. L'agglomération angevine dispose, en effet, de plusieurs écoles d'ingénieurs parmi lesquels se répartissent plus de 2 500 étudiants : l'ENSAM, l'ESEO, l'ESAIP, Agrocampus Ouest (INHP), l'ESA, l'ISTIA et l'ESAG.

Part des effectifs dans les formations d'ingénieurs

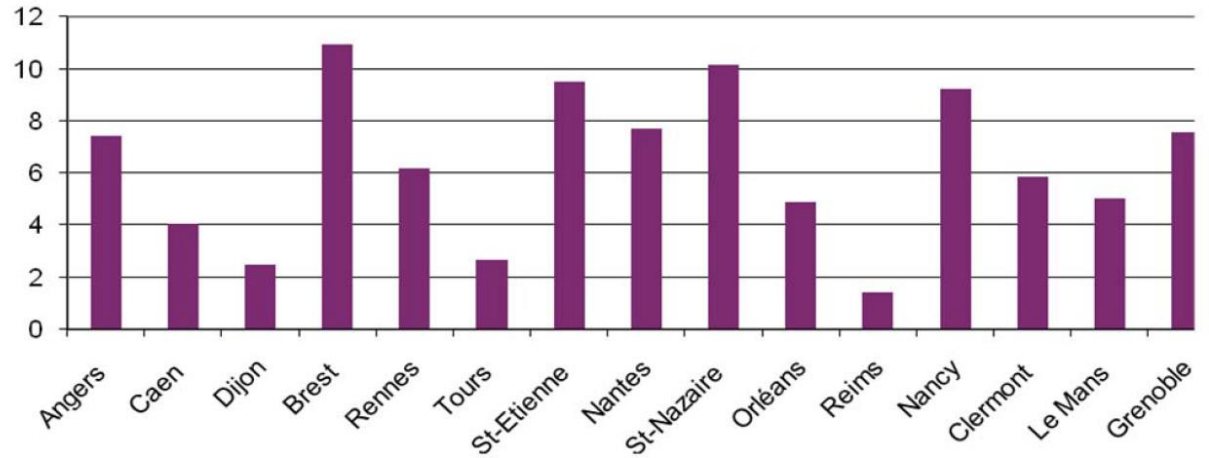

© aura – Source : MESR – DGESIP / DGRI – SIES, Atlas régionaux

Une offre de formation particulièrement professionnalisée et en voie de diversification

Ces vingt dernières années l'offre de formations supérieures s'est énormément étoffée à Angers. L'université d'Etat, l'Université Catholique de l'Ouest (UCO) et les écoles d'ingénieurs proposaient 356 diplômes habilités par l'Etat en 2009 contre seulement 80 en 1989 (source : ALM). Ce phénomène s'est accompagné d'une forte professionnalisation des diplômes avec l'apparition de 54 licences professionnelles (plus nombreuses que les licences générales) et de nombreux masters professionnels.

Un potentiel de recherche à confirmer

La recherche relativement peu présente dans les Pays-de-la-Loire

Paradoxalement, eu égard à sa situation économique et au dynamisme démographique actuel, la région Pays-de-la-Loire n'est pas vraiment une région où la recherche est très présente : la région Pays-de-la-Loire se classe 7ème en terme de nombre de chercheurs mais tombe au 13ème rang en ce qui concerne la part qu'ils représentent dans la population active, 9ème pour le volume de dépenses de recherche et développement (DIRD) et 16ème pour la part de cette dépense dans le PIB régional (DIRD/PIB).

Un potentiel de recherche à confirmer

Avec 1 120 enseignants-chercheurs dans l'agglomération angevine (contre 434 en 1989) leur nombre a presque triplé en 25 ans. Au total ce sont plus de 2 500 personnes qui travaillent dans les organismes de recherche présents sur Angers Loire Métropole.
La recherche universitaire angevine se structure en cinq pôles : Végétal et environnement, Santé, Mathématiques - Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (STIC), Matériaux, et Lettres Langues Sciences Humaines et Sociales (LL-SHS).

Le principal contingent concerne le pôle SHS avec 36% des effectifs, suivi du pôle Végétal avec 31% des effectifs, puis 16% des effectifs pour le pôle Santé.

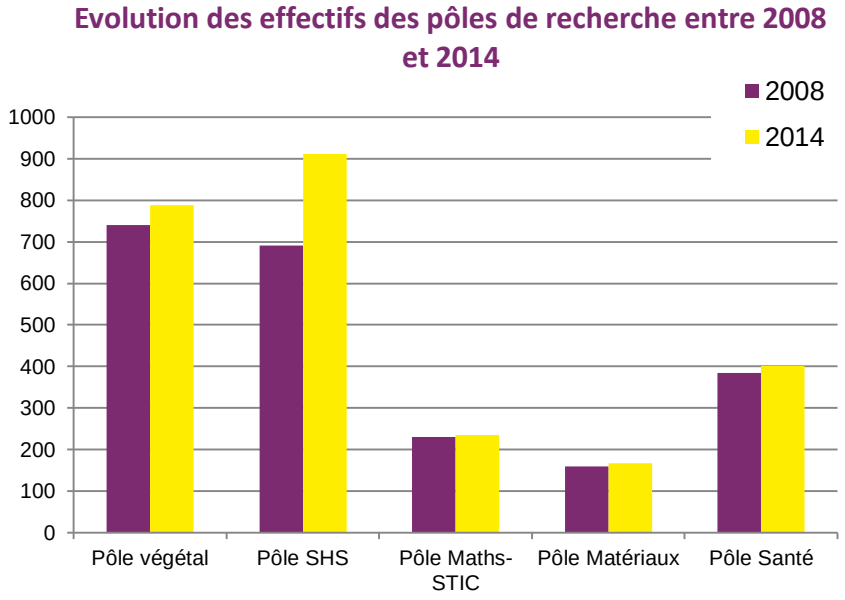

© aura – Source : Angers Technopole

L'Université d'Angers regroupe la plupart de ces effectifs (64%) puis l'Université Catholique de l'Ouest (11%).

Après plusieurs reconfigurations ces dernières années, l'université d'Angers compte 34 équipes de recherche. La tendance est en effet à la concentration des moyens humains et la consolidation des structures. Les indicateurs étaient plutôt en progression dans le courant des années 2000, le laboratoire angevin moyen réalisant de plus en plus d'activités d'intérêt public, de formation (recherche et Bac+5) et développant progressivement ses relations avec le monde économique.

Une enquête de la Région Pays-de-la-Loire en 2009 a permis de caractériser les laboratoires angevins. Les profils types de laboratoires dominants sur Angers seraient fragiles car ils dépendraient beaucoup des financements publics et / ou auraient une activité modérée ou à faible insertion territoriale.
Par ailleurs, l'enquête notait à l'époque que les pôles les plus performants n'étaient pas forcément les plus importants (en effectif)…

Environ la moitié des chercheurs des organismes de recherche en Bretagne - Pays-de-la-Loire sont issus du CNRS. On dénombre 30 agents permanents du CNRS (chercheurs, ingénieurs et techniciens) dans l'agglomération d'Angers, pour 9 unités de recherche représentées, dans les domaines des mathématiques, de la chimie et matériaux, des sciences et technologies de l'information et de la communication, de la biologie ou des sciences humaines (source : CNRS).

Peu de publications scientifiques

Les indicateurs fournis par site géographique permettent de constater une certaine faiblesse quantitative de la production scientifique angevine par rapport à celle des agglomérations de comparaison puisque seuls les sites de Saint-Etienne et du Mans publient moins d'articles scientifiques. Le site de Grenoble se distingue, en revanche, par son nombre important de publication (source : rapport OST 2010).

Innovation : un terreau fertile à cultiver

Des projets innovants qui se concrétisent encore trop peu par des brevets

Avec 96 demandes de brevets déposés par la voie nationale[10] en 2010, le département du Maine-et-Loire se positionne au 32e rang français et tombe au 50e rang pour le nombre de brevets déposés pour 10 000 emplois. Dans un groupe de dix départements les plus proches en termes d'emplois et de population, le Maine-et-Loire se classe 7e.

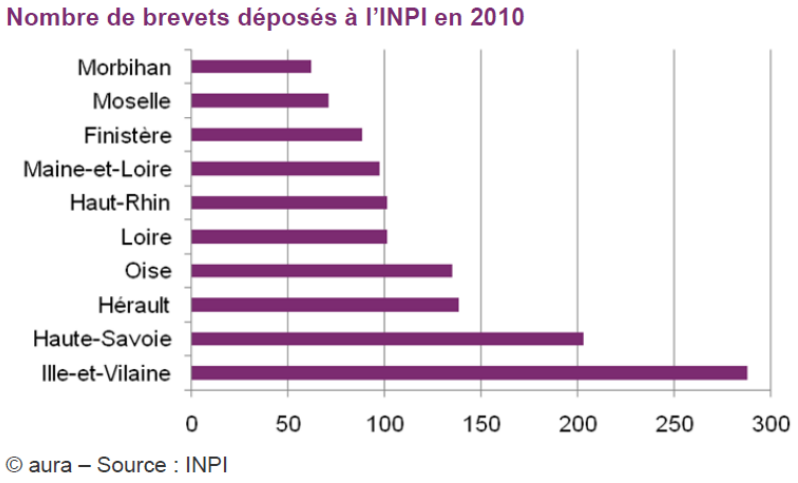

Le Maine-et-Loire représente 19% des brevets déposés par voie nationale en Pays de la Loire, assez loin derrière la Loire-Atlantique (35%). Parmi les brevets déposés en Maine-et-Loire, les brevets dans le domaine « Machines, mécanique, transports » sont les plus nombreux mais les brevets dans le domaine de la chimie sont surreprésentés (35% des brevets de chimie de la région) et sous-représentés dans le domaine de l'instrumentation (10% des brevets d'instrumentation de la région) voire de l'électronique-électricité (19% des brevets régionaux contre 35% en Loire-Atlantique et 30% dans la Sarthe).

[10] Source : Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI) - demandes de brevets déposés par la voie nationale selon l'origine de résidence des inventeurs. Le taux de brevets déposés par la voie nationale est de 89%.

Les pôles de compétitivité et clusters[11]

Les adhérents aux pôles de compétitivité labellisés et clusters			
	Pôles de compétitivité labellisés / clusters	Thématique du pôle / cluster	Territoire des pôles
Atlanpole Biothérapies	Pôle de compétitivité	Immunobiothérapies, radiopharmaceutique, thérapies cellulaires et génétiques, biomatériaux Développement de solutions diagnostiques et thérapeutiques dans les biothérapies.	PDL
Atlantic 2.0	Grappe d'entreprises	Web, TIC, innovation numérique…	
Elastopole	Pôle de compétitivité	L'ensemble du cycle de vie des produits issus de la filière caoutchouc et polymères.	Centre, Ile-de-France, Auvergne, PDL
EMC2	Pôle de compétitivité	Réalisation d'ensembles métalliques et composites complexes (aéronautique, navale, transports…).	PDL, Bretagne
IDforCAR	Pôle de compétitivité	Equipements pour les automobiles en petites séries et véhicules spécifiques.	PDL, Bretagne, Poitou-Charentes
Images et Réseaux	Pôle de compétitivité à vocation mondiale	Produits et services adaptés aux nouveaux réseaux et usages des télécommunications et de l'audiovisuel.	Bretagne, PDL
Institut Automobile du Mans	Cluster	Développement socio-économique de la filière automobile.	
Neopolia	Grappe d'entreprises	Etre initiateur et porteur d'actions collectives multisectorielles pour le développement des entreprises industrielles adhérentes (marine, pétrole et gaz, aéronautique, ferroviaire).	
Nova Child (Pôle enfant)	Grappe d'entreprises	Mode, alimentaire, santé, équipements de la maison… et services destinés aux enfants.	
S2E2 - Smart Electricity Cluster	Pôle de compétitivité	Amélioration de l'efficacité énergétique au travers des Technologies de l'Électricité Intelligente (TEI)	Centre, Limousin, PDL
Valorial	Pôle de compétitivité	Composition, fabrication et commercialisation des aliments de demain.	Bretagne, PDL, Basse-Normandie
Végépolys	Pôle de compétitivité à vocation mondiale	Innovation variétale, protection des plants, santé, paysage urbain … dans les filières du végétal spécialisé.	PDL
We Network (ex LEA Valley)	Grappe d'entreprises	Electronique professionnelle	
West	Grappe d'entreprises	Industries agro-alimentaires (viande, lait, produits de la mer, produits de la terre).	

Source : competitivite.gouv.fr – réalisation aura

Parmi les 71 pôles de compétitivité[12] français labellisés 8 comptent des adhérents ligériens et sont présents dans les Pays-de-la-Loire, et 4 d'entre eux ont leur siège dans la région. Sur les huit pôles de compétitivité régionaux, l'agglomération angevine compte le plus d'adhérents au sein de Végépolys (dont elle accueille le siège) suivi d'Atlanpole Biothérapies.

Végépolys est un pôle de compétitivité à vocation mondiale, qui vise à développer des projets innovants dans le domaine du végétal spécialisé. Il s'agit de développer de nouvelles variétés et pratiques culturales de végétaux spécialisés réduisant les impacts sur l'environnement et la santé et améliorant la compétitivité des entreprises du pôle. Ce pôle incarne et objective la filière d'excellence qu'est le végétal et contribue à la promotion du caractère identitaire qu'il revêt pour notre territoire.

[11] Les clusters sont des réseaux d'entreprises constitués majoritairement de PME et de TPE, parfois de grandes entreprises et qui associent souvent des acteurs de la formation, de l'innovation et de la recherche, de l'emploi, etc. fortement ancrés localement, souvent sur un même créneau de production et souvent liés à une même filière.

[12] Plus d'info sur : http://competitivite.gouv.fr/politique-des-poles/la-politique-des-poles-depuis-2005-472.html

Végépolys représente environ 4 000 entreprises, 30 000 emplois et 450 chercheurs sur les régions Pays-de-la-Loire, Bretagne et Centre avec une forte concentration dans le Maine-et-Loire et l'agglomération d'Angers. Fort de 350 adhérents, ce pôle regroupe aujourd'hui les principaux acteurs français sur toute la chaine du végétal depuis les filières de production (maraîchage, arboriculture, horticulture, viticulture, semences, plantes médicinales, aromatiques et à parfum, cidre, champignon), les filières en amont (agrofourniture, agroéquipement) jusqu'à l'aval (transformation, commercialisation, distribution, végétal urbain...).

Atlanpole Biothérapies (ex Atlantic Biothérapies) est un pôle national qui vise le développement de solutions diagnostiques et thérapeutiques dans le domaine des biothérapies. Ce pôle concerne la chaîne de valeur complète du bio-médicament de la découverte de cibles jusqu'à l'évaluation clinique.
Les domaines d'excellence de ce pôle sont : l'immunobiothérapie, les radiopharmaceutiques, les thérapies cellulaires et géniques et les biomatériaux. Implanté principalement à Nantes, il concerne l'agglomération angevine puisqu'il compte parmi ces partenaires l'université et le CHU d'Angers et des centres de recherche angevins. Il est animé par la technopole Atlanpole en collaboration avec Angers Technopole.

Outre les pôles de compétitivités représentés sur le territoire angevin, et en premier lieu Végépolys, un certain nombre de réseaux d'entreprises, grappes d'entreprises, clusters, sont actifs sur le territoire (Inter Bio, Réseau du Bellay - ateliers du luxe, Neopolia,…). C'est le cas de We Network (ex LEA Valley) dans le domaine de l'électronique professionnel, implanté à Angers, qui compte le plus d'adhérents dans l'agglomération et qui fédère l'écosystème numérique angevin. Sous l'impulsion de tous les acteurs, privés comme publics, 2015 aura vu l'émergence de la Cité de l'objet connecté à Saint-Sylvain-d'Anjou, véritable accélérateur industriel pour les projets innovants, et la reconnaissance des atouts d'Angers Loire Métropole dans le numérique par la labellisation « French Tech » de l'écosystème angevin dans les objets connectés (ou Internet des objets, IoT - Internet of Things).

Des structures au service de l'innovation

Parmi les structures qui accompagnent l'innovation on recense plusieurs organismes :

- la technopole et incubateur Angers Technopole ;
- ASTINOV, Cellule de Diffusion Technologique (CDT) et Plateforme Régionale d'Innovation sur les objets et solutions communicants (PRI ATRIUM), intégré depuis 2014 au cluster électronique We Network ;
- Plante & Cité, labellisé « projet » du pôle de compétitivité Végépolys, plateforme nationale d'expérimentations et de conseils techniques à destination des services espaces verts des collectivités territoriales et des entreprises du paysage ;
- Valinov, Centre d'Innovation et de Transfert de Technologie créé en 2007, service de R&D externalisé pour les entreprises du végétal spécialisé, outil de Végépolys.

A noter qu'Angers Technopole est partie prenante de partenariats d'excellence avec les réseaux nationaux et internationaux : RETIS (réseau national composé des acteurs et territoires de l'innovation), EBN (European Business Network) et IASP (International Association Areas Innovation).

L'Ecole nationale des Arts et Métiers (ENSAM) d'Angers participe à la structure de recherche ARTS (Actions de recherche pour la Technologie et la Société) qui a obtenu le label d'Institut Carnot et fédère 25 laboratoires avec des axes de recherche qui concernent de nombreux domaines d'activités et en particulier les technologies pour la santé, l'énergie, les transports, les TIC et « l'usine du futur ».

En lien avec le transfert de la Maison des Projets et la mise en place d'un nouvel espace regroupant plusieurs fonctions (espace de coworking, espace de fabrication numérique, espace événementiel), une réflexion est menée pour y intégrer, ou à proximité, une "vitrine de l'innovation made in Angers". A noter qu'il existe désormais un nouvel espace de coworking également en plein centre-ville d'Angers avec We Forge (structure privée).

Angers territoire d'expérimentation à taille humaine

Angers, qui figure également parmi les villes marché-test de France, notamment en raison de sa position dans la moyenne européenne du niveau de revenus, revendique un rôle de facilitateur dans l'expérimentation en situation réelle.

Un certain nombre d'initiatives ont déjà vu le jour sur Angers Loir Métropole, qui s'est d'ailleurs lancé dans l'open data depuis quelques années et dispose d'un portail dédié (data.angers.fr).

Angers, territoire des objets connectés[13], mène également des expériences pour optimiser le stationnement ou bien la collecte des déchets avec des poubelles et conteneurs équipés de capteurs ; une carte unique multiservices, la carte A'tout qui facilite également les démarches administratives ; surveillance des fuites d'eau, bruit, air et températures par le biais de capteurs, etc.

Siège social de l'opérateur téléphonique Afone, Angers est pionnière du Wifi gratuit en centre-ville par le biais du réseau WifiLib qui compte 42 500 Angevins inscrits dont, en moyenne, 4 500 utilisateurs uniques quotidiens. Grâce au réseau Wifilib, Angevins et touristes bénéficient ainsi gratuitement du haut débit pour des usages innovants.

Ces multiples expériences se sont concrétisées par la naissance de PAVIC. Projet collaboratif et associatif né en 2016, la Plateforme d'aménagement d'une ville intelligente et connectée (PAVIC) soutient l'expérimentation en situation réelle ('living lab') notamment à partir d'objets connectés afin de contribuer à bâtir la ville intelligente de demain ('smartcity').

Marché test historique et terrain d'expérimentations pour de nombreuses marques et franchises nationales, Angers accueille l'association PAVIC - projet collaboratif de trois établissements angevins (ESAIP - ISTIA – ESEO) en partenariat avec WifiLib – qui met en lien industriels, chercheurs et étudiants pour inventer la ville de demain.

Espaces d'activités économiques

Une offre foncière abondante dédiée à l'implantation d'entreprises

Plus de 2 500 ha d'espaces d'activités

Angers Loire Métropole dispose d'environ 2 569 hectares d'espaces d'activités dédiés à l'accueil d'entreprises sur son territoire, soit environ 5% de la superficie totale. Près de la moitié des zones d'activités économiques (ZAE) de l'agglomération concernent des parcs d'activités à gestion communautaire (46%) et 18% sont des zones d'activités à gestion communale.

On dénombre ainsi 167 ZAE au sein de l'agglomération, dont 49 communautaires et 57 communales.

Cependant les logiques d'implantation des entreprises s'inscrivent à une échelle plus vaste : ALM représente ainsi 86% des surfaces des zones d'activités du Pôle métropolitain Loire Angers (2 969 ha au total) et 40% des surfaces du département du Maine-et-Loire.

Par ailleurs, 61 zones d'activités économiques d'Angers Loire Métropole échappent à la gestion communale ou communautaire en raison d'un statut particulier, public ou privé, soit environ 920 ha. Ces zones, presque entièrement commercialisées (10 ha disponibles en 2014) sont essentiellement localisées dans le Pôle Centre : comme par exemple l'ETAS, le Campus universitaire, l'INRA, le CHU, la Cité administrative, le CESAME, les Ardoisières, Pomanjou, etc.

[13] Pour plus d'informations, consulter le site Angers French Tech.

112,5 ha actuellement disponibles et 70 ha à venir sur Océane 3

On recensait début 2014 près de 112,5 ha de surfaces encore disponibles à la commercialisation dans une trentaine de zones d'activités d'Angers Loire Métropole. En outre 70 ha sont en cours de viabilisation pour la nouvelle zone Océane 3 sur la commune de Saint-Sylvain-d'Anjou et disponibles à court terme. ALM dispose ainsi d'un potentiel de plus de 180 ha pour l'accueil d'entreprises.

Des disponibilités foncières pour les entreprises équitablement réparties

Les espaces d'activités sont majoritairement concentrés sur le Pôle Centre[14] (2/3 des ZAE, 3/4 des surfaces) mais la répartition des surfaces disponibles est plus équilibrée avec 40% des surfaces disponibles dans le Pôle Centre et 53% dans les Polarités, 7% dans les autres communes.

Les communes où les surfaces disponibles sont les plus importantes sont : Saint-Léger-des-Bois avec près de 31% du stock disponible (dont 31 ha pour la seule zone de l'Atlantique), Beaucouzé avec 18% des disponibilités (dont 22 ha dans la Zone Industrielle et 15,5 ha au Buisson-Atoll), 11,5% du stock aux Ponts-de-Cé (environ 6,5 ha chacune pour les zones de Sorges et le Centre horticole Floriloire) ; dans l'ordre, Angers, Saint-Jean-de-Linière, Saint-Lambert-la-Potherie et Saint-Sylvain-d'Anjou disposent de 5 à 8% du stock disponible sur ALM (soit entre 6 et 8,5 ha pour chaque commune).

Ce sont donc près de 600 ha de ZAE qui sont situés en dehors du Pôle centre pour 68 ha encore disponibles. L'ouverture prochaine de la zone Océane 3 aux portes du Pôle centre devrait néanmoins renforcer cette tendance, où le foncier disponible au cœur de l'agglomération est logiquement de plus en plus rare.

Des disponibilités majoritairement dans les zones industrielles

38% des surfaces disponibles d'Angers Loire Métropole, soit plus de 42 ha, se situent dans des zones à vocation industrielle. Les zones commerciales et de services d'une part et artisanales d'autre part concentrent respectivement près de 20 et 18% des stocks disponibles de l'agglomération.
Là encore l'ouverture prochaine d'Océane 3, zone à vocation mixte, devrait changer la donne avec plus du tiers de nouvelles disponibilités.

Environ 30 ha cédés par an en moyenne depuis 2007… mais en très forte baisse

Entre 2007 et 2013, Angers Loire Métropole a commercialisé près de 30 ha chaque année en moyenne. Cette moyenne reflète des réalités différentes avec les premiers signes de la crise économique ressentis à partir de 2010 sur le niveau de commercialisation (en baisse à 22 ha / an en moyenne depuis 2010) mais avec malgré tout quelques opérations exceptionnelles certaines années (Atoll, Bouvet…) : les surfaces cédées sont ainsi passées de près de 40 ha en 2007 à 12 ha en 2013.

ALM dispose donc de plus de 6 années de stocks dédiés à l'accueil d'entreprises

Avec un rythme de commercialisation vraisemblablement surévalué compte tenu du contexte actuel et en prenant en compte l'ouverture progressive d'Océane 3, Angers Loire Métropole dispose donc d'un potentiel de 6 à 8 années de surfaces disponibles pour accueillir des entreprises dans des espaces dédiés.

[14] 22% des surfaces de ZAE se situent sur la commune d'Angers, 13% pour Beaucouzé, 12% pour Saint-Barthélemy ; en dehors du Pôle Centre, 8% sont situées sur la commune de Saint-Sylvain.

Les zones d'activités d'Angers Loire Métropole

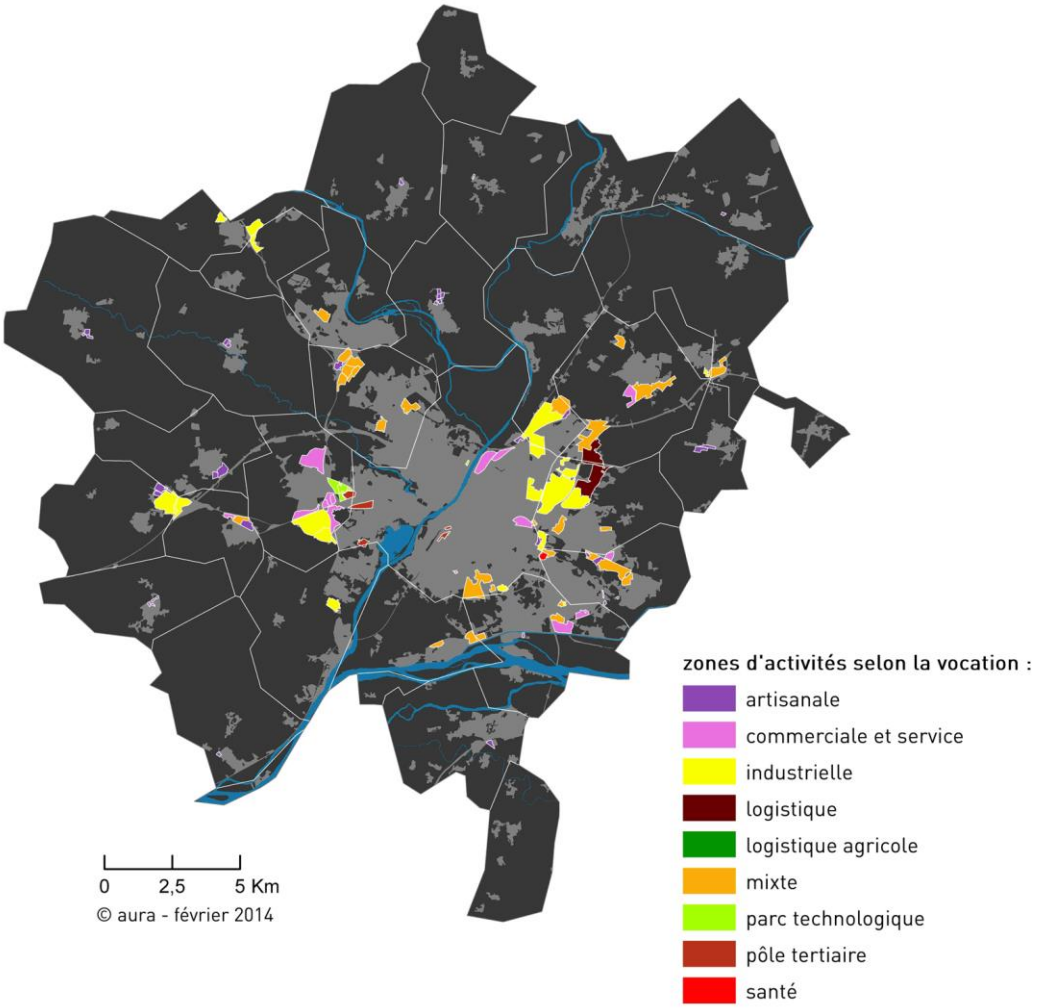

Immobilier d'entreprise : une offre importante, des situations différentes

En 2013 on dénombre plus de 67 000 m² de bureaux disponibles sur Angers Loire Métropole, soit 84% de l'offre départementale (contre 87% en 2011). Après deux années consécutives de progression, le stock de bureaux est conforme à celui observé en 2012 (source : Observatoire de l'Immobilier d'entreprises en Maine-et-Loire de la CCI Maine-et-Loire). Le stock de bureau disponible est comparable à celui de l'agglomération tourangelle.

Sur l'agglomération d'Angers, l'offre de seconde main représente 182 biens pour 52 000 m², soit environ 8 biens sur 10. Il s'agit essentiellement de biens dont la surface est souvent inférieure à 200 m².

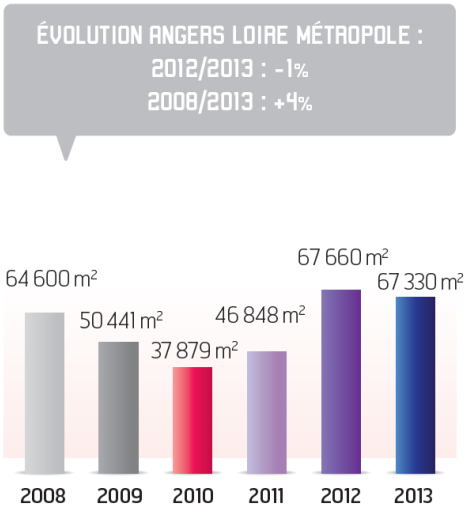

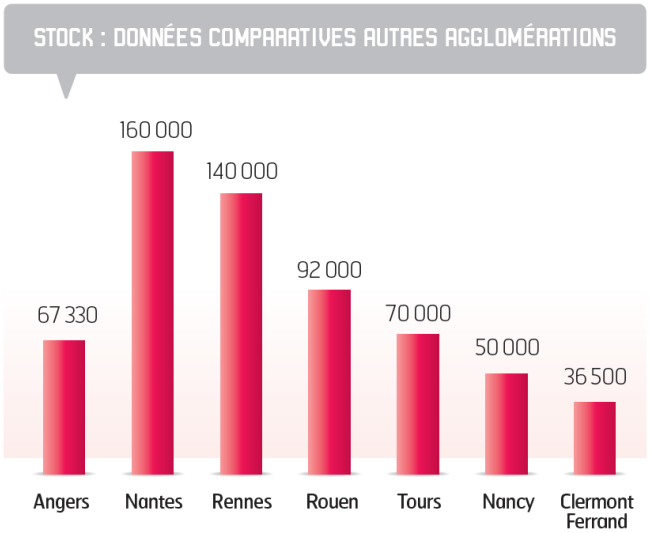

© aura – Source : CCI Maine-et-Loire, OIE 2014

Les transactions sont en baisse sensible en 2013 sur l'ensemble du département (-8% en un an) et Angers Loire Métropole n'échappe pas au contexte économique morose (-15% en un an) : l'agglomération représente 79% des 16 523 m² commercialisés dans le département en 2013 (soit environ 13 100 m²). Le marché de l'immobilier tertiaire angevin affiche des résultats inférieurs à ceux des agglomérations de Tours, Rouen ou Clermont-Ferrand. Le centre-ville d'Angers concentre la moitié de la surface commercialisée en 2013. Les opérations en comptes propres – c'est-à-dire en dehors de toute transaction - représentent 41% du marché tertiaire angevin en 2013 (en volume).

Entre les opérations en comptes propres et les transactions, ce sont ainsi près de 22 300 m² qui ont trouvé preneur en 2013 dans l'agglomération.

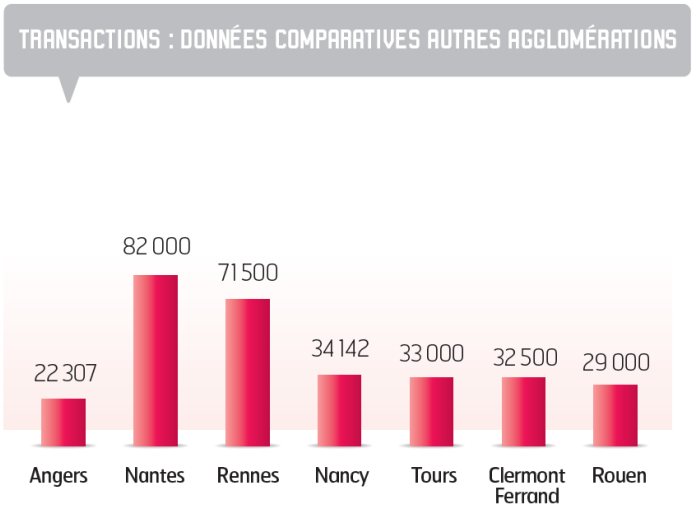

© aura – Source : CCI Maine-et-Loire, OIE 2014

La logique de diminution des valeurs locatives se poursuit. En 2013, le prix du loyer moyen pour les bureaux s'élève à 109€/m²/an (contre 105 €/m²/an dans le département), soit 4€ de moins qu'en 2012 (avec de fortes disparités selon les produits et les secteurs géographiques).

1 transaction sur 3 concerne un bien neuf et les 2/3 des transactions des biens de seconde main.

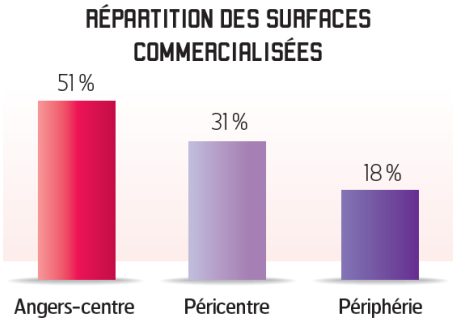

	Loyer Moyen (en €)	Médiane (en €)
Centre-ville	128	125
Péricentre	100	100
Périphérie	107	110
Angers Loire Métropole	**109**	**110**

© aura – Source : CCI 49 d'après Etude annuelle Richard Ellis

La location reste le mode de commercialisation privilégié avec 77% des transactions. Les opérations de grande ampleur sont limitées (seules deux transactions affichent des superficies supérieures à 1.000 m^2). En nombre, il s'agit de 47 locations et 5 ventes sur ALM en 2013. La demande porte majoritairement sur des biens de seconde main dont la surface moyenne est proche de 140 m^2.

Localisation des bureaux disponibles et transactions sur Angers Loire Métropole en 2013

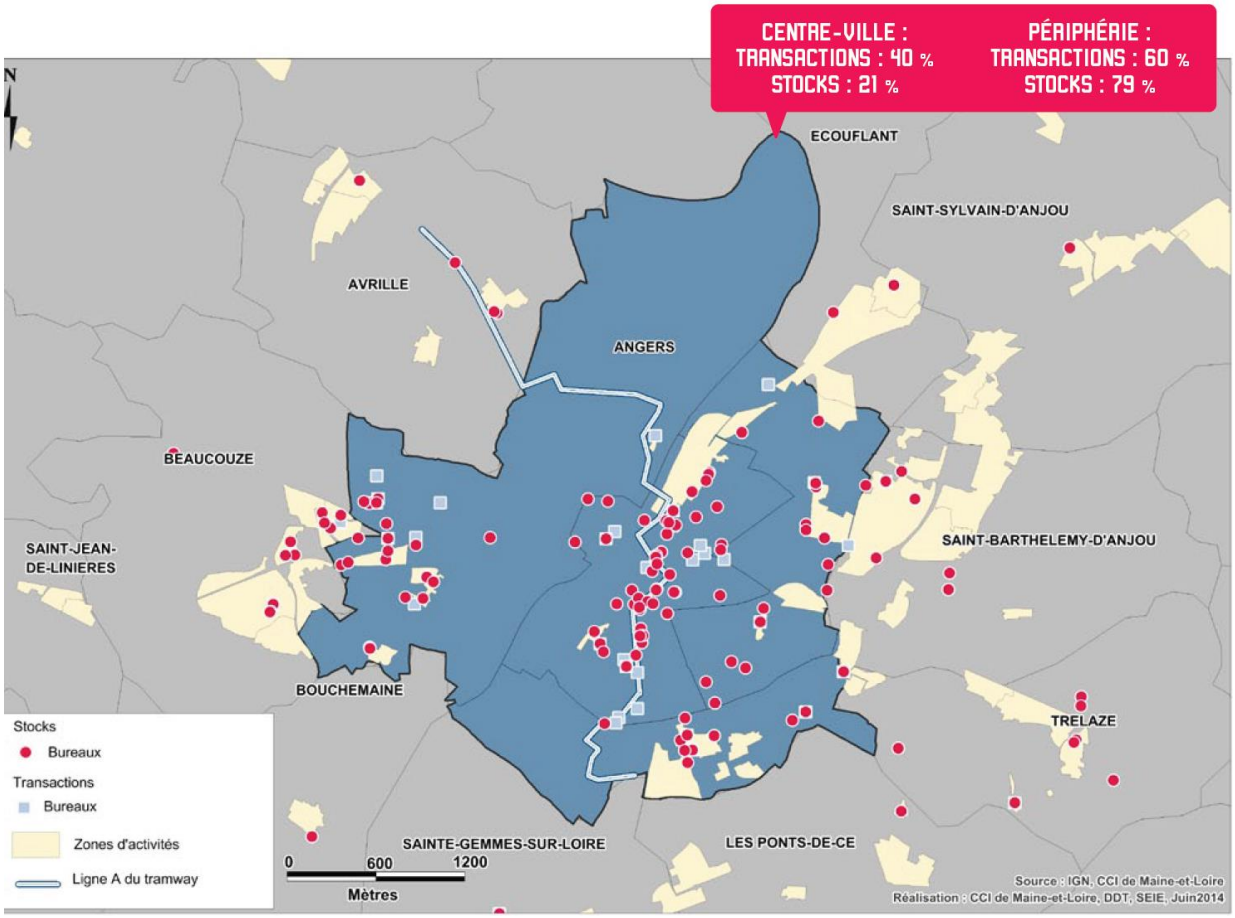

Concernant les locaux d'activités et entrepôts, le stock reste à un niveau très élevé avec près de 200 000 m^2 de surface disponible en 2013. L'offre neuve demeure très faible (4%). Comme la plupart des agglomérations françaises, Angers doit composer avec une proportion de locaux vieillissants, voire parfois vétustes, et de sites mal adaptés aux contraintes et demandes des entreprises.

Le volume des surfaces commercialisées a enregistré une augmentation significative : +11 000 m^2 pour un nombre de transactions identique à celui de 2012. Le marché se concentre essentiellement en périphérie (95%), plus particulièrement à Saint-Barthélemy d'Anjou, Les Ponts-de-Cé et Beaucouzé.

Tourisme et économie résidentielle

Des atouts indéniables à valoriser

Un riche patrimoine historique, culturel et naturel

Labellisée ville d'Art et d'Histoire, la ville d'Angers conserve de nombreux bâtiments, hôtels particuliers et quartiers dont la construction remonte à plusieurs siècles. L'ensemble du patrimoine historique et des éléments architecturaux plus contemporains, emblématiques ou plus ordinaires, contribue à la qualité du cadre de vie angevin et à son attrait touristique.

Les 17 sites touristiques majeurs de la région angevine ont attiré près de 725 000 visiteurs en 2014, dont 26% d'étrangers : le Château d'Angers et la tapisserie de l'Apocalypse, le Musée des Beaux-Arts, le Musée Jean Lurçat et de la Tapisserie Contemporaine, la Galerie David d'Angers, le Muséum des Sciences Naturelles, le Musée du génie, Terra Botanica, Musée de l'Ardoise, Château de Villevêque, Espace air passion, Carré Cointreau, etc.

Le Val de Loire, patrimoine mondial de l'Unesco

Le Val de Loire présente un fort potentiel touristique de par la récente reconnaissance internationale de son caractère d'exception. Son offre se décline autour du nautisme, de la randonnée, du végétal et des châteaux, avec plusieurs produits. Le fleuve se découvre sur l'eau grâce au «Loire de Lumière», bateau promenade qui accueille 15 000 passagers par an, ou à la demi-douzaine de clubs de canoë kayak présents sur le pays. Sur terre, la Loire se sillonne grâce à la route touristique de la Grande levée, aux circuits d'interprétation de Savennières-Béhuard et de Saint-Rémy-la-Varenne, mais aussi le long des circuits « Loire à vélo ». La Route du vignoble ouvre une fenêtre sur le terroir au travers de ses trois AOC : les Coteaux du Layon, les Coteaux de l'Aubance et le Savennières. Le château de Brissac (35 000 visiteurs), la dizaine de villages de charme, de villages vignerons et de petites cités de caractère, ainsi que la récente Maison de la Loire à Saint-Mathurin, complètent cette offre avec un volet culturel de plus en plus affirmé

Les Basses Vallées Angevines, entre prairies et plaines liquides

La confluence entre les rivières Sarthe, Mayenne et Loir se caractérise par de vastes prairies bocagères dominées par des coteaux boisés et urbanisés. Espace d'expansion des eaux en amont d'Angers, elles abritent un patrimoine faunistique et floristique remarquable. Au fil des saisons, le paysage change. En hiver et au printemps, l'eau peut submerger les prairies, voire certains villages (crue de 1995). En été, lorsque les eaux se sont retirées, le paysage reste verdoyant, contrastant avec les prairies asséchées des coteaux. Aujourd'hui, la végétation liée à l'élevage et la polyculture dominent le paysage des Basses vallées angevines. Les peupleraies marquent fortement le paysage à de nombreux endroits modifiant l'équilibre visuel entre les prairies ouvertes, les alignements de haies ou de frênes et les coteaux. L'urbanisation y est assujettie aux voies de communication notamment les D323, D162 et D107.

Une offre d'hébergements touristiques à développer

En 2014 on recensait sur le territoire d'Angers Loire Métropole 52 hôtels (pour 2 043 chambres et 4 090 lits), 6 campings (565 emplacements et 1 695 lits), 31 gîtes (76 chambres et 152 lits), 39 chambres d'hôtes (96 chambres et 192 lits), 10 meublés (20 chambres et 40 lits) et 11 centres d'accueil en hébergement collectif (981 lits). (*Source* : Insee)

Angers Loire Métropole compte ainsi plus de 7 000 lits marchands en 2014 dont plus de la moitié est concentrée au sein de l'hôtellerie.

Au-delà de la ville d'Angers qui concentre plus de la moitié de l'offre hôtelière de l'agglomération, Beaucouzé constitue un deuxième pôle avec 7 établissements, 5 aux Ponts-de-Cé et 3 à Saint-Sylvain-d'Anjou.

L'offre repose majoritairement sur des hôtels de moyenne gamme : près de la moitié des chambres en 2-3 étoiles. L'offre hôtelière angevine est dominée par les enseignes (franchisés, filiale d'une chaîne intégrée) qui proposent plus de la moitié des chambres de l'agglomération. En 2014, la capacité moyenne par établissement est d'environ 40 chambres pour un nombre moyen d'ETP de 6,4.

En début d'année 2015, 6 projets étaient en cours de réalisation ou pouvaient rapidement aboutir dans la région angevine. Le supplément serait proche de 340 chambres (moyen et haut de gamme). (*Source* : CCI)

Si cette offre d'hébergement paraît assez logiquement importante et concentrée à l'échelle départementale (1 hôtel sur 3 et 1 chambre sur 2 sur l'agglomération d'Angers), l'agglomération angevine semble encore relativement sous-dotée par rapport à d'autres agglomérations bien qu'elle refasse progressivement son retard. A titre d'exemple pour illustrer cette capacité d'accueil limitée par rapport à d'autre EPCI de même taille, l'agglomération d'Angers dispose de 20% de chambres en moins par rapport à Nancy, 40% par rapport à Orléans et presque deux fois moins qu'à Tours. Cet écart tend néanmoins à se réduire, en particulier sur les établissements 4 étoiles pour lesquels le territoire angevin est revenu dans la moyenne (7 hôtels et 422 chambres à ALM).

Tourisme et économie résidentielle[15], un potentiel à activer

Laurent Davezies, économiste spécialiste du sujet, et à partir de *la théorie de la base* (à partir des revenus), estime que le territoire angevin est caractérisé par un « potentiel » d'économie résidentielle au sens large. Il s'agit là de la capacité du territoire à consommer et donc capter les revenus, locaux sur le territoire mais aussi ceux extérieurs liés au tourisme.

En effet, l'indicateur de présence permet une représentation de l'attractivité « résidentialo-touristique » d'un territoire. En nombre de nuitées, la différence entre la population réellement présente et la population recensée sur le territoire fait état d'un faible taux de présence sur Angers et sa région (taux de 96% pour la ville d'Angers et de 97% pour la zone d'emploi). Autrement dit, on quitte plus (dans l'année) ces territoires que l'on y vient.

La fréquentation touristique est relativement faible : peu de résidences secondaires, une offre d'hébergement hôtelier de moitié inférieure à la moyenne de Province (Zone d'emploi et Aire urbaine), avec 0,5 chambres d'hôtels pour 100 habitants (contre 0,9 en Province), à peine supérieure dans la commune d'Angers (0,6). Seule le Pôle centre en dehors d'Angers est mieux équipé (1,1).

Résultat, Laurent Davezies estime un apport de revenu par les dépenses touristiques, en euro par habitant, de 40% seulement de la moyenne de Province (700 euros contre 1 800). Pour avoir un ordre de grandeur, si la Zone d'emploi d'Angers bénéficiait des dépenses touristiques équivalentes, en euros par habitant, à la moyenne de Province, c'est de 430 millions d'euros de dépenses supplémentaires dont elle bénéficierait (soit 9% du RDB de ses ménages !).

Au-delà du tourisme, c'est toute l'économie résidentielle locale qui est insuffisamment exploitée. Bout à bout, s'ajoutent la faiblesse des revenus de pensions, des dépenses touristiques et la « fuite » de consommation liée à la faible présence. L'écart total entre les revenus captés et ce qu'ils seraient si la zone se conformait à la moyenne de Province et disposait d'un taux de présence de 100% est finalement de l'ordre de 900 millions d'euros (pour 5 milliards d'euros de RDB), soit de l'ordre de 18% du RDB de la Zone d'emploi d'Angers !

Si ces estimations sont à prendre avec précaution, force est de constater qu'il existe un véritable potentiel touristique à activer, source de richesse pour le territoire, vraisemblablement aujourd'hui largement sous-estimé.

---

[15] L'économie résidentielle peut être définie comme l'ensemble des activités économiques majoritairement destinées à satisfaire les besoins des populations résidant sur un territoire. S'appuyant sur la consommation locale, elle s'oppose aux activités économiques dont l'existence dépend majoritairement d'une demande extérieure au territoire et qui sont soumises à la concurrence des activités économiques identiques présentes sur d'autres territoires. On parle d'économie productive. L'économie résidentielle a pour caractéristique de ne pas être soumise à une forte concurrence extérieure, même si, au sein du territoire concerné, la concurrence entre les activités résidentielles existe. Répondant aux besoins locaux des populations, elle n'est donc pas sujette à délocalisation.

La définition de l'économie présentielle, qui présente les mêmes mécanismes économiques que l'économie résidentielle, est légèrement différente de celle-ci puisque son moteur n'est pas la consommation des seuls résidents d'un territoire, mais également celle des personnes présentes provisoirement sur ce territoire. A la différence de l'économie résidentielle, elle intègre donc en particulier la présence touristique.

Synthèse thématique : tendances, questionnements et enjeux

Tendances

- Compétitivité des territoires et marketing territorial : viser le développement exogène en attirant des entreprises extérieures tout en accompagnant le maintien et le développement des entreprises existantes
- Un déficit culturel français à l'entrepreneuriat, vecteur de maintien des jeunes diplômés sur le territoire et de création de valeur, mais également de transferts entre le monde de l'enseignement-recherche et celui de l'entreprise
- Désindustrialisation et chômage, l'indispensable formation tout au long de la vie des salariés pour préserver un haut niveau de qualification face à la mondialisation

Questionnements

- Comment expliquer l'absence de spécialisation ? Se spécialiser davantage ou encourager la diversification du tissu économique comme atout caractéristique de l'économie angevine ? Quels secteurs développer pour renforcer la création d'emplois qualifiés ?
- Comment expliquer l'absence de grandes entreprises internationales d'envergure, de centres de décisions et de bureaux d'études ? L'agglomération peut-elle s'en passer pour rester compétitive ?
- Quels sont les facteurs de la dynamique universitaire et de recherche existante ? Les liens entre université, recherche et entreprises sont-ils suffisants actuellement ? Comment expliquer le manque d'attractivité et de notoriété des filières de recherche existantes ?
- Comment expliquer la capacité de l'agglomération à attirer les jeunes en formation sur son territoire, mais sa difficulté à les retenir à la fin de leur formation ? Comment l'agglomération peut-elle conserver les jeunes à la sortie de leur formation ou à défaut en faire des « ambassadeurs » de l'agglomération ?
- Comment trouver l'équilibre entre réduction de la consommation foncière et ouverture d'espaces d'activités répondant à un besoin dans le temps de l'accueil d'entreprises ?
- Comment valoriser davantage le tourisme et capter les revenus de l'économie résidentielle ? Quelles conséquences ?

Enjeux

- **Préserver et redynamiser les secteurs d'activités déjà identifiés comme stratégiques pour l'agglomération (végétal, électrique-électronique, santé), et/ou identifier de nouvelles opportunités, de nouvelles « niches »**
- **Encourager l'économie résidentielle, c'est-à-dire les richesses produites par les capacités de consommation sur le territoire, en valorisant davantage les aménités (environnementales, qualité de vie, accessibilité, etc.), avec notamment une offre touristique à renforcer : les qualités du territoire comme socle de développement « maitrisé »**
- **Accroitre les synergies entre structures d'enseignement-recherche et entreprises (réseaux d'acteurs, tiers-lieux, valorisation technologique, etc.), et d'une manière générale la participation d'Angers aux réseaux de recherche, afin de favoriser ou conforter une économie locale à plus forte valeur ajoutée**
- **Embrasser une vision stratégique globale, qui dépasse l'échelle de l'agglomération, pour adapter l'offre foncière et immobilière à l'évolution des besoins des entreprises dans un contexte de crise des finances publiques et privées (bassin d'emploi élargi)**

CADRE DE VIE ET AMENITES

L'eau, la géologie et le climat jouent un rôle fondamental dans la grande diversité d'ambiances et de cadres de vie. Au cœur du Pôle métropolitain Loire Angers et de l'Anjou, Angers Loire Métropole se situe ainsi à la convergence de multiples entités paysagères. Bien qu'en partie urbaine, l'agglomération d'Angers Loire Métropole a su préserver une large place à l'eau et au végétal.

Environnement

Une diversité exceptionnelle de paysages et d'ambiances

Relief et hydrographie

Le relief se caractérise d'une manière générale par des formes douces : plaines correspondant aux fonds de vallées, plateaux ondulés et plaines ponctuées de buttes. Plus localement, des coteaux parfois abrupts surplombent les vals des principales rivières. L'ensemble des rivières de la région angevine appartient au vaste bassin versant de la Loire. La densité du réseau hydrographique est une spécificité du territoire. Le réseau structurant s'appuie sur la rencontre de trois rivières majeures (Sarthe, Loir et Mayenne) et de la Loire (elle-même doublée de l'Authion) via la Maine. A ce réseau d'envergure viennent s'ajouter deux rivières de second rang : l'Aubance et le Brionneau. L'organisation du réseau hydrographique traduit les différences géomorphologiques locales : à l'ouest, sur le socle schisteux et granitique, un réseau moins hiérarchisé avec des petites rivières qui se jettent directement dans la Loire et à l'est, sur le bassin sédimentaire, un réseau organisé autour des rivières principales qui se connectent à la Loire. Grande zone de confluence, on estime que ce sont ainsi près de 102 km de rivières qui jalonnent Angers Loire Métropole.

A l'ouest, le Massif armoricain est principalement constitué de roches sédimentaires, métamorphiques et magmatiques. A l'est, le Bassin parisien vient chevaucher en le recouvrant le Massif armoricain. Il ne comporte que des roches sédimentaires : calcaires, meulières, sables…

Le territoire du Pôle métropolitain Loire Angers est couvert par 5 Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) : le SAGE Mayenne, le SAGE Layon-Aubance, le SAGE Authion, le SAGE du Loir, le SAGE Sarthe aval.

La Loire, malgré son endiguement, conserve les caractéristiques d'un fleuve sauvage. Les lits majeurs de ses rivières définissent des zones inondables qui s'étendent sur de vastes surfaces et créent des milieux spécifiques, mi-terrestres mi-aquatiques. Certaines zones, comme les Basses Vallées Angevines connaissent une inondation annuelle de 4 à 5 mois, avec jusqu'à 30% des communes concernées sous les eaux. Le territoire compte également des zones humides plus modestes, inventoriées comme existantes ou potentielles.

La diversité paysagère de l'agglomération se traduit ainsi par une dizaine de paysages différents. L'atlas des paysages du Maine et Loire élaboré en 2003 identifie sur ALM 10 des 13 unités paysagères qui couvrent le département. Le futur Atlas régional des paysages qui doit s'achever en 2016 devrait retenir 8 unités paysagères au gré de la révision de leurs limites et dénominations dans un souci de simplification mais aussi pour prendre en compte des évolutions visibles des paysages dans la dernière décennie. Malgré cette richesse paysagère encore réelle, l'extension de l'unité paysagère de l'agglomération angevine traduit notamment l'urbanisation croissante de ses communes (voir carte *infra*).

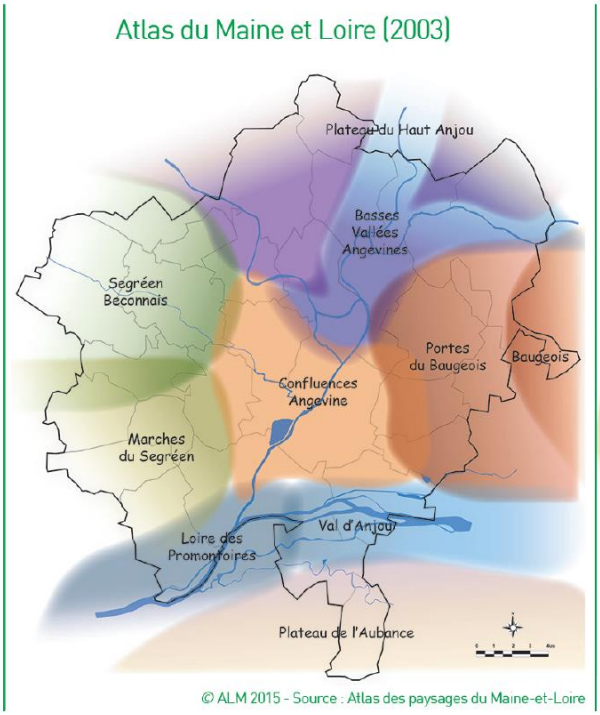

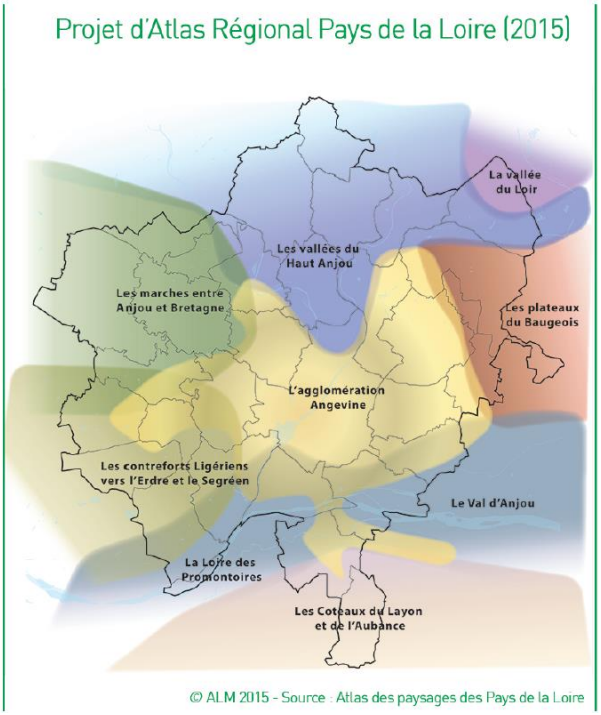

Le grand paysage liquide : la place de l'eau sur le territoire

Basses vallées angevines : entre prairie et plaine liquide

La confluence entre les rivières Sarthe, Mayenne et Loir se caractérise par de vastes prairies bocagères dominées par des coteaux boisés et urbanisés. Espace d'expansion des eaux en amont d'Angers, elles abritent un patrimoine faunistique et floristique remarquable.

Au fil des saisons, le paysage change. En hiver et au printemps, l'eau peut submerger les prairies, voire certains villages (crue de 1995). En été, lorsque les eaux se sont retirées, le paysage reste verdoyant, contrastant avec les prairies asséchées des coteaux. Aujourd'hui, la végétation liée à l'élevage et la polyculture dominent le paysage des Basses vallées angevines. Les peupleraies marquent fortement le paysage à de nombreux endroits modifiant l'équilibre visuel entre les prairies ouvertes, les alignements de haies ou de frênes et les coteaux. L'urbanisation y est assujettie aux voies de communication notamment les D 323, D 162 et D 107.

Au croisement d'influences climatiques, la variété végétale

La vallée de la Loire favorise l'entrée de flux océaniques ; ainsi les espaces les plus proches de la

Loire connaissent des microclimats qui favorisent l'horticulture et le maraîchage. Cette spécificité climatique est également à l'origine de la lumière particulière qui donne une douceur d'ambiance aux paysages. Ce climat sans excès majeur se nuance en s'éloignant de la Loire, tantôt plus frais sur la partie nord-ouest, tantôt plus sec au sud. Il se conjugue avec la géologie pour offrir une importante variété biologique. De très nombreuses espèces végétales sont observées, en particulier sur le Bassin parisien.

Des espaces de grande qualité et des contraintes naturelles

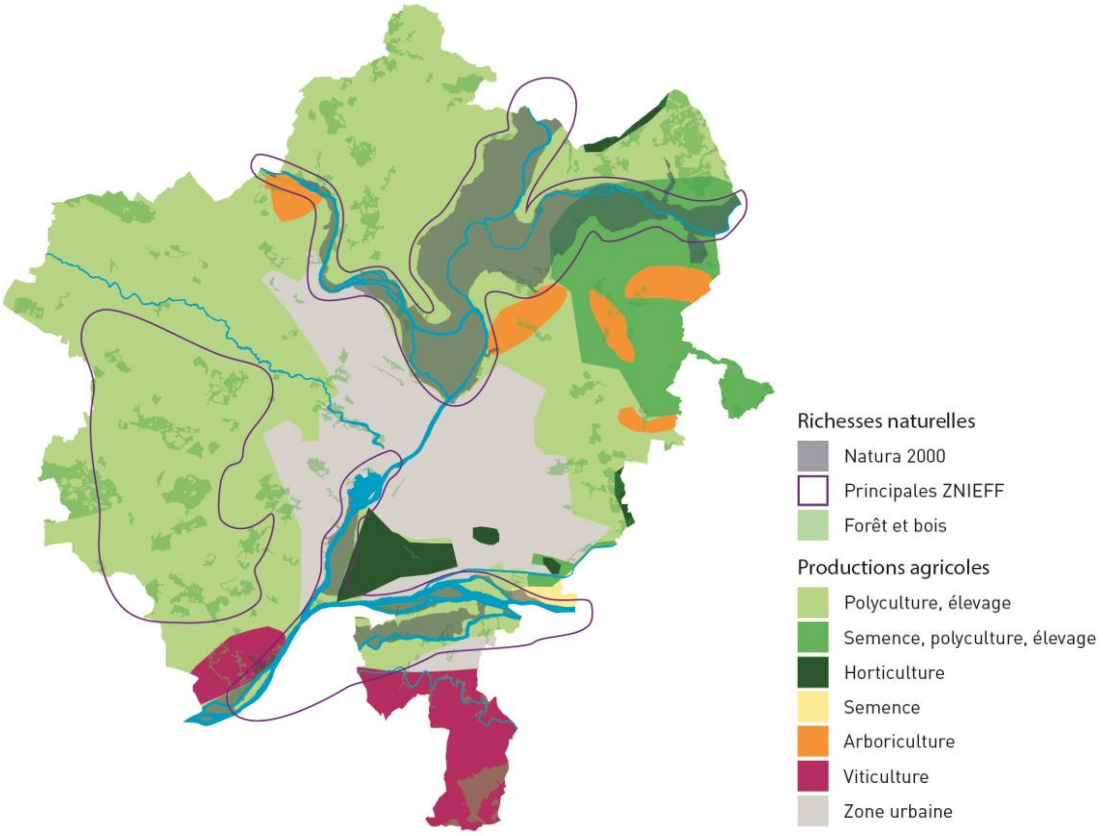

© aura – Source : aura

Faune et flore

Climat, présence de l'eau et caractéristiques du sous-sol sont à l'origine d'une très grande variété végétale. Le territoire du Pôle métropolitain Loire Angers constitue aussi un carrefour biogéographique.

La faune et la flore souffrent des problèmes d'écoulement des rivières, des phénomènes liés aux aménagements visant à rectifier ou canaliser les cours d'eau et d'eutrophisation. Le rétablissement d'un écoulement correct des cours d'eau permettrait d'améliorer de manière significative la biodiversité aquatique.

Le bocage joue également un rôle très important pour la biodiversité végétale et animale, mais aussi le paysage, l'homme, l'agronomie et l'hydraulique. Il constitue un écosystème et un corridor biologique efficace pour retenir et épurer l'eau, fournir un abri aux animaux, lutter contre l'érosion des sols. Malgré sa destruction, il reste un élément essentiel du paysage rural du territoire, en particulier à l'ouest et au nord-ouest.

Ce territoire compte de nombreux sites de valeur écologique remarquable. Ainsi des espaces sont inscrits dans le réseau européen Natura 2000 ou à la convention de Ramsar sur les zones humides ou encore au titre de plusieurs types d'inventaire. Plus d'un quart du territoire est classé ZNIEFF de type I ou II.

Les grandes vallées humides constituent la colonne vertébrale du maillage écologique, avec des espèces animales parfois menacées (râle des genêts, marouette ponctuée, busard des roseaux, castor d'Europe, vipère péliade, crapaud calamite…) ainsi que des espèces végétales : fritilaire pintade, orpin d'Angers, gagée de Bohême, tulipe sauvage, dabocie de Cantabrique, peucédan de France…

Le territoire ne dispose pas de grandes entités forestières, mais d'une offre morcelée. La plupart des bois et forêts sont privés, une seule forêt domaniale, celle de La Membrolle-sur-Longuenée, permet un accès total au public.

Une situation énergétique conforme à la tendance, un recours modeste aux énergies renouvelables

Energie fossile

Plus de 80% de l'énergie utilisée aujourd'hui provient de gisement de combustibles fossiles (charbon, gaz, pétrole). L'énergie électrique consommée dans la région angevine est produite par la centrale nucléaire d'Avoine-Chinon.

L'énergie d'origine pétrolière arrive par camions citernes à partir de raffineries de Saint-Nazaire-Donges.

Le réseau de gaz naturel desservant la région angevine est alimenté à partir d'un feeder, par un gazoduc appelé « artère de la Loire » en provenance de Saint-Nazaire et à destination de Tours.

Sur une consommation totale estimée à plus de 6 900 GWh par an, l'autonomie énergétique d'Angers Loire Métropole est estimée à 8,7% en 2012 (plus de 90% de l'énergie consommée provient de l'extérieur du territoire).

Energies renouvelables

De manière générale, il est constaté une multiplication des surfaces de panneaux solaires notamment pour les installations d'appoint (chauffe-eau solaire, systèmes mixtes) malgré un net ralentissement ces dernières années.

Une centrale photovoltaïque devrait être créée sur la commune des Ponts-de-Cé. L'énergie produite par cette centrale serait autour de 8 600 000 KW/h par an, ce qui équivaut à la consommation moyenne de 5 600 personnes, soit près de la moitié des habitants de la commune des Ponts-de-Cé.

Les territoires les plus ruraux peuvent avoir le rôle à jouer dans le développement des énergies solaires dans la mesure où les exploitations agricoles représentent souvent de vastes surfaces d'exposition pour les panneaux photovoltaïques.

Pour ce qui est de la biomasse, le territoire dispose, grâce aux haies bocagères, d'un potentiel de valorisation (bois de chauffage). Dans le quartier de la Roseraie à Angers, *Biowatts* fonctionne avec une chaudière à bois qui permet de chauffer 10 000 logements.

Depuis 2012, Angers Loire Métropole est d'ailleurs représenté par le Syndicat mixte du Pôle métropolitain Loire Angers qui adhère à la SCIC Maine et Loire bois énergie, dont le rôle est de favoriser l'approvisionnement des chaufferies collectives à partir de la ressource locale en privilégiant le plus de proximité possible entre fournisseurs et utilisateurs. La filière bois – énergie est sans doute le type d'énergie renouvelable le plus structuré actuellement sur l'agglomération (avec une trentaine d'agriculteur associés dans le département pour fournir le bois dont une dizaine dans le pays angevin) mais au potentiel de développement limité (le bois utilisé attendrait son maximum autour de 2000t/an).

On dénombre aujourd'hui 10 réseaux de chaleur[16] sur l'ensemble de l'agglomération angevine, dont sept à Angers, un à Trélazé, un à Ecouflant et un à Villevêque. Malgré les coûts d'investissement, les réseaux de chaleur présentent des avantages importants par rapport à des solutions de production de chaleur décentralisées, notamment en matière d'efficacité énergétique, de mobilisation des énergies renouvelables et locales, et de diminution des émissions de gaz à effet de serre. La consommation actuelle des réseaux de chaleur est de 216 000 MWh/an (soit l'équivalent énergétique de 22 millions de litres de fuel domestique par an). Les réseaux existants couvrent les besoins énergétiques en chaleur d'environ 20 000 équivalents logements (soit 60 000 habitants – résidentiels, tertiaires et équipements publics), et 35 000 équivalents logements (soit environ 100 000 habitants) à horizon 2020 avec les projets d'extension.

[16] Un réseau de chaleur (également appelé réseau de chauffage urbain) est une installation distribuant à plusieurs utilisateurs de la chaleur produite par une ou plusieurs chaufferie(s), via un ensemble de canalisations de transport de chaleur. La chaleur ainsi distribuée est principalement utilisée pour le chauffage des bâtiments et de l'eau chaude sanitaire ; certains réseaux fournissent également de la chaleur à usage industriel. Le réseau de chaleur est donc un système de chauffage à l'échelle urbaine (par opposition au chauffage à l'échelle des bâtiments, dans lequel la chaleur est produite in situ).

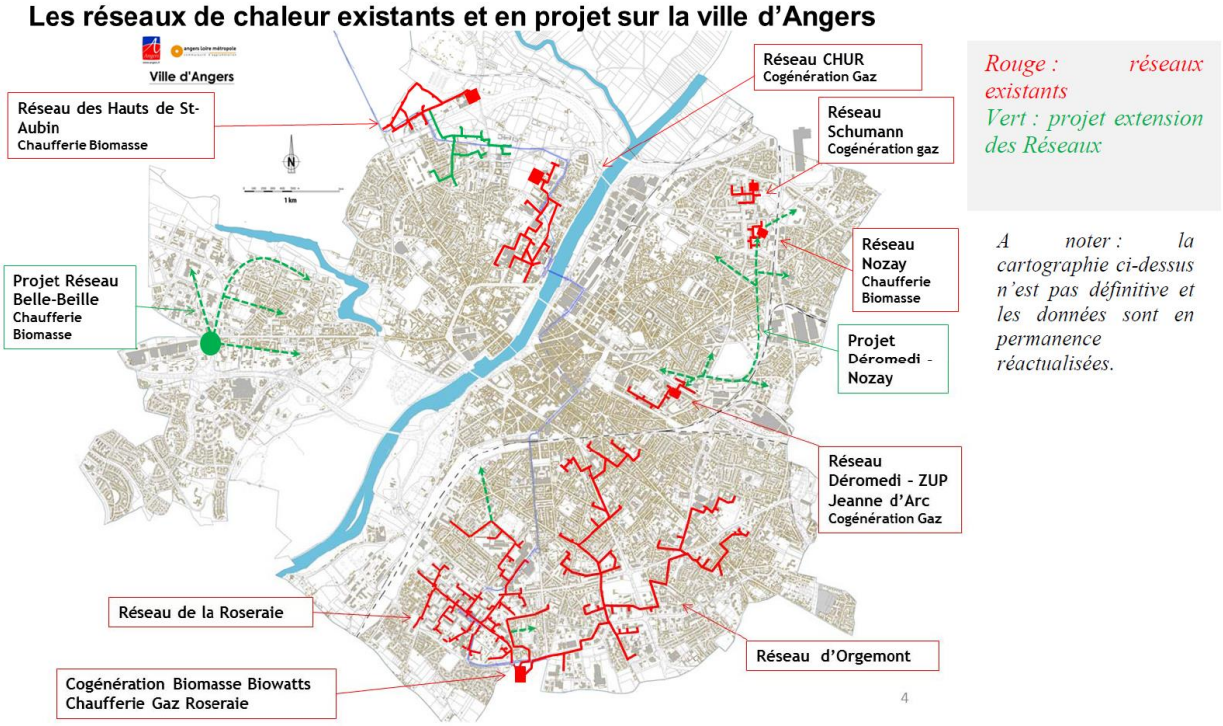

© aura – Source : Angers Loire Métropole, Diagnostic énergie ALM, février 2014

La région angevine apparaît par ailleurs comme une zone à potentiel éolien très moyen. Les secteurs les plus favorables se situeraient au sud du territoire, le long de la Loire et dans les basses vallées angevines. Des études plus localisées seraient néanmoins nécessaires.

L'énergie hydro-électrique reste marginale. Les problèmes d'étiage en été ne permettraient pas d'assurer une production suffisante toute l'année pour des seuils de population intéressants économiquement.

Angers Loire Métropole a réalisé un Plan Climat Energie Territorial en 2011.
Dans ce cadre, le bilan carbone® (méthode ADEME) réalisé à partir de données 2008, permet d'estimer les émissions de GES au total à 3,1 millions de tonnes équivalent CO2 émis chaque année sur le territoire d'Angers Loire métropole, soit environ 12 TCO2e par habitant.

L'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) créée en 2013 a justement vocation à devenir guichet unique de l'agglomération et fédérer l'ensemble des acteurs locaux autour des enjeux énergétiques et climatiques, pour soutenir professionnels et particuliers dans leur démarche de rénovation thermique.

Enfin, à l'heure où les technologies numériques révolutionnent la société et réinventent la ville - la *Smart City* s'érigeant comme le modèle contemporain des métropoles – il est nécessaire d'anticiper les mutations à l'œuvre pour les acteurs publics, en particulier au travers de l'usage des données (big data, open data, sécurité des données personnelles…), les nouveaux schémas organisationnels, ou l'interopérabilité des systèmes.

Il s'agit, tant du point de vue économique qu'environnemental, de faire des économies grâce à une gestion optimisée des services. En la matière, les collectivités territoriales doivent s'interroger sur leurs pratiques et l'intégration de nouveaux outils pour s'adapter et faire évoluer la ville : l'accueil prochain des réseaux intelligents (ou *smart grids*) en sont un premier exemple, avec par exemple le déploiement progressif de compteurs intelligents, *Linky* par ERDF et *Gazpar* par GRDF, entre 2017 et 2022 dans l'agglomération.

Cadre de vie et aménités

Le paradoxe d'une identité du territoire à la fois marquée et discrète

La nature contribue donc fortement à l'identité angevine et occupe une place singulière. D'abord grâce à la situation hydrographique et en particulier la vallée de la Loire qui favorise l'entrée de flux océaniques, microclimats et donc variété végétale (horticulture, maraichage, viticulture) participant ainsi à la richesse paysagère du territoire.

La nature, qui entre jusque dans la ville, fait partie de l'identité culturelle angevine. Pour preuve les 550 hectares d'espaces paysagers que compte Angers dont 43 parcs et jardins ouverts au public lui ont conféré la palme de ville la plus verte de France en 2014, devant Nantes et Limoges (palmarès UNEP). En effet, avec 50 m² de verdure par habitant, la ville est nettement au-dessus de la moyenne nationale. Et cela sans compter les 620 hectares de l'île Saint-Aubin et la forte présence de l'eau avec la Maine et le lac du même nom.

L'agglomération angevine est ainsi au cœur de la plus grande confluence de France. La ville d'Angers est également l'une des deux villes-portes du parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine avec Tours en Indre-et-Loire.

Angers et son agglomération se situe au cœur du Val de Loire, patrimoine mondial de l'Unesco depuis l'an 2000 au titre des « paysages culturels vivants ». Le périmètre concerné s'étend sur une longueur de 280 km et près de 800 km².
Cependant, les retombées de cette inscription se répercutent bien au-delà du périmètre inscrit, et de nombreux monuments et communes bénéficient de ce pôle d'attraction.

Le Val de Loire est par ailleurs la troisième région viticole de France. En outre, née de la diversité naturelle de ses terres et d'un microclimat singulier, la qualité de production de la première région horticole de France est reconnue dans le monde entier. L'image de l'agglomération est donc étroitement associée à celle de ces vins.

Un environnement naturel à la base de la qualité de vie

L'aménité est l'agrément procuré par la fréquentation d'un lieu. Synonyme de cadre de vie, facteur de santé publique, de pratiques de loisirs, l'accès à la nature et aux paysages concerne tout autant la vie quotidienne des habitants et l'attractivité touristique.

De nombreux labels témoignent de la richesse identitaire et patrimoniale de la région angevine, ainsi que de son hospitalité :

- Angers Loire Métropole est labellisé « Vignobles & Découvertes »,
- Angers est labellisée « Ville d'Art et d'histoire »,
- Angers, Avrillé et Trélazé sont labellisés « Villes et villages fleuris - 4 fleurs » (6 autres communes de l'agglomération détenant 3 fleurs),
- Savennières et Béhuard sont labellisés « Petites cités de caractère »,
- Plusieurs parcs sont labellisés Eco Jardin dans l'agglomération (4 à Angers, Les Ardoisières à Trélazé, etc.),
- Plusieurs sites « étoilés et incontournables » dans l'édition 2016/2017 des Guides Verts Michelin Pays de la Loire au sein d'ALM, etc.

L'accès à la nature

Les caractéristiques géographiques et l'histoire du territoire permettent aux habitants de profiter de sites variés : bords de rivières et d'étangs, forêts, bocages, paysages de vigne, qu'ils soient lieux intimistes ou « grands paysages ». La nature, par l'intermédiaire du fleuve et des rivières, entre jusqu'au cœur de la ville dense. Les parcs Saint-Nicolas, l'île Saint-Aubin, le lac de Maine ou le parc de Balzac sont à moins de deux kilomètres du centre historique d'Angers. L'accessibilité est bonne et les aménagements récents ont permis de connecter ces entités entre elles. De même, les Basses vallées angevines sont accessibles par des cheminements vélo ou piétons possibles jusqu'à la confluence Maine-Loire.

La nature dans la ville

Le cœur de l'agglomération est structuré par un « diabolo vert » qui entre par le sud (prairies de la Baumette, lac de Maine et parc Balzac, connectés à la vallée de la Loire) et par le nord (île Saint-Aubin, porte des Basses vallées), dans le bâti dense. D'est en ouest, des « pénétrantes vertes » participent à la qualité du cadre de vie et complètent l'offre de nature. La vallée du Brionneau demeure l'espace le plus remarquable et le mieux identifié avec les parcs Saint-Nicolas. A l'est, les anciens sites d'exploitation ardoisière de Trélazé forment un espace très particulier sur le même axe schisteux que l'étang Saint-Nicolas. A Saint-Barthélemy-d'Anjou, le parc de Pignerolle crée une autre entrée verte dans la ville. A Angers et en périphérie, l'offre de parcs et jardins est abondante, variée et de qualité : jardins du Mail, des Plantes, Arboretum, parc du Pin, parc du Hutreau, parc des Poumons verts à Avrillé, parcs André-Delibes à Saint-Sylvain-d'Anjou.

Angers a développé une nouvelle approche de l'aménité urbaine dans toutes les opérations d'envergure avec des déclinaisons variées : le principe de lanières vertes qui constitue une des composantes fortes des projets Capucins et Mayenne ; au cœur de la ville constituée, le projet sur l'ancien site de la caserne Desjardins a apporté un nouveau parc inter quartier de plus d'un hectare ; de nombreux squares ouverts sur la ville ou plus intimistes en cœur d'ilot complètent cette offre de nature pour les riverains. Les jardins familiaux, qui donne un autre usage et d'autres liens sociaux, sont intégrés aux projets contemporains : dans les parcs urbains (Balzac), dans les cœurs d'îlots (Grand Pigeon), et dans la composition urbaine des nouveaux quartiers (Capucins-Mayenne). Plusieurs types de jardins sont aujourd'hui mis à disposition des habitants : jardins familiaux (location de 100 parcelles par les habitants), jardins de pied d'immeuble (jardins collectifs en pied de bâtiment, 40 parcelles soit 2 600 m²), mini-jardins (210 petits espaces du domaine public mis à disposition) et jardins partagés (jardin collectif dans un même quartier).

Des potentiels d'aménagements et d'équipements liés à l'eau

L'accompagnement des activités ou équipements liés à l'eau constitue un enjeu pour un territoire aussi marqué par les rivières. Le Plan départemental de randonnée nautique porté par le Conseil départemental vise le développement des activités tout en respectant les milieux. Les pratiques (pêche, promenade en barque ou canoë…) ou la recherche de la proximité de l'eau (de la simple fréquentation d'un lieu de pique-nique à l'acquisition d'un terrain finissant par accueillir une habitation légère de loisir) se dispersent le long des cours d'eau. Quelques équipements offrent néanmoins des espaces de loisirs « encadrés » comme le lac de Maine à Angers ou les sablières d'Ecouflant. La baignade en Loire reste interdite pour des questions de sécurité. La pratique des sports nautiques est accompagnée par des équipements plus ou moins lourds, simples appontements ou bases nautiques (canoë, kayak, voile, planche à voile…).

Des lieux de sensibilisation au paysage et à l'écologie

Le territoire dispose également de structures de sensibilisation à l'écologie, à la nature et aux paysages : la Maison de l'environnement et la Maison de l'île Saint-Aubin à Angers... De même Angers Loire Métropole a financé des observatoires de l'avifaune dans les Basses vallées angevines. Parallèlement, de nombreuses associations animent des actions de sensibilisation (Fédération de pêche, Ligue de protection des oiseaux Anjou, Terres des Sciences, réseau animé par le Groupe régional des associations intervenant en nature et environnement – GRAINE…).

Ces lieux sont importants pour l'éducation des habitants, et en particulier des plus jeunes, aux questions d'environnement et de cadre de vie.

Une offre en commerces et services de proximité mature et structurée

Si les services de proximité ne se limitent pas aux commerces c'est bien l'angle retenu ici, l'état des lieux des services publics n'étant pas abordé par ce diagnostic territorial sauf indirectement à travers d'autres parties du document et notamment celles concernant les équipements.

L'offre commerciale d'Angers Loire Métropole est relativement importante dans son ensemble, avec une densité commerciale supérieure à celle de Nantes ou Bordeaux : 1 800 m² / 1 000 habitants pour ALM, contre respectivement 1 000 et 1 200 m² / 1 000 habitants. ALM bénéficie d'un maillage équilibré et relativement adapté aux différentes échelles de rayonnement (voir carte infra). Globalement, au niveau de l'agglomération, l'offre commerciale parait suffisante puisque la quasi intégralité des achats des habitants sont effectués sur le territoire.

Diversité de l'offre commerciale et principaux pôles commerciaux

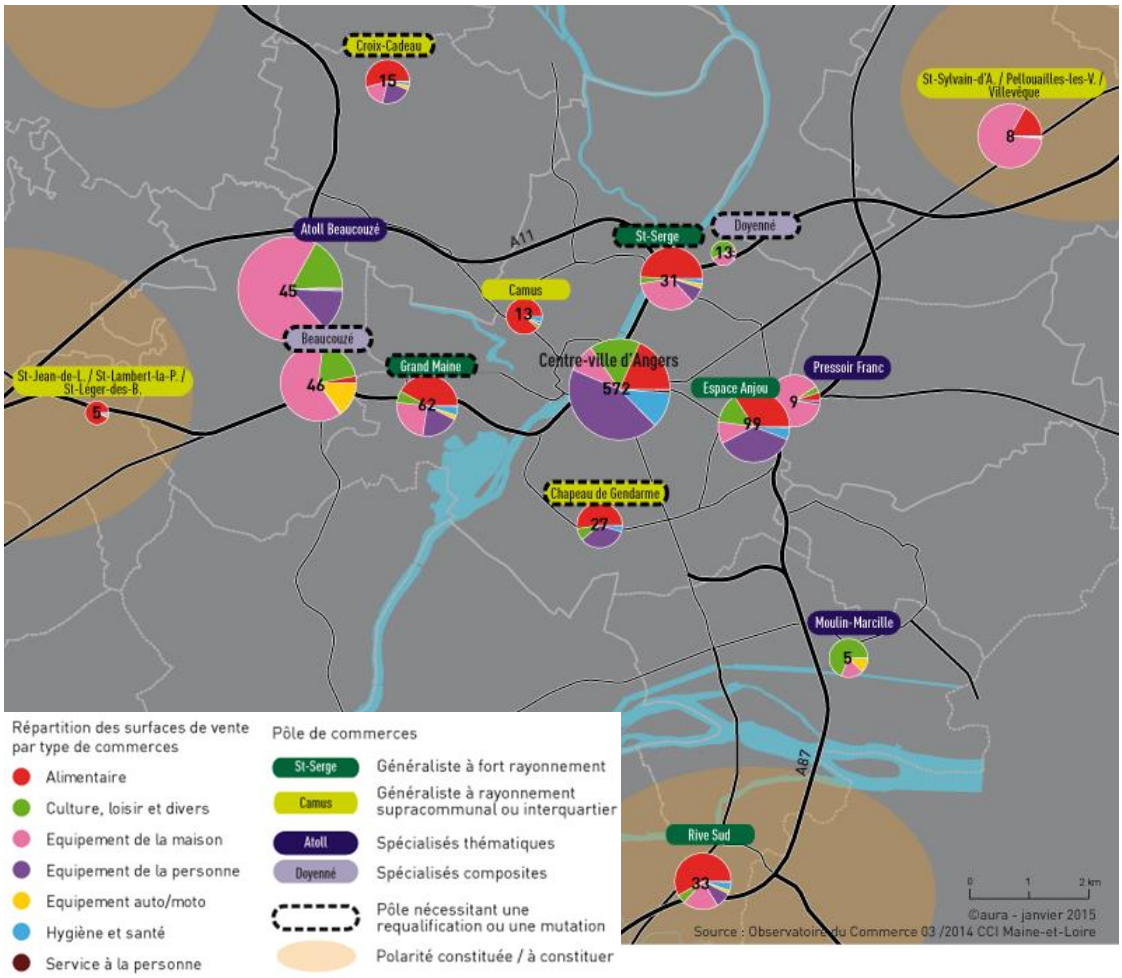

Le niveau d'équipement et de rayonnement diffère ensuite selon les communes. Le pôle centre concentre ainsi près de 90% de l'offre commerciale (pour 81% de la population et 90% des emplois).

Le maillage des pôles commerciaux s'appuie sur une distinction selon quatre types de rayonnement : le centre-ville d'Angers de rayonnement majeur, les pôles généralistes inter quartiers ou de bassin de vie, les pôles généralistes à fort rayonnement et les pôles spécialisés et/ou thématiques de grand rayonnement (cf. SCoT).

Le centre-ville d'Angers reste le premier pôle commercial d'ALM (30% des points de ventes et 12% des surfaces). La spécificité et la vitalité commerciale de ce territoire est indissociable de sa richesse urbaine et patrimoniale. L'offre commerciale se concentre sur le plateau piétonnier.

L'offre est plus importante et diversifiée dans les communes du pôle centre, en lien avec leur poids démographique, que dans les centres villes / centres-bourgs des autres communes. Les communes en seconde et troisième couronnes ont une offre assez variable, dépendant de plusieurs facteurs (poids de population, bassin d'emplois, tourisme…).

Outre une offre de proximité, les polarités disposent d'une offre supra communale distincte hormis la polarité La Membrolle-sur-Longuenée - le Plessis-Macé - la Meignanne.

Seules 2 communes ne disposent d'aucune offre commerciale, Béhuard et Ecuillé.

L'offre commerciale sur Angers Loire Métropole

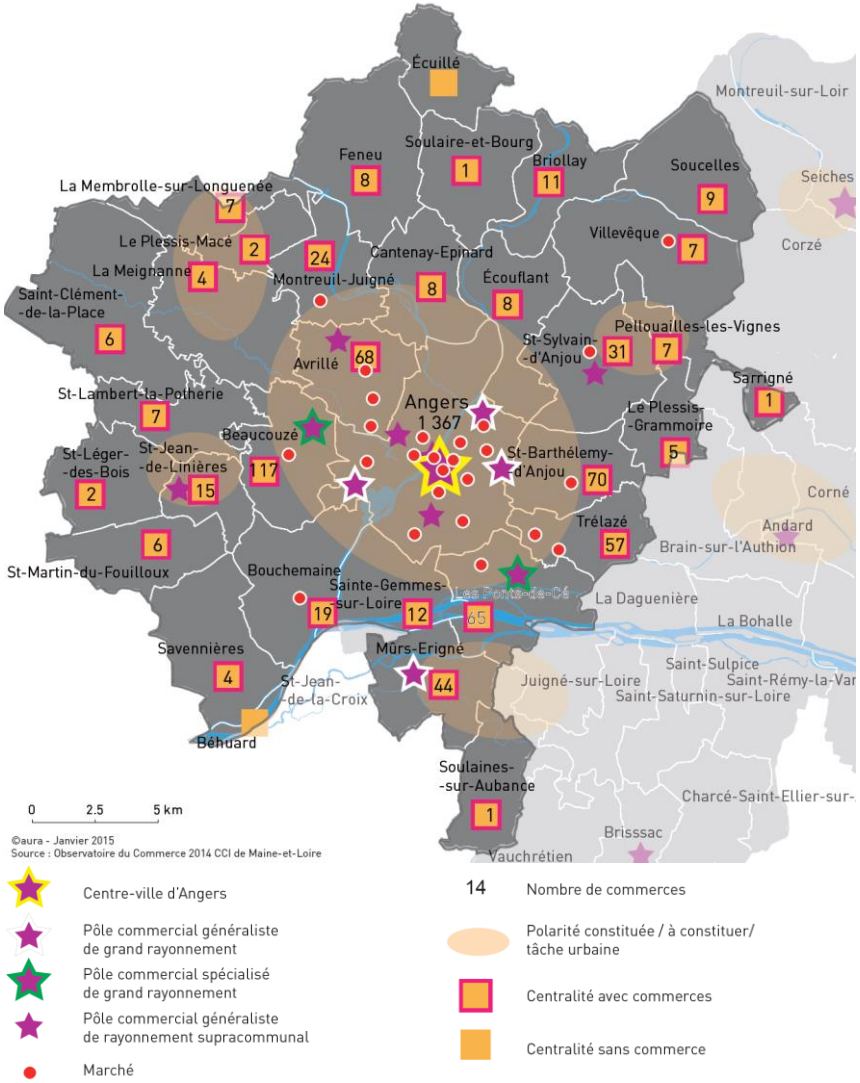

La place du commerce dans les centralités est à maintenir et/ou développer. L'identification de foncier mutable et le développement des projets urbains est une priorité pour préserver le cadre de vie des habitants et la vitalité commerciale.

L'attractivité des pôles fragilisés est une seconde priorité qui implique des actions de modernisation / requalification/ restructuration.

Le rôle social des centralités est à consolider notamment en portant plus d'attention à la qualité des espaces publics pour se déplacer et se rencontrer.

Entre 2004 et 2014, l'agglomération a accueilli 86 247m² supplémentaires, représentant un accroissement de 22% de la surface de vente (94,8% du Pôle métropolitain Loire Angers), soit une progression annuelle de 2%. 14% de la nouvelle offre concerne les commerces de moins de 300m² et 84% les plus de 1 000 m², avec notamment la nouvelle zone du Buisson (64 000m²).

La zone de Moulin-Marcille aux Ponts-de-Cé est en cours de commercialisation avec de nouveaux projets d'implantations d'enseignes nationales à court terme sur près de 20 000m².

Indépendamment du contexte local et conformément à la tendance nationale, un risque de bulle commerciale n'est pas à exclure selon l'évolution de l'ouverture de nouvelles surfaces de ventes sur ALM et en parallèle la confirmation ou non du modèle de e-commerce (ventes en ligne) et le pouvoir d'achat des ménages.

Chiffres clés du commerce :

- 1 993 points de vente dont 90% dans le pôle centre
- 500 000 m² de surface de vente (95% du PMLA)
- 1 808 m² / 1 000 habitants
- + 86 247 m² entre 2004 et 2014 (+ 22%) / 84% de cette augmentation concerne les surfaces supérieures à 1 000 m² (cf. ouvertures dans les zones de Moulin-Marcille et du Buisson - l'Atoll)

L'offre de commerces de proximité

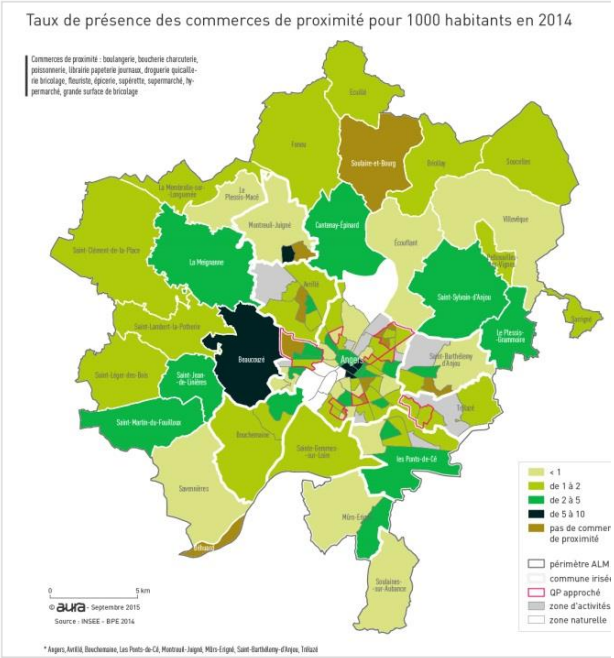

L'offre en commerces de proximité* confirme un maillage globalement efficace, avec un bon niveau d'équipement en particulier à l'ouest et à l'est de l'agglomération. Pour les seuls commerces de proximité on compte 1,8 commerce pour 1000 habitants sur ALM, avec toutefois une répartition hétérogène sur le territoire - à l'échelle des communes comme des quartiers – dans un domaine où les complémentarités dépassent les frontières.

*Commerces de proximité : boulangerie, boucherie-charcuterie, poissonnerie, librairie, papeterie journaux, droguerie quincaillerie bricolage, fleuriste, épicerie, supérette, supermarché, hypermarché, grande surface de bricolage

Synthèse thématique : tendances, questionnements et enjeux

Tendances

- La question du coût de l'énergie dans les modes de vie et les choix résidentiels (dépendance aux énergies fossiles et hausse des prix)
- La montée de la demande sociale de nature, de paysages

Questionnements

- Comment faire cohabiter ville et campagne dans un développement optimal et harmonieux du territoire ? Comment préserver et mettre en valeur la qualité environnementale des espaces naturels tout en accompagnant le développement urbain ?
- Comment participer à l'objectif national d'au moins 23 % d'énergie finale consommée d'origine renouvelable à horizon 2020 et conforter l'image environnementale de l'agglomération (mix énergétique) ?

Enjeux

- **L'eau et la diversité des paysages, principal vecteur identitaire à activer, richesses particulièrement prégnantes du territoire angevin qui participent à son image favorable à l'environnement, sa qualité de vie, et en tant que ressources pour les habitants et leurs activités**
- **Participer à l'effort de réduction des émissions de gaz à effets de serre et à l'indépendance énergétique en encourageant les énergies renouvelables sur le territoire (produites et consommées localement)**
- **Un développement maîtrisé de l'offre commerciale déjà abondante sur le territoire, avec en priorité le commerce de proximité dans les centralités et la requalification de pôles commerciaux fragilisés (vétustes ou délaissés)**

SOLIDARITES ET COHESION SOCIALE

Cohésion sociale

Les solidarités sociales à l'échelle d'Angers Loire Métropole s'exercent essentiellement au travers d'un certain nombre de politiques publiques, en premier lieu desquelles le Contrat de Ville, pour Angers et Trélazé, mais aussi d'autres politiques sociales, communales et intercommunales.

Il est néanmoins possible de réaliser un état des lieux permettant de mettre en exergue quelques faits saillants pour l'agglomération, en particulier du point de vue de certains publics plus vulnérables que d'autres, les questions de santé publique étant ici liées à celles de l'action sociale.

Disparités sociales et revenus des ménages dans la moyenne

En 2011, le revenu médian d'Angers Loire Métropole par unité de consommation s'élève à 1 606€ par mois, au même niveau que le revenu médian national. Ce revenu médian a progressé de 2,3% par an entre 2007 et 2011. Cette évolution est comparable à celle de la France métropolitaine (+2,4%/an).

Ce revenu médian d'Angers Loire Métropole se situe dans une moyenne basse des agglomérations de comparaison. A Orléans, Nantes, Rennes et Dijon, le revenu médian dépasse 1 700€ par mois et le revenu médian à Caen, Brest et Tours se rapproche de celui observé localement.

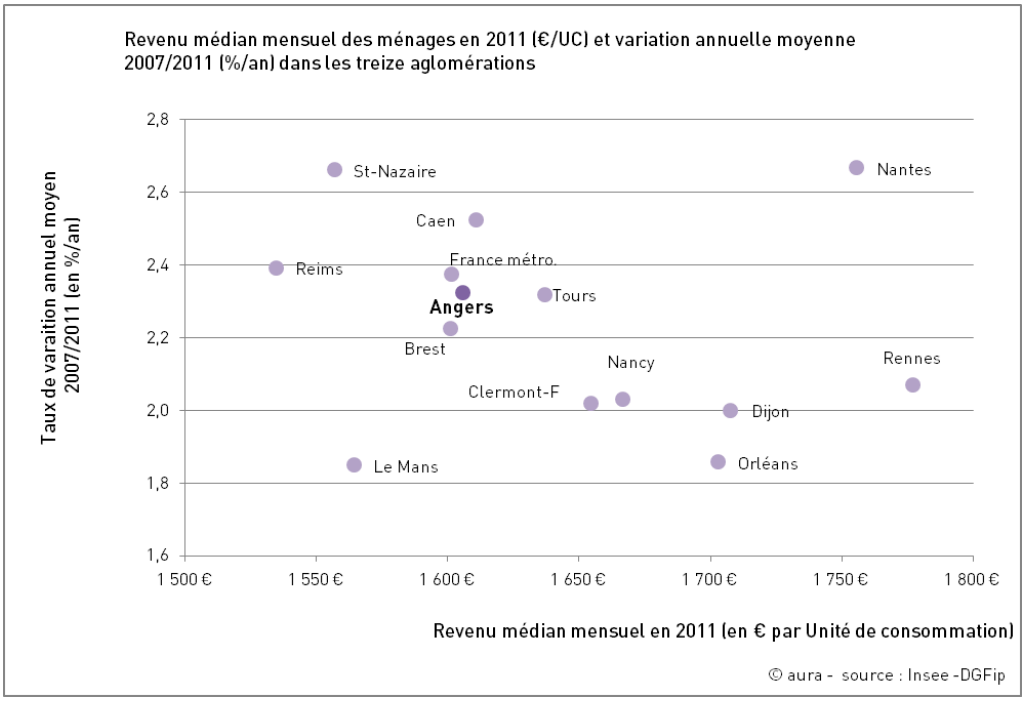

On assiste cependant à un certain rattrapage dans les territoires ayant les revenus médians les moins élevés. Là où le revenu médian est au-dessus de la moyenne française (1 602€), le taux de variation augmente mais moins fortement que dans les agglomérations comme Angers, Caen et St-Nazaire, hormis pour Nantes.

Entre 2007 et 2011, le revenu médian des ménages les plus riches augmente plus vite que celui des plus modestes, +247€ contre +5€. A l'échelle nationale, cet écart est plus prononcé : pour les plus riches, le revenu médian progresse de +282€ contre +29€ pour les plus précaires.

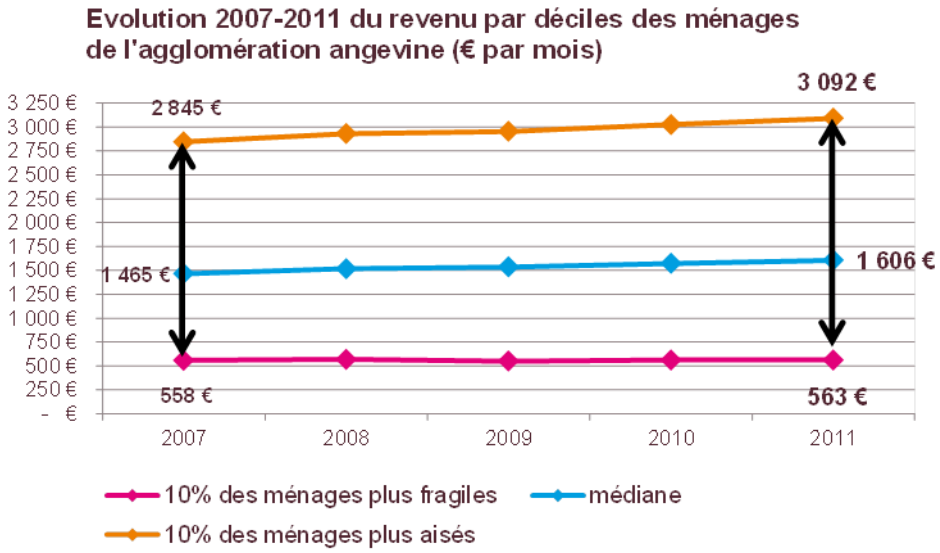

© aura – Source : INSEE – DGFip, revenu médian par UC (en euros courants)

Signe de la montée de ces disparités, le rapport interdécile (9e décile/1er décile) qui établit le rapport entre les revenus les plus élevés et les revenus les plus faibles a augmenté pour l'agglomération : le ratio était de 5,1 en 2001 contre 5,5 en 2011 (contre 3 en Pays-de-la-Loire et 3,6 en France métropolitaine. D'une manière générale les inégalités les plus fortes se concentrent dans les zones les plus denses et en particulier dans la ville d'Angers où les disparités de revenus ont le plus augmenté : les revenus des 10% de plus hauts revenus sont 8,7 fois plus important que les revenus des 10% de plus faibles revenus (+2,2 points en 10 ans).

Des revenus hétérogènes au sein de l'agglomération

En 2011, les ménages résidant à l'Ouest et au Sud d'Angers disposent de revenus plus importants que ceux des ménages résidant à Angers même ou à l'Est de l'agglomération. Bouchemaine se caractérise par un revenu médian des ménages de 2 064€ par mois par unité de consommation. Les revenus médians les moins élevés se situent à Angers et à Trélazé, avec respectivement 1 478€ et 1 433€ par mois. Ces communes accueillent plus de ménages modestes, du fait notamment d'un parc social plus important.

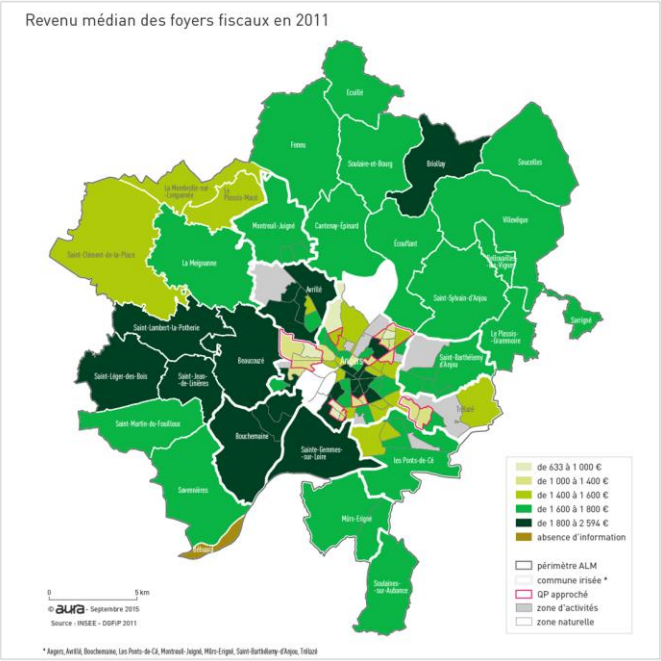

Des inégalités sociales localisées

Angers Loire Métropole fait l'objet d'un Contrat de Ville Unique 2015-2020 dans le cadre de loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine, qui fait suite au Contrat Urbain de Cohésion Sociale arrivé à échéance le 31 décembre 2014. La nouvelle géographie prioritaire, construite à partir du critère unique de concentration de la pauvreté, comprend sept quartiers à Angers et un à Trélazé : les quartiers de Belle Beille, Roseraie, Savary, Grand Pigeon, Monplaisir, Hauts de St Aubin, Bédier/Beauval/Morellerie à Angers et Grand Bellevue à Trélazé.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville connaissent des évolutions marquées. Les jeunes de moins de 25 ans sont plus présents dans la population des quartiers prioritaires que dans celle de l'agglomération. Une hausse progressive de la part des personnes de plus de 75 ans est par ailleurs constatée dans les quartiers prioritaires. Enfin, le nombre de familles monoparentales est en augmentation et sur-représenté dans ces quartiers : 38,8 % dans les quartiers prioritaires d'Angers Loire Métropole contre 28 % pour les autres quartiers d'Angers – Trélazé et 16,7 % sur l'agglomération hors Angers et Trélazé (source Aura, juin 2014).

Un certain nombre d'indicateurs viennent éclairer des difficultés particulièrement localisées dans ces quartiers. On dénombre ainsi près de 10 300 allocataires CAF bénéficiaires du RSA à Angers Loire Métropole, dont 8 064 à Angers et 464 à Trélazé. 15,5% des ménages vivent sous le seuil de pauvreté à Angers Loire Métropole, contre 19% à Angers et 18,2% à Trélazé.

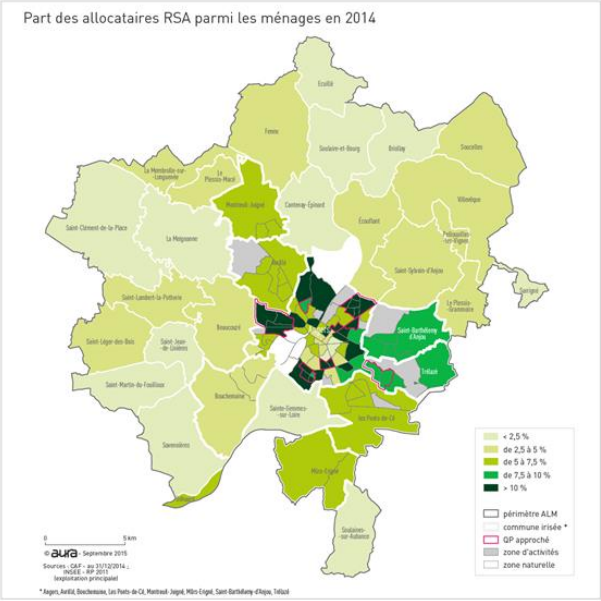

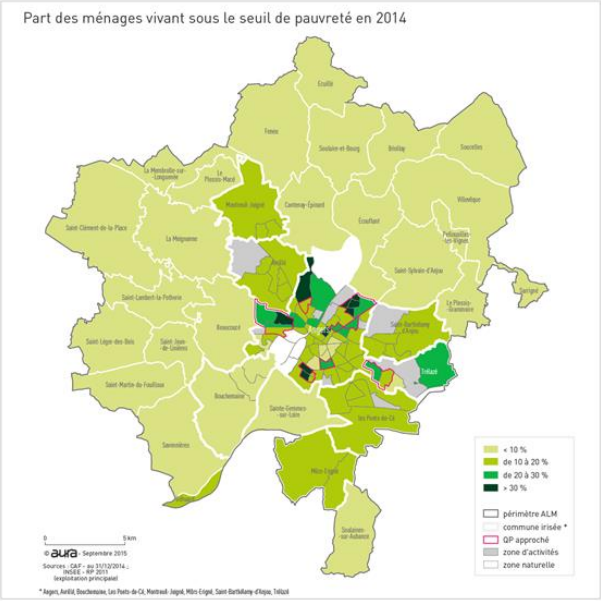

Le niveau des bas revenus de l'agglomération se situe dans la moyenne des autres agglomérations de comparaison. Un quart des habitants d'Angers Loire Métropole vit avec des revenus inférieurs à 12 996 euros par an (soit 1 083 € par mois contre 1 047 € par mois en moyenne pour la France métropolitaine). A Angers et Trélazé, les 25% de la population la plus pauvre vit respectivement avec des revenus de 10 692 euros par an (soit 891 € / mois) et 11 593 euros par an (soit 966 € / mois), mais encore bien inférieurs dans certains quartiers prioritaires. Les quartiers prioritaires d'Angers sont tous concernés par un premier quartile (les 25% de la population la plus pauvre) extrêmement faible. En effet, le plus souvent, le quart de la population la plus pauvre dispose d'un revenu annuel compris entre 3 250 et 7 000 euros (soit entre 271 et 583 euros mensuels).

25% des ménages de l'agglomération angevine sont locataires dans le parc Hlm (15% à l'échelle de la France métropolitaine). Le territoire atteint le nouveau seuil fixé par la loi ALUR. Pour autant, l'offre locative sociale reste concentrée sur le cœur urbain de l'agglomération (29% de locataires Hlm à Angers, 32% à Trélazé et 35% à Saint-Barthélemy-d'Anjou).

La part des locataires Hlm est plus élevée dans les quartiers prioritaires de la ville. Elle dépasse 65% dans certains IRIS comme c'est le cas par exemple pour Europe (91%), Jean Vilar (92,6%), Luther King (69,5%) et Henri Dunant (69,1%).
Au total, on dénombre environ 34 000 logements locatifs sociaux (LLS) à Angers Loire Métropole, avec 72% du parc social de l'agglomération localisés à Angers et 5% à Trélazé.

En outre, la plupart des collèges des quartiers prioritaires présentent des résultats éloignés des moyennes départementales, avec des taux de passage en classe supérieure inférieur à la moyenne.
Au-delà des quartiers prioritaires, les populations du nord et de l'est de l'agglomération sont globalement moins diplômées que le reste des habitants de l'agglomération.

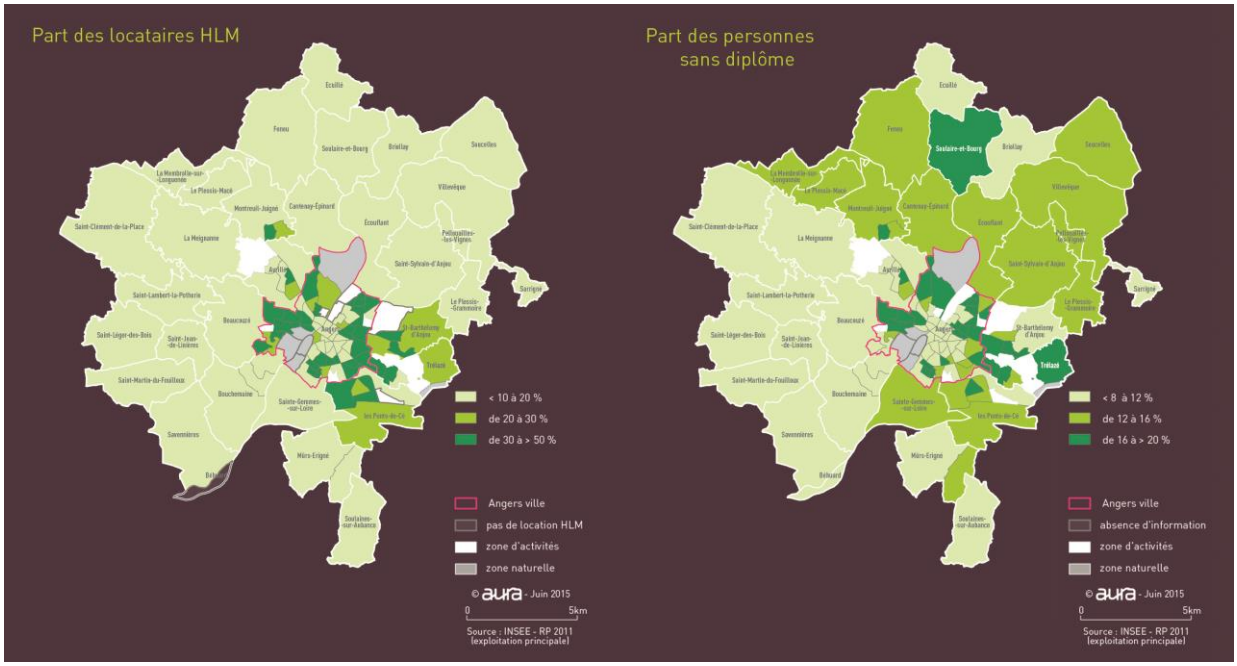

Concentration des personnes handicapées sur Angers et près des structures d'accueil

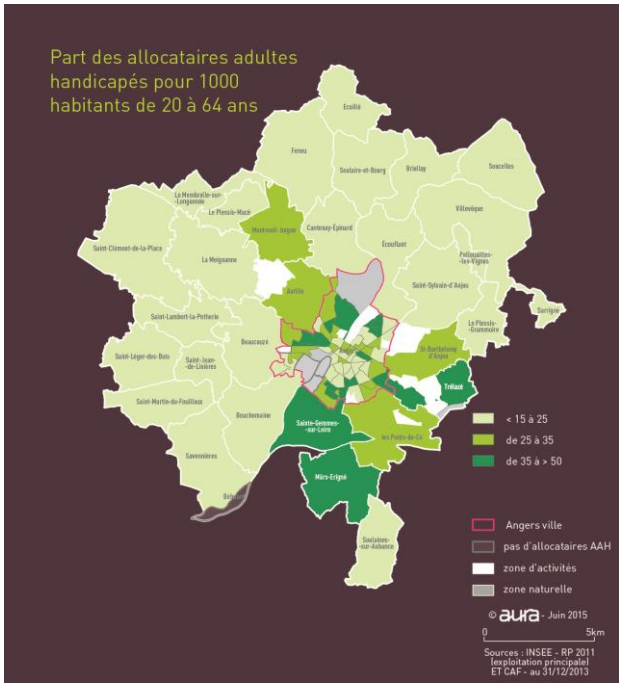

En 2013, 4 361 personnes handicapées perçoivent de la CAF une allocation pour adultes handicapés (AAH). Rapporté à la population de 20 à 64 ans, le nombre d'allocataires de l'AAH est de 28 pour 1 000 habitants. Ce taux est légèrement supérieur à la moyenne nationale (26/1000). Angers accueille près des 2/3 des allocataires de l'AAH de l'agglomération (64%).

ALM se situe dans la moyenne des autres agglomérations de comparaison.

On note une corrélation forte entre la présence de structures d'accueil et d'hébergement ou d'activité et celle d'allocataires de l'AAH. Parmi les communes qui affichent la plus forte proportion d'allocataires AAH, certaines disposent d'au moins une telle structure. Cette corrélation se vérifie par exemple pour Sainte-Gemmes-sur-Loire avec un taux de 51 pour 1000 habitants et pour Trélazé avec un taux de 42‰.

Tissu associatif dense et maillage complet des maisons de quartier d'Angers

Les maisons de quartier présentes sur la ville centre ont un rôle d'accueil temporaire d'associations qui se fait au travers de conventions avec la ville.

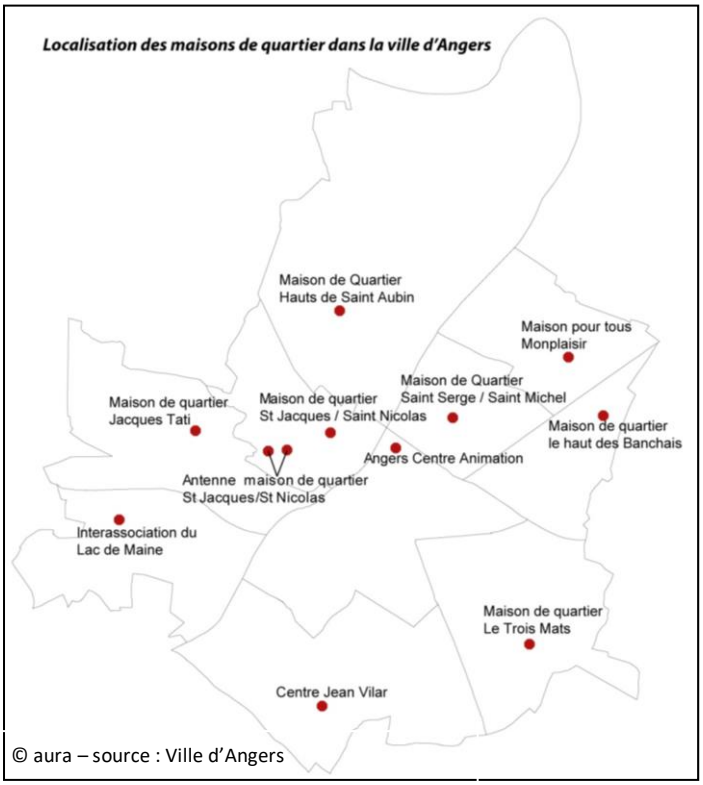

© aura – source : Ville d'Angers

Chaque quartier dispose aujourd'hui d'une structure avec cependant certaines disparités : certains disposent d'une maison de quartier bien identifiée, d'autres ont une organisation sur plusieurs sites.

Cet éparpillement concerne notamment le quartier de la Doutre ; les associations dans ce secteur n'étant pas toujours complémentaires pour partager un même lieu. Un lieu centralisé, complémentaire et plus lisible pourrait être une option intéressante à l'avenir.

De nombreuses restructurations de maisons de quartiers existantes ont eu lieu ces dernières années. C'est le cas notamment de J. Vilar ou Menet par exemple.

Concernant le public de ces maisons de quartiers, tous les âges sont aujourd'hui représentés. Les adolescents sont cependant bien plus difficiles à capter.

La Cité de la solidarité située au doyenné a récemment vu le jour. Sur le site des anciens abattoirs ce lieu d'accueil vise à favoriser le développement de la vie associative et du bénévolat.

Le rez-de-chaussée du bâtiment doit accueillir trois associations consacrées à la distribution alimentaire : la Banque alimentaire, les Restaurants du cœur et le Secours populaire. Ces trois associations disposeront de vastes lieux de stockage.

L'étage de presque 3 000m² devait regrouper la direction Développement de la vie associative, une pépinière d'associations, un pôle santé ainsi qu'un restaurant.

Enfin, inauguré en 2015 dans les anciens locaux de la Maison des projets Place Imbach à Angers, « le J - Angers connectée jeunesse » est un nouvel espace destiné aux 15-30 ans. Le "J" est un lieu d'animation et de rencontres qui propose toute une palette de services pour faciliter l'accès à l'information, notamment en matière d'orientation professionnelle, et répondre aux attentes des jeunes.

En dehors d'Angers, les autres communes de l'agglomération sont elles aussi riches de nombreuses et diverses associations, dans les domaines culturel, sportif, social, etc.

Santé publique

Un territoire bien doté en offres de formation et en professionnels de santé

Dans une région marquée par une grande disparité entre les départements mais encore relativement attractif malgré les effets de la décrue démographique, Angers Loire métropole est un territoire bénéficiant d'une assez forte densité de médecins généralistes. La plupart des communes de l'agglomération sont couvertes par au moins un médecin généraliste et un infirmier libéral.

Répartition des professionnels de santé au sein du Pôle métropolitain Loire Angers

Les médecins généralistes

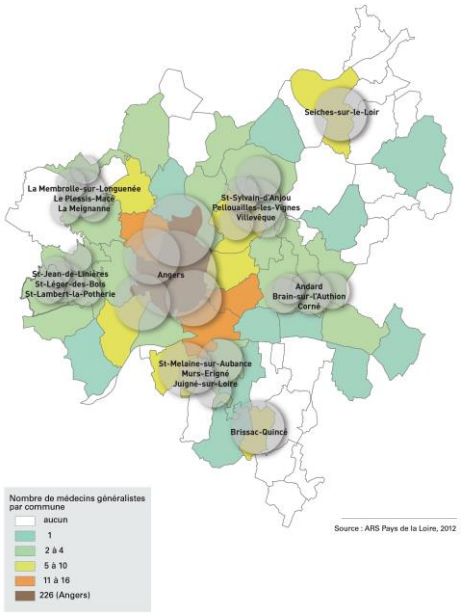

Les infirmiers libéraux

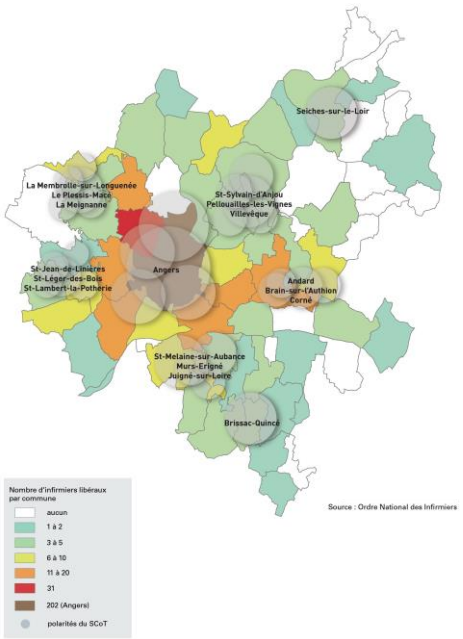

Les chirurgiens dentistes

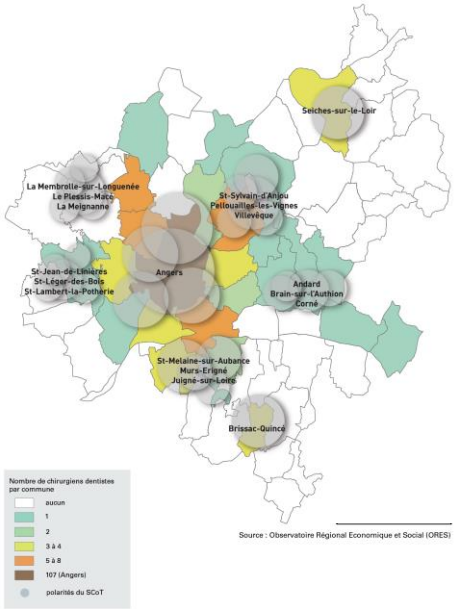

Les pharmacies

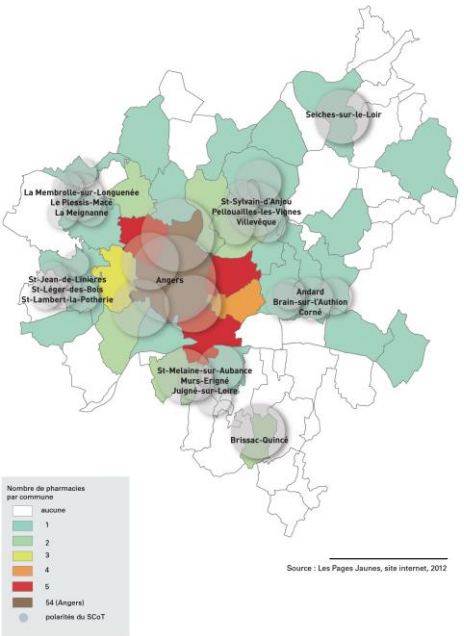

© aura – Source : Conseil de développement, Promouvoir la santé dans les territoires ruraux du Pays Loire Angers, octobre 2013 – modifications 2016

Si à l'exception des chirurgiens-dentistes l'offre de soins de proximité est globalement satisfaisante, les zones rurales aux franges de l'agglomération sont sans surprise moins bien dotées. La question de la dépendance accrue aux véhicules individuels pour l'accès aux soins s'y pose d'ailleurs de manière plus prégnante pour les familles avec enfants, les personnes âgées, les jeunes.

Le vieillissement des professionnels de santé de proximité, et plus spécifiquement des médecins, est une menace générale à prendre en compte dans le renouvellement de l'offre de santé, a fortiori dans les zones les moins attractives. La tendance pour les jeunes praticiens est en effet de privilégier l'installation dans les centres urbains, plébiscitant l'exercice groupé et souhaitant déléguer la gestion administrative.

Un pôle de santé de dimension régionale

Un CHU à la pointe

Angers Loire Métropole présente une offre très diversifiée en terme de soins médicaux dont un Centre Hospitalier Universitaire (CHU), plusieurs cliniques, des maisons médicales qui abritent les cabinets d'exercices de nombreux praticiens et enfin des centres de radiologies, IRM, scanner à la pointe de la technologie.

Pôle de référence régional en matière de santé, le CHU d'Angers constitue le premier établissement en matière de recherche, santé de l'agglomération. A l'origine de 453 publications scientifiques en 2013, le CHU compte 150 enseignants-chercheurs, et participe à 820 programmes de recherche. Le CHU œuvre dans des missions d'ordre multiples : soins, enseignements, recherche et prévention et couvre l'ensemble des spécialités médicales, chirurgicales et biologiques dont les plus rares. Il constitue aussi un établissement de recours pour les établissements de santé privés et publics du Maine et Loire et des départements limitrophes.

Par ailleurs, dans le cadre de la loi de modernisation du système de santé, le CHU d'Angers est désormais support du Groupement Hospitalier de Territoire du Maine-et-Loire (GHT, nouveau mode de coopération entre les établissements publics de santé à l'échelle d'un territoire) qui regroupe 11 établissements du département : l'hôpital Saint Nicolas et le CHS CESAME sur Angers Loire Métropole, le CH de Baugé, le CH de Longué-Jumelles, le CH de Saumur, le CH de Doué la Fontaine, le CH de Layon-Aubance, le CH de la Corniche Angevine, le CH Lys Hyrôme, et le CH de Cholet. Il s'agit de l'un des 135 GHT regroupant les 850 hôpitaux français organisés en réseau.

L'excellence du CHU d'Angers est aujourd'hui reconnue dans de nombreux domaines : la formation par la simulation (en condition réelles et sur mannequins), avec l'un des centres les plus complets de France ; le nouvel Institut de cancérologie de l'Ouest (ICO) Paul Papin, pôle d'expertise leader en cancérologie qui est l'un des trois plus grands centres de ce type en France ; dans la lutte contre les maladies rares avec un laboratoire unique en France (Premmi) ; dans le domaine de l'assistance médicale à la procréation avec un taux de naissances des plus élevés ; ou encore, 1ère mondiale, l'utilisation de la réalité virtuelle pour l'opération d'une tumeur cérébrale en chirurgie éveillée grâce à des lunettes 3D pour le patient ; unique CHU de France doté d'un « Forum citoyen » pour lui proposer des recommandations ; expérience de télémédecine avec des hôpitaux régionaux, etc.

En tant qu'établissement hospitalo-universitaire, le CHU d'Angers développe de nombreux programmes de recherche dans le cadre de partenariats avec d'autres établissements de santé. Membre fondateur de l'UNAM (Université, Nantes, Angers, le Mans) – aujourd'hui intégrée au sein de l'Université Bretagne Loire (UBL) –, il participe aussi à la formation des futurs professionnels de santé. Chaque année le CHU prend en charge des étudiants et internes et assure la formation théorique et pratique des futurs professionnels médicaux, personnels paramédicaux, et chercheurs en science de la santé.

Outre le CHU, deux cliniques privées nées du regroupement des différentes cliniques de la ville sont présentes sur le Pôle Centre :

- La Clinique de l'Anjou, située à Angers (quartier Orgemont) : pôle d'urgence médicale, chirurgicale, obstétricale, la clinique de l'Anjou est une maternité de niveau 2 qui dispose d'une unité de néonatologie et de soins intensifs. Classée régulièrement dans le palmarès des hôpitaux les plus sûrs, la clinique de l'Anjou s'est engagée dans une démarche de qualité (Clinique verte, labélisée ISO 14001 par l'AFNOR).

- Le Village Santé Angers Loire est l'un des trois pôles d'hospitalisation de l'agglomération angevine qui s'est constitué au fur et à mesure de l'implantation des différents établissements sur le site commun de la Foucaudière à Trélazé. Le village Santé regroupe dans un environnement à vocation principale d'activités trois structures de soins : la clinique Saint-Joseph, la clinique Saint-Léonard, le centre de soins Saint-Claude.

Une offre de formation quasi-complète et de qualité reconnue

La Faculté de médecine de l'Université d'Angers peut accueillir jusqu'à 1 400 étudiants en 1ère année pour les préparer au concours d'accès à l'une des 5 filières de santé : Médecine, Pharmacie, Maïeutique (sages-femmes), Odontologie (dentistes), Masso-Kinésithérapie.

En 2012, sur 1 110 étudiants inscrits en 1ère année, 312 ont été reçus (28 %) au concours. À partir de la 2ème année d'études, la Faculté de médecine est autorisée à former des promotions de 170 étudiants (numérus clausus qui a doublé de 2001 à 2009 mais constant depuis).

Les résultats des étudiants de médecine à Angers placent la Faculté angevine au deuxième rang de l'interrégion HUGO (grand ouest), derrière Rennes (31,2 %), et au 11e rang national (sur 35 facultés de médecine).
Le CHU d'Angers gagne ailleurs neuf places dans le classement 2015-2016 des hôpitaux plébiscités par les nouveaux internes en médecine et occupe désormais une très honorable 15e place (sur 28). Ce palmarès permet d'identifier les hôpitaux qui travaillent à une relève de qualité et dispensent une formation exigeante.

La Faculté de pharmacie forme 75 pharmaciens chaque année.
L'école de sages-femmes du CHU d'Angers forme 25 sages-femmes chaque année.

L'institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) du CHU forme 145 infirmiers par an. Le CHU dispose également d'une école d'infirmières puéricultrices, d'un institut de Formation des Cadres de Santé, d'un Institut de Formation d'Ambulanciers.

Enfin, la formation d'aides-soignants à Angers est dispensée au CHU (Institut de Formation des Aides-Soignants) ; à l'Institut de Formation Santé de l'Ouest et au sein du Lycée Professionnel Simone Veil.

Une offre funéraire à adapter aux évolutions démographiques et sociétales

Chaque commune d'Angers Loire Métropole dispose d'un ou plusieurs cimetières. Ces derniers sont localisés dans les centres bourgs des communes.

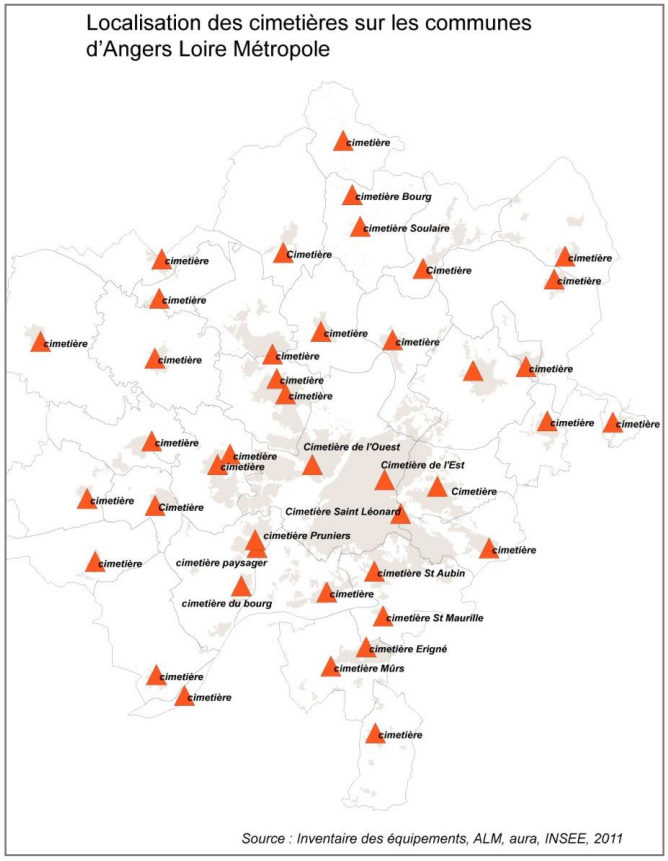

La ville d'Angers dispose pour sa part de 3 cimetières : Saint Léonard, cimetière de l'Ouest et de l'Est. Ces trois lieux rassemblent 32 823 emplacements traditionnels. Les emplacements libres représentaient en 2012 une capacité de 1200 emplacements permettant à la ville d'avoir une vision sur 3 à 4 années. En raison du taux de remplissage actuel, une réflexion sur la création d'un nouveau cimetière intercommunal reste d'actualité.

La crémation représente 29% des enterrements sur l'agglomération d'Angers. Cette proportion est encore relativement faible au vu des tendances nationales observées (où les proportions inhumations/crémations sont équivalentes). En effet ce ratio est proche de la moyenne nationale qui équivaut en 2006 à 27% des obsèques. Selon une étude du CREDOC (Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie) la crémation atteindra 50% des obsèques en 2030.

Une seule offre en crématorium est aujourd'hui présente sur l'ensemble des communes d'Angers Loire Métropole. Il s'agit du crématorium implanté à Montreuil-Juigné. Le crématorium de Montreuil-Juigné réalise un nombre relativement stable de crémations depuis 2006 (entre 1300 et 1500) et n'atteint pas encore sa capacité maximale qui est annoncée autour de 2 300 crémations par an.
Cet établissement intervient sur un rayon de 30 km. Or on peut concevoir que comme les cimetières ce type d'équipement répond à un besoin de proximité pour les familles.

Au vu des dynamiques démographiques actuelles : vieillissement de la population, arrivée des personnes du Papy-Boom à l'âge de la retraite, il serait préférable d'anticiper les besoins à venir dans les structures funéraires. Malgré des pratiques en cours d'évolution notamment sur le rapport crémation / inhumation, une estimation des besoins est à tout le moins à anticiper.

Synthèse thématique : tendances, questionnements et enjeux

Tendances

- L'accroissement des écarts de revenus et de fortes disparités infra-territoriales (au sein des agglomérations ou au sein des communes) ; les inégalités, reconnues menace majeure de nos sociétés par l'OCDE, le Forum économique mondial, etc.
- Le vieillissement de la population
- La mixité sociale et les valeurs du vivre ensemble sans cesse remises en cause

Questionnements

- Quelle(s) réponse(s) au vieillissement de la population : équipements d'accueil collectifs ou maintien à domicile ?
- Face à la montée des inégalités comment préserver les équilibres sociaux de l'agglomération ?
- Quels rôles joue le CHU sur le territoire ? Pour quel impact ?
- Comment ancrer la présence de personnels médicaux dans les territoires les plus ruraux, et comment anticiper leur renouvellement ? Quels leviers au niveau local ?
- Quel avenir pour l'action sociale dans le cadre de la réforme territoriale ?

Enjeux

- **L'insertion sociale des personnes les plus vulnérables : chômeurs, familles monoparentales, et la place prépondérantes des jeunes et des personnes âgées sur le territoire ?**
- **Préserver le positionnement régional du CHU et assurer son rôle de locomotive pour les autres acteurs dans le domaine de la santé et ses différentes composantes sur le territoire (médical, économie, emploi, etc.)**
- **Un déséquilibre territorial à surveiller dans l'accès aux soins de proximité (généralistes et spécialistes) en dépit des mouvements des professions libérales (vieillissement des médecins et transmission du cabinet, nouvelles installations en ville…) et du vieillissement global de la population (maintien à domicile…)**
- **Une offre funéraire en capacité suffisante aujourd'hui mais avec de fortes présomptions d'évolutions sociétales en faveur de la crémation qui pourrait exiger de nouveaux équipements adaptés à ce type de pratique**
- **Quelles coopérations intercommunales en matière d'action sociale, a fortiori dans le contexte de future communauté urbaine et de recomposition territoriale (rôle des Départements) ?**

EDUCATION, CULTURE, SPORT

Les équipements de rayonnement intercommunal

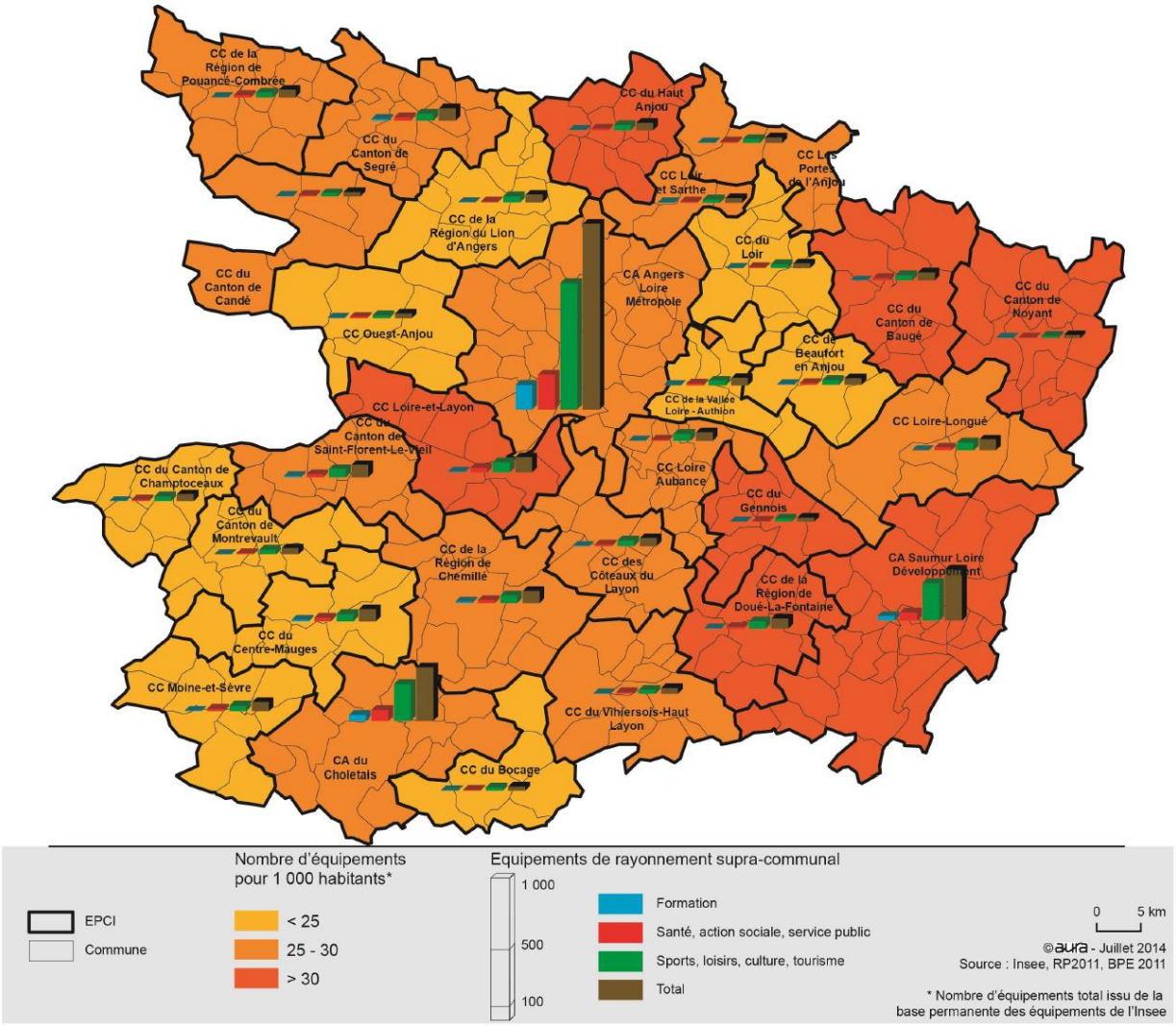

Education

Les équipements de la petite enfance : bonne capacité globale mais quelques inégalités territoriales à surveiller

L'accueil Petite Enfance s'est adapté progressivement aux nouveaux besoins des parents découlant notamment du double emploi des ménages générant ainsi une grande diversification des modes d'accueil. Sur Angers Loire Métropole, les relais assistantes maternelles constituent l'un des premiers maillons dans l'offre de garde. La totalité du territoire d'ALM est couvert aujourd'hui par un relais d'assistant(e)s maternel(le)s (R.A.M.), parfois par des structures intercommunales dont certaines sont implantée en dehors de l'agglomération (regroupement par canton par exemple).

Le R.A.M. a pour finalité de créer un environnement favorable aux conditions et à la qualité de l'accueil individuel. C'est un lieu d'information et d'animation où chacun peut trouver des renseignements actualisés sur les prestations, les droits et les démarches à effectuer comme employeur ou salarié. Ce n'est donc ni un lieu d'accueil des enfants, ni un employeur d'assistant(e)s maternel(le)s. Il organise cependant et oriente les parents vers les assistantes en place sur le territoire.

Si aujourd'hui, les assistantes maternelles représentent le mode de garde le plus utilisé en France, sur Angers Loire Métropole, les assistantes maternelles couvrent environ 30% des besoins de gardes sur les communes couvertes par un RAM. Ce mode de garde offre en 2008 une capacité globale de 3 533 places réparties en fonction des densités de population actuellement constatées. Angers dispose de 1446 places et le reste du Pôle Centre de 969 places.

Les structures d'accueil collectives constituent aussi une offre bien présente sur le territoire, surtout implantées dans la ville centre et sur les communes du Pôle Centre. Elles représentent environ 18% de l'offre petite enfance sur le territoire. A elle seule Angers dispose de 36 structures d'accueil. Le reste des besoins est assuré par les réseaux familiaux, les connaissances des familles ou encore la garde privée d'enfants.

Sur ALM, le nombre d'équipements petite enfance hors RAM ainsi que leur taux de couverture pour les enfants de moins de 3 ans tend à diminuer progressivement en s'éloignant de la Ville Centre. Après avoir connu durant une décennie une diminution des naissances, le territoire de l'agglomération connaît une reprise entamée en 2010. Si cette tendance se poursuit à l'avenir, de nouveaux besoins supplémentaires pourraient se faire sentir sur ce type d'offre d'équipements.

La structuration multipolaire, les objectifs démographiques plus importants sur le Pôle Centre et le développement des Polarités pourraient dans les prochaines années entrainer une augmentation des demandes en accueil petite enfance. Ce besoin pourrait se révéler d'autant plus vrai dans le territoire Ouest aujourd'hui relativement moins bien couvert par une offre hors RAM.

Ainsi, la faible représentation des structures de garde petite enfance dans les petites communes pourraient faire l'objet d'une mutualisation des moyens entre ces communes, favorisant l'émergence de micros crèches répondant aux besoins des ménages.

L'offre en équipements scolaires du premier degré : une diminution globale des effectifs mais des pressions localisées à prendre en compte

Effectifs scolaires

Hormis la commune de Béhuard, l'ensemble des communes d'Angers Loire Métropole dispose d'équipements scolaires publics du premier degré.

Depuis 2003, les effectifs du premier degré connaissent une tendance à la baisse dans le secteur public comme dans le secteur privé. Cette diminution est particulièrement prégnante sur Angers mais aussi dans les communes de la première couronne (Pôle Centre) qui enregistrent respectivement une diminution de 7.7% et de 5.3% entre 2003 et 2013.

Les effectifs maternels sont en constante diminution depuis la rentrée 2003. Ce constat peut être mis en parallèle avec le phénomène de vieillissement de la population constaté sur le territoire ainsi qu'au peuplement différencié constaté aujourd'hui sur ALM (les jeunes ménages avec enfants s'installent dans les communes de seconde couronne en quête d'accession à la propriété).

Toutefois, après une légère stagnation des effectifs élémentaires entre 2008 et 2010, une augmentation s'amorce à Angers. En 4 ans (de la rentrée 2010-2011 à la rentrée 2013-2014) les effectifs maternels publics ont gagné 253 enfants, les élémentaires quant à eux 134. L'augmentation des effectifs à la rentrée 2013-2014 s'est intensifiée avec 108 enfants inscrits en élémentaire et 188 maternels en plus par rapport à l'année précédente.

Ces variations sont à mettre en corrélation avec plusieurs facteurs parfois cumulés : mutations immobilières, renouvellement de la population dans le parc immobilier existant, attractivité de certaines écoles, dynamiques éducatives, etc.). Les opérations de logements à venir devront ainsi être prises en compte dans la gestion des équipements et les besoins à anticiper (quartier Haut-de-Saint-Aubin, Centre-ville par exemple).

Les communes de seconde couronne connaissent quant à elles une augmentation des effectifs publics (hors communes polarités qui subissent une diminution entre 2003 et 2013). Cette augmentation générale est cependant variable puisque certaines communes dépassent les 20% d'augmentation (communes de Briollay ou encore d'Ecuillé) alors que d'autres (Le Plessis-Grammoire ou Sarrigné) enregistrent une baisse de leurs effectifs de plus de 10%.

Le territoire Ouest dans son ensemble est le territoire qui connait aujourd'hui les plus fortes hausses d'effectifs scolaires du premier degré. On observe en effet une forte augmentation des enfants dans les classes élémentaires et maternelles dans la polarité de La Meignanne – La Membrolle-sur-Longuenée – Le-Plessis- Macé. Ces augmentations sont à mettre directement en lien avec les constructions récentes des communes ainsi que le profil des ménages qui s'y sont installés.

Les effectifs du secteur privé connaissent quant à eux une tendance à la diminution quels que soient les secteurs géographiques étudiés. Pour rappel, les effectifs privés notamment sur Angers représentent 30% des effectifs maternels et élémentaires globaux.

Décrochage scolaire

Question d'éducation, mais aussi d'équité territoriale et d'égalité sociale, le décrochage scolaire, qui est l'arrêt d'études avant l'obtention d'un diplôme lié à de multiples facteurs, est une priorité nationale.

La part des jeunes de 18 à 24 ans non diplômés et non scolarisés atteint 6,5% dans l'agglomération (contre 9% dans le département, objectif européen à 10%). On comptait ainsi 2 492 jeunes de 18 à 24 ans sortis du système scolaire sans diplôme en 2011 dans l'agglomération d'Angers, dont plus des deux tiers habitants la ville d'Angers. Le taux de décrocheurs est proportionnellement plus élevé en dehors de la ville centre et atteint 8,5% de la classe d'âge, mais la ville centre est pourtant plus vulnérable au regard de ses caractéristiques : concentration de familles logées en HLM, taux de monoparentalité, absence de diplôme des parents (en particulier chez les mères à Angers), taux de chômage.

L'origine sociale reste déterminante sur les risques de décrocher d'autant qu'à cet âge les jeunes vivent majoritairement chez leurs parents. Comme l'écrit l'Insee dans une étude consacrée au sujet (*Le décrochage dans les Pays de la Loire : facteurs de risque et territoires vulnérables*), le décrochage scolaire n'est pas un phénomène nouveau. C'est la difficulté croissante pour ces jeunes à trouver un emploi qui constitue aujourd'hui une priorité pour les politiques publiques. En effet, l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas diplômés est de plus en plus difficile et les emplois auxquels ils accèdent sont précaires. Le diplôme reste le meilleur passeport pour accéder à l'emploi.

L'offre en équipements scolaires du second degré : de très fortes disparités territoriales

Les collèges

Depuis 2004, il appartient au Conseil départemental, après avis du conseil départemental de l'éducation nationale, d'arrêter la localisation des établissements publics, leur capacité d'accueil, leur secteur de recrutement et le mode d'hébergement des élèves. Les autorités compétentes de l'Etat conservent la responsabilité de l'affectation des élèves.

Des périmètres de recrutement existent ainsi pour l'ensemble des communes d'Angers Loire Métropole et hors ALM. Même si sur l'agglomération la majorité des collèges se situe dans le Pôle Centre et dispose d'une bonne accessibilité, certaines communes dépendent de collèges extérieurs à l'agglomération entraînant des déplacements contraints mais le plus souvent pris en charge par le système de ramassage scolaire.

Les communes de Saint-Jean-de-Linières, Saint-Léger-des-Bois, Saint-Martin-du-Fouilloux et Savennières sont rattachées au collège Racine de Saint-Georges-sur-Loire. Les communes de Villevêque et Soucelles sont associés au collège de Seiches-sur-le-Loir (vallée du Loir). La commune d'Ecuillé est rattachée au collège de Chateauneuf sur Sarthe (Jacques Prévert).

La capacité d'accueil théorique des collèges présents sur le territoire d'ALM est d'environ 10 000 places. Sur la période 2006-2011, le cumul des effectifs publics et privés des collèges montre une relative stabilité (0.3%) sur l'ensemble du territoire. Néanmoins, l'ensemble des collèges dont dépendent les communes d'Angers Loire Métropole connaissent des variations d'effectifs très différentes en fonction des secteurs géographiques.

De manière globale, les effectifs dans les collèges publics ont connu une légère hausse de près de 1% entre 2006 et 2011. A l'échelle des territoires cela se traduit par une diminution des effectifs sur la ville centre (chute de plus de 6% de ses effectifs entre 2006 et 2011) et une augmentation plus nette dans les collèges périphériques.

Certains collèges d'Angers sont concernés par des phénomènes forts d'évitement entraînant une stagnation voire une baisse importante pour certains de leurs effectifs. C'est le cas notamment des collèges Jean Vilar, Montaigne et Jean Lurçat qui revêtent des enjeux sociaux et éducatifs importants. A contrario, depuis 2006, les effectifs des collèges des communes Polarités sont tous en importante hausse (y compris les collèges en dehors d'ALM tel que Saint-Georges-sur-Loire).

Aujourd'hui, les collèges privés de l'agglomération regroupent 38% des collégiens. Ce taux apparaît important si on le compare au taux moyen des autres agglomérations ayant un profil démographique similaire. Entre 2006 et 2011, les effectifs des collèges privés implantés sur Angers Loire Métropole subissent une légère baisse. Cette diminution ne concerne cependant pas l'ensemble des secteurs géographiques.

Sur Angers, les collèges privés du centre-ville connaissent en moyenne une légère hausse de leurs effectifs. Cette hausse est aussi visible dans les collèges situés dans les quartiers Madeleine/Saint Léonard/Justices.
A contrario, les collèges situés dans les quartiers de Belle-Beille et Roseraie subissent une forte baisse de leurs effectifs.

Variation 2006-2011 du nombre d'équipements scolaire du second degré (collèges)

Etablissements	2006	2011	Variation 2006-2011
Total collèges publics	5 822	5 759	1.1%
Total collèges privés	9 396	9 499	-1.1%
Total collèges	15 218	15 258	0.3%

© aura – Source : Base de donnée équipements, INSEE, ALM, AURA, 2011

Les lycées

Dans les lycées à filière générale, la part du privé est relativement importante puisqu'elle constitue en 2011 plus de 40% des effectifs. Dans le secteur public le nombre de lycéens tend à diminuer entre 2006 et 2011 (baisse de 2%). La filière professionnelle connait elle aussi une tendance à la baisse de ses effectifs (-4,3%) entre ces deux années notamment sur le public.

Culture et loisirs

L'offre culturelle sur Angers Loire Métropole est très concentrée aujourd'hui sur la ville d'Angers qui regroupe une grande partie de l'offre actuelle. L'agglomération n'ayant pas aujourd'hui pris de compétence culturelle, l'offre et sa stratégie d'implantation dépendent des politiques communales. Excepté pour la répartition des bibliothèques / médiathèques à l'échelle d'Angers, les actions culturelles ne suivent pas aujourd'hui de politique de territorialisation, ce qui rend les équipements culturels moins sensibles aux évolutions démographiques.

Pour autant, la localisation et l'organisation de ces équipements ne doivent pas être déconnectées des projets de territoire dans la mesure où ils peuvent entraîner des mobilités dans la ville et l'agglomération et participent pleinement au rayonnement du territoire.

Lieux de lecture publique : un territoire globalement bien doté et qui continue de se structurer

Les bibliothèques constituent l'un des premiers maillons de l'offre culturelle. Sur Angers, en 2012, 24 000 personnes étaient inscrites au réseau des bibliothèques avec un nombre de documents empruntés le plus important depuis de nombreuses années.

Si Angers Loire Métropole dispose aujourd'hui d'une bonne couverture en lieux de lecture, Angers concentre à elle seule une offre de lecture publique quantitative et qualitative importante dont le rayonnement irrigue bien au-delà des frontières communales.

La ville d'Angers est dotée de 10 bibliothèques municipales : la médiathèque centrale Toussaint se développant sur 64 000 m² ainsi que 9 bibliothèques de quartiers de tailles plus ou moins importantes. Ce réseau est organisé par un schéma directeur des bibliothèques qui s'articule avec le projet global de territoire de la ville et les projets de quartier.

Le diagnostic des équipements existants sur Angers fait état aujourd'hui d'équipements mal adaptés sur l'Ouest du territoire angevin (bibliothèque du Lac de Maine petite et mal adaptée) et à réorganiser sur l'Est (Monplaisir, Deux- Croix Banchais).

Sur le reste du territoire, on observe une présence quasi-systématique de bibliothèques/médiathèques dans les communes de l'agglomération excepté sur Béhuard et Soucelles. Le constat fait état de :

- une offre peu développée dans l'Ouest du territoire (peu de professionnels, des locaux peu adaptés, des budgets d'acquisitions modestes, etc.). L'Ouest de l'agglomération dispose de lieux de lecture hebdomadaires moins adaptés à une fréquentation plus importante (bibliothèques relais ou des bibliothèques dépôt, etc.). Les communes de Saint-Lambert-la-Potherie, Saint-Clément-de-la-Place, Longuenée-en-Anjou, et Saint-Léger-des-Bois se sont néanmoins mobilisées par la création d'un réseau intercommunal de bibliothèques.
- un secteur Nord Est et Sud bien doté en équipements.
- un fort taux d'équipements de grande qualité dans la première couronne (Pôle Centre).

L'offre de lecture publique répartie entre les bibliothèques et les médiathèques s'est accrue singulièrement avec l'ouverture des médiathèques municipales de Bouchemaine et des Ponts-de-Cé et la mise en place d'un réseau intercommunal dans l'ouest de l'agglomération.

Alors que la moyenne nationale d'inscrits en bibliothèques est de 12%, la moyenne angevine est de 14%. Il existe donc un terreau favorable au sein de la ville centre qui semble disposer de nombreux lecteurs parmi les habitants (sur la ville, 80% du nombre de prêts sont internes, 20% provenant d'habitants hors Angers).

Une offre en équipements culturels variée et à la mesure de l'agglomération

L'offre culturelle est riche, variée et concentrée au cœur de l'agglomération, principalement sur le centre- ville d'Angers. Ce pôle d'accueil principal (surtout la partie Est du cœur de ville intra-boulevard) concerne les équipements les plus anciens (théâtre, cinéma, musées) ainsi qu'une offre plus récente sur les rives de la Maine (multiplexe, théâtre le Quai, etc.).

L'offre en musées est aujourd'hui bien implantée sur la ville d'Angers. La ville centre propose en effet une gamme variée de musées gravitant notamment autour du château et de ses tapisseries :

- Le Musée Jean Lurçat et de la Tapisserie Contemporaine, situé en rive droite de la Maine à Angers, abrite depuis 1967 le plus grand ensemble contemporain de tapisseries avec des collections dédiées aux œuvres de l'artiste. En 2011, ce musée a accueilli près de 56 000 visiteurs.
- Le Musée des Beaux-arts représente lui aussi une offre structurante d'échelle métropolitaine. Rénové et agrandi entre 1999 et 2004, il possède plus de 3 000 m² d'exposition. Ce musée, classé par le journal des arts, meilleur musée du grand Ouest et quatrième musée de France (hors Paris) en 2010, a reçu en 2011 la visite de plus de 87 000 personnes
- La Galerie David d'Angers, est localisée dans l'ancienne abbatiale Toussaint datant du XIIème siècle et réhabilitée en 1984. La galerie accueille une collection de plâtres, de bustes et de médaillons des œuvres du célèbre sculpteur David d'Angers. En 2011, ce site a connu une fréquentation de 22 000 personnes.
- Le Muséum d'Histoire Naturelle d'Angers présente au public l'aventure humaine depuis la période préhistorique. Près de 100 000 pièces et documents, dont 2 500 oiseaux, 20 000 coquillages et 50 000 fossiles, sont exposés dans les bâtiments historiques de l'ancien hôtel Demarie-Valentin, datant du XVIème siècle. En 2012, le musée a accueilli près de 19 000 visiteurs.
- Le Musée Pincé présente les collections léguées au musée des Beaux-Arts par le peintre Lancelot-Théodore Turpin de Crissé. Situé au cœur de ville, rue Lenepveu, le Musée Pincé rassemble des collections d'antiquités grecques, romaines, étrusques, égyptiennes, ainsi que des œuvres d'art japonaises ou chinoises.

Au sein de l'agglomération d'autres musées complète l'offre angevine. Il s'agit notamment :

- du Château-Musée de Villevêque géré par les services de la ville d'Angers qui présente les œuvres léguées par Marie Dickson-Duclaux en 2002 à la ville d'Angers pour en faire une annexe du musée des Beaux-Arts. Ce site a accueilli en 2011 près de 2000 visiteurs.
- du Musée de l'Ardoise de Trélazé labellisé «Musée de France» retrace les différents métiers liés à l'exploitation et au travail de l'ardoise.
- du Musée des Coiffes et des traditions implanté aux Ponts-de-Cé.
- du Musée régional de l'Air d'Angers-Marcé, Espace Air Passion d'Angers Loire Aéroport à Marcé.

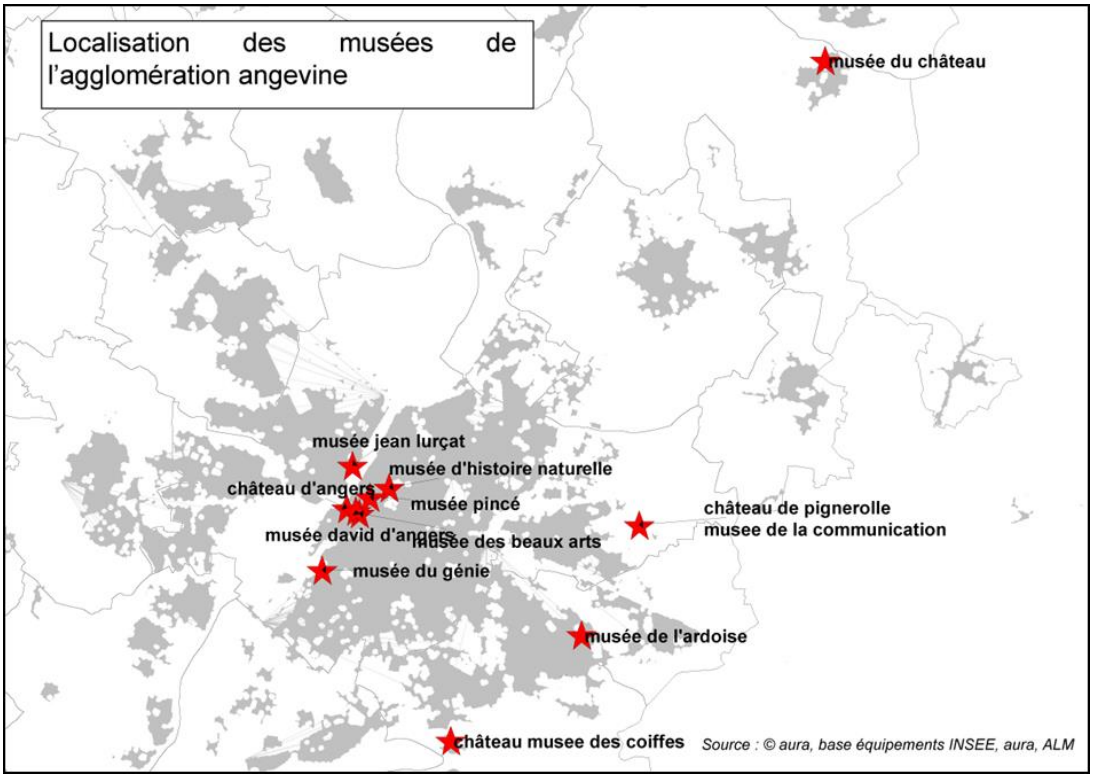

Une offre cinématographique développée sur Angers Loire Métropole

Sur Angers Loire Métropole l'offre en cinémas est aujourd'hui bien structurée proposant un large éventail culturel. Plusieurs salles de projection sont ainsi recensées : au théâtre des dames aux Ponts-de-Cé, au Théâtre de l'hôtel de Ville de Saint Barthélémy.

De multiples sites itinérants proposent également des séances : l'espace Longuenée dans la salle intercommunale de La Meignanne / La Membrolle sur Longuenée / Le Plessis-Macé / le Centre Jean Carmet de Mûrs-Érigné et la salle Barbara de Saint Martin du Fouilloux.
Angers concentre l'offre la plus importante avec deux cinémas, suite à la fermeture en 2013 du cinéma Gaumont Variétés. En 2011, le nombre d'entrées sur ces trois cinémas a été estimé à 1 380 000 entrées contre 1 330 000 en 2010.

- Le cinéma Gaumont Angers Multiplexe dans le quartier St Serge dispose de 12 salles et d'une capacité de 2522 places.

- Le cinéma des 400 coups, rue Claveau dans le centre-ville dispose de 7 salles et d'une capacité de 852 places. Il a cumulé 335 000 entrées en 2011.

Cette offre est désormais complétée par l'ouverture à l'automne 2015 du cinéma «Cinéville» de 6 salles comptant 1189 places sur la commune des Ponts-de-Cé dans la zone commerciale et de loisirs en cours de développement, Moulin-Marcille.

De grands équipements qui participent au rayonnement culturel

En complément de ces sites (cinémas, musées), ALM accueille plusieurs équipements phares permettant de renforcer notamment son aire d'attractivité.

- Théâtre « Le Quai »

Inauguré le 26 juin 2007, le Quai est un espace culturel conçu pour être un espace d'échanges, ouvert à la fois à la danse, au théâtre, à la musique, à l'opéra mais aussi aux musiques du monde, au cirque, aux arts de la rue ou encore aux arts plastiques. Lieu de ralliement de toutes les cultures angevines, le Quai a été conçu dans le respect des normes Hautes Qualité Environnementale (HQE). Cet équipement accueille un théâtre de 975 places avec parterre, balcon et fosse d'orchestre de 80 musiciens, un forum de 1 100 m² et une salle modulable de 400 places assises.

- Le Grand Théâtre

Créé à la fin du XVIIIème siècle, le Grand Théâtre d'Angers constitue la plus ancienne salle de spectacle de la ville. Reconstruit à la fin du XIXème siècle à la suite d'un incendie, ce théâtre à la française de 728 places se distingue dans son style architectural (monument emblématique de la ville haussmannienne). Situé en plein cœur de ville, place du Ralliement, ce lieu constitue un élément culturel central pour la ville d'Angers. Il accueille notamment aujourd'hui une programmation diversifiée (concerts, pièce de théâtre, musique, opéras, etc.) complémentaire au Quai.

- Le Centre des Congrès

Réalisé en 1980, le Centre des Congrès, est à la fois une salle de congrès et une salle de concert d'une capacité d'accueil total d'environ 1 200 places. Son auditorium accueille les concerts de l'Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL) et constitue également le cadre de nombreux séminaires et lieux de rencontres. La rénovation de cet équipement, dont les locaux actuels étaient devenus inadaptés à l'accueil de certaines manifestations, sera engagée dès 2017.

- Le Parc des expositions

Bâti dans les années 1980 au nord d'Angers, le Parc des Expositions se pose comme un équipement majeur à l'échelle régionale (la plus importante structure de ce type du Grand Ouest). Sur une superficie totale de 40 ha, un espace de 27 000 m² permet la tenue d'expositions, de foires ou autres manifestations événementielles.

Ce complexe modulable se compose également d'une salle type « Zénith » : l'Amphitéa (3600 à 7500 places) pouvant accueillir une grande variété de manifestations (concerts, dîners de gala, conventions, salons).

Le Parc des expositions est localisé en entrée de ville, au Nord-Est de l'agglomération. L'ensemble de ce secteur représente un site stratégique : à la croisée des communes d'Angers, Saint-Sylvain-d'Anjou et Ecouflant et au carrefour d'infrastructures majeures (A11/A87/RD323). Le site est à la fois très accessible mais fragmenté.

La salle multifonctionnelle Aréna Loire sur Trélazé (de 800 à 6500 places), le théâtre de l'hôtel de ville de Saint- Barthélemy-d'Anjou (450 places), le centre culturel Georges Brassens d'Avrillé (270 places), le théâtre des Dames aux Ponts-de-Cé, le théâtre de l'avant-scène à Trélazé, le Carré des Arts (300 places) à Pellouailles-les-Vignes, le centre culturel Jean Carmet à Mûrs-Erigné, la salle Claude Chabrol (340 places), le théâtre Chanzy (687 places) et le Chabada (1200 places) sur Angers, viennent compléter cette offre en équipement culturel de grand rayonnement.

Une offre en salles de spectacles plus rare dans les communes rurales

Sur ALM, les lieux de spectacles et de festivités peuvent être aussi variés que les types de besoins et d'usages qui les occupent (salles commerciales, salles de théâtre, salle de musique, programmation amateur, salles des fêtes et de mariage, etc). Les besoins sont nombreux mais pas si facilement conciliables. Il n'existe pas à ce jour de logique territoriale dans l'implantation de ces équipements. Dans ces salles, la programmation est surtout organisée de façon inégale et irrégulière et trouve donc rapidement les limites au degré de mutabilité des espaces, des moyens humains et financiers disponibles.

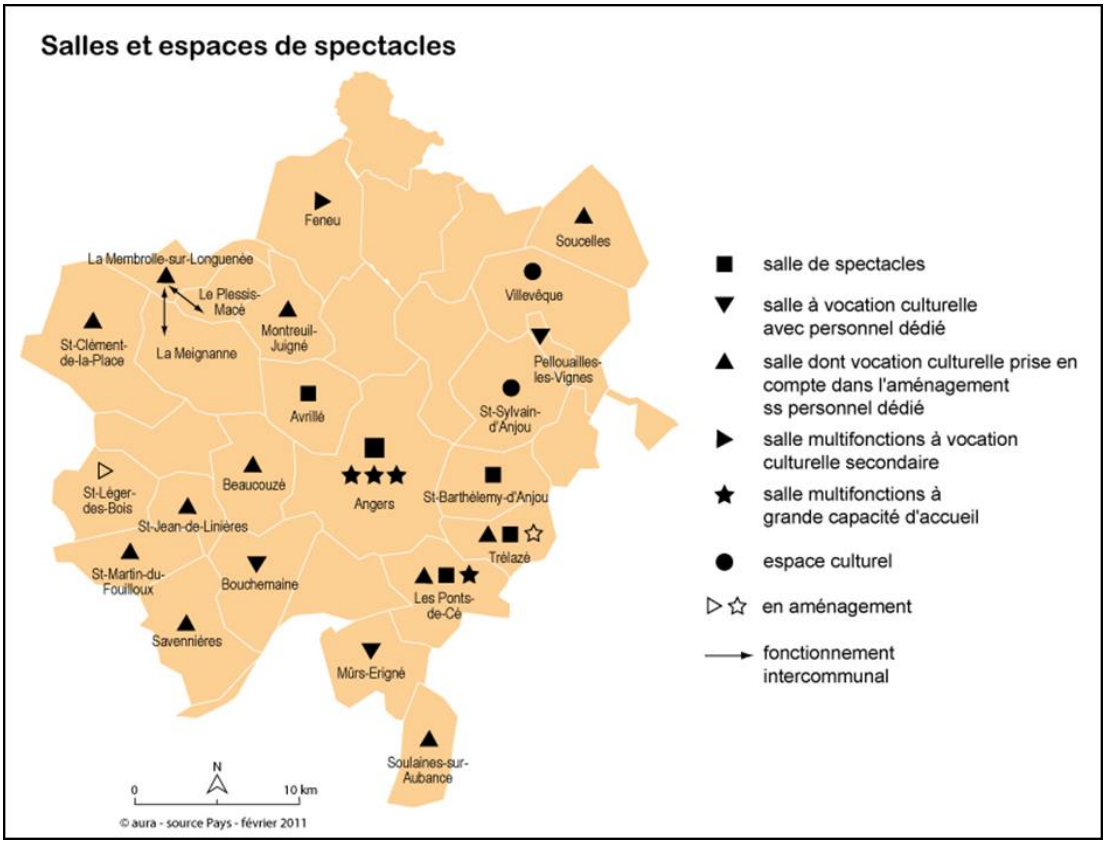

L'Ouest de l'agglomération reste à l'heure actuelle le secteur le moins bien doté en salles de spectacles même si les communes autour de Beaucouzé sont dotées d'équipements multifonctionnels (Saint-Clément de la Place, Saint-Martin-du-Fouilloux, Saint-Jean-de-Linières ou La Membrolle-sur-Longuenée).

L'observation de ce fonctionnement a nourri une réflexion qui a amené les huit communes de l'Ouest angevin à conduire une étude sur un projet de programmation intercommunale culturelle visant à mutualiser les moyens à l'échelle de plusieurs communes afin d'offrir notamment une programmation régulière et professionnelle.

Les communes de la Polarité Nord-Ouest (la Membrolle-sur-Longuenée, le Plessis-Macé, La Meignanne) ont réalisé en 2010 un équipement intercommunal « l'espace Longuenée » composé d'une salle culturelle, de loisir et de deux salles de sports

Sport

L'offre sportive sur Angers Loire Métropole est très diversifiée et permet à la population de bénéficier d'un large panel d'activités. Aujourd'hui, même si l'ensemble du territoire est couvert par un ou plusieurs équipements sportifs (à l'exception de la commune de Béhuard), l'offre existante est très disparate. La nature et la taille des équipements sportifs diffèrent entre la ville-centre, les communes du pôle Centre et le reste des communes.

Un éventail complet d'équipements sportifs métropolitains

L'offre en équipement sportif apparait globalement très élevée sur l'agglomération d'Angers avec un ratio équipement par habitant parmi les plus forts de France.

L’offre sportive métropolitaine se répartit quant à elle principalement sur trois grands sites :

- Le complexe sportif Jean Bouin rassemble à la fois un grand stade de 18 000 places assises, rénové en 2010, une piscine olympique couverte accueillant des compétitions nationales et des salles de sport notamment avec la grande salle omnisports de 3 000 places assises. Aujourd’hui, ce site est vieillissant (desserte complexe et peu qualitative) et fait l’objet de réflexions dans le cadre d’une éventuelle rénovation.

Le regroupement sur un même site est intéressant au regard de la mutualisation des équipements. Toutefois, la concentration de plusieurs équipements pour des pratiques sportives de haut niveau engendre des fréquentations importantes qui impactent les autres pôles sportifs et le quartier environnant.

Ce site connaît des difficultés de stationnement et de fonctionnement notamment lors des grandes manifestations (pas de possibilité d’accueil des cars de retransmission télé, saturation des voies connexes, etc.). Sa connexion au quartier est peu évidente, les usagers provenant de toute l’agglomération. C’est dans ce contexte qu’est désormais prévu le réaménagement du parc des sports de la Baumette (25 ha) à Angers, avec le transfert des activités tennistiques et la libération des abords du stade Jean-Bouin.

- La base de loisirs du lac de Maine, avec son plan d’eau de 90 hectares, accueille différents terrains dédiés à la pratique sportive (terrain de Kayak Polo, terrains de sports de plage, terrain de football, basket-ball, etc.). La base de loisirs est complétée par le complexe sportif du lac de Maine au sein duquel se situe le Vélodrome (équipement référent dans le plan Athlétisme du Conseil départemental).

Aujourd’hui, ce lieu de manifestations nationales souffre d’un manque de lisibilité et d’une accessibilité contrainte depuis les principaux axes du secteur, ainsi que d’une faible ouverture sur le quartier environnant.

- Le pôle Athlétis sur les Ponts-de-Cé est un centre sportif de haut niveau construit sur un terrain paysagé de 6,5 hectares. Infrastructure moderne et attractive de 7000 m², Athlétis comprend une salle omnisports, un hall de réception, un gymnase, une salle de judo, une salle polyvalente et offre une capacité d’accueil de 4 000 places assises. Ce centre reçoit aussi de grandes manifestations culturelles (danse, concerts, soirées d’entreprises) qui justifient une organisation et un développement spécifique que le PLU doit prendre en compte.

D’autres grands équipements plus ponctuels viennent compléter cette offre pour permettre à l’agglomération angevine de se positionner au plan national sur six disciplines sportives de haut niveau : le handball, le basket-ball, le tennis de table, le football, l’athlétisme et le hockey-sur-glace.

- La salle multifonctionnelle Arena Loire, ouverte en juin 2013, est un équipement multifonctionnel modulable pouvant accueillir de 800 à près de 6 500 spectateurs. Implanté à proximité du site ardoisier historique de Trélazé, l’Arena Loire est un outil très fédérateur pouvant accueillir des compétitions de Sports événementiels, des spectacles de grande envergure, des événements d’entreprises. Équipement rayonnant d’une superficie de 10 942 m², l’Arena Loire est aussi un générateur d’images et de retombées économiques pour Angers Loire Métropole. Il constitue aussi une vraie valeur ajoutée à l’offre départementale.

- La patinoire d’Angers, inaugurée en 1982, constitue un équipement rare dans lequel des compétitions nationales sont organisées. Localisée dans le centre-ville d’Angers et desservi par la ligne A du tramway, elle est très bien positionnée. Son implantation en cœur d’îlot pénalise cependant sa visibilité et engendre des difficultés d’accès et de fonctionnement. Elle est le lieu de résidence du club de hockey sur glace des Ducs d’Angers actuellement en première division nationale. Cet équipement qui dispose de 1033 places assises est cependant vieillissant pour permettre des conditions d’entraînement optimum.

Des réflexions sont en cours sur le devenir de cet équipement et la nécessité pour le territoire d'offrir à la fois aux professionnels et aux habitants des équipements adaptés à leurs besoins. C'est pourquoi le projet d'une nouvelle patinoire a été approuvé et devrait voir le jour en 2019 derrière le campus Saint-Serge à proximité du tramway. Ce nouveau complexe réservé à la pratique des sports de glace comprendra deux aires de glace reliées, de 60x30m et 56x26m avec 2500 places de gradins et une surface optionnelle pour extension à 3500 places. A ces surfaces s'ajouteront les espaces d'accueil, bureaux, espaces de chorégraphie et loges (patinage artistique), salle de presse, un espace restauration, des espaces administratifs, les vestiaires et annexes sportives, les bureaux du club résident, les espaces techniques. Des espaces commerciaux sont également prévus, ainsi qu'un parking en sous-sol de 300 places (en option).

- L'hippodrome d'Angers-Eventard

Aujourd'hui, l'hippodrome de la Société des courses hippiques d'Angers, est un équipement lui aussi métropolitain. Cet équipement de plus de 3000 places assises tient une place importante dans le monde hippique puisqu'il est le lieu de la tenue d'environ 20 réunions par an de Février à Juin et d'Octobre à Décembre et ce dans l'ensemble des disciplines de courses : Plat, Trot, Obstacles.

L'agglomération propose donc une offre sportive quantitative satisfaisante répondant aux besoins des usagers. Mais le vieillissement voire la vétusté de certains équipements demande des adaptations et des aménagements d'ordre prioritairement qualitatif pour répondre aux nouvelles pratiques des usagers qu'ils soient professionnels ou amateurs. C'est en ce sens que les projets de nouvelle patinoire et le réaménagement du parc des sports de la Baumette ont été actés.

Des pratiques courantes accessibles et nombreuses

Equipements aquatiques

9 communes de l'agglomération sont équipées de piscine, bassin ou centre aquatique. On dénombre 14 piscines sur Angers Loire Métropoles, dont 5 couvertes à Angers, une piscine couverte à Avrillé, Montreuil-Juigné, Trélazé et Beaucouzé, une piscine extérieure dans les communes de Bouchemaine, Feneu, Les Ponts-de-Cé (baignade en eau naturelle), et deux piscines à Saint-Barthélemy-d'Anjou, l'une couverte et l'autre pas.

Néanmoins, l'offre en équipements aquatiques majoritairement concentrée sur la ville d'Angers et le Pôle centre ne permet pas de répondre à la demande de tous les groupes scolaires pour l'apprentissage de la nage car l'agglomération dans son ensemble présente un taux de couverture relativement faible.

Angers Loire Métropole compte en outre plusieurs parcs de loisirs offrant diverses activités, plages et plans d'eau : parc de loisirs du Lac de Maine à Angers, parc de loisirs des Sablières à Ecouflant, plage de Villevêque au bord du Loir. D'autres sites du même type sont rapidement accessibles à proximité de l'agglomération (base de loisirs du lac de Malagué à Chaumont-d'Anjou, baignade en Loire à Saint-Mathurin-sur-Loire, parc de loisirs de l'Etang à Brissac-Quincé…).

Pratiques sportives

On estime qu'il y a environ 50 000 licenciés sur l'ensemble de l'agglomération (en 2011). Bénéfique à la fois pour la santé et pour les liens sociaux, la pratique sportive est assez bonne dans l'agglomération angevine, en comparaison des autres intercommunalités. La part de licenciés en club sportif des personnes de 20 à 59 ans (17 %) place l'agglomération d'Angers plutôt dans le peloton de tête, derrière celles de Clermont-Ferrand, Orléans et Limoges. En revanche le taux de pénétration des jeunes serait moins bon avec une pratique sensiblement inférieure des moins de 20 ans sur ALM qu'à Clermont-Ferrand par exemple (39% contre 48% pour C-F, cf. étude du CDES).

On suppose évidemment que la pratique sportive dépasse largement le cadre des fédérations et qu'une part bien plus importante de la population pratique des activités physiques dans un cadre libre, a fortiori sur un territoire où la nature occupe une telle place. Les nombreux parcs, jardins et boucles vertes s'y prêtent tout particulièrement (voir *la nature dans la ville* p. 58).

Synthèse thématique : tendances, questionnements et enjeux

Tendances

- Des besoins en nouveaux équipements qui s'anticipent au regard de l'état des équipements, des projets d'urbanisation future et des projections démographiques
- Un vivre-ensemble potentiellement stimulé par les actions d'éducations, sociales, culturelles, sportives et de loisirs, en particulier en direction des plus jeunes

Questionnements

- Y a-t-il suffisamment d'équipements sur le territoire ? Leur état est-il satisfaisant ou y a-t-il un risque d'obsolescence coûteux ?
- Les équipements ont-ils un rayonnement suffisant ?
- Les équipements sont-ils répartis sur le territoire (maillage) ?
- Les équipements sont-ils complémentaires ? Leur complémentarité est-elle organisée ?

Enjeux

- **Rechercher une meilleure couverture du territoire par la mutualisation des équipements (existant ou à réaliser)**
- **Anticiper le vieillissement de certains équipements pour maintenir la qualité de l'offre, encourager les pratiques et permettre le rayonnement de l'agglomération**
- **Rééquilibrer l'offre intercommunale de certains équipements (lieux de lecture publique, piscine, etc.), en particulier à l'ouest, afin de donner à tous les habitants les mêmes chances d'accès**

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

L'agglomération angevine profite d'une situation au carrefour des voies de communication entre Nantes sur l'arc atlantique et Paris (axe nord-est / sud-ouest), et celles de la région Bretagne et de la région Centre (axe est / ouest dans le prolongement de la Loire). Troisième ville du grand Ouest après Nantes et Rennes, et deuxième pôle économique des Pays de la Loire, Angers occupe une place centrale à la fois au cœur du département du Maine-et-Loire et de la région Pays de la Loire.

L'évolution de l'occupation de l'espace

Le territoire est marqué par de nombreuses évolutions traduisant les dynamiques urbaines et agricoles. Aujourd'hui, les espaces urbanisés ne représentent « que » 14% du territoire mais les formes d'urbanisation récentes accroissent les pressions sur les activités agricoles et engendrent la banalisation des paysages.

Le territoire est fortement marqué par ses espaces naturel et agricole qui représente 76% des quelques 54.000 ha de superficie d'Angers Loire Métropole.

Les zones urbanisées représentent plus de 14% de la surface totale de l'agglomération, les zones économiques plus de 3% soit presque autant que les surfaces en eau.

Type d'occupation du sol du Pôle métropolitain Loire Angers en 2015

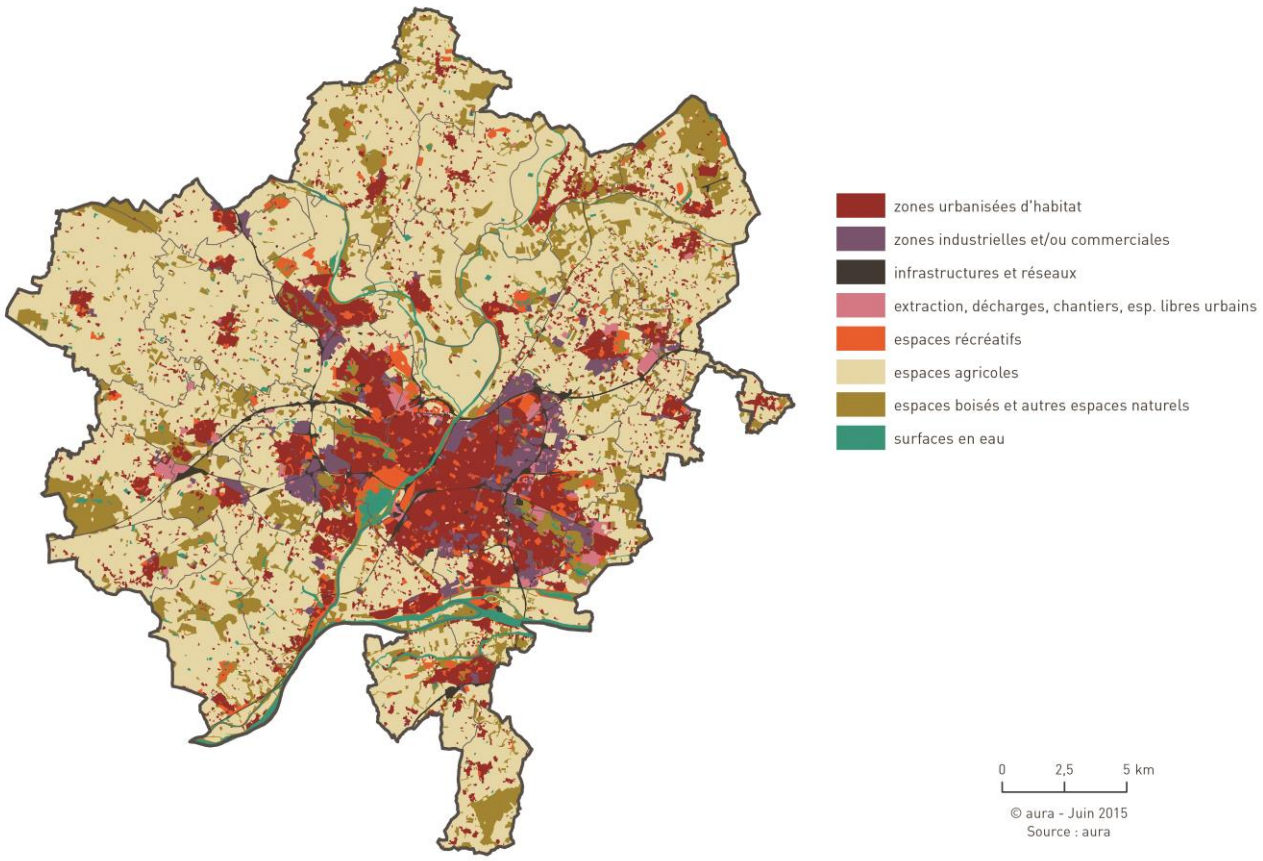

L'occupation du sol est, sans surprise, très hétérogène au sein de l'agglomération selon les communes.

Les zones urbanisées occupent presque la moitié de la superficie de la commune à Angers (47%) et 20 à 30% dans les communes d'Avrillé, Trélazé, Montreuil-Juigné, Pellouailles-les-Vignes, Sarrigné, Les Ponts-de-Cé et Saint-Barthélemy-d'Anjou, contre moins de 5% à Ecuillé, Savennières et Saint-Clément-de-la-Place. La place laissée aux espaces naturels et généralement inversement proportionnelle.

Les communes de Sainte-Gemmes-sur-Loire (12%), les Ponts-de-Cé (12%) et Béhuard (41%) se caractérise par la place de l'eau.

Enfin, Beaucouzé (13%) et Saint-Barthélemy-d'Anjou (16%) se distingue par une forte concentration d'espaces économiques.

Urbanisme

Morphologie urbaine : la recomposition des espaces, entre préservation et urbanisation

Aujourd'hui, les espaces urbanisés ne représentent que 14% du territoire d'Angers Loire Métropole contre 11 % sur le Pôle métropolitain Loire Angers, mais les formes d'urbanisation récentes accroissent les pressions sur les activités agricoles et engendrent la banalisation des paysages.

En 2011, la densité de population est de 495 habitants/km² pour la Communauté d'agglomération d'Angers Loire métropole, contre 305 habitants / km² dans le Pôle métropolitain Loire Angers. Par rapport à d'autres agglomérations équivalentes en population, l'agglomération angevine est ainsi sensiblement moins dense que la moyenne.

L'urbanisation s'est accélérée ces dernières décennies, avec de nouveaux espaces urbanisés disséminés et peu denses qui s'opposent à l'enjeu de préservation des espaces naturels et agricoles qui s'est affirmé.

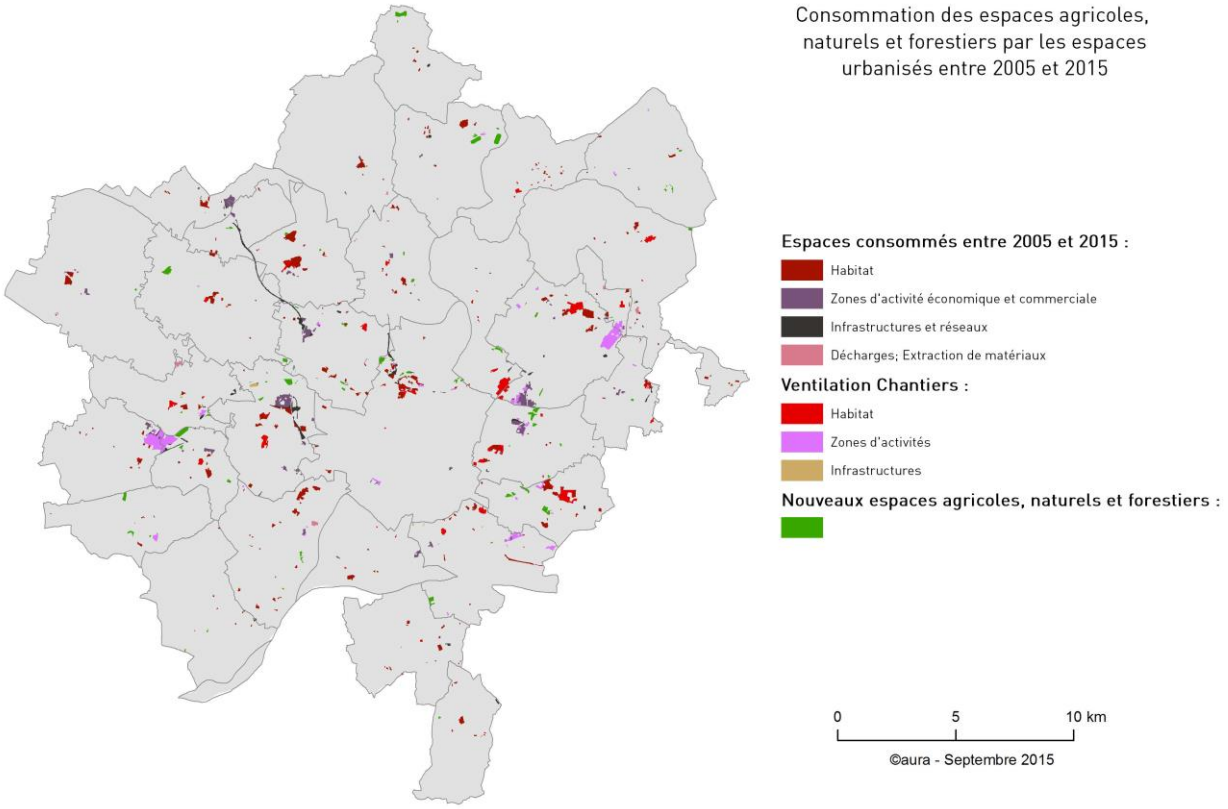

Confluence angevine : la ville, les berges, l'eau

Le cœur de l'agglomération angevine, paysage urbain aux multiples influences architecturales, se structure autour du triptyque « château - cathédrale Saint-Maurice - tour Saint-Aubin » en promontoire. Les bâtiments s'harmonisent autour de ces repères, leurs matériaux rappelant le schiste du Massif armoricain et le tuffeau du Bassin parisien.

Le noyau historique reste marqué par une coupure majeure : la Maine. Centre et Doutre sont reliés par quatre ponts, et bientôt un 5e dédié au tramway (comme le précédent).

La Maine, autrefois voie de circulation majeure, est depuis les années 70 doublée d'une voie express qui marque fortement le paysage du centre.

Dans les quartiers ceinturant le centre historique, anciens faubourgs de la ville du XIXe siècle, les résidences et des lotissements ont remplacé les anciennes enclaves horticoles, industrielles ou commerciales. Les quartiers développés entre 1950 et 1980, sont les témoins des premiers grands ensembles construits en France (Belle-Beille, Verneau). Les ZUP de Monplaisir et de la Roseraie ont répondu un peu plus tard à l'industrialisation de la région angevine. Le quartier du Lac-de-Maine, plus tardif, mêle habitat individuel et collectif, espaces verts, centre commercial et activités tertiaires.

L'urbanisation de la première couronne s'est accélérée dans les années 1970-1980 à Trélazé, Saint-Barthélemy-d'Anjou, Avrillé et Les Ponts-de-Cé. L'ouest – Beaucouzé, Bouchemaine- a connu un développement plus récent : il associe habitat pavillonnaire, activités tertiaires et industrielles. Au nord et au sud d'Angers, les paysages sont dominés par les prairies inondables.

Un patrimoine foisonnant

Les espaces bâtis traduisent les évolutions successives de la société. L'attrait pour la Vallée de la Loire aux époques d'Henri II Plantagenêt, de René d'Anjou… a produit un patrimoine d'une très grande richesse. Des éléments architecturaux plus contemporains forment aussi des signaux forts dans la ville. L'ensemble de ces patrimoines, emblématiques ou plus ordinaires, contribue à la qualité du cadre de vie angevin et à son attrait touristique.

Le territoire offre une variété très importante de monuments historiques : de l'église de Savennières (déjà présente sur la liste de 1840) à la maison Clairière boulevard Foch à Angers (inscrite en 2004), en passant par des façades, des édifices de culte, des châteaux et manoirs particulièrement nombreux le long des rivières, des dolmens, des moulins… deux cent cinq monuments historiques sont identifiés dont soixante-dix classés au sein du Pôle métropolitain Loire Angers. Angers, labellisé ville d'Art et d'histoire (1986), reste le centre patrimonial et historique et regroupe la moitié des édifices classés ou inscrits sur le territoire. Son centre offre des allures de cité médiévale du XIII-XIVe siècles avec d'anciennes constructions, de petites ruelles et de nombreux monuments historiques. Le château du roi René et la cathédrale en sont des signaux forts.

L'inventaire des sites archéologiques signale six cent onze entités sur le Pôle métropolitain Loire Angers, des vestiges très variés du Paléolithique à l'époque moderne. La société du Moyen Age s'exprime au travers des châteaux forts (Angers, Le Plessis-Macé…) des anciens domaines agricoles et leurs fermes, des édifices cultuels. La Renaissance s'observe dans les espaces bâtis, en particuliers de manoirs de long des vallées de la Loire. On retrouve des hôtels particuliers, maisons bourgeoises, maisons de maître du XVIII et surtout XIXe siècle, mais cette époque est avant tout marquée par quelques ouvrages (gares, ponts…) et bâtiments industriels emblématiques : usine de cordage (Bessonneau à Angers), ardoisières de Trélazé (chevalements de Monthibert, de l'Hermitage, des Fresnaies), manufacture des allumettes à Trélazé, etc.

Au XXe siècle, la maison angevine mitoyenne typique (en tuffeau et couloir sur le côté), marque les extensions urbaines. L'urbanisation s'accélère après-guerre et produit de nouvelles formes variées : maisons individuelles, petits immeubles notamment pour le logement social, immeubles et barres des années 1970 (quartiers périphériques d'Angers, rénovation du quartier Saint-Michel…), constructions agricoles (serres, bâtiments d'élevage, silos), grands bâtiments industriels (Thomson, Bull…) et enfin, les locaux tertiaires ces dernières décennies.

Certains projets récents impriment leur marque au territoire (ZAC Saint-Serge, Front de Maine, Caserne Desjardins à Angers, théâtre Le Quai), cependant, certaines extensions urbaines apparaissent assez pauvres en projets innovants, malgré des efforts consentis à l'amélioration des centres et de leurs espaces publics.

Petit patrimoine, patrimoine de demain

Le patrimoine non classé ou inscrit est important et présente aussi un intérêt : petit patrimoine rural ou urbain (bâtiments de faible envergure), patrimoine industriel ou des activités passées représentatives du territoire. Les cales pavées de la Loire sont aujourd'hui réhabilitées et support d'événements tels la remontée du sel en gabarres. Les maisons de vigne, fours à chaux, sites de fendage et d'extraction d'ardoise comme en témoigne les chevalements encore visibles à Trélazé, les moulins-caviers, les moulins-tours… représentent les traces d'activités agricoles ou industrielles typiques. Ce patrimoine est aussi le témoin de la vie quotidienne : lavoirs, chapelles, calvaires, puits, fours à pains, cafés, jeux de boule de fort… Des efforts particuliers sont depuis longtemps engagés pour recenser et protéger ces édifices. La Ville d'Angers possède son propre Atlas du patrimoine.

De même, un Label « patrimoine du XXe siècle » a été créé en 2001 à l'initiative du Ministère de la Culture pour sauvegarder, mettre en valeur les constructions et ensembles urbains majeurs, que ce soit des ouvrages d'art, des logements, des édifices bâtis, publics, religieux, des usines, des équipements sportifs ou touristiques. Ce label se traduit par l'information (panneau, plaque) et le référencement dans les bases du Ministère.

En outre, une procédure est en cours pour qu'une partie du centre d'Angers soit placé en secteur sauvegardé afin de préserver les zones historiques.

Angers ville campus ?

L'offre d'enseignement supérieur de l'agglomération angevine composée d'une cinquantaine d'établissements, est concentrée sur Angers et quelques communes limitrophes. Si quatre principaux sites se distinguent (quartier Belle-Beille, Centre Hospitalier Universitaire, quartier Saint-Serge, Université Catholique de l'Ouest/Ecole Supérieure d'Agriculture), un certain nombre d'établissements n'y figurent pas. Ces derniers occupent des sites variés, liées à leur date de création, aux opportunités foncières, aux politiques urbaines, au rapprochement d'activités, etc. La plupart d'entre eux sont desservis par le réseau de transport collectif principal qui assure une liaison fréquente au centre-ville. Cette desserte devrait être renforcée par une seconde ligne de tramway.

Les étudiants ne résident pas forcément à proximité de leur lieu d'étude. Si 37% des étudiants étudient à Belle-Beille, seuls 12% y résident. Il en est de même pour les quartiers Hauts de Saint-Aubin et Saint-Serge. Le centre-ville, lui, continue d'attirer de nombreux étudiants pour se loger.

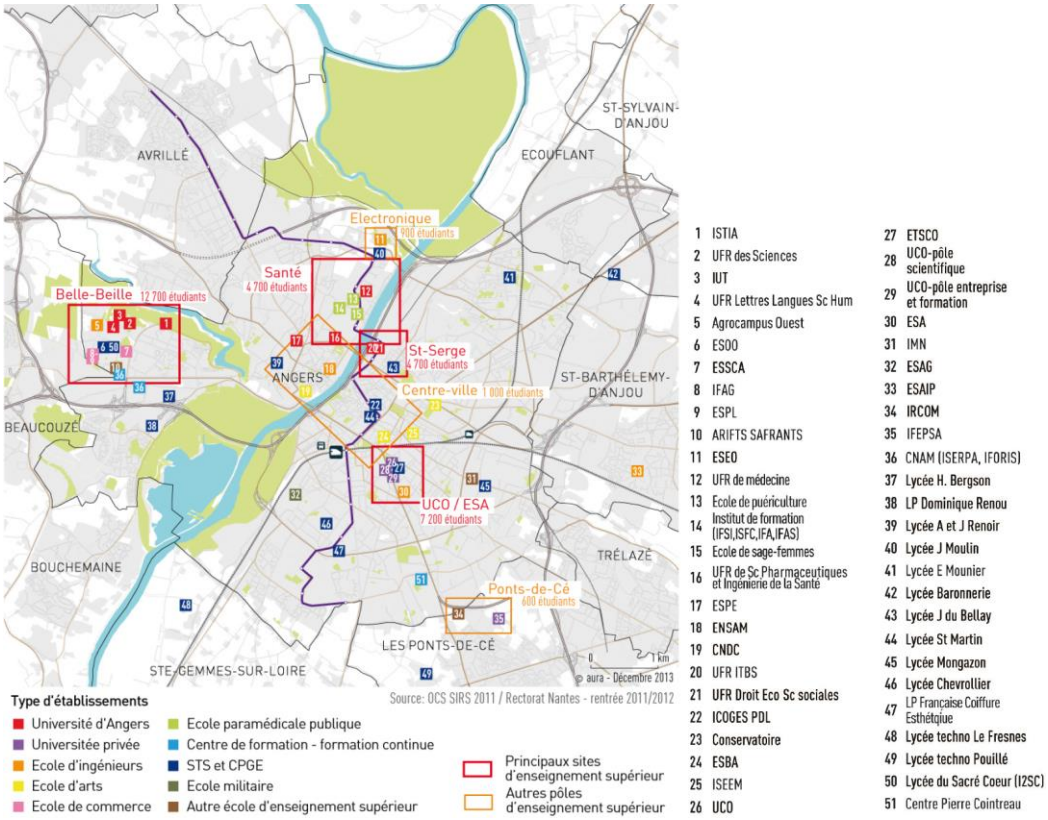

Habitat et logement

Répartition et typologies des logements : équilibre relatif mais majoritairement anciens

On dénombre 123 908 résidences principales sur Angers Loire métropole en 2011, dont 26% de logements sociaux (environ 32 000). On compte presque autant d'appartements (54% des logements) que de maisons (46%) sur l'agglomération.

Sur ALM, globalement le parc de logements existants est relativement ancien, voire très ancien (22% avant 1949). L'âge du parc pose la question de l'amélioration de celui-ci puisque près des 2/3 des logements sont antérieurs aux premières règlementations thermiques.

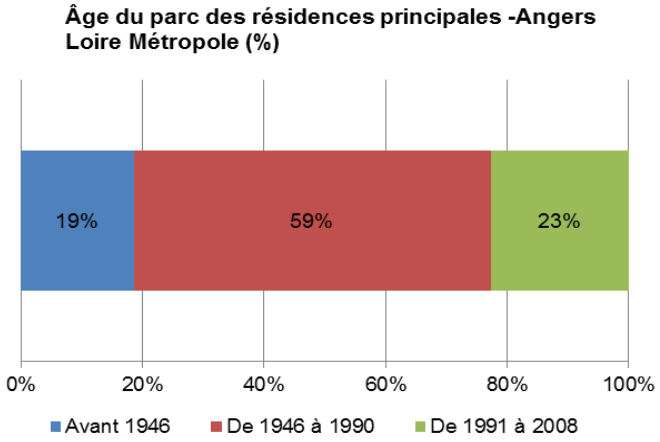

© aura – Source : Source : FILOCOM 2011, MEDDE d'après DGFiP - Angers Loire Métropole

Sur Angers Loire Métropole, les appartements se répartissent presque équitablement entre T1/T2 (43% des appartements) et T3/T4 (48%). Seulement 9% des appartements en moyenne sur l'ensemble de l'agglomération sont des T5 ou plus (soit 6 086 appartements).

En terme de période de construction, la majorité des appartements ont été construits avant 1974 (53%), essentiellement de grands logements, soit environ 34 000 appartements ayant près de 40 ans. A l'inverse, 22% des appartements d'ALM ont été construits après 1990.

Depuis les années 90 la construction de grands appartements s'est sensiblement réduite (par exemple 13% des constructions pour les T5+ avant 1989 et 5% aujourd'hui).

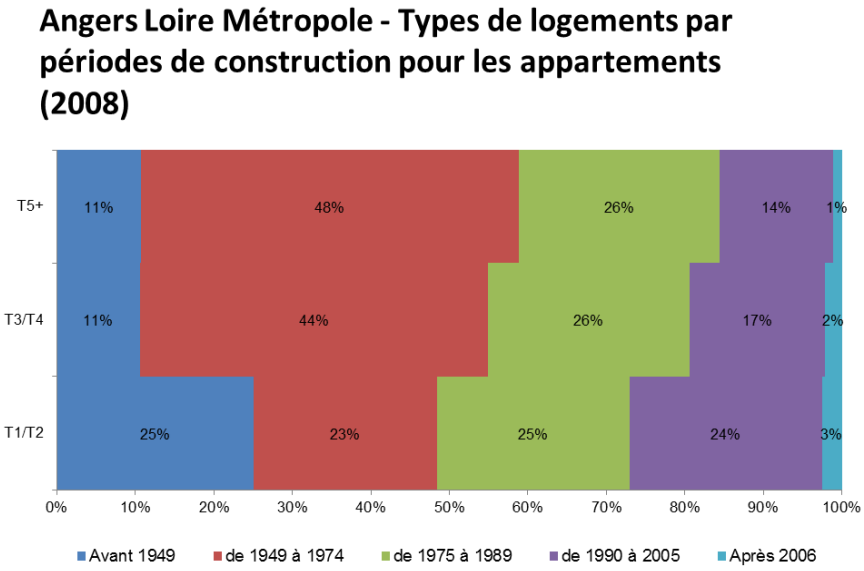

© aura – Source : Insee, recensement de la population, exploitation principale, 2008

Sur Angers Loire Métropole, les 2/3 des maisons concernent des T5 et plus (67%) et les T3/T4 concernent 31% des maisons. Seulement 3% des maisons en moyenne sur l'ensemble de l'agglomération sont des T1/T2.

En terme de période de construction, près de la moitié des maisons ont été construites avant 1974 (49%), soit environ 26 400 maisons ayant près de 40 ans. A l'inverse, 23% des maisons d'ALM ont été construits après 1990, soit une proportion équivalente à celle des appartements.

Angers Loire Métropole - Types de logements par périodes de construction pour les maisons (2008)

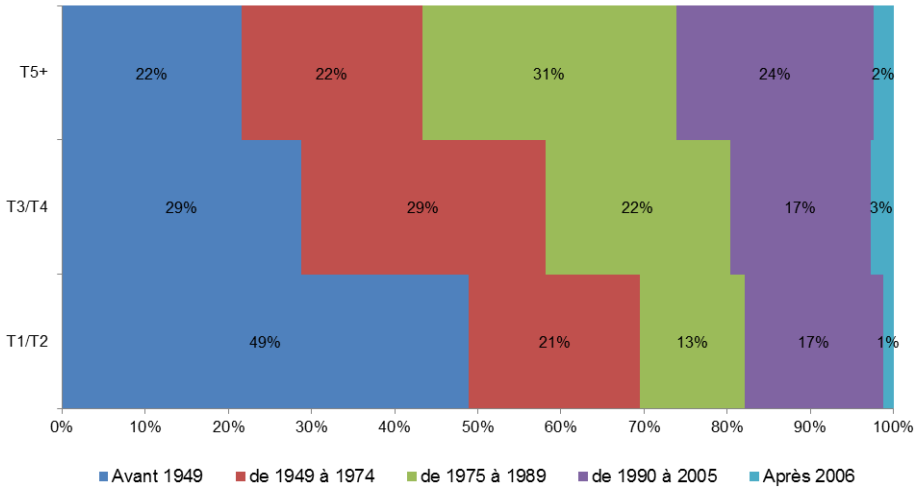

© aura – Source : Insee, recensement de la population, exploitation principale, 2008

La typologie des logements est évidemment très différente d'un territoire à l'autre, d'une commune à l'autre au sein de l'agglomération et on observe une certaine spécialisation des territoires selon le type de logement.

Angers concentre ainsi la plupart des logements de petite taille (T1/T2) alors que l'offre en grands logements (T5) est presque trois fois plus importante en dehors d'Angers y compris dans les communes limitrophes du Pôle centre.

Répartition des résidences principales selon leur taille en 2011 (%)

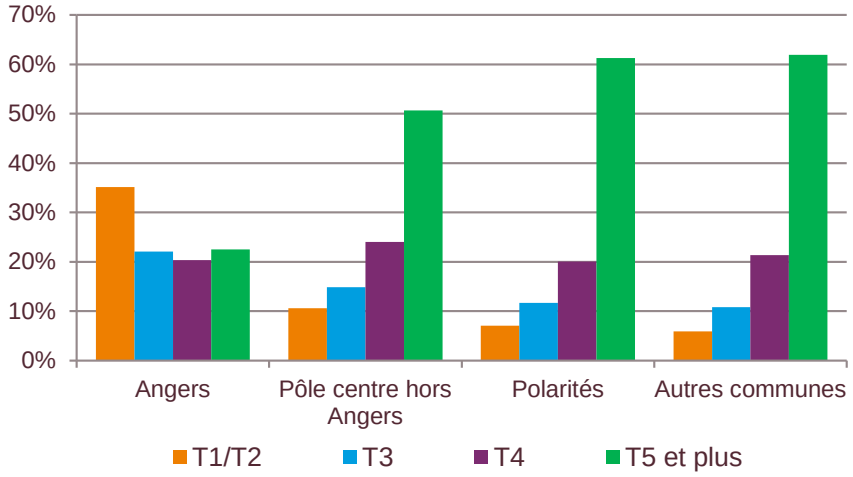

© aura – Source : INSEE, RP 2011, exploitation principale

On constate l'impact des politiques publiques sur la répartition de l'offre locative sociale avec une hausse du parc dans les territoires situés hors de la ville d'Angers.

Parc locatif social	au 01/01/2011		au 01/01/2015	
	nombre	part // Rp	nombre	part // Rp
Angers	23 316	31,3%	24 368	31,8%
Pôle centre hors Angers	6 327	22,3%	7 700	25,2%
Polarités	1 286	12,2%	1 389	12,6%
Autres communes	708	8,2%	760	8,4%
Angers Loire Métropole	**31 637**	**25,9%**	**34 217**	**26,9%**

© aura – Source : RPLS – DREAL Pays-de-la-Loire, répertoire du parc locatif social au 1er janvier 2011 et 2014 (logements avec contrat de location ou vacants, loués à des associations, hors logements étudiants gérés par quelques bailleurs sociaux), et DGFip, fichier de la Taxe d'Habitation au 1er janvier 2011 et 2014

Seules les communes de Saint-Barthélemy-d'Anjou (36%), Angers (32%), Trélazé (30%), Montreuil-Juigné (28%) et les Ponts-de-Cé (21%) dépassent les 20% de logements sociaux sur leur commune.

Revenus des ménages et logements : des ménages modestes presqu'autant propriétaires que locataires mais concentrés sur Angers

Les écarts se creusent selon le statut d'occupation des logements. Ainsi le revenu médian mensuel par unité de consommation est de 1 970€ / mois en moyenne sur Angers Loire Métropole pour les propriétaires contre 981€ pour les locataires HLM (et 1 438€ pour les autres).

Une certaine spécialisation des territoires

Parmi les catégories de ménages, classés en fonction de leurs revenus :

- La catégorie la plus importante sur ALM est celle des ménages à revenus modestes (1/3 des ménages). Ces ménages sont majoritairement propriétaires de leur logement (44%), et la moitié d'entre eux sont locataires (principalement dans le parc public : 32%). Plus de la moitié d'entre eux vit à Angers et dans le quart Sud-Est de l'agglomération.
- L'autre catégorie la plus importante (28%) est celle des ménages aux revenus très modestes. La moitié d'entre eux vit dans le parc locatif public où les quittances correspondent aux capacités financières de ces ménages. Ils sont par ailleurs moins soumis aux aléas du marché immobilier. Pour autant, plus du quart de ces ménages est locataire dans le parc privé et 20% propriétaire de son logement. Ces ménages sont particulièrement nombreux à Angers (68%).
    - Malgré les aides au logement, le taux d'effort reste important (et fragilisant) pour ces ménages, d'autant qu'un tiers de ces ménages est en grande précarité financière. Aussi, l'accès et le maintien dans le logement peut devenir problématique. Quant aux propriétaires, la question qui peut se poser est celle de leur capacité à entretenir leur patrimoine et de faire face aux charges de propriété.
- Un quart des ménages d'ALM correspond à ceux à revenus supérieurs. Majoritairement propriétaires de leur logement, leur part est plus forte à l'Ouest de l'agglomération.
- Seulement 17% des ménages sont des ménages à revenus intermédiaires. Ils sont propriétaires pour la plupart d'entre eux. Si la moitié de ces ménages vit à Angers, l'autre moitié s'équilibre sur le reste de l'agglomération.
    - La distribution géographique relativement équilibrée de cette catégorie permet d'atténuer certains phénomènes ségrégatifs. Pour autant, leur faible part ne leur permet pas suffisamment de jouer leur rôle dans la mixité sociale. De plus, la difficulté croissante de ces ménages pour accéder à la propriété sur le pôle centre et l'agglomération les pousse à s'éloigner encore plus.

Une majorité de ménages de l'Agglomération éligible à un logement social

Sur un plan strictement financier, 75% des ménages d'ALM sont éligibles à un logement aidé et 58% des ménages d'ALM éligibles à un logement social (PLUS-PLAi) ; respectivement 78 % et 63% sur la Ville d'Angers.

Le parc de logements et son évolution : progression des petits logements et rythme de construction conforme à la tendance nationale

Sur Angers Loire Métropole, le parc de logements s'élève en 2011 à environ 134 000 logements avec une évolution annuelle moyenne de 1,1%/an semblables à celles de la France métropolitaine et de la région et supérieur à la moyenne départementale (+0,6%/an).

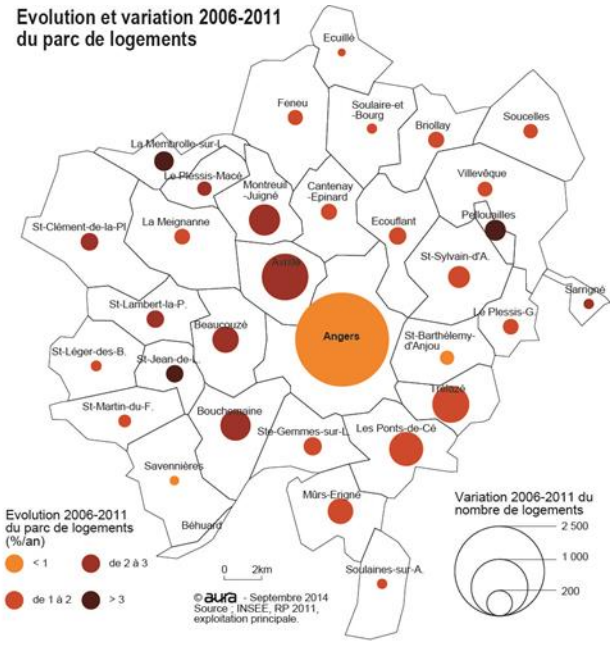

La hausse du parc de logements résulte de la progression du nombre de résidences principales, plus forte en périphérie (>2%/an) que sur le cœur de l'agglomération (<1%/an sur Angers).

Sur l'agglomération, entre 2006 et 2011 une production de logements neufs en hausse

Le dispositif d'investissement locatif Scellier a dopé la production neuve, notamment dans les communes du Pôle centre. Le démarrage concomitant de plusieurs opérations d'aménagement (ZAC) a augmenté le nombre de logements neufs au cours des deux dernières périodes.

Depuis fin 2013, conformément au contexte national, on enregistre une forte baisse de la construction neuve sur ALM (-38% entre l'année 2013 et les premiers mois de l'année 2014, soit 1 019 logements commencés).

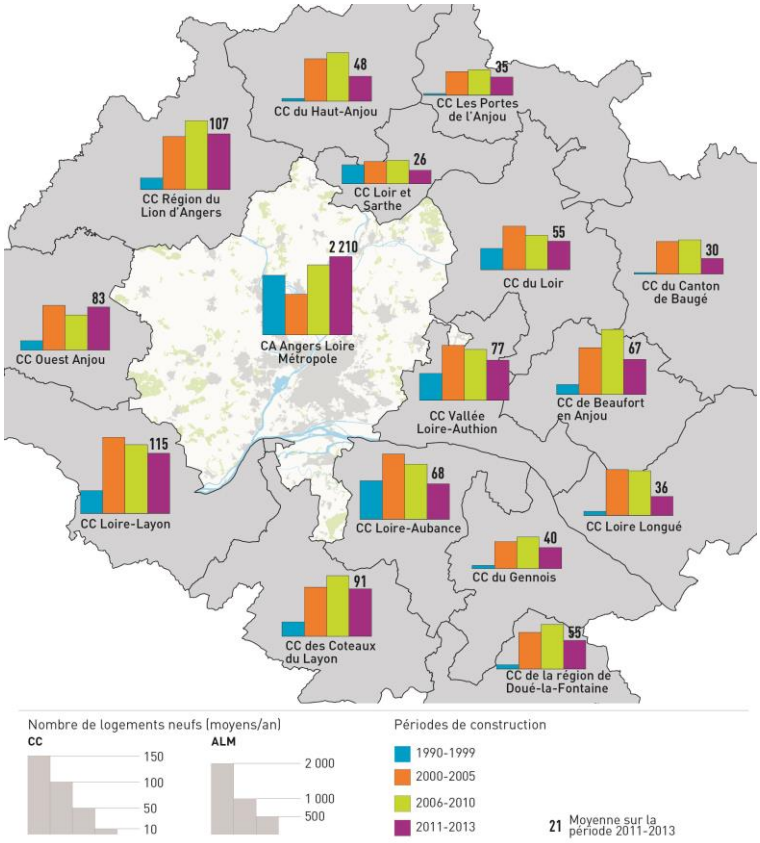

© aura –source : DREAL Pays de la Loire – permis de construire de logements commencés en date de prise en compte

Les petits logements représentent une part importante de la production sur Angers Loire Métropole (31% entre 2007 et 2013), avec une hausse de cette part sous l'effet du dispositif Scellier, notamment en 2010 et en 2011.

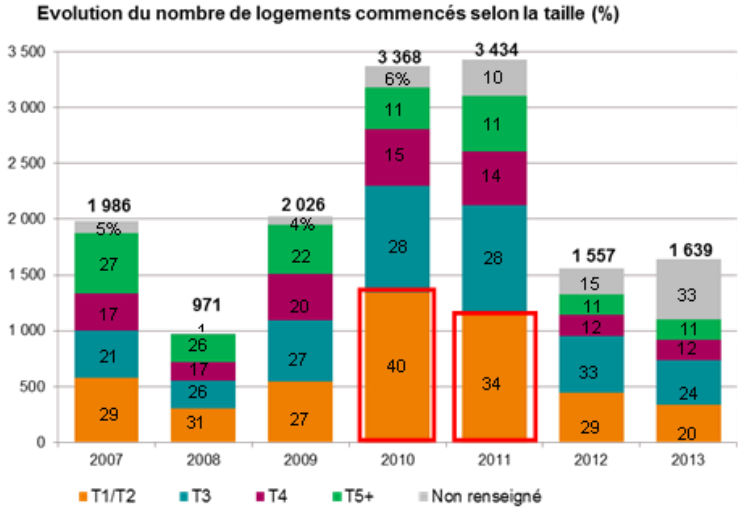

© aura - Novembre 2014 - Source : DREAL Pays de la Loire - permis de construire de logements autorisés et commencés en date de prise en compte.

Des prix des logements élevés mais inférieur à la moyenne et en léger repli

Les prix des logements se situent à un niveau relativement élevé et en hausse conformément à la tendance générale du marché de l'immobilier national. Mais les prix dans le neuf sur l'agglomération se situent pourtant en-dessous de la moyenne régionale et nationale, pour les appartements comme pour les maisons.

Le prix moyen du logement ancien diminue d'environ 2,3%/an entre 2011 et 2013. Cette baisse des prix est plus prononcée qu'à l'échelle nationale (-1,6%/an) et affecte plus les maisons.

Un taux de vacance modéré mais en hausse

Le taux de logements vacants sur l'agglomération d'Angers reste inférieur à la moyenne nationale mais néanmoins en hausse sensible ces dernières années : 6,1% de logements vacants dans l'agglomération, en hausse de 2,2 points depuis 2006, contre 7,3% en France métropolitaine en 2011 (+1 point). Prè-s de 8 200 logements sont concernés sur Angers Loire Métropole, pour des motifs divers (en cours de transaction, en attente de règlement de succession, rétention, spéculation,…).

Le taux de vacance de la ville d'Angers est équivalent à la moyenne nationale (7,3%), soit près de 6 100 logements inoccupés en 2011.

Sur Angers Loire Métropole, le parc des propriétaires occupants est relativement faible (45%) au regard de la moyenne régionale (64%) et de la moyenne nationale (58%).
Le parc de logements locatifs est dominant (54% des résidences principales en 2011) avec une répartition entre le parc locatif social (25%) et le parc locatif privé (29%) globalement équilibrée.

Statut d'occupation en 2011 - Angers Loire Métropole

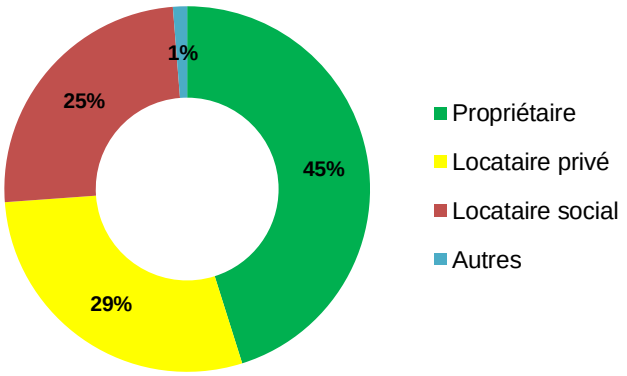

© aura – Source : INSEE, RP 2011, exploitation principale

Angers Loire Métropole se caractérise par une part élevée de parc locatif social, en comparaison des treize agglomérations (elle se classe seconde derrière Reims métropole avec 37,4%).

Part du parc locatif dont social en 2011 dans les agglomérations de comparaison (%)

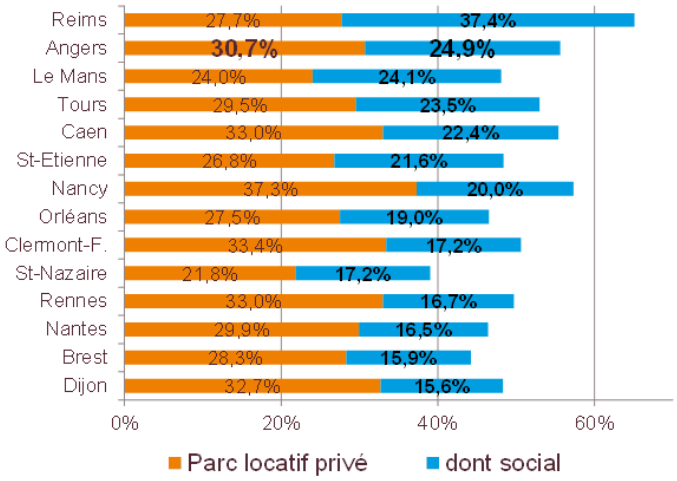

© aura – Source : INSEE, RP 2011, exploitation principale

Le parc des bailleurs sociaux

En 2011, le parc locatif représente 53,6% du parc des résidences principales d'Angers Loire Métropole soit 66 280 logements. Il se situe essentiellement à Angers (77% soit environ 51 000 logements) et se réduit plus on s'éloigne de la ville centre (38% sur le Pôle centre soit 10 634 logements et 25% sur le reste d'ALM soit 4 886 logements).

Une offre importante de logements locatifs sociaux mais une répartition géographique inégale sur le territoire

Au 1er janvier 2013, le parc locatif des bailleurs sociaux de l'agglomération compte près de 33 000 logements, concentrés sur la ville-centre et quelques communes du pôle centre : Avrillé, Montreuil-Juigné, Les Ponts-de-Cé, Saint-Barthélemy-d'Anjou et Trélazé (ces cinq communes offrent plus de 800 logements locatifs sociaux chacune). Aussi le Pôle Centre totalise 91% des logements locatifs sociaux de l'agglomération alors qu'il ne compte que 79% des résidences principales.

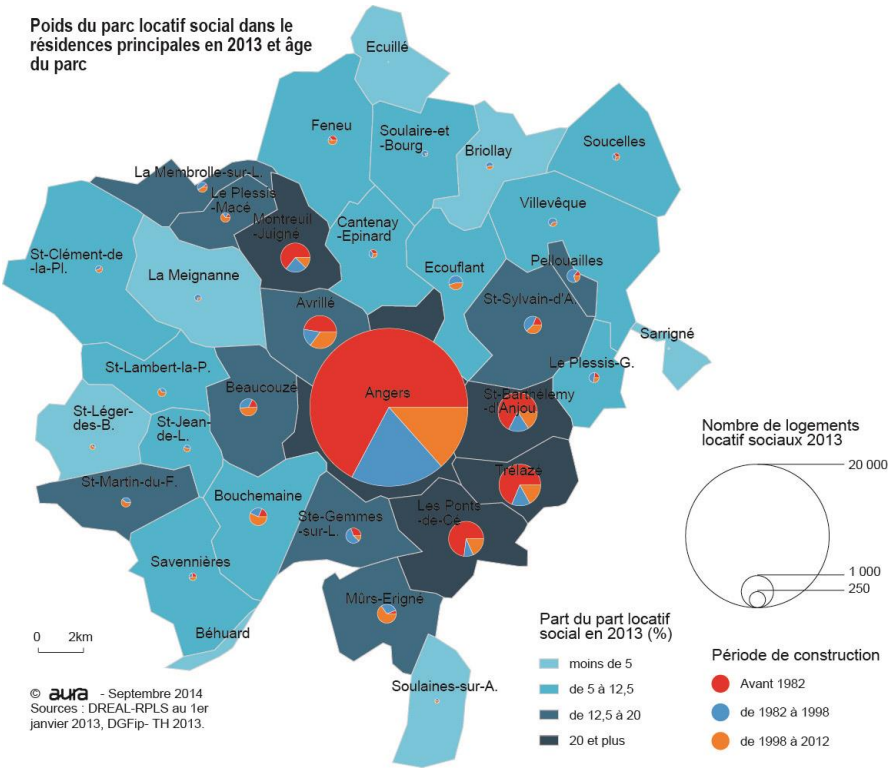

A Angers le nombre de logements locatifs sociaux s'élève à 24 000 logements, soit 32% du parc des résidences principales. Ce taux est supérieur à la moyenne nationale et à l'obligation de 20% établie par la loi relative à la Solidarité et au renouvellement urbains (dite loi SRU du 13 décembre 2000).

A Angers, le parc public est largement présent dans les quartiers prioritaires : en 2010 la part de ce parc s'élève à 47% contre 17% dans les autres quartiers. Dans les quartiers prioritaires, la proportion du parc locatif social varie de 37% dans les Hauts de Saint-Aubin à 63% à Monplaisir.

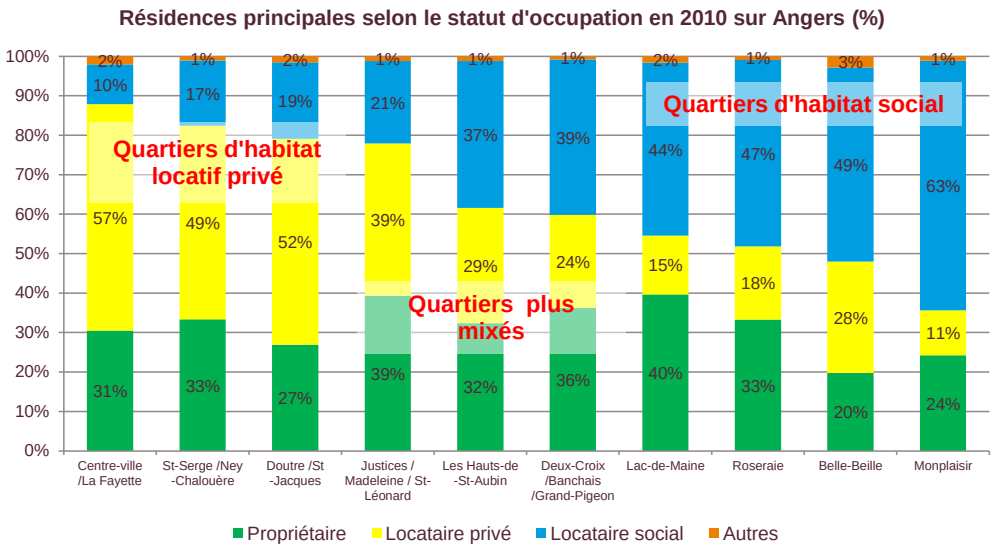

© aura – Source : INSEE, RP 2010, exploitation principale

Plusieurs communes sont soumises à l'article 55 de la loi Solidarités et Renouvellement Urbain (SRU) : Angers, Avrillé, Beaucouzé, Bouchemaine, Ecouflant, Mûrs-Erigné, Les Ponts-de-Cé, Saint-Barthélemy-d'Anjou, Sainte- Gemmes-sur-Loire, Saint-Sylvain-d'Anjou, Trélazé, Montreuil-Juigné.

Un parc relativement ancien en constante amélioration

Le parc locatif social est relativement ancien : 62% de l'offre date d'avant 1982. Cette proportion est encore plus élevée à Angers (67%) et dans les communes du Pôle Centre (59%).

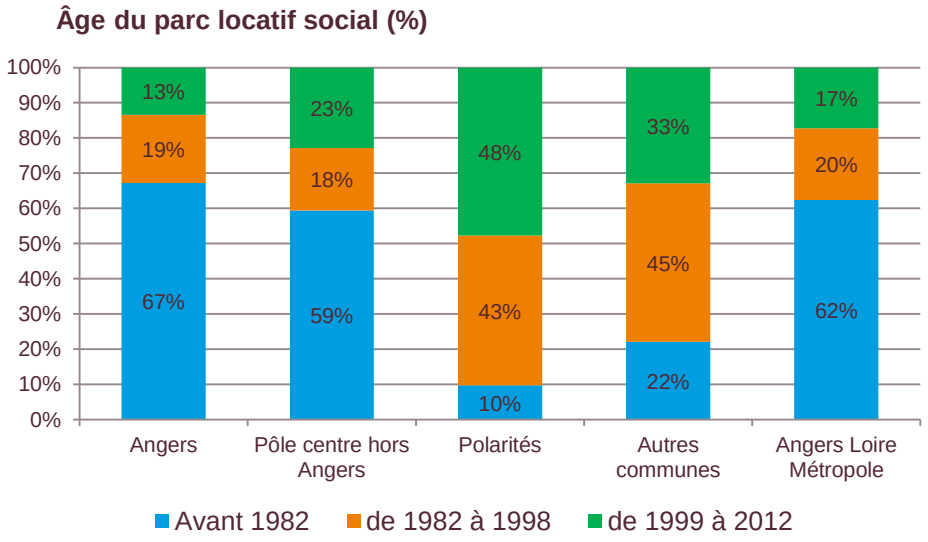

© aura – Source : DREAL – Répertoire du parc locatif social au 1er janvier 2013

D'un point de vue thermique, seuls 11% du parc HLM (soit 3 288 logements) est très déperditif et de mauvaise qualité thermique (étiquettes énergétiques E, F et G).

Des loyers HLM inférieurs à 6 €/m² en moyenne sur l'Agglomération

Pour l'ensemble du parc social de l'agglomération, le loyer moyen au 1er janvier 2013 ne dépasse pas 6€/m² de surface habitable, sauf pour les T1. Le loyer moyen varie très légèrement d'un territoire à l'autre, de 5,2€/m² dans le pôle centre à 5,31€/m² dans le reste de l'agglomération.

Au 1er janvier 2013, après une progression légère, la vacance dans le parc locatif social d'ALM s'établit à 2,4%, soit 801 logements, en majorité des T3 et T4 (70% du total), et se situe sur Angers (601), qui pour rappel, détient le plus grand nombre de logements locatifs sociaux. Ce taux est nettement inférieur à celui observé aux échelles départementale (3,2%), régionale (3,3%) et nationale (3,2%).

Le taux de rotation sur l'ensemble du parc HLM d'Angers Loire Métropole en 2013 est de 16%, au-dessus des moyennes départementale (13%), régionale (12%) et nationale (10%). Il est particulièrement élevé ces dernières années, en lien avec les nombreuses livraisons de nouvelles opérations dans le territoire (ZAC Capucins/Plateau Mayenne, Reux-Cordelles, Quantinière/Guérinière…). Ce taux est plus élevé pour les petits logements : 22% pour un T1, 20% pour un T2, contre 9% pour un T5 et plus.

L'âge des locataires augmente de plus en plus ; on retrouve également davantage de personnes seules et de familles monoparentales.

Mobilités

Carrefour historique de l'Ouest français, positionné au cœur de l'Arc Atlantique européen, Angers Loire Métropole est un lieu de passage privilégié qui se positionne à la croisée de plusieurs aires d'influences. Marche frontière entre Armorique et Pays de la Loire, entre Normandie et Aquitaine, l'agglomération angevine se situe sur l'axe dominant de la Loire et est à l'interface de plusieurs espaces de dimensions régionales.

Distante de 91 kilomètres de Nantes mais aussi à 125 kilomètres de Rennes, à 132 km de Poitiers et enfin à près de 300 km de Paris par l'autoroute A11, Angers Loire Métropole se positionne comme un carrefour d'échanges avec ses métropoles voisines.

L'agglomération bénéficie entre autre de la proximité du bassin Parisien à l'ouest et du développement de la métropole nantaise à l'est et de la proximité des stations balnéaires de la façade Atlantique (Pornic, la Baule, etc.).

Des réseaux structurants confortés par un rôle de carrefour

Le nœud routier et autoroutier angevin

Angers Loire Métropole est à l'interface de faisceaux routiers et autoroutiers particulièrement forts. Sa situation géographique privilégiée lui confère une position centrale ainsi qu'une desserte compétitive depuis les axes des autoroutes A11 entre Paris (2H50) et Nantes (50 minutes), A85 vers Tours et A87 en direction de Cholet/La Roche-sur-Yon.

Située au cœur du département du Maine et Loire, Angers Loire Métropole, est par ailleurs marquée par les croisements de la D323/723, de la D160 et de la D775. La desserte du territoire est ainsi confortée par un système d'infrastructures qui participent au bon fonctionnement des échanges entre l'agglomération et les principales villes des départements limitrophes (Le Mans, Laval, Niort et Poitiers). A noter cependant certains fonctionnements à améliorer notamment la liaison vers Rennes et une connexion difficile dans le contournement au sud d'Angers.

Au cœur du département du Maine-et-Loire, Angers Loire Métropole bénéficie d'un maillage complet du territoire par un réseau de voies rapides.

Les réseaux ferroviaire et routier structurants en Maine-et-Loire

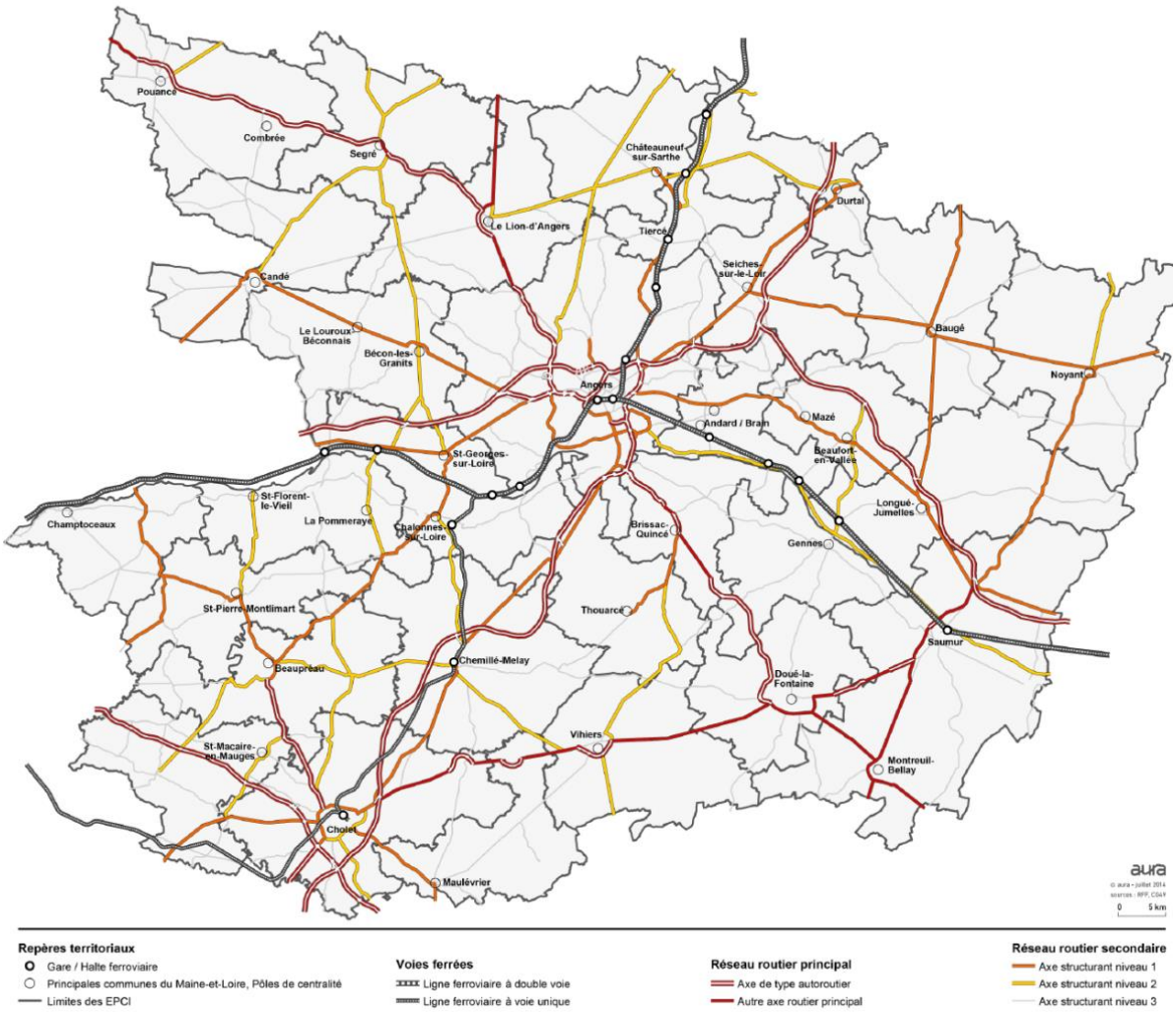

L'étoile ferroviaire angevine

La connexion aux grandes métropoles est déjà effective avec environ 50 TGV directs par jour (30 vers ou depuis Paris et 20 vers/depuis la Province) et près d'une centaine de trains régionaux.

La gare d'Angers Saint-Laud est un nœud ferroviaire important qui voit transiter 4.5 millions de voyageurs par an. De par sa fréquentation, elle se classe 15ème gare française et occupe une position avantageuse de carrefour ferroviaire dont les principales destinations sont Nantes, Paris, Lille, Marseille, Montpellier et Strasbourg.

Cette gare place Angers à 00h37 de Nantes, 01h00 du Mans, 01h30 de Paris et 03h45 de Lyon par la ligne ferroviaire à grande vitesse TGV Atlantique. Desservie par un réseau de lignes régionales TER, Angers-Saint- Laud constitue un point de relais fort entre les réseaux Atlantique, Ligérien et national par le nœud parisien.

Si l'accessibilité ferroviaire est très compétitive elle reste à consolider sur certains axes, et pose la question du maintien d'Angers au sein du réseau des grandes infrastructures ferrées nationales et européennes dans le débat.

Demain cette accessibilité pourrait en effet être renforcée par des projets qui viendraient améliorer l'étoile ferroviaire angevine :

- Au sein du Pôle Métropolitain Loire Bretagne avec l'amélioration de la ligne Angers-Nantes et en tirant profit de la réalisation de la « virgule de Sablé » dans le prolongement de la ligne à grande vitesse Bretagne / Pays de la Loire.

- Vers la région parisienne et le Nord-Est via le projet d'interconnexion Sud (barreau sud Ile-de-France).

- Vers le Sud-Ouest et le Sud-Est, via la LGV Atlantique et à plus long terme la LGV Paris – Orléans – Clermont- Ferrand – Lyon.

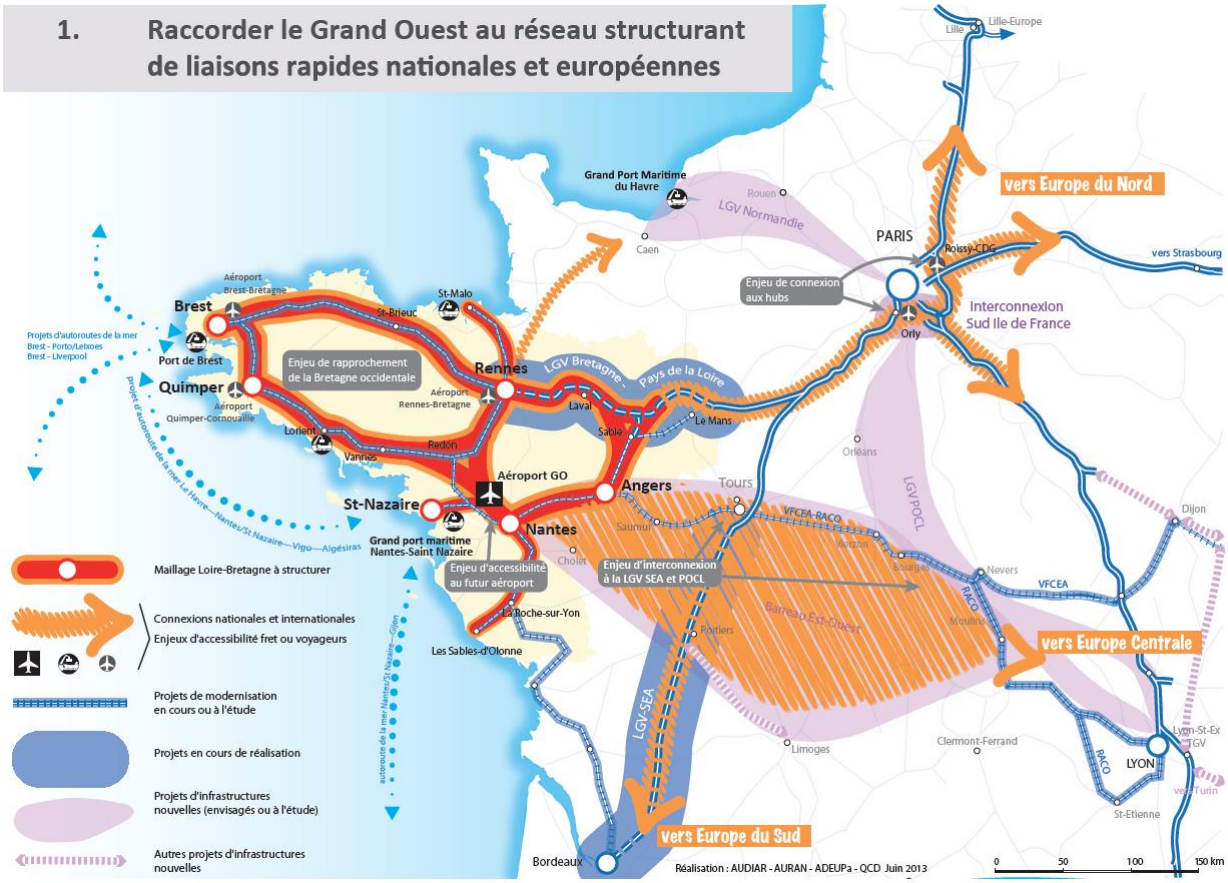

Un aéroport de dimension locale

Situé sur la commune de Marcé, Angers Loire Aéroport constitue un atout important du rayonnement de la région angevine. Ouvert au trafic commercial, Angers Loire Aéroport a vocation à être complémentaire de l'aéroport du Grand Ouest notamment pour le fret, les vols d'affaires et le tourisme. L'aéroport répond également aux besoins sanitaires du CHU d'Angers (évacuation de blessés, transfert de greffons dans le cadre des dons d'organe).

Quatre destinations sont actuellement accessibles depuis l'aéroport d'Angers-Marcé de mai à septembre : Londres, Nice, Toulouse, et Dole dans le Jura (depuis Toulouse).
En 2013, Angers Loire Aéroport a accueilli 8 276 passagers, soit 17 % de sa capacité totale (50 000 passagers), en repli de 7% sur un an, et enregistré 372 vols commerciaux.

Dans l'ouest l'aéroport d'Angers-Marcé est entouré d'aéroports au trafic plus important ; par ordre décroissant : Nantes (3 834 911 passagers en 2013), Rennes (475 965), Tours (180 329), Poitiers (89 207) voire Le Mans (5 128). L'aéroport du Mans a vu moins de passagers transiter que celui d'Angers mais a pourtant enregistrer davantage de vols commerciaux (818 vols).

Le fleuve comme axe de transport retrouvé ?

Les fleuves et rivières ont longtemps constitués des axes de transports privilégiés, en particulier pour les marchandises, avant d'être soudainement abandonnés au profit du fer et d'autres modes de transports.

Déjà des bateaux-promenades, navettes fluviales et autres passeurs, souvent à bord de gabare ou bateau moderne, pour une croisière, une balade ou comme simple moyen de transport, permettent de relier certaines communes à proximité de l'agglomération et surtout d'apprécier le charme naturel des voies d'eau aménagées sur la Loire, la Maine, la Sarthe, la Mayenne, et l'Oudon. L'agglomération est directement concernée par les promenades au départ d'Angers avec Atoue Loire ou le passeur qui relie l'île Saint Aubin du printemps à l'automne.

Une partie de la Loire depuis Bouchemaine vers Nantes est aujourd'hui navigable pour les bateaux de petit gabarit (classe I, 250 à 400 tonnes) mais non connectée au reste du réseau européen.

Le tourisme fluvial connait d'ailleurs un regain d'intérêt avec la navigation de plaisance et des croisières organisées sur la Loire depuis Bouchemaine en direction de Nantes à partir du printemps 2015. Le MS Loire Princesse (90m de long, 15m de large, 3 ponts, 48 cabines) de l'armateur alsacien CroisiEurope, labellisée « Green Ship » pour son respect de l'environnement, sera ainsi le premier bateau à aube à cabine navigant sur la Loire.

Déplacements et modes de transport : des mobilités dans l'ère du temps

Une Enquête Déplacements Grand Territoire (EDGT) a donc été menée de novembre 2011 à mi-mars 2012. Cette enquête permet de recueillir sur un échantillon représentatif de la population, les pratiques de déplacements des habitants un jour ouvré de semaine (du lundi au vendredi). Plus précisément, sont relevés l'ensemble des déplacements réalisés la veille, les modes de transport utilisés, les motifs des déplacements, la distance parcourue, etc. A noter qu'il s'agit d'une enquête standardisée et labellisée par les services de l'Etat qui permet d'objectiver les résultats et de la comparer avec d'autres agglomérations.
Cette enquête permet d'actualiser les résultats des précédentes réalisées en 1989 puis 1998. Par cohérence, l'enquête a été réalisée à l'échelle du SCOT du Pôle métropolitain Loire Angers mais déclinée à plusieurs l'échelle et notamment celle de l'agglomération.

Des déplacements toujours plus nombreux

Tous modes de transports confondus, les habitants d'Angers Loire Métropole réalisent près d'un million de déplacements chaque jour (990 800), soit 88% des déplacements réalisés quotidiennement au sein du Pôle métropolitain Loire Angers.

Ces premiers résultats montrent une augmentation très nette du nombre de déplacements par jour réalisés par les habitants d'Angers Loire Métropole par rapport aux résultats de 1998, avec une croissance globale de plus de 15%, soit une moyenne d'environ 1% par an. Toutefois, on note un fléchissement dans l'augmentation de la croissance annuelle du volume total de déplacements, puisque ce taux était de 2% par an entre 1989 et 1998.

Les habitants d'Angers, plus nombreux, sont ceux qui réalisent le plus de déplacements journaliers, avec 555 000 déplacements, soit 56% des déplacements des résidents d'Angers Loire Métropole. Suivent ensuite les habitants du pôle centre et des communes de 2nde couronne avec respectivement 24,4% (241 600) et 19,6% (194 100) des déplacements.

Les tendances constatées sont également à territorialiser, les évolutions du nombre de déplacements journaliers étant différentes entre le cœur de l'agglomération et les communes périphériques. Ainsi, l'augmentation globale des déplacements est quatre fois plus importante sur les communes des deuxième et troisième couronnes (+40%) que pour ceux du Pôle Centre (+12%) et de la ville d'Angers (+10,5%).

Un parallèle peut être établi entre cette croissance différenciée du volume de déplacements et la croissance démographique spécifique à ces territoires. Si la croissance de population a été quasiment nulle entre les deux périodes d'enquêtes sur Angers Loire Métropole, la 2nde couronne a quant à elle vu sa population croître fortement, contrairement au Pôle centre (stagnation) et à la ville d'Angers (baisse).

La croissance démographique explique donc en partie les résultats observés sur la 2nde couronne et illustre le phénomène d'étalement urbain. Toutefois elle n'explique pas la hausse globale des déplacements sur l'agglomération. Ce sont donc les habitants de l'agglomération qui réalisent individuellement plus de déplacements journaliers.

Des habitants de plus en plus mobiles

En moyenne, un habitant du Pôle métropolitain Loire Angers effectue 3,75 déplacements par jour. Cette mobilité individuelle est cependant largement plus importante sur Angers Loire Métropole (3,87) que sur les autres intercommunalités du Pôle métropolitain (3,01). A noter que la moyenne sur l'agglomération est supérieure à la moyenne régionale (3,5) et nationale (3,2 hors Ile de France).

Les résultats sur l'agglomération montrent une croissance de la mobilité individuelle des habitants, à hauteur de 0,6% par an entre 1998 et 2012 (contre +0,5% par an entre 1989 et 1998), passant de 3,57 à 3,87 déplacements par jour et par personne (soit une croissance globale de 8,5%). Il y a donc une légère accélération de la croissance de la mobilité individuelle.

Une nouvelle fois, quelques différences existent selon les zones de résidences. La mobilité individuelle augmente sur tous les territoires mais les résidents de la ville d'Angers (3,92) et du Pôle Centre (3,90) sont globalement plus mobiles que les résidents des communes plus éloignées du cœur de l'agglomération (3,72).

Les pratiques et modes de déplacements

Aujourd'hui, plus de 60% des déplacements sont effectués en voiture. Le deuxième mode le plus utilisé est la marche à pied avec plus d'un quart des déplacements. Les transports en commun et le vélo arrivent ensuite avec respectivement 8,2% et 3,1% de part modale.

Ces parts modales sont à replacer à la fois dans le temps avec les résultats des dernières enquêtes effectuées sur l'agglomération (1989 et 1998) mais également à différencier selon les territoires d'analyse au sein d'Angers Loire Métropole. En effet, l'utilisation des modes varie significativement que l'on soit un habitant d'Angers, du Pôle centre ou des autres communes d'Angers Loire Métropole.

On constate en outre un usage de la voiture qui stagne et un essor de la pratique de la marche à pied.

L'usage de l'automobile

Les résultats montrent que, sur l'agglomération, la place de la voiture dans les déplacements a stagné depuis 1998 mais reste encore prépondérante avec plus de 60% des déplacements qui sont effectués en voiture. Surtout, la forte croissance observée entre 1989 et 1998 est jugulée.

D'une manière générale, plus on s'éloigne du cœur de l'agglomération, plus la voiture est utilisée. Sur la ville d'Angers, l'usage de l'automobile intervient seulement pour la moitié des déplacements (51,1%) alors qu'elle approche les 70% sur le pôle centre et dépasse les trois quarts des déplacements (76%) sur les communes de seconde couronne de l'agglomération.

Les évolutions sont contrastées suivant les territoires. Si l'usage de la voiture a notablement diminué sur la ville d'Angers depuis 1998 (-2,4 points de part modale) et de façon moindre sur le pôle centre (-0,5 point), il a en revanche explosé sur les communes plus en périphérie avec une part modale qui augmente de près de 6 points. Le phénomène d'étalement urbain ou la possession d'une ou deux voitures peuvent expliquer cette tendance sur les secteurs des deuxième et troisième couronnes autour d'Angers.

La marche à pieds

La seule progression notable en part modale est celle de la marche à pied, qui connaît un véritable développement sur l'agglomération, La marche à pied représente aujourd'hui plus du quart des déplacements (26,3%) avec une augmentation de deux points par rapport à 1998 (24,2%)

Là encore des différences sont à noter entre les secteurs de résidence. La pratique de la marche à pied est particulièrement importante sur la ville d'Angers où sa part modale est deux fois plus importante (33,6%) que sur le pôle centre (18,7%) ou les autres communes en périphérie (14,8%).

La croissance de la marche à pied se localise sur la ville d'Angers et sur le Pôle Centre avec une augmentation de 3,2 point en part modale. Sur les autres communes de l'agglomération, la marche est le seul mode qui parvient à stagner face à la croissance importante de la voiture.

Parallèlement, l'usage des transports en commun et du vélo régresse.

Les transports en commun

Malgré un nombre de déplacements par jour qui a augmenté, la part modale pour les transports en commun a diminué de 0,5 point sur l'agglomération, passant de 8,7% en 1998 à 8,2% en 2012. Cela s'explique par une augmentation moindre des déplacements en transports en commun par rapport à ceux effectués en voiture ou à pied, d'où une baisse de la part modale.

Ce résultat doit être replacé sur la période longue 1989-2012. On remarque alors que la baisse continue depuis 1989 a été nettement ralentie, passant de -3 points de part modale entre 1989 et 1998 à -0.5 point entre 1998 et 2012.

Inversement à la voiture, les transports en commun sont plus utilisés par les habitants de la ville centre (9,3%) que pour les autres communes (7,5% et 5,9%).

Contrairement à la baisse générale constatée sur l'agglomération, l'utilisation des transports en commun stagne sur la ville d'Angers. En revanche, elle diminue significativement sur le Pôle centre (-1 point) et sur les autres communes de l'agglomération (-1,3 point).

Transports collectifs et réseau Irigo

Le réseau Irigo a été restructuré et étoffé en juin 2011, notamment pour accompagner la mise en service de la 1ère ligne de tramway.

Le réseau est constitué de :

- La ligne A du tramway desservant Avrillé et Angers
- 13 lignes urbaines, desservant 11 communes du Périmètre des Transports Urbains (PTU)
- 12 lignes suburbaines, desservant 20 communes du PTU
- 5 lignes en soirées (service étendu par rapport aux années précédentes)
- 7 lignes dimanches et jours fériés (service étendu par rapport aux années précédentes)
- 5 lignes de transport à la demande «COTRAXI» desservant les quatre polarités urbaines secondaires se trouvant en 1ère et 2ème couronne du PTU
- 35 lignes scolaires desservant 25 établissements

Le principe de compléter son réseau de transports en commun d'une seconde de ligne de tramway a été arrêté par Angers Loire Métropole. Si le calendrier reste incertain, le projet de ligne B prévoit la création d'une nouvelle ligne de tramway de 9,9 km circulant d'ouest en est, de Belle-Beille à Monplaisir.

L'armature du réseau est radiale, la majorité des lignes convergeant vers le centre-ville d'Angers, où sont concentrés les principaux pôles de correspondance (Ralliement/Fleur d'eau, Foch-Maison bleue, Foch-St Aubin, Foch-Harras, Mitterrand, Montprofit et Gare Papin-Marengo) et l'unique pôle multimodal de l'agglomération, la gare Angers-St Laud. Une desserte circulaire est toutefois assurée pour les quartiers péricentraux d'Angers.
Le réseau est constitué de lignes urbaines et suburbaines.

Le nombre de priorités aux feux et de kilomètres de couloirs bus, ainsi que la vitesse commerciale, ont augmenté au cours des années 2000.Cela permet notamment de maintenir la ponctualité à un bon niveau : entre 70 et 75%. Enfin, la mise en service du nouveau réseau s'est accompagnée de l'introduction de la billettique sans contact, permettant de proposer de nouvelles offres tarifaires, ainsi que de l'installation de Distributeurs Automatiques de Tickets.

Depuis la mise en service du tramway la fréquentation annuelle est en augmentation sur le réseau, avec environ 33 millions de voyages qui sont réalisés annuellement. L'efficience du réseau, mesurée par le ratio nombre de voyages sur le nombre de kilomètres offerts (V/K), a aujourd'hui dépassé le niveau d'avant les travaux du tramway.
Il faut souligner que la baisse de la part modale des TC relevée par l'enquête déplacements sur l'agglomération, et encore plus sur la 2nde couronne, n'est pas due à une baisse de l'offre.

Si le réseau de transports en commun urbains voit son efficacité progresser, il connaît cependant encore des difficultés de fonctionnement sur certains tronçons du réseau. Ces difficultés se concentrent principalement en approche ou dans le centre-ville d'Angers (secteur gare, franchissement de la Maine, carrefours Paul Bert/Haras/Foch,…), et aux heures de pointe. D'autres secteurs connaissent des difficultés liés aux caractéristiques des voiries empruntées (stationnement pour l'Université Belle-Beille et route de la Pyramide, entrecroisement difficile pour les rues Saint-Jacques, Rabelais, de la Chalouère) qui pénalisent ponctuellement la circulation des bus.

Le vélo

Sur Angers Loire Métropole, la baisse pourtant faible du nombre de déplacements en vélo a pour conséquence directe une diminution significative de la part modale vélo au regard des autres modes de transport. Elle passe de 3,7% en 1998 à 3,1% en 2012.

Comme pour les transports en commun, plus on s'éloigne de la ville centre et moins on pratique le vélo quotidiennement. Ainsi, les résidents des deuxième et troisième couronnes utilisent deux fois moins le vélo pour se déplacer quotidiennement (1,3%) que les résidents du pôle métropolitain (2,6%) et trois fois moins que les résidents de la ville d'Angers (3,9%).

L'évolution depuis 1998 des parts modales pour le vélo rejoint celle des transports en commun. La pratique du vélo reste identique à la dernière enquête sur la ville d'Angers mais elle connaît une baisse significative sur le pôle centre (-1 point) ainsi que sur les autres communes d'Angers Loire Métropole (-1,8 point).

Des ménages de plus en plus motorisés

La mobilité varie en partie selon les moyens de locomotion dont disposent les ménages, en particulier la possession d'une automobile. Sur l'agglomération, les ménages possèdent en moyenne plus de voiture aujourd'hui (1,18) qu'en 1998 (1,14). Ils sont ainsi 82% à posséder au moins une voiture (81% en 1998) et 32% à en posséder deux (30% en 1998).

Ces tendances se confirment sur chaque zone de résidence mais d'importantes variations existent entre elles. Les taux de motorisation et d'équipement sont beaucoup plus faibles sur la ville d'Angers que sur le reste du territoire. En témoigne également un phénomène de bi-motorisation deux fois plus élevé sur le pôle centre (45%) et trois fois plus élevé sur les autres communes (59%) que sur la ville d'Angers (20%).

Taux de motorisation* (nombre de voitures possédées par ménage)

	Angers		Pôle Centre (Hors Angers)		Communes de 2nde Couronne		Angers Loire Métropole	
Taux de motorisation*	0,96		1,45		1,64		1,18	
Part des ménages possédant :	**1998**	**2012**	**1998**	**2012**	**1998**	**2012**	**1998**	**2012**
Aucune voiture	24%	25%	9,5%	7,5%	8,5%	5%	19%	18%
1 voiture	56%	55%	39,0%	47,5%	34,5%	36%	51%	50%
2 voitures ou +	20%	20%	51,5%	45,0%	57,0%	59%	30%	32%
Taux d'équipement	76%	76%	90,5%	92,5%	91,5%	96%	81%	82%
Source : EDGT 2012								

© aura – Source : EDGT 2012

*A noter que ne sont comptabilisés uniquement les véhicules possédés par les ménages et non mis à disposition (véhicules professionnels, …). En tenant compte de ces derniers, le taux de motorisation atteint 1,24 en 2012

On observe un phénomène de découplage, entre possession et utilisation de la voiture sur la ville d'Angers, déjà observé sur d'autres enquêtes mais à l'échelle des agglomérations et pas uniquement des villes-centres, le nombre de voitures étant important alors que la part modale baisse.

Sur la ville d'Angers, l'équipement des ménages a très peu évolué, tandis qu'en dehors de la ville centre, le nombre de ménages sans voiture a baissé depuis 1998, mais on observe des évolutions contrastées :

- Sur le pôle centre, le phénomène de bi-motorisation a diminué assez fortement mais le taux d'équipement a cependant augmenté, les ménages possédant une voiture étant plus nombreux qu'en 1998.
- Sur les communes de la 2nde couronne, la bi-motorisation s'est légèrement développée : 59% des ménages y possèdent aujourd'hui au moins deux véhicules, ils étaient 57% en 1998.

La totalité du parc automobile détenu par les ménages s'élève ainsi à plus de 141 000 véhicules, soit un taux de motorisation ramené à la population totale de 0,55 (plus d'une personne sur deux possède une voiture). En ajoutant les voitures qui sont mises à disposition des ménages (véhicules professionnels, etc.), on dénombre alors 150 000 véhicules, susceptibles de se déplacer sur le territoire.

Multimodalité développée mais intermodalité très limitée

La multimodalité consiste en la pratique régulière de plusieurs modes de transports mécanisés4 pour se déplacer.

La majeure partie des résidents d'Angers Loire Métropole profite de l'ensemble de l'offre de déplacements mise à sa disposition et utilise ainsi régulièrement différents modes. Ils sont ainsi 54% à avoir une pratique multimodale.

Parmi les (43%) de « monomodaux », les utilisateurs exclusifs de la voiture sont les plus nombreux (87%) devant les utilisateurs exclusifs des transports en communs (10%).

A noter également que 3% des habitants n'utilisent aucun mode mécanisé et peuvent donc être considérés comme des marcheurs exclusifs.

Lorsque la pratique multimodale se fait sur un même déplacement, on parle d'intermodalité. De ce point de vue, en revanche, les habitants de l'agglomération apparaissent très peu intermodaux. En effet, à peine 1% des habitants de l'agglomération réalise des déplacements intermodaux (9500 déplacements journaliers).

Ces déplacements intermodaux incluent pour la plupart (70%) deux modes mécanisés et la combinaison de modes la plus répandue associe la voiture aux transports en commun.

Plus précisément, les transports en commun urbains (bus, tramway) sont inclus dans 45% des déplacements intermodaux, le train dans 42% et le vélo dans 20%.

La Gare Saint-Laud, Pôle d'Echange Multimodal (PEM), est le seul véritable site proposant de l'intermodalité sur le territoire, grâce à une offre complète de mobilité, organisée autour de l'offre ferroviaire, du tramway, de la gare routière et des dessertes départementales, de l'offre dédiée au vélo et de l'offre de stationnement.

On dénombre 4 parkings-relais le long de la ligne de tramway offrant chacun entre 180 et 300 places de stationnement.

Les temps de déplacements, trajets et distances

La répartition horaire des déplacements reflète les rythmes professionnels.
Les déplacements journaliers réalisés par les résidents de l'agglomération se concentrent sur trois principales périodes horaires, qui ont peu évolué depuis 1998 :

- La période du matin (7h-9h) avec une pointe importante entre 8h et 9h.
- La période du soir (16h-19h) qui concentre près d'un tiers des déplacements journaliers.
- La période du midi (12h-14h), caractéristique des moyennes agglomérations, qui reflète les retours vers le domicile et par la même des conditions globales de déplacements plutôt aisées.

Au regard des distances et durées de déplacements, l'infrastructure rend plus attractive l'usage de la voiture.
Le temps consacré quotidiennement aux déplacements est identique sur chaque territoire d'analyse. Il se situe au même niveau que les moyennes nationale (53 min) et régionale (54 min).
En revanche, la distance parcourue par jour et par habitant augmente logiquement plus on s'éloigne du centre de l'agglomération. Les habitants des communes de la 2ème couronne parcourent ainsi une distance 2,5 fois plus longue que les habitants de la ville d'Angers.

Cette constance du temps quotidien consacré aux déplacements s'observe sur la plupart des agglomérations : les gains de vitesse, dus aux performances du mode utilisé mais aussi à l'infrastructure support, sont de fait mis au profit d'une augmentation de la distance potentielle parcourue et non pas d'une réduction du temps consacré.

Avec une durée moyenne de 17 minutes pour un déplacement, Angers Loire Métropole se situe un peu au-dessus de la moyenne régionale (15 min). Sur la période 1989/2012 cette durée moyenne a augmenté de 3 minutes et demie.

La distance moyenne d'un déplacement, pour les résidents d'Angers Loire Métropole est de 4,4 kilomètres, en dessous de la moyenne régionale (8 km). Cette moyenne est très variable et s'accroit logiquement plus on s'éloigne du coeur de l'agglomération. Ainsi, la distance moyenne parcourue par un habitant d'Angers (3,1 km) est beaucoup plus faible que pour un habitant des communes périphériques (7,4 km) ou des autres intercommunalités du Pôle métropolitain (9,2 km).

La distance de déplacement varie également et de façon logique selon le mode de transport, les distances parcourues étant plus importantes pour les modes motorisés (voiture, 5,6km, transports collectifs urbains ou interurbains, plus de 6km) que pour les modes doux (marche à pied ou vélo, avec respectivement 750 mètres et 2,7km parcourus en moyenne).

Les résultats de l'enquête démontrent qu'une large majorité des déplacements des résidents d'Angers Loire Métropole peuvent être considérés comme des déplacements de proximité :

- 54,2% des déplacements font moins de 3 kilomètres.
- 22,6% des déplacements font moins de 1 kilomètre.
- Seulement 16% des déplacements recensés sont supérieurs à 10 kilomètres.

Même si les modes doux sont logiquement le plus utilisés pour les courtes distances, la voiture est très rapidement majoritaire dans le choix modal.

Origines et destinations des déplacements

Les résidents de l'agglomération effectuent chaque jour 730 000 déplacements mécanisés dont 92% sont des déplacements internes à Angers Loire Métropole, soit 670 000 déplacements. Seulement 8% des déplacements journaliers sont des échanges avec des territoires extérieurs à l'agglomération, révélant le fonctionnement autonome du territoire en termes de déplacements.

Au sein du territoire d'Angers Loire Métropole, les résultats observés montrent une forte polarisation des flux vers la ville d'Angers :

- 69% de l'ensemble des déplacements mécanisés des résidents d'Angers Loire Métropole sont liés à la ville d'Angers, soient plus de 500 000 déplacements.
- Près de 40% sont internes à la ville d'Angers, soient 276 000 déplacements, en baisse depuis 1998. C'est le seul secteur dont les flux internes des résidents sont plus nombreux que les échanges.

Sur le pôle centre, les résidents du secteur réalisent en effet autant de déplacements internes que de déplacements d'échanges (environ 90 000). Les habitants de la 2nde couronne effectuent quant à eux plus de déplacements en échanges avec les autres secteurs (85 000) qu'en interne (60 000).

L'analyse plus précise des flux d'échanges en fonction de la zone de résidence permet cependant de nuancer cette polarisation des flux vers la ville centre. Ainsi, si 75% des échanges Angers – 2nde couronne sont réalisés par des résidents de la 2nde couronne (soient 45 000 déplacements par jour) et attestent de l'attractivité d'Angers depuis les communes périphériques, certains résultats révèlent également un renforcement de l'attractivité du Pôle Centre (hors Angers) :

- Un rééquilibrage dans les échanges Angers-Pôle Centre avec des flux qui sont effectués dans les mêmes proportions par des résidents des deux secteurs.
- 65% des déplacements Pôle Centre – 2nde couronne sont effectués par des résidents des communes de la 2nde couronne, soient 23 000 déplacements par jour.

La présence de zones d'activités industrielles et commerciales importantes sur le pôle centre peut expliquer en partie ce résultat.

Le phénomène d'étalement urbain au sein d'Angers Loire Métropole s'illustre à travers l'augmentation des flux liés aux 1ère et 2nde couronne.

Les motifs de déplacements

On constate logiquement que le domicile est le point de départ ou d'arrivée d'une large majorité des déplacements (77%), majorité qui, toutefois, baisse par rapport à 1998 (81,1%). Les déplacements secondaires sont donc plus nombreux aujourd'hui et représentent 23% des déplacements quotidiens.

La moitié des déplacements sont « contraints ». On distingue en effet les motifs dits « contraints » qui correspondent aux motifs travail, études et accompagnement - soit près de la moitié des déplacements réalisés par les résidents de l'agglomération (49,8%) -, des motifs non contraints regroupant tous les autres motifs comme les achats, les loisirs, les visites, etc. (dont 20% pour les achats).

L'usage des modes de déplacements est différent selon les motifs pour lesquels les habitants se déplacent. D'une manière générale la voiture est le mode majoritairement utilisé pour chaque motif, sauf pour les études (école et université), motifs pour lesquels les modes alternatifs (TC, marche à pied et vélo) sont privilégiés (près de 65% de part modale cumulée, dont 26,5% pour les TC contre 5,5% en moyenne). La marche à pied est peu utilisée pour se rendre au travail, mais elle est beaucoup plus pratiquée pour les loisirs (40% des déplacements) ou les achats (32%).

A noter que le vélo est utilisé de manière assez homogène selon les motifs. Seuls les étudiants sont plus pratiquants, avec une part du vélo dans les déplacements vers l'université qui dépasse 10%.

Une desserte haut débit en constante progression

La couverture mobile 2G, 3G et 4G de l'agglomération est complète.

L'offre numérique et d'accès au haut débit est globalement plutôt correcte sur le territoire d'Angers Loire Métropole.
En plus de l'offre ADSL classique la fibre optique est en cours de déploiement, l'agglomération figurant en zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement) ce qui lui assure une couverture complète par l'opérateur historique France Télécom / Orange dans les années à venir – sauf Ecuillé, Soulaire-et-Bourg et Pruillé, hors zone AMII au moment de la signature de la convention…
Il conviendra ainsi d'être vigilant sur le déploiement complet de l'agglomération et l'accessibilité à tous les habitants d'Angers Loire Métropole en particulier dans les communes rurales pour éviter que subsistent des zones blanches, facteur d'inégalités.

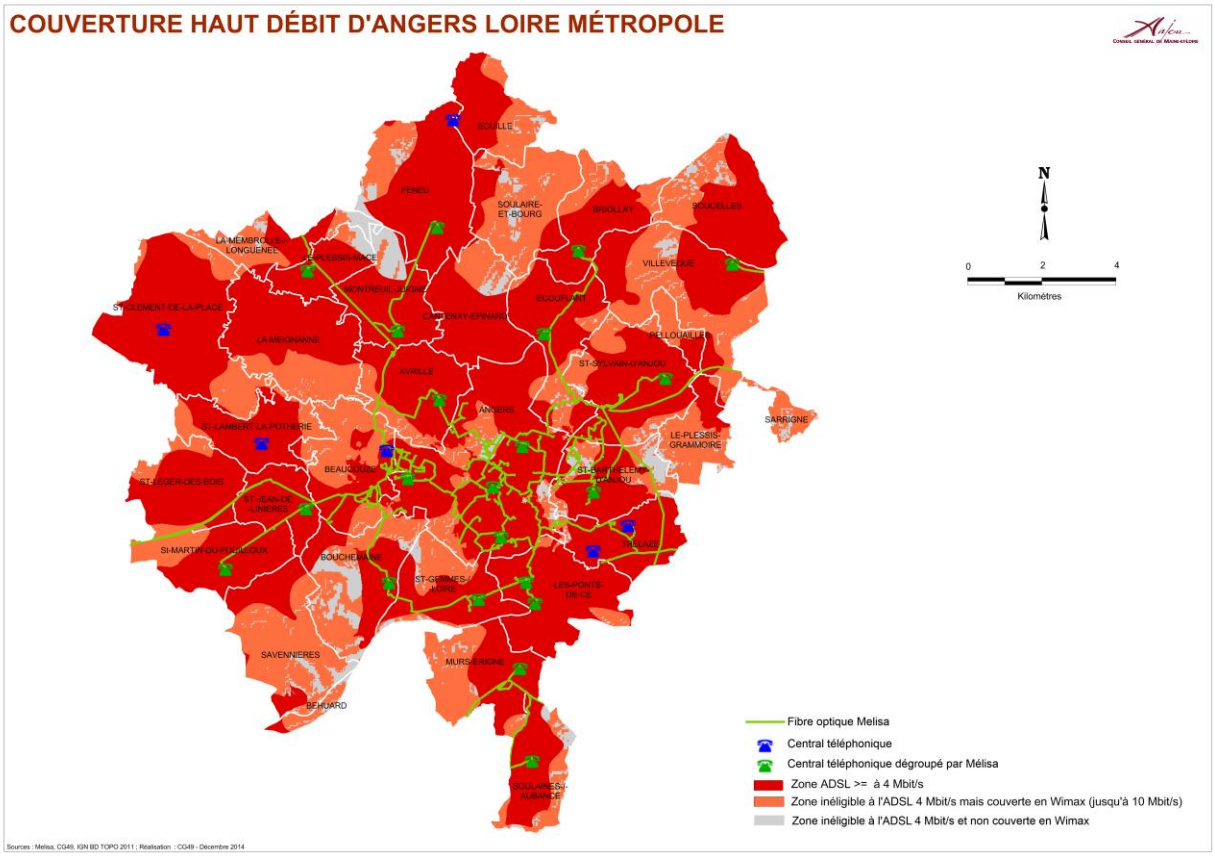

La boucle optique angevine

La boucle optique angevine (BOA) est une infrastructure de fibre noire, propriété de la ville d'Angers. Initialement réservée à un groupe fermé d'utilisateurs, elle relie plus d'une cinquantaine de sites : établissements d'enseignement supérieur et de recherche, hôtel de ville d'Angers, hôtel départemental, CCI, communes. Aujourd'hui, la BOA est louée au réseau Mélis@ sur les fourreaux surnuméraires (lorsque la capacité le permet).

Synthèse thématique : tendances, questionnements et enjeux

Tendances

- La prise en compte de l'étalement urbain dans les mobilités et les navettes quotidiennes
- L'équilibre résidentiel du territoire par une offre de logement adaptée et diverse
- La préservation de l'environnement et sa mise en valeur, gage de qualité de vie, notamment à travers les opérations d'aménagement

Questionnements

- Dans un contexte financièrement contraint et règlementairement plus favorable à l'environnement et à une moindre consommation foncière, comment repenser la ville ? Reconstruire la ville sur la ville, comment ?
- Peut-on envisager des formes d'habitats ambitieuses (passives, réversibles, etc. par exemple), réalisables et répondant aux besoins des ménages ? Lesquelles ?
- Quelle place pour la voiture et les modes de transports alternatifs ? Comment réussi l'intermodalité ?
- Qu'aurait à gagner ou à perdre l'agglomération d'Angers à ne pas être sur le futur axe ferroviaire Rennes-Lyon (en direction de l'Europe centrale) ?
- Pourquoi une ville campus ? Avantages et inconvénients ?

Enjeux

- **Répondre aux enjeux d'attractivité résidentielle, de qualité du cadre de vie et des évolutions sociétales par le renouvellement urbain et de nouvelles formes urbaines, logements réversibles…**
- **Le renforcement des modes alternatifs pour les rendre plus attractifs (vélo, transports collectifs et intermodalité)**
- **Une vigilance nécessaire sur les futurs grands projets ferrés afin de consolider la place de l'agglomération dans les réseaux européens**
- **La très forte présence étudiante implique de prendre en compte cette catégorie de population dans le rôle de la ville-centre et la relation aux autres communes (logements, mobilités, loisirs,…)**

RELATIONS ET COOPERATIONS AVEC LES AUTRES TERRITOIRES

Il existe d'ores et déjà un certain nombre de coopérations qui engage le territoire d'Angers Loire Métropole et ses acteurs, notamment dans le domaine de l'enseignement supérieur (Université Bretagne-Loire, partenariats entre écoles, etc.), de la santé (réseau HUGO, fusion des centres de lutte contre le cancer…), de la culture (ONPL, Angers - Nantes Opéra…), de l'économie (pôle de compétitivité…). Mais la consolidation des relations aux autres territoires, petits ou grands, proches ou moins proches, participent au développement local et constituent un enjeu fort de rayonnement pour l'agglomération angevine.

Le Pôle métropolitain Loire Angers

Par arrêté préfectoral en date du 14 octobre 2013, le Syndicat Mixte du Pays Loire Angers est devenu Pôle métropolitain Loire Angers avec toujours le même esprit de coopération pour les 3 EPCI et la commune nouvelle qui le compose.

Le Pôle métropolitain Loire Angers (PMLA) regroupe Angers Loire Métropole et les communautés de communes du Loir, Loire Aubance ainsi que la commune nouvelle Loire Authion, soit 54 communes, environ 316 000 habitants et donc 40% de la population départementale.
Le Pôle Métropolitain a pour missions :

- la mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale (Scot);
- les études, animation et coordination dans les domaines du développement économique, de l'habitat, des transports, de la culture, des services de proximité, de l'énergie et du foncier.
- La contractualisation portant sur des politiques d'aménagement et de développement nécessaires à la mise en œuvre du SCOT, en application des procédures de contractualisation européennes, nationales, régionales et départementales.

Les élus d'Angers Loire Métropole comme ceux des autres EPCI sont représentés au sein des instances de gouvernance du Pôle (Bureau et Comité syndical) ainsi que des Commissions Aménagement et développement du territoire, Economie, Culture, et Appels d'offre.

Au travers des partenariats existants entre Angers Loire Métropole et les Communautés de communes du Pôle métropolitain Loire Angers, il a été instauré une coopération économique entre les 3 EPCI et la commune Loire Authion du Pôle métropolitain Loire Angers, en appui sur les missions confiées à Angers Loire Développement par les trois Communautés de communes.

L'axe Angers-Nantes

Seulement distante de quelques dizaines de kilomètres, le territoire angevin et en particulier la ville d'Angers et son agglomération entretiennent de longue date une relation particulière à bien des égards avec Nantes.

Nantes – Angers : l'illusion d'un rapport déséquilibré ?

De par son importance, Nantes peut donner l'impression de ne pas avoir besoin des autres métropoles de l'Ouest. Eventuellement, un rapport privilégié peut être ressenti avec Rennes, agglomération de l'Ouest dont le poids se rapproche le plus de Nantes. Logiquement Nantes joue un rôle de locomotive, le risque pour Angers étant, dans certains domaines, d'être relégué au statut d'antenne nantaise. En réalité, Angers ne doit se voir ni comme « concurrente » ni comme « satellite » de Nantes mais bien chercher à s'en distinguer et jouer les complémentarités.

Angers : une place à affirmer grâce à ses atouts métropolitains

L'agglomération angevine a développé des domaines d'excellence (le végétal, l'électronique, la santé) qui lui confèrent une place importante au niveau régional. La place de l'Université, la présence du CHU et de la Cour d'Appel assoient son statut et les professionnels de l'immobilier considèrent que l'entrée en vigueur du PLUi et la livraison du quartier d'affaire Gare+ vont lui faire franchir un palier dans son développement. Tous ces atouts confortent l'agglomération angevine dans le contexte de concurrence entre les territoires.

Angers - Nantes : une relation privilégiée dans une mise en réseau des métropoles de l'ouest

Les métropoles de l'Ouest n'ont pas une taille suffisante pour se passer d'un fonctionnement en réseau, solidaire et complémentaire. Dans ce réseau, Nantes et Angers ont une relation privilégiée, voire même un fonctionnement intégré à certains égards : des collaborations existent déjà, l'inter-territorialité en relation avec les deux agglomérations est très affirmée, notamment avec le pays d'Ancenis, nombreux sont les membres d'une même famille à travailler sur les deux bassins d'emploi, il existe une complémentarité axe ligérien / façade maritime, etc.

Angers : une agglomération de la douceur de vivre entre l'ouest et Paris ?

Finalement les relations entre Nantes et Angers demeurent ambivalentes. Il s'agit indéniablement d'un bassin de vie complètement intégré avec de fortes relations d'interdépendances.
Angers étant tantôt précurseur tantôt suiveur dans le grand ouest. Il existe pourtant des domaines d'excellence à faire valoir dans une logique de complémentarité, avec Nantes en particulier (végétal, agro-alimentaire, santé, recherche et enseignement supérieur, numérique et électronique…). Mais c'est justement parce qu'Angers n'est pas Nantes que celle-ci doit pouvoir se démarquer en jouant la carte de la ville à taille humaine.

Au-delà de l'image, de nombreux témoignages d'acteurs et habitants du territoire confirment des qualités, des attentes, et surtout des valeurs communes. Ce modèle de la ville et du territoire qui doit toujours être plus grand, plus fort, plus exposé, plus puissant – bref, la croissance urbaine illimitée – ne conviendrait pas, ou plus, à l'agglomération. D'une part parce que l'ambition portée par un grand nombre d'acteurs angevins n'est pas celle-là semble-t-il. D'autre part, et surtout, parce que les indicateurs et études économiques semblent dire que seules les grandes métropoles vont pouvoir continuer à se développer à partir de ce modèle urbain et territorial, en faire une forme d'ambition et en profiter directement.

La compréhension du goût des angevins pour la solidarité, le partage, la discrétion, la transmission…, de l'inégalité en devenir entre les villes moyennes et les grandes métropoles, du contexte actuel (économique comme institutionnel), conduisent à imaginer de nouvelles voies de développement. Changer de modèle. Angers métropole raisonnée, c'est une alternative au modèles de croissance à tout prix mais aussi de décroissance au sens des décroissants et de ce que cela convoque de repli sur soi et de refus d'une économie mondialisée.

Cette ambition s'inscrit dans la perspective d'une croissance ténue, d'un développement inévitablement « modéré » des villes moyennes mais qui fait de la qualité de vie, de la qualité du territoire, de la qualité des liens et de la gouvernance… des fondements du projet territorial. Il en fait également un socle de développement économique par retours indirects selon les logiques de l'économie territoriale (ou résidentielle). Cette dynamique de projet c'est également la mise en valeur d'une singularité territoriale qui s'appuie sur les perceptions extérieures du territoire (cf. classement de l'Express).

Le département et la région

Il existe de nombreux axes de coopérations entre l'agglomération et le Département du Maine-et-Loire (collèges, numérique, voirie, santé, etc.), et la Région des Pays-de-la-Loire (économie, lycées, etc.), notamment par le biais de contrats de territoire, du CPER, des fonds européens, etc.

En outre Angers Loire Métropole, située sur l'axe ligérien et à l'est des Pays-de-la-Loire, constitue une sorte de fenêtre (entr)ouverte sur la région Centre. En cela l'agglomération est plus particulièrement concernée par les collaborations entre ces deux régions.

Concernant la mobilité, la desserte Interloire va devenir une ligne Trains d'équilibre du territoire (TET) pour bénéficier d'un soutien important de l'Etat. Les pôles de compétitivité de chaque région vont développer des collaborations. Dans le domaine de l'aéronautique, les prochains stands régionaux au salon du Bourget présenteront par exemple un espace commun sous la marque Val de Loire. Une réflexion sur un grand Salon des vins est aussi lancée. Enfin, les deux régions vont partager des bureaux communs à Bruxelles afin de mieux faire entendre leur voix.

Grand Ouest, Pôle métropolitain Loire Bretagne et Axe ligérien

En dépit de coopérations anciennes et avec l'avènement d'une dynamique européenne couplée avec la naissance de sentiments régionaux, l'ouest de la France est enclin à un développement de plusieurs réseaux de villes dont la volonté et de s'unir pour défendre des intérêts communs.

A l'échelle du Grand Ouest, plusieurs actions publiques de mise en réseau se sont développées entre les villes Ligérienne en particulier dans les domaines des transports, de la recherche, l'innovation, le patrimoine, la culture et le tourisme.

Sur Angers Loire Métropole, ces initiatives de mise en réseau se sont traduites par des actions concrètes visant notamment à :

- La préservation du patrimoine (Plan de Gestion Val de Loire, UNESCO),
- L'affirmation des attraits touristiques (mise en place de l'itinéraire de la Loire à Vélo),
- Le développement du réseau de transport collectif (cadencement TER Interloire).

Créée en 2002, la Mission Val de Loire est un syndicat mixte interrégional porté par les Régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire, unique structure agissant à l'échelle du site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle joue un rôle de coordination pour l'État, les collectivités et tous les acteurs du site Unesco qui s'étend de l'amont d'Orléans à l'aval d'Angers. A ce titre et avec les autres partenaires, Angers Loire Métropole participe aux grandes orientations de gestion du site et leur stratégie de mise en œuvre.

Le Val de Loire, patrimoine mondial de l'Unesco

Angers Loire Métropole est ainsi au cœur de la plus grande confluence de France. L'agglomération est également l'une des deux villes-portes du parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine avec Tours en Indre-et-Loire, bien qu'aucune commune d'ALM ne soit concernée par le périmètre du PNR.

Angers et son agglomération se situe également au cœur du Val de Loire, patrimoine mondial de l'Unesco depuis l'an 2000 au titre des « paysages culturels vivants ». Le périmètre concerné s'étend sur une longueur de 280 km et près de 800 km². A son extrémité ouest (Chalonnes-sur-Loire), Angers Loire Métropole constitue une porte d'entrée dans le corridor du patrimoine mondial qui s'étend jusqu'à l'est d'Orléans (Sully-sur-Loire).

Cependant, les retombées de cette inscription se répercutent bien au-delà du périmètre inscrit, et de nombreux monuments et communes bénéficient de ce pôle d'attraction. Le classement du Val de Loire constitue un atout certain en mettant en avant deux richesses du territoire de l'agglomération : la Loire et la nature.

Dans l'agglomération, l'inscription du site concerne les communes de Savennières, Béhuard, Bouchemaine, Mûrs-Erigné, Sainte-Gemmes-sur-Loire et Les Ponts-de-Cé, mais le périmètre de la zone tampon s'étend au-delà. Chaque commune marque son appartenance au site inscrit en implantant un girouet, symbole du lien à la Loire.
Le Musée de l'Ardoise de Trélazé est partenaire référent de la Mission Val de Loire et à ce titre reconnu pour ses actions exemplaires de sensibilisation du public et des autres acteurs du Val de Loire patrimoine mondial.

Angers Loire Métropole au cœur d'un réseau des agglomérations de l'Ouest

Angers Loire Métropole contribue au dynamisme d'un réseau d'échanges entre les agglomérations du grand Ouest de la France. Après Nantes et Rennes, elle y joue un rôle moteur, en raison notamment de sa position centrale. Elle est aussi le point d'ancrage d'un sous-ensemble constitué des principales agglomérations des Pays de la Loire. Ses relations avec Paris sont aussi intenses.

Au-delà de ce rôle, son profil métropolitain est comparable à celui de plusieurs autres agglomérations françaises de 200 à 300 000 habitants. Elle est plus dynamique que ses homologues sur le plan de l'emploi et de la démographie sur la période récente, et moins dans le domaine de l'internationalisation et des emplois à forte valeur ajoutée. Au sein de ce réseau, et dans le contexte économique actuel, de nombreux enjeux se dessinent pour Angers Loire Métropole.

Angers Loire Métropole au cœur du Grand Ouest

Sous-réseaux d'appartenance des EPCI au sein du réseau Grand Ouest selon les flux de migrations résidentielles des actifs occupés

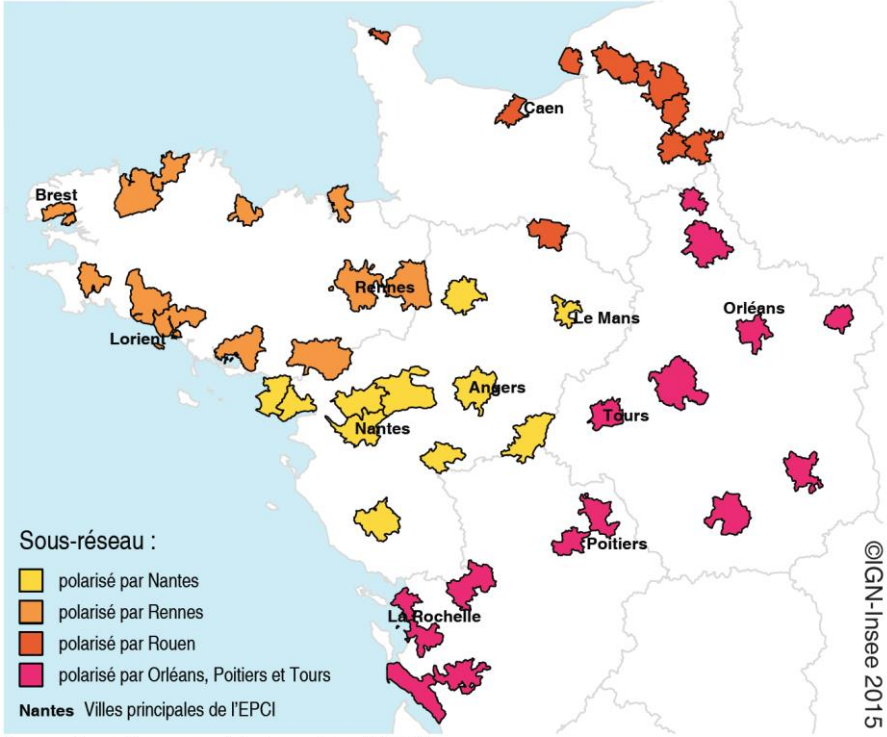

Source : Insee, Recensement de la population (RP) 2011.

Le Pôle Métropolitain Loire-Bretagne, espace de coopération des métropoles du Grand ouest

Né en 2005 des coopérations multilatérales entre les agglomérations d'Angers, Brest, Nantes, Rennes et Saint-Nazaire, le Pôle Métropolitain Loire-Bretagne (PMLB) affirme l'ambition de travailler conjointement au rayonnement du Grand Ouest.

Moteurs démographiques et économiques de la région, les cinq métropoles s'emploient à renforcer les liens dans les domaines du développement économique, des infrastructures de transports, de la promotion du développement durable et de l'innovation. Avec près de 1,6 millions d'habitants, l'effet réseau leur permet d'atteindre le poids démographique et économique de grands ensembles urbains européens.

Au-delà de ces axes de travail prioritaires, des groupes thématiques ont été mis en place dans le but de favoriser les échanges de bonnes pratiques entre agglomérations partenaires.

Par ailleurs, lors de la programmation 2007-2013 des fonds européens, les agglomérations du Pôle Métropolitain Loire-Bretagne ont été pourvoyeuses de projets structurants au rayonnement bien plus large que leurs seules métropoles, en partenariat étroit avec l'État, les Régions Bretagne et Pays-de-la-Loire. C'est pourquoi le PMLB a souhaité prendre part au débat sur la prochaine politique de cohésion européenne 2014-2020.

Par nature, le PMLB cherche à se soustraire des logiques de concurrence interterritoriale pour s'inscrire dans une démarche métropolitaine en travaillant sur les complémentarités entre territoires dans un objectif de réduction des inégalités.

Quelle que soit l'échelle, les territoires ont des intérêts réciproques à coopérer, qu'il soit question d'attractivité du territoire et de rayonnement ou bien de mutualisation de moyens.

Paris et les réseaux métropolitains

L'agglomération d'Angers est pleinement intégrée au système urbain de proximité de Nantes, davantage tourné vers l'ouest et la façade atlantique (pas inclus dans celui de Paris contrairement au Mans).

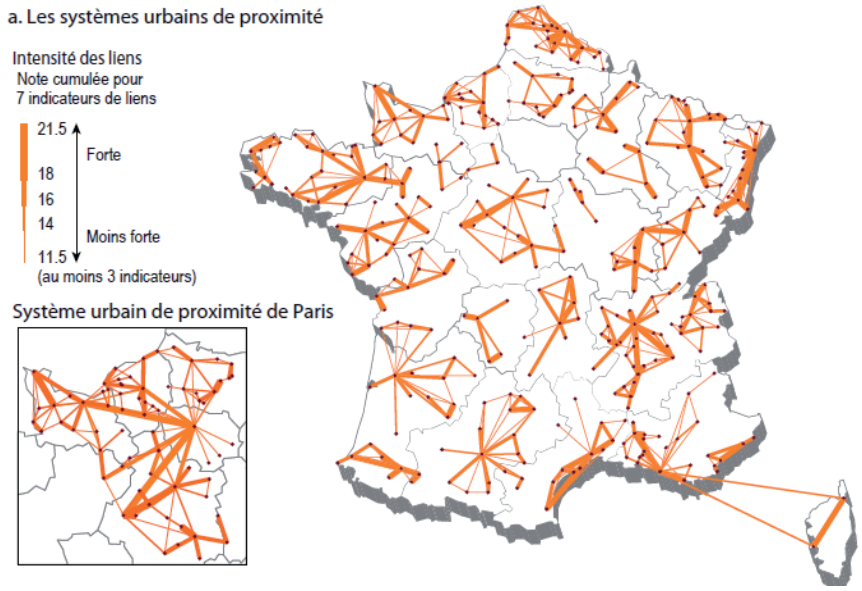

Source : DATAR – Les systèmes urbains français

Elle conserve néanmoins une forte intensité des liens avec la capitale et également une forte intensité des liens avec les systèmes de Rennes et Le Mans, et moindre vers celui de Tours.

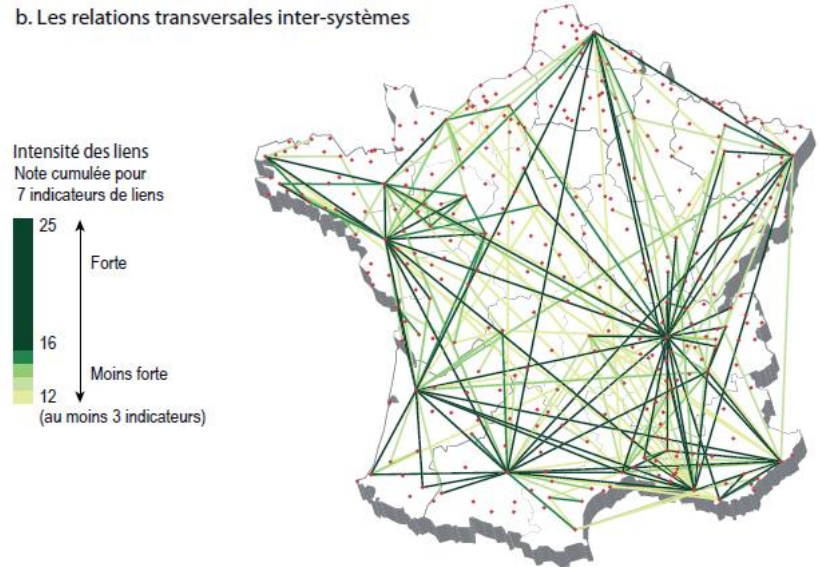

Source : DATAR – Les systèmes urbains français

Enfin, le degré de métropolisation d'une agglomération se mesure également à l'attractivité de ses équipements, institutions et évènements. L'agglomération angevine dispose de tels atouts qui rayonnent au-delà du territoire départemental : par exemple à travers des événements tels que le Festival Premiers plans[17] ou le Festival d'Anjou, ou des équipements comme le CHU et l'Institut de Cancérologie de l'Ouest - site Paul Papin.

[17] Plus de 75 000 spectateurs en 2015 pour 77 créations dont plus d'un quart hors France, 15 pays différents représentés parmi les 26 écoles européennes de cinéma, et 25 % des festivaliers résident à l'extérieur du Maine-et-Loire.

Internationalisation et réseaux universitaires

Pour Angers, l'enseignement supérieur constitue un vecteur de rayonnement et une ouverture suprarégionale.

L'implantation des universités et grandes écoles angevines hors de l'agglomération montre que si ces implantations sont prépondérantes dans le grand ouest, elles sont aussi présentes ailleurs en France (Paris, Bourgogne…), à l'étranger et en outre-mer.

Globalement, l'ouverture à l'international de l'enseignement angevin s'est accrue ces dernières années au travers:

- Des implantations de grandes écoles à l'étranger (ESSCA à Budapest, ESSCA et ESEO à Shanghai… cf. carte ci-dessous)
- De l'internationalisation des diplômes (environ 80 co-diplômes ou doubles diplômes avec des établissements étrangers sont proposés)
- Des filières « Erasmus Mundus »
- De la création d'équipements et de structures dédiées (Cité internationale, Institut Confucius, Cellule
- Europe de l'Université d'Angers…)
- De l'accroissement des échanges d'étudiants avec l'étranger (nombre d'étudiants étrangers qui a plus que doublé en 20 ans, plus de 10% d'étudiants étrangers aujourd'hui)

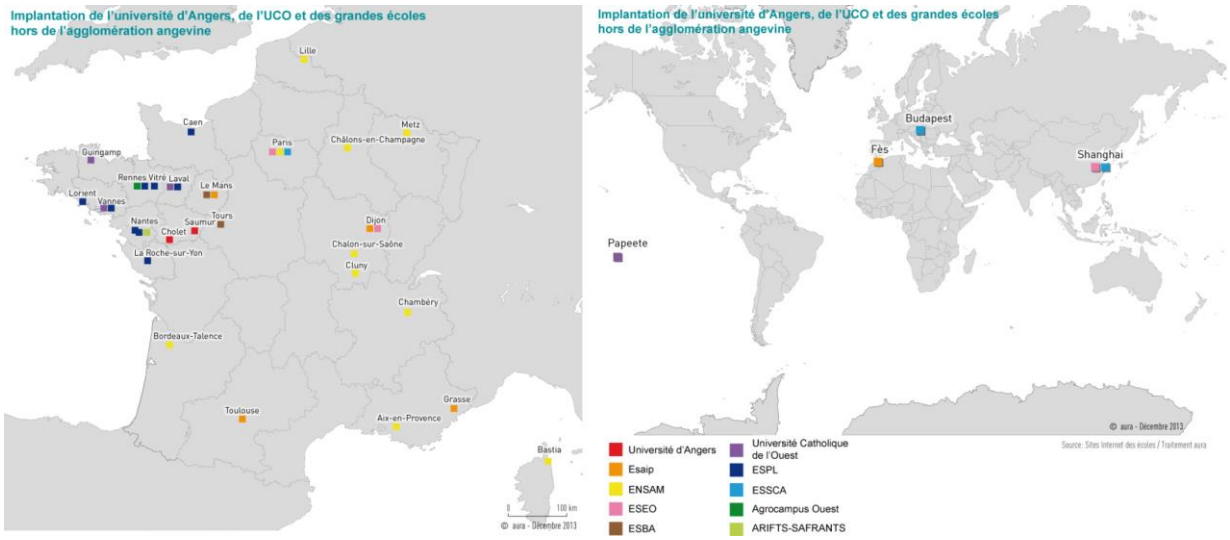

Cependant, lors de sa campagne d'évaluation 2010/2011 des formations, que ce soient des licences ou des masters, l'Aeres note globalement un effort de l'université angevine d'ouverture internationale mais la juge encore trop timide et limitée, mise à part dans certaines spécialités.

Désormais et suite à la loi ESR de 2013, l'Université d'Angers s'inscrit dans le regroupement universitaire plus vaste de l'Université Bretagne-Loire, communauté d'universités et établissements (Comue) – qui succède aux Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et – qui fédère les sept universités de l'Ouest, quinze grandes écoles et cinq organismes de recherche de Bretagne et Pays de la Loire. Porteuse d'une stratégie inter-régionale, l'UBL qui a vu le jour au 1er janvier 2016 a pour objectif « une meilleure coopération entre les établissements, favoriser l'émulation entre les étudiants, les enseignants, coordonner l'offre de formation et de recherche pour favoriser l'interdisciplinarité.»

En devenant la plus importante ComUE par le nombre d'étudiants, l'enjeu majeur de l'Université Bretagne Loire est en effet d'augmenter sa visibilité à l'international.

En dehors des universités franciliennes, l'Université Bretagne-Loire n'arrive qu'au 6ème rang pour le nombre de chercheurs et au 9ème pour les financements obtenus dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir, alors qu'elle se positionne au 1er rang des universités de province pour le nombre d'étudiants (152 800) et le nombre de thèses délivrées (851). (Source : Le Monde - organismes de recherche, ministère de l'éducation nationale)

Enfin, initié en 2015 par la Région Pays-de-la-Loire, porté par l'Université de Nantes, et associant des établissements d'enseignement supérieur, des collectivités locales et des associations, le programme Alliance Europa témoigne de l'implication de l'enseignement supérieur angevin dans les questions européennes. Alliance Europa ambitionne de devenir d'ici 2020 un pôle d'excellence sur l'étude des défis sociétaux, culturels et politiques que doit relever une Europe en crise face à la mondialisation. Ce programme s'appuie à la fois sur l'Institut des études européennes et globales d'une part, et la Fabrique des idées européennes d'autre part, véritable think-tank et pépinières de projets innovants, pour lesquels l'Université d'Angers et l'école de management l'ESSCA sont partenaires.

Jumelages et coopérations internationales

Angers et son agglomération entretiennent des relations étroites avec plusieurs villes jumelles et partenaires qui lui permettent de rayonner à travers le monde : Haarlem (Pays Bas), Osnabrück (Allemagne), Pise (Italie), Wigan (Angleterre), Bamako (Mali), Yantai (Chine), Austin (Etats-Unis), Södertälje (Suède), Torun (Pologne).

Les autres communes d'Angers Loire Métropole disposent également pour la plupart d'entre elles de jumelages avec d'autres villes étrangères.

Depuis novembre 2009, la ville d'Angers est un partenaire actif de l'Institut Confucius des Pays de la Loire d'Angers, l'ICPLA, au côté de la Région des Pays de la Loire, d'Angers Loire Métropole, de l'Université d'Angers, de l'Université Catholique de l'Ouest, et de la CCI Maine et Loire. L'ICPLA permet à tous les Angevins qui le souhaitent de mieux comprendre la Chine et d'apprendre le mandarin.

En dehors des accords et projets menés avec les villes jumelles, c'est le type d'initiative qui participe aux coopérations internationales en créant des liens entre la région angevine et d'autres pays.

Angers Austin Creative est un autre exemple d'axe de coopération approfondie avec la ville américaine d'Austin, levier de développement et source de rayonnement pour le territoire angevin et ses habitants. Angers Austin Creative est une association qui entend dynamiser les liens entre Angers et la capitale du Texas autour de quatre thématiques: la musique, le cinéma, les technologies innovantes et la gastronomie. Des projets et manifestations croisées voient le jour dans les deux villes mettant en avant les acteurs locaux et leur savoir-faire à l'étranger (festival SXSW, festival Levitation, échanges de start-up et accueil à l'incubateur d'Austin, Capitale Factory, etc.).

Synthèse thématique : tendances, questionnements et enjeux

Tendances

- Réforme territoriale, lois de décentralisation successives, et renforcement des échelons régionaux et intercommunaux
- La coopération territoriale comme levier de performance de l'action publique
- Le renforcement des coopérations visant au rayonnement des villes et agglomérations : par exemple enseignement, recherche, économie et filières d'excellence, « ville verte » ou territoire à haute qualité environnementale, smart city et numérique, etc.
- Des mobilités croissantes (domicile-travail en particulier) au sein et entre territoires
- Une intégration des villes, agglomérations et métropoles au réseau européen et international, vecteur de rayonnement

Questionnements

- Quelle place pour l'agglomération d'Angers parmi ses proches voisines et en premier lieu vis-à-vis des autres agglomérations départementales ? Développer des relations de proximités avec les petites aires urbaines du département ?
- Sans renier les étroites relations nanto-angevines mais avec ses propres atouts à faire valoir, comme donner toute sa place à l'agglomération angevine ? La relation Angers-Nantes peut-elle continuer de fonctionner d'elle-même ou faut-il la formaliser ?
- Comment affirmer la place d'Angers Loire Métropole dans le Grand Ouest (PMLB et ComUE) ?
- Quel degré de contractualisation pour quelles coopérations ? Formalisées ou tacites ? Pourquoi ?

Enjeux

- **Des partenariats renforcés et des mutualisations structurées entre les communes à l'aune de la communauté urbaine**
- **Un équilibre à trouver dans la répartition, le partage et l'exercice des compétences**
- **Des coopérations métropolitaines à mettre en place à différentes échelles et à faire connaitre avec la ville d'Angers comme porte d'entrée sur le territoire : Angers, une ville réseau**

ANNEXE 1 :

Synthèse Atouts, Faiblesses, Opportunités , Menaces (AFOM).

L'objectif des tableaux suivants est de donner à voir une lecture synthétique, et donc simplifiée, du diagnostic de territoire d'Angers Loire Métropole pour chacune des thématique traitée, à travers les atouts, faiblesses, opportunités et menaces (AFOM) des principales caractéristiques du territoire.

Les tendances majeures renvoient aux principales tendances identifiées par l'aura, dans le cadre de cette démarche, susceptibles d'impacter plus particulièrement telle ou telle thématique sur le territoire d'Angers Loire Métropole. Elles se réfèrent à la note prospective de l'aura détaillant les tendances émergentes ou plus marquées à l'œuvre fin 2015 (quelques pistes qui n'ont pas vocation à dresser une liste exhaustive des défis à relever dans un avenir plus ou moins proche).

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES	TENDANCES MAJEURES
Territoire et population	Angers 2ème métropole régionale, 3ème ville du Grand Ouest Croissance de la population positive Population étudiante importante	Ralentissement de la croissance démographique Périurbanisation galopante (étalement urbain, migrations pendulaires) Hausse de la pauvreté / précarité (notamment jeunes et familles monoparentales) mais moins qu'ailleurs Disparités territoriales (inégalités de revenus entre et au sein des territoires)	Un rythme de développement maitrisé, un modèle de métropole raisonnée Angers ville étudiante, ville campus (mixité, dynamisme culturel, économique, consommation,…) Vieillissement de la population (revenus supplémentaires, emplois de la « silver économie »)	Vieillissement population (coût social, moins d'actifs, métiers abandonnés…) Précarisation de la pop. Hausse des inégalités (fracture, exclusion, coût social) Périurbanisation (impact économique, social, environnemental)	Vieillissement de la population Hausse des inégalités
Développement économique et emploi	Agriculture riche, diversifiée et de qualité : filières, développement circuits de proximité et agriculture biologique, labels (AB, AOC…) Pôle de compétitivité du végétal à vocation mondiale (filière d'excellence à haute VA) Forte présence de la recherche et de l'enseignement agricole	Vieillissement des exploitants agricoles et diminution du nombre d'exploitants Contraintes liées à la proximité de la Ville : circulation engins, spéculation foncière, consommation d'espaces…	Contributions locales et nationales à un positionnement qualitatif et distinctif des produits Nombreux savoir-faire et compétences Agriculture à haute valeur ajoutée Agriculture créatrice d'emplois directs et indirects Activité ancrée dans l'économie de proximité non délocalisable	Disparition des surfaces agricoles (richesse économique et environnementale) Remise en cause des paysages et du cadre de vie Risques de poursuite de la diminution des actifs en agriculture et dans les secteurs liés Métiers et activités en manque d'attractivité et difficultés croissantes de transmission des entreprises et des savoir-faire	Demande sociale de nature
			Diversification agricole (nouvelles activités, nouvelles productions alimentaires et non alimentaires), sources de		Mutation du système productif et nouvelle économie Numérisation de la société et hyperconnectivité

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES	TENDANCES MAJEURES
Développement économique et emploi			revenus supplémentaires et stabilité de l'activité Emergence de nombreux circuits de proximité		Crise économique (finances privées, finances publiques)
	Présence de quelques grandes entreprises internationales Tissu important de TPE et PMI Tertiaire : pôle de services publics et pôle national banque / assurances / retraite et prévoyance Un pôle santé de rayonnement régional Stock important de surfaces disponibles pour l'accueil d'entreprises en zones d'activités Mise en place d'une coopération économique entre les 4 EPCI, en appui sur Angers Loire Développement	Un tissu industriel fragilisé Peu de centres décisionnels ou bureaux d'études Faible part des emplois tertiaires stratégiques Taux de chômage relativement élevé Inadéquation de l'offre immobilière et foncière avec la demande (nécessité d'anticiper les besoins) Baisse de niveau de commercialisation dans ZAE	Situation géographique (grande accessibilité facteur d'attractivité, qualité environnementale et aménités urbaines) Développement des secteurs d'excellence autour de grands projets (Campus de l'électronique, Campus du Végétal, Cité de l'objet connecté…) Reconnaissance croissante des domaines d'excellence du CHU et potentiel de la silver économie autour de quelques acteurs clés Amélioration qualitative des zones d'activités et moindre consommation foncière (numérique, requalification, densification…)	Parc immobilier vieillissant et risque d'obsolescence (marché tertiaire angevin délaissé) Disparition des grandes entreprises industrielles et effets négatifs sur le reste du tissu économique (chômage persistant) Un déséquilibre territorial de l'offre disponible en zones d'activités et une concurrence exacerbée des territoires Des ZAE vieillissantes et qui ne répondent plus aux besoins du marché Concurrence (infrarégionale) des métropoles	
	Offre commerciale importante Forte influence des grandes surfaces	Affaiblissement des commerces de proximité	Une offre commerciale de fort rayonnement suffisante	Friches commerciales et coût pour la collectivité (image dégradée, consommation foncière)	

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES	TENDANCES MAJEURES
Développement économique et emploi	Croissance et importance du secteur de l'ESS	Vieillissement des chefs d'entreprise et problème générique de la transmission d'entreprises Poids des associations dans l'ESS Structuration des acteurs de l'ESS locale ?	Développement du e-commerce et nouveaux débouchés (BtoB et BtoC) Artisanat et ESS des activités ancrées dans l'économie de proximité (emplois non délocalisables) ESS : rôle de régulation sociale, nouveaux emplois, capacité d'innovation sociale	Disparition des commerces de proximité Fragilité des entreprises de l'ESS avec la crise des finances publiques Risque d'érosion du lien social et réduction d'emplois… Difficultés du monde associatif (équilibre entre professionnalisation et bénévolat)	
	Nombre et reconnaissance des lieux de formation professionnelle et établissements d'enseignement supérieur Nombre d'étudiants et croissance des effectifs	Des outils de recherche relativement jeunes Une recherche relativement confidentielle	Positionnement national et international de l'Université d'Angers à travers la ComUE « Université Bretagne Loire » (université fédérale) Potentiel de mise en réseaux des acteurs des secteurs d'excellence autour de la recherche dans le cadre de projets fédérateurs : tourisme, matériaux, végétal, électronique (cf. 4 RFI) + santé	Concurrence universitaire MOOC : enseignement virtuel et cours en ligne comme nouveau concurrent des écoles physiques	
	Tourisme : fort potentiel avec les paysages, Loire, rivières et confluences, et le patrimoine (y compris gastronomique) + tourisme d'affaires (filières / équipements)	Tourisme de loisirs pas assez mis en valeur Manque de notoriété Des professionnels pas assez « ambassadeurs » de leur territoire	Activité ancrée dans l'économie de proximité (emplois non délocalisables) Potentiel de développement touristique estimé à plusieurs centaines de millions d'euros	Territoire de passage (en faire une opportunité ?) et faible nombre de nuitées Baisse du pouvoir d'achat des touristes, surtout Français	

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES	TENDANCES MAJEURES
Développement économique et emploi	Qualité et impact des grandes infrastructures (autoroutes, gare, aéroport) Volonté de structuration à l'échelle d'ALM et du Pôle métropolitain	Faible capacité d'accueil en hôtellerie	Potentiel touristique « de niche » plus qualitatif Situation géographique centrale sur les axes Paris-Nantes-Atlantique et Loire Augmentation de la fréquentation des seniors et des étrangers	Menaces environnementales associées au tourisme « de masse »	

Cadre de vie et aménités	Qualité du cadre de vie et variété des paysages en lien avec agriculture diversifiée Site de confluences majeur, Basses Vallées Angevines, sites protégés et préservés (Natura 2000, ZNIEFF…), etc. Climat doux et relief peu affirmé Biodiversité riche Inscription de la Loire au patrimoine mondial de l'humanité Unesco	Site de confluences majeur : risque inondation important/organisation complexe des déplacements Périurbanisation et étalement urbain au détriment des espaces agricoles et naturels	Valorisation écologique et touristique d'un cadre de vie de grande qualité (attractivité résidentielle et touristique) et des ressources naturelles Richesse et bien-être généré	Dégradation de l'environnement : Diminution des surfaces agricoles et naturelles Pollution des eaux (ressource naturelle majeure), diminution de la ressource en eau Raréfaction/disparition d'espèces faunistiques et floristiques menacées	Réchauffement climatique Demande sociale de nature
	Position centrale dans la région des Pays de la Loire et proximité de Paris				Recherche de bien-être (plutôt que de richesse)
	Patrimoine riche (dont châteaux), matériaux (schiste et tuffeau) Patrimoine gastronomique et terroirs	L'entretien coûteux du patrimoine, public et privé	Patrimoine remarquable à mettre en valeur (notamment gastronomique à valoriser)	Banalisation des matériaux et du paysage liée aux modes de production agricoles et immobiliers	

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES	TENDANCES MAJEURES
Cadre de vie et aménités	Eau potable : pas de problème de quantité (besoins largement couverts localement aujourd'hui) Assainissement : des stations d'épuration conformes à la directive européenne Solaire : multiplication des surfaces de panneaux Bois énergie : présence de haies bocagères bois et forêts et filière locale structurée (SCIC) Bois énergie : des chaufferies collectives en activité et une SCIC bois énergie Réseaux de chaleurs locaux en développement	Des traitements importants pour assurer la qualité de l'eau Une charge hydraulique dépassée pour plusieurs bassins versants Une faible autonomie énergétique et une faible production d'énergies renouvelables Eolien : potentiel très moyen Faible potentiel géothermique Parc bâtiments privés et publics vieillissants très consommateurs en énergie	Une alternative à la ressource est prévue Une priorité accordée à l'efficacité énergétique devant le potentiel existant mais limité de développement des énergies renouvelables Développement des énergies renouvelables, biogaz et bois en tête (impact environnemental et emplois) Un potentiel solaire (1 885 heures de soleil par an) + solaires thermiques notamment pour les installations d'appoint Potentiel de diversification agricole : production énergies renouvelables, stockage hydrogène, projets d'exploitation à énergie positive, potentiel méthanisation Biocarburants nouvelle génération (principe de l'économie circulaire) : développement conditionné à un bilan environnemental positif et en priorité en circuit court	Risque sanitaire Saturation des stations d'épuration et impact financier pour les collectivités Manque de lieux de stockage pour le bois déchiqueté, frein à l'essor de la filière Gestion durable des déchets Déchets : risque de nuisances pour les riverains	
Solidarité et action sociale	Santé : Présence d'un CHU et d'un pôle de formation en santé dynamique L'offre de formation soutenue par le CHU Une offre de soins de recours spécialisés complète et globalement bien accessible	Vieillissement des professionnels de santé Des difficultés d'accès aux soins (proximité et spécialisés) dans les communes excentrées (en particulier pour les publics fragiles)	Une offre de soins de 1er recours non menacée à court terme, garante de la santé future des habitants (bien-être et attractivité du territoire) Collectivités et professionnels de santé menant des expériences innovantes	Risque de déséquilibre de l'offre de soins de 1er recours entre ville centre / zone rurale (cf. évolutions sociétales et évitement des zones rurales par les professionnels de santé) Concurrence territoriale et attractivité des personnels de soins à moyen ou long terme à anticiper (difficulté à attirer ou maintenir les professionnels de santé)	Réchauffement climatique Vieillissement de la population

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES	TENDANCES MAJEURES
Solidarité et action sociale	L'offre de soins de proximité accessible quasiment en tous points des territoires ruraux		Nouveaux modes de regroupements professionnels (Maisons médicales de garde, Maisons de santé pluriprofessionnelles…)		Numérisation de la société et hyperconnectivité
	Territoire globalement bien couvert en logements et hébergements pour personnes âgées	Possible déséquilibre territorial localisé des équipements d'accueil de personnes âgées	Des initiatives des acteurs de la santé, du bâtiment et mutualistes pour adaptation des logements et maintien à domicile Maintien à domicile de plus en plus développé facteur de bien-être et création d'emplois Le vieillissement de la population nouvel élan pour la filière locale de la silver économie ?	Vieillissement de la population (perte d'autonomie et de mobilité, besoins croissants de recours aux soins, coût social et nouvelles maladies) Un manque d'établissements pour accueillir les personnes âgées les plus dépendantes Isolement et fragilisation des services de maintien à domicile pour certains publics et territoires	
Éducation, culture, sport, loisirs	Equipements enfance jeunesse satisfaisant : maisons de l'enfance, crèches, RAM... Dynamisme des associations culturelles et sportives Angers ville sportive Une pratique sportive largement possible sur l'ensemble du territoire Des clubs professionnels qui rayonnent	Jeunesse : offre de services et d'animation mal adaptée aux besoins Des disparités territoriales dans l'accès aux équipements Des équipements spécifiques vieillissants voire absents sur certaines parties du territoire (ex : patinoire, piscine) Inégalités territoriales dans l'apprentissage de la natation, surtout pour les scolaires et dans l'enseignement artistique (milieu rural)	Evolution des modes de vie et possible nouvelle gestion des temps des salariés/parents (plages horaires, etc. et réflexion dans le cadre des villes intelligentes) Des initiatives de mise en réseau ou de mutualisation (moindre coût)	Diminution du nombre d'équipements et de leur qualité pour des raisons financières Dégradation de la qualité de l'offre (coût / finances publiques)	Crise des finances publiques Recherche de bien-être Demande sociale de nature

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES	TENDANCES MAJEURES
Aménagement et développement du territoire	Carrefour autoroutier Paris/Nantes Très nombreuses liaisons directes en TGV à Paris et la province Réseau ferré de proximité et progression des flux avec la 2ème et 3ème couronne d'Angers Progression des transports alternatifs à la voiture (TC et tram dont projet 2ème ligne, liaisons régionales ferrées, co-voiturage…) Fibre optique en cours de déploiement par les opérateurs privés	Fort taux d'occupation des lignes ferroviaires sur l'axe Nantes-Angers Faible accessibilité internationale, activité modeste de l'aéroport Angers-Marcé Difficulté de circulation des engins agricoles	Nouveaux ancrages à d'autres territoires (barreau sud Île-de-France, barreau Est-Ouest, virgule de Sablé, aéroport Notre-Dame-des-Landes) et accessibilité renforcée, facteur de développement Une mobilité plus fluide pour une meilleure qualité de vie	Desserte nationale et internationale d'Angers (LGV), grands projets excluant Angers Congestion du trafic ferroviaire autour d'Angers, frein à la mobilité (domicile-travail en particulier) Un accroissement des déplacements voiture au dépend des modes alternatifs Persistance de zones blanches non raccordées à la fibre optique à moyen terme	Recherche de bien-être Numérisation de la société et hyperconnectivité Demande sociale de nature
	Une offre de petits logements permettant d'accueillir les étudiants en centre-ville Un marché du logement relativement moins impacté par la hausse des prix que d'autres agglomérations	Une spécialisation des territoires concernant les typologies de logements (logements inadaptés localement)	Potentiel de développement d'une offre résidentielle qui permettrait d'atténuer les spécificités du parc de logements (notamment du Pôle centre) Mutation/reconversion du parc de petits logements (logique de réversibilité)	Des prix de vente des logements et des loyers trop élevés Hausse de la vacance notamment dans les logements anciens et inconfortables Spécialisation continue de l'offre de logements qui accompagne les migrations résidentielles (familles – grands logements)	

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES	TENDANCES MAJEURES
Relations aux autres territoires	Une pleine intégration de l'agglomération au système urbain nantais et plutôt tourné vers l'ouest Egalement de fortes connexions entretenues avec Paris	Une stratégie territoriale faiblement identifiée et des relations à l'extérieur peu lisibles Relativement peu de liens avec les villes voisines (Cholet, Saumur, Le Mans, Tours, etc.)… pour quel lien ?	Une place à affirmer grâce aux atouts locaux Une meilleure valorisation de l'axe Angers-Nantes, grand bassin d'emploi et facteur de richesses croisées Un positionnement régional et inter-régional qui s'affirme (PMLB, UBL…) facteur d'attractivité	Risque d'exclusion ou de réduction à un rôle de simple « wagon » Un manque de coopérations potentiellement pénalisant (participation aux réseaux de recherche, européens, etc.)	

ANNEXE 2 :

Eléments de prospective, tendances et principaux défis pour le territoire

Tendances et grands défis	Impact global	Effet local
Réchauffement climatique	Dégradation de l'environnement et de la biodiversité Phénomènes météo extrême (tempêtes, tsunami, incendies,…) Pression sur les ressources (eau, pétrole, terres rares, etc.) Nouvelles maladies (cf. propagation des moustiques…)	Evolution voire dégradation de l'environnement et du paysage et donc de la qualité de vie
Recherche de bien-être (plutôt que de richesses) et demande sociale de nature	Espaces naturels favorisés Energies renouvelables favorisées Nouveaux modes d'alimentation (circuits courts, bio, locavorisme…) Agriculture en ville (ferme urbaine et potager vertical, *Incroyables comestibles*, mouvement *Plantez chez nous*, etc.)	Valorisation des espaces naturels Sensibilisation et soutien des initiatives individuelles en faveur d'un environnement partagé Relations plus directes entre agriculture et habitants, producteurs et consommateurs
Vieillissement de la population	Allongement de l'espérance de vie (progrès de la médecine et e-santé) Apparition de nouvelles maladies (dégénérescence + résistance aux antibiotiques…) Capacité d'accueil et adaptation des logements Adaptation des services urbains et ruraux	Silver economie + IoT => synergie et mise en réseau des acteurs locaux Smart city et services publics Recherche fondamentale et appliquée
Hausse des inégalités	Mouvements sociaux Concentration des classes sociales et difficultés de recrutements localisées	Vivre-ensemble et mixité Monnaie locale (MUSE)

Tendances et grands défis	Impact global	Effet local
Crise économique (finances privées, finances publiques)	Rationalisation budgétaire Nouvelles sources de financements (épargne citoyenne, crowdfunding,…) Monnaies alternatives (locales ou virtuelles)	Mobilisation originale de l'épargne citoyenne Accompagnement de la monnaie locale (la MUSE)
Numérisation de la société et hyperconnectivité	Intelligence artificielle et robotisation Objets connectés, big data, sécurité informatique, réalité virtuelle, impression 3D	Réflexion sur la place du numérique et intelligence artificielle sur notre territoire (smart city, industrie du futur et nouveaux types d'habitats) Chaire éthique des IoT (dont données personnelles) ?
Mutation du système productif	Nouvelle révolution industrielle (numérique + énergies renouvelables…) ? Economie collaborative et du partage, innovation ouverte, fab lab,… Economie circulaire et frugale Nouveaux modes de consommation (circuits courts et ventes directes, e-commerce/ m-commerce, gares et services,…) L'ère du consomm'acteur (faire et consommer autrement) ? (e-commerce, circuits courts, achats groupés, jardins partagés, co-construction…)	Un développement local fondé sur un modèle de métropole raisonnée L'individu au cœur d'une économie durable reposant sur la qualité du cadre de vie et la proximité à la nature, l'intégration des nouvelles technologies (smart city, IoT), l'ouverture et l'échange Liens avec tiers-lieux et réseaux de transport

agence d'urbanisme de la région angevine

Emmanuelle QUINIOU – Directrice générale

Contact études :

Xavier DESRAY, chargé d'études économie, prospective et stratégies territoriales

Décembre 2016

aura - agence d'urbanisme de la région angevine
29, rue Thiers – 49100 Angers
Tél. +33 (0)2 41 18 23 80 – Fax +33 (0)2 41 18 23 90
aura@aurangevine.org
www.aurangevine.org